

INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE

ÉTUDES STATISTIQUES ET ÉCONOMÉTRIQUES

NUMÉRO 4

1963

COMPTES NATIONAUX 1953-1962

EN VENTE A
L'INSTITUT NATIONAL
DE STATISTIQUE
44. RUE DE LOUVAIN, BRUXELLES
AU PRIX DE 50F LE NUMÉRO (COMPTE
CHÈQUE POSTAL: 828.26)



ROYAUME DE BELGIQUE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DE L'ÉNERGIE

INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE

ÉTUDES STATISTIQUES ET ÉCONOMÉTRIQUES

NUMÉRO 4

1963

COMPTES NATIONAUX 1953-1962

EN VENTE A
L'INSTITUT NATIONAL
DE STATISTIQUE
44, RUE DE LOUVAIN, BRUXELLES
AU PRIX DE 50F LE NUMÉRO (COMPTE
CHÈQUE POSTAL: 828.26)

AVANT-PROPOS.

La Belgique dispose aujourd'hui d'une comptabilité nationale officielle. Elle est le fruit de longues années d'études et de recherches et son élaboration a nécessité de multiples réunions de commissions. Ce sont les comptes nationaux les plus précis qu'il soit possible d'établir actuellement en Belgique.

Cet objectif a été réalisé grâce au zèle inlassable de la Commission de la Comptabilité nationale (1) et au travail très considérable de l'Institut national de Statistique sans lequel les activités de la Commission auraient été impossibles. Nous tenons à exprimer toute notre gratitude à l'une et à l'autre. Nous tenons également à remercier les nombreux fonctionnaires des divers départements ministériels et institutions parastatales qui ont apporté leur collaboration désintéressée à la Commission.

La comptabilité nationale officielle répond à un besoin ressenti depuis assez longtemps déjà en Belgique, tant dans les milieux officiels que privés. La réalisation d'une politique économique, adaptée aux besoins de notre époque, nécessite un matériel économique de base très important et entièrement nouveau dans sa conception. Le commerce et l'industrie sont également intéressés par une amélioration rapide de l'information statistique en général et de la statistique macro-économique en particulier.

La comptabilité nationale est en mesure de présenter dans un cadre cohérent tous les renseignements concernant la liaison organique entre la production, le revenu et les dépenses de la nation. Elle couvre toute l'activité économique du pays et donne de précieuses indications quant au niveau de vie. En outre, cette comptabilité nationale officielle met fin à une certaine confusion résultant de la publication d'estimations divergentes du produit national.

Il est réjouissant de constater qu'à la base de ce travail se trouve une commission où siègent des représentants du monde scientifique et des délégués de milieux sociaux fort différents. En outre, les instances qui jusqu'ici publiaient des estimations privées ont toutes collaboré à l'établissement des données officielles.

L'amélioration progressive de l'information statistique, poursuivie par tous les Gouvernements, exige que les travaux de comptabilité nationale soient continués et que les résultats atteints soient encore complétés et améliorés. La Commission de la Comptabilité nationale a donc encore une tâche importante à remplir. Nous ne doutons pas qu'au cours des prochaines années de nouveaux progrès seront réalisés dans la voie de la modernisation de la statistique, grâce à la collaboration efficace de tous ceux qui sont intéressés à la statistique.

Le Ministre des Affaires économiques et de l'Energie,

A. SPINOY.

⁽¹⁾ Composition au 31.1.1963 : voir ci-après.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Introduction	7
Composition de la Commission	8
MÉTHODE DE CALCUL.	
I. Origine du produit national : valeur ajoutée brute des diverses branches d'activité	
1. Généralités	^
2. Correspondance entre les branches d'activité Institut national de Statis-	9
tique et la classification internationale	0
3. Branches d'activité pour lesquelles il existe une statistique annuelle de	9
la production depuis 1953	12
4. Branches d'activité pour lesquelles une statistique annuelle de production	12
a été instaurée après 1953	15
5. Estimations complémentaires, corrections pour investissements par	10
moyens propres et estimations relatives à l'année 1961 pour les branches	
d'activité reprises aux sections 3 et 4 ci-dessus	17
6. Calculs effectués par l'Institut national de Statistique pour d'autres	11
branches d'activité	18
7. Calculs effectués par le Dulbea pour certaines branches d'activité	20
8. Ajustement statistique	24
II. Répartition du produit national A. Rémunération des salariés	25 25
de sécurité sociale	25
3. Contribution des employeurs à la sécurité sociale	26
4. Travailleurs non assujettis à la sécurité sociale	20 27
5. Corrections et compléments	29
B. Revenu des entrepreneurs individuels et des sociétés de personnes	30
1. Agriculture, horticulture et sylviculture	30
2. Professions libérales	33
3. Commerçants et artisans	34
4. Revenu des sociétés de personnes	34
C. Revenu de la propriété échéant aux particuliers	35
1 Intánôta	35
9 T 0 T 0 T 0 T 0 T 0 T 0 T 0 T 0 T 0 T	36
9 Dividendes tentiles and	37
Déméticas man distribués des sectété	38
7 Immala dimeda deservitt de la constant	38
	39
Y Y 1/ As T T T 4 . TI	39
w 1	40
T A	41
	42

III. Affectation du produit national	
A. Dépenses de consommation privée	. 42
1. Produits alimentaires	. 4.
2.3. Boissons; tabac	. 5
4. Vêtements et effets personnels	. 5
5.6. Loyers, taxes, eau; chauffage et éclairage	. 5
7. Articles ménagers durables	. 5
8. Entretien de la maison	. 5
9. Soins personnels et hygiène	. 6
10.11. Transports; communications	. 6
12. Loisirs	. 6
13 à 17. Enseignement et recherches; services financiers; services	ces
divers; dépenses personnelles à l'étranger; dépenses des non-ré	
dents en Belgique	. 6
B. Consommation publique	. 70
1. Rémunérations et pensions	
2. Achats courants de biens et services	. 7
3. Intérêt imputé des bâtiments administratifs et des établissemer	
d'enseignement des pouvoirs publics	
4. Amortissement des bâtiments administratifs et des établissemen	
d'enseignement des pouvoirs publics	
C. Formation intérieure brute de capital. Répartition par branche d'activ	
1. Méthode générale de calcul pour la période 1953-1960	. 75
2. Les investissements en 1961	. 7
3. Les investissements aux prix de 1953	. 7
D. Exportations nettes de biens et services	. 70
1. Revenus des facteurs	. 70
2. Exportations et importations de biens et services	
3. Remarques générales relatives à l'estimation à prix constants d	
exportations nettes de biens et services	. 78
IV. Les comptes nationaux	
	. 78
	. 79
	. 79
1. Compte du revenu national et des dépenses de la nation	•

RÉSULTATS.

I. Origine du produit national.	
1. Valeur ajoutée brute au coût des facteurs : estimations à prix courants	8
2. Valeur ajoutée brute au coût des facteurs : indices des estimations à prix courants	O.
(1953 = 100)	84
3. Valeur ajoutée brute au coût des facteurs (prix courants) : importance relative des	
diverses branches d'activité	8
4. Valeur ajoutée brute aux prix du marché : estimations à prix courants	88
5. Valeur ajoutée brute aux prix du marché : indices des estimations à prix courants	0.
(1953=100)	91 94
7. Valeur ajoutée brute aux prix du marché : indices des estimations aux prix de 1953	95
(1953=100)	97
8. Valeur ajoutée brute aux prix du marché (prix de 1953) : taux de croissance annuels	100
II. Répartition du produit national.	
1. Répartition du produit national : chiffres absolus	101
2. Répartition du produit national : indices (1953=100)	105
3. Répartition du produit national : importance relative des revenus des divers facteurs de	
production	109
III Affectation du produit autien l	
III. Affectation du produit national.	
1. Affectation du produit national : estimations à prix courants	110
2. Affectation du produit national : indices des estimations à prix courants (1953=100)	117
3. Affectation du produit national (prix courants) : importance relative des divers types d'affectation	400
4.400	123
4. Affectation du produit national : estimations aux prix de 1953	125 131
6. Affectation du produit national (prix de 1953) : taux de croissance annuels	137
, state de designates difficultives,	101
IV. Les comptes nationaux.	
1. Compte du revenu national et des dépenses de la nation	138
2. Compte des opérations courantes de l'Etat	139
3. Compte des opérations courantes des particuliers	140
4. Compte des opérations en capital de la nation	141
5. Compte des transactions de la Belgique avec le reste du monde	141
V Compte des enfantiers assents des la 1974	
V. Compte des opérations courantes des sous-secteurs de l'Etat.	
1. Compte du pouvoir central	142
2. Compte des pouvoirs subordonnés	143
3. Compte de la sécurité sociale	143

INTRODUCTION.

Par arrêté royal du 19 septembre 1956, une commission a été instituée en vue d'établir la comptabilité nationale. A la demande de Monsieur le Ministre des Affaires économiques et de l'Energie, cette commision présente ici les premiers résultats de ses travaux arrêtés au 31 janvier 1963 (1). Les estimations ont, en général, été établies par l'Institut national de Statistique. Pour un certain nombre de postes, mentionnés dans les exposés méthodologiques, les évaluations ont toutefois été fournies par le Département d'Economie appliquée de l'Université libre de Bruxelles.

Le calcul selon l'optique du revenu a été fait en se conformant dans une large mesure à la méthode adoptée, début 1956, par la Commission du Revenu national. La Commission de la Comptabilité nationale, qui entama ses travaux à la fin de 1957, s'est donc attachée principalement à l'étude de la dépense nationale et de l'origine du produit national par branche d'activité; le calcul du revenu a néanmoins aussi été partiellement réexaminé.

Les travaux de la Commission ne sont pas terminés; en effet, tous les postes de la comptabilité nationale n'ont pas encore été examinés en détail et la Commission ne s'est pas prononcée de manière définitive. La Commission pense néanmoins que ces estimations sont les meilleures que l'on puisse établir pour l'instant, compte tenu des délais fixés et de l'état actuel de la documentation. Elle se propose de poursuivre ses travaux de manière à introduire un certain nombre d'améliorations lors de l'élaboration d'estimations ultérieures. C'est dans cet esprit que la Commission a proposé à Monsieur le Ministre d'adopter le présent rapport.

Il ressort de ce qui précède que le produit national a été calculé aux stades de la production, de la répartition et de l'affectation, chacune de ces approches étant dans la mesure du possible indépendante des deux autres. Il est donc inévitable que les trois totaux ainsi obtenus ne coıncident pas. Les différences enregistrées restent toutefois dans des limites acceptables. La Commission a décidé de retenir comme estimation du produit national la moyenne des résultats obtenus selon les trois optiques. Ceci implique que l'on apporte à chacun des montants primitivement obtenus une correction, reprise dans les tableaux sous la dénomination « ajustement statistique ». Cette correction est le plus souvent inférieure à 0,5 % et atteint exceptionnellement 2 %. Toutefois, un certain nombre de membres de la Commission estiment que le niveau absolu du produit national, de même que son évolution, sont mieux traduits par une moyenne de totaux obtenus aux stades de la production et des dépenses, compte non tenu donc du total de la répartition des revenus dont ils estiment la qualité inférieure; ils justifient leur opinion dans une note annexe.

Pour permettre d'apprécier l'évolution du produit national en termes quantitatifs — c'est-à-dire abstraction faite de l'évolution des prix — des tableaux à prix constants (prix de 1953) ont été joints aux tableaux à prix courants. Compte tenu des difficultés et des objections méthodologiques, un calcul à prix constants n'a été fait que pour la production et les dépenses. La moyenne des indices de quantité obtenus dans les deux optiques précitées a été retenue comme indice de quantité du produit national; le produit national à prix constants des années 1954 et suivantes a été calculé en multipliant par cet indice de quantité moyen le produit national à prix courants retenu pour 1953. Un ajustement statistique a dû, de ce fait, être introduit dans les tableaux à prix constants, tout comme dans les tableaux à prix courants.

⁽¹⁾ Les séries 1953-1961 ont été complétées par les chiffres de 1962 établis entretemps par l'Institut national de Statistique pour les besoins des services chargés de l'élaboration du budget économique. Les estimations relatives à 1962, ainsi que des rectifications apportées à certains chiffres provisoires de 1961, n'ont pas été soumises à la Commission de la Comptabilité nationale.

COMPOSITION DE LA COMMISSION DE LA COMPTABILITÉ NATIONALE AU 31 JANVIER 1963.

Président :

M. BAUDHUIN F., professeur à l'Université de Louvain.

Vice-présidents :

MM. DE RIDDER V., professeur à l'Université de Gand; LEJEUNE J., professeur à l'Université de Liège; PLOUVIER W., professeur à l'Institut supérieur de Commerce de l'Etat à Anvers.

Rapporteur général :

M. KIRSCHEN E.S., professeur à l'Université de Bruxelles.

Rapporteur général adjoint :

M. DEREYMAEKER R., directeur à l'Institut national de Statistique, professeur à l'Institut supérieur de Commerce de l'Etat à Anvers.

Membres:

```
MM. AUGUSTER G., directeur à l'Union nationale des Classes moyennes de Belgique;
        BLONDIAU J.P., expert comptable à la Fédération nationale des Classes moyennes;
       BUTTIENS P., secrétaire général de la Section d'Economie politique de la Chambre de Commerce de Bru-
              xelles;
        BUYENS J., secrétaire général de la Centrale chrétienne des Services publics;
       CHARELS L., membre du Comité exécutif du « Economische Raad voor Vlaanderen »;
       COOLS H., conseiller à la Direction générale du Port d'Anvers;
COOSEMANS L., conseiller à la Fédération des Entreprises de l'Industrie des Fabrications métalliques;
       de FALLEUR R., chargé de mission au Bureau de Programmation économique;
DEFOSSEZ E., attaché au Service d'Etudes de la Confédération des Syndicats chrétiens de Belgique;
       DEFROYENNES L., directeur général de la Fédération nationale des Chambres de Commerce et d'Industrie
              de Belgique;
       DERWA L., attaché au Service des Etudes économiques et sociales de la Société Générale de Belgique;
DE SCHUTTER R., attaché au Service d'Etude de la Fédération générale du Travail de Belgique;
       DE TAVERNIER A., chef du Service d'Étude économico-social du « Belgische Boerenbond »;
DEVOS W., chargé de mission au Bureau de Programmation économique;
DUFRASNE A., directeur général de l'Institut national de Statistique, professeur à l'Institut supérieur de
Commerce de l'État à Anvers;
M<sup>me</sup> DUPREZ-REICHERT C., secrétaire du Département d'Economie appliquée de l'Université libre de Bruxelles;
Chargée de cours à l'Université de Bruxelles;
MM. FRANK M., inspecteur des Finances, professeur à l'Université de Bruxelles;
HAESAERTS A., conseiller à la Fédération des Industries belges;
       JANSSENS P., conseiller à la Fédération de l'Industrie textile belge;
JUSSIANT J., administrateur-délégué de la Banque de Commerce;
LARDOT F., chef des Services sociaux de l'Alliance agricole belge;
       LOEYS M., professeur à l'Université de Louvain;
       MAES M., directeur au « Nationaal Christelijk Middenstandsverbond »;
       NOLS E., attaché au Service des Etudes du Conseil économique wallon;
SCAVEE M., secrétaire à la Fédération nationale des Unions professionnelles agricoles de Belgique;
       SERVE F., directeur honoraire de la Compagnie belge d'Assurances générales; SERWY W., conseiller à la Société générale coopérative;
       VAN BUGGENHOUT A., administrateur général adjoint du Fonds national de Retraite des Ouvriers Mineurs, professeur à l'Institut catholique des Hautes Etudes commerciales à Bruxelles;
       VAN DER AA E., secrétaire général adjoint de l'Union économique Benelux;
VAN DOREN A., secrétaire à l'Association des Grandes Entreprises de Distribution de Belgique;
VAN ROYE L., attaché à la Centrale générale des Syndicats libéraux de Belgique;
       VIRENQUE P.-H., s.j., professeur à l'Institut supérieur de Commerce Saint-Ignace à Anyers,
```

Secrétaire :

M= OLISLAEGERS O.L., Statisticien principal à l'Institut national de Statistique.

Secrétaire adjoint :

M. DIELS L., Statisticien principal à l'Institut national de Statistique.

La Commission a bénéficié en outre des avis de nombreux fonctionnaires ou experts parmi lesquels figurent les délégués des Services du Premier Ministre, des Ministères des Affaires économiques et de l'Energie, des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, de l'Agriculture, des Classes moyennes, de l'Emploi et du Travail et des Finances, de la Caisse générale d'Epargne et de Retraite et de la Banque nationale de Belgique.

MÉTHODE DE CALCUL.

I. - ORIGINE DU PRODUIT NATIONAL: VALEUR AJOUTÉE BRUTE DES DIVERSES BRANCHES D'ACTIVITÉ.

1. — Généralités.

La contribution d'une branche d'activité au produit national ou, en d'autres termes, la valeur ajoutée de la branche, représente par définition le supplément de valeur qui vient s'adjoindre au montant des biens et services consommés grâce à l'intervention des facteurs de production mis en œuvre dans cette branche. On peut donc obtenir la valeur ajoutée en faisant la différence entre la valeur de la production (output) et la valeur des biens et services consommés (input). Une telle méthode d'estimation directe a été appliquée le plus souvent possible.

La valeur ajoutée des branches d'activité pour lesquelles on ne dispose pas de chiffres d'input et d'output a été calculée par addition des rémunérations octroyées aux facteurs de production (salaires, appointements, loyers, intérêts, etc...) en tenant compte des conventions qui régissent la matière, notamment dans le cas particulier du secteur public.

Les notions retenues dans cette étude sont celles de valeur ajoutée brute et de produit national brut tant au coût des facteurs qu'aux prix du marché. Il s'agit donc de chiffres « bruts », c'est-à-dire que les montants correspondant à la dépréciation n'en ont pas été déduits.

La différence entre la valeur ajoutée (ou le produit national) « au coût des facteurs » et « aux prix du marché » est constituée par les impôts indirects (moins les subsides) : ils ne sont pas compris dans le premier con ept, mais bien dans le second.

Les impôts indirects sont mis à charge de la branche d'activité qui en effectue le paiement au fisc. C'est ainsi que les taxes de transmission sont imputées à la branche qui en assure le recouvrement et le transfert à l'Etat. Les impôts indirects sont donc compris dans la valeur ajoutée aux prix du marché de cette branche.

Les subventions sont imputées à la branche qui les reçoit, sans égard pour la branche que l'Etat veut en fait soutenir. Elles sont donc comprises dans la valeur ajoutée au coût des facteurs de la branche d'activité qui les a reçues.

La valeur ajoutée d'une branche d'activité et le produit national global ne peuvent s'exprimer autrement qu'en unités monétaires. Les variations observées dans les montants nominaux sont de ce fait influencées par des variations de quantités aussi bien que de prix. Si l'on désire faire des comparaisons dans le temps, il est fort important d'isoler la composante quantitative de cette évolution; c'est pour cette raison que l'on a présenté des estimations à prix constants (aux prix du marché uniquement). A cette fin on a multiplié, pour chacune des années considérées, les quantités produites et les biens et services consommés par les prix observés pendant l'année de base; on a ainsi obtenu, par différence, la valeur ajoutée à prix constants. C'est l'année 1953 qui a été choisie comme année de base.

Le calcul de la valeur ajoutée par branche d'activité est basé sur les données des statistiques annuelles de la production disponibles à l'Institut national de Statistique. Pour une série de branches d'activité, non soumises aux statistiques de la production, la valeur ajoutée a été estimée soit par le DULBEA (1), soit par l'Institut national de Statistique.

2 - Correspondance entre les branches d'activité I.N.S. et la classification internationale.

Avant de passer à une description succincte de la méthode suivant laquelle les estimations ont été effectuées, il convient d'établir un tableau de correspondance entre les branches d'activité considérées par l'Institut national de Statistique et les rubriques de la c'assification internationale type par industrie (C.I.T.I.).

Département d'Economie appliquée de l'Université libre de Bruxelles.

TABLEAU DE CORRESPONDANCE ENTRE LES BRANCHES D'ACTIVITÉ I.N.S. ET LES RUBRIQUES DE LA CLASSIFICATION INTERNATIONALE TYPE PAR INDUSTRIE (C.I.T.I.).

٠	Branches d'activité I.N.S.	Code C.I.T.I.	Remarques concernant les branches d'activité I.N.S.
1. A	griculture, sylviculture et pêche		
	Agriculture, horticulture, élevage	011	A l'exclusion des activités connexes de l'agricultu- re (moisson, battage par des établissements spéciali- sés) (repris au 8e)
	Sylviculture	$021 - 022 \\ 04$	com, (cogodo de co)
	ndustries extractives Charbonnages, y compris leurs centrales électri-		
	ques	110	
b)	Autres industries extractives	140 - 192 - 199 - 339 (partim)	
3. In	ndustries manufacturières		
a)	Denrées alimentaires, boissons et tabac :		,
	Industries des denrées alimentaires et des boissons Industrie du tabac	$\begin{array}{c c} 20 - 21 - 312 \\ 220 \end{array}$	Y compris les bouchers et les boulangers
b)	Textiles:	221 (noutim)	Y compris, entre autres, la fabrication de fibres
	Filatures et fileteries	231 (partim) 231 (partim)	synthétiques, la préparation de matières textiles, les filatures de lin et de chanvre, les filatures de fibres
	Achèvement de produits textiles	231 (partim)	dures, le tissage de fibres de coco et autres fibres
	Bonneterie	232	dures, la fabrication de rubans, tresses, dentelles, tulle
	Autres secteurs de l'industrie textile	231 (partim) - 233 - 239	gaze, filets de pêche, fibres élastiques, feutre, ouate, cordes et ficelles de papier, les filatures de jute
c)	Vêtements et chaussures :	049 (.:)	Ne comprend pas tous les vêtements en cuir (cf
	Industrie du vêtement et de la confection	243 (partim) – 244 (partim)	chaussures, gants et autres articles en cuir) ni la con- fection d'ouvrages en fourrure (repris au 3 l. : tan- neries et industries de la fourrure et de la peau en poil)
	Chaussures, gants et autres produits en cuir	241 – 243 (partim)	Y compris les courroies et objets en cuir pour l'in- dustrie ainsi que la fabrication de certains vêtements en cuir. Non compris, entre autres, la fabrication de chaussures des entreprises relevant de l'industrie du caoutchouc (cf. 3f: industrie du caoutchouc et in- dustrie chimique) la sellerie et la bourrellerie (cf. 8f)
d	Bois et meubles:		
	Sciage du bois et activités connexes Industrie transformatrice du bois et industries con-	251 (partim) – 252 – 259 –	A Paralaries des marches séculiares anciens com
	nexes	- 260 - 389	A l'exclusion des meubles métalliques mais y com- pris la saboterie
e)	Papier, impression, édition :	200 00)	Pris ta Babotorio
ĺ	Production de papier et de carton	271	
	Transformation du papier et du carton	272	·
•	Impression, brochage et reliure Industrie chimique et activités connexes:	280	·
,	Industrie du caoutchouc et industrie chimique	300 - 311 - 313 - 319 - 392 (partim)	Y compris les chaussures en caoutchouc
	Raffineries de pétrole et fabriques d'agglomérés de	321 – 329	
	houille	(partim)	
	Cokeries et usines à gaz	329 (partim) – 512 (partim) – 341 (partim)	Y compris les cokeries rattachées aux industries si dérurgiques
g)	Terre cuite, céramique, verre et ciment :	, (harran)	
5,	Industrie de la terre cuite et industrie céramique.	331 - 333 -	
		339 (partim)	
	Industrie du verre et industrie du ciment Industrie des agglomérés de ciment et de l'asbeste- ciment	332 – 334 339 (partim)	

Branches d'activité I.N.S.	Code C.I.T.I.	Remarques concernant les branches d'activité I.N.S.
h) Fer, acier et métaux non ferreux	341 (partim)	A l'exclusion des cokeries rattachées aux industries
i) Fabrications métalliques et constructions navales	- 342 350 - 360 - 370	sidérurgiques
	- 381 (partim) - 382 - 383 -	
D. A. L. L. C. N. C. D.	385 - 386 - 391 - 392 (partim)	
j) Arsenaux de la S.N.C.B	382 (partim) 384-612 (partim)	Y compris la distribution de voitures automobile mais à l'exclusion de la distribution des produits pé troliers (cf. 6 a)
l) Autres industries manufacturières : Tanneries et industries de la fourrure et de la peau en poil	243 (partim) 291 – 292	
Industrie du diamant Industries non dénommées ailleurs	394 (partim) 381 (partim) – 393 – 394	Ne comporte que la taille du diamant Y compris, entre autres, la valorisation des fer railles, chiffons, la démolition de navires et les cime
	(partim) - 395 - 399 - 513	tières d'autos
Construction	400	
s. Électricité, gaz et eau a) Production, transport et distribution d'électricité.	511	A l'exclusion de l'autoproduction industrielle Celle-ci est comprise dans l'activité de la branche qu
		produit de l'électricité pour ses propres besoins (prin cipalement les charbonnages et les industries sidérur giques)
b) Distribution d'eau, transport et distribution de gaz de ville	512 (partim) - 521	A l'exclusion de la production de gaz (cf. $3f$)
. Commerce, banque, assurances, immeubles d'habita- tion		
a) Commerce:		
Commerce de gros et de détail	611 - 612 (partim)	Non compris la distribution de voitures automo biles (cf. 3 k) et les activités mentionnées sous la ru brique 3 f. La distribution du gaz en bonbonnes es comprise dans le commerce de gros et de détail et no dans la distribution de produits pétroliers
b) Services financiers	620	dans la distribution de products pedionors
c) Assurances	630	
. Transports et communications		
a) Transports par voie ferrée	711 - 712 (partim)	Comprend les transports par autobus assurés directement par la S.N.C.B. ou la S.N.C.V. mais non le lignes affermées
b) Transports par route	712 (partim) – 713 – 714	Y compris les lignes affermées par la S.N.C.B. et le S.N.C.V.
c) Transports maritimes	715	A l'exclusion des ports (cf. 7 e)
d) Navigation fluviale	716 (partim) 716 (partim) 718 (partim)	
f) Transports aériens	717 730 – 842	
	(partim)	

Branches d'activité I.N.S.	Code C.I.T.I.	Remarques concernant les branches d'activité I.N.S.
8. Services		
a) Administration publique	810 (part im)	
	823 (partim)	
	824 (partim)	
	827 (partim)	
b) Enseignement (officiel et libre)	821	
c) Forces armées	810 (partim)	
d) Professions médicales	822 (partim)	A l'exclusion des bôpitaux (cf. $8f$)
e) Autres services rendus aux entreprises	012 - 522 - 640	Services juridiques, vétérinaires, entreprises de net-
·	- 718 (partim)	toyage, agences immobilières, organisations profes-
	- 720 -	sionnelles, experts comptables etc Une partie de ces
·	– 826 (partim) –	services est destinée à la consommation privée.
	831 à 839	
f) Autres services rendus aux ménages	242 – 293	Hôtels, restaurants, cafés, divertissements, agences
	(partim)	de voyages, réparations de vêtements et chaussures,
	718 (partim)	studios de photographie, entreprises de pompes fu-
	822 (partim) –	nèbres, hôpitaux, sellerie, bourrellerie, etc
•	823 (partim) –	Une partie de ces services est destinée aux entre-
	824 (partim)	prises et à l'État
	825 – 826	
	(partim) – 827	
	(partim) - 829 -	
	841 à 843 -	
	852 à 859	
g) Domestiques et gens de maison	851	

3. — Branches d'activité pour lesquelles il existe une statistique annuelle de la production depuis 1953.

A. - VALEUR DE LA PRODUCTION.

La valeur totale de la production est obtenue en prenant en considération les éléments ci-après énumérés :

- valeur des produits livrés en Belgique;
- valeur des produits livrés à l'étranger;
- valeur des variations quantitatives des stocks de produits finis;
- montants encaissés pour travaux à façon;
- produits en cours de fabrication;
- constructions et équipement lourd exécutés par les entreprises avec leurs propres matières et leur propre personnel;
- impôts indirects.

Ces divers éléments sont donnés tout d'abord tels qu'ils résultent de la statistique annuelle de la production, c'est-à-dire en se limitant aux seuls établissements qui sont soumis à la statistique.

Les valeurs exprimées « à prix courants » sont ensuite transformées en valeurs « à prix constants » (prix de 1953).

a) Livraisons en Belgique.

Les quantités et les valeurs à prix courants des produits livrés sur le marché belge sont établies directement à partir des statistiques annuelles de production. Ces données permettent de calculer le prix moyen de chaque produit.

Les valeurs aux prix de 1953 sont obtenues en appliquant directement aux quantités livrées de chaque produit le prix moyen observé en 1953. Dans certains cas cependant (produits divers, produits pour lesquels les quantités livrées et/ou les valeurs correspondantes ne sont pas connues pour la période de base), on a dû se contenter d'un calcul indirect; celui-ci consiste à diviser les valeurs à prix courants par un indice de prix traduisant l'évolution des prix de tout ou partie des articles du même secteur pour lesquels le calcul direct est possible.

Les valeurs dont il a été question jusqu'ici sont en fait des valeurs exprimées au prix départusine. Elles comportent certains impôts indirects mais non le montant des timbres fiscaux (1). Pour passer à des valeurs « aux prix du marché », il suffit d'ajouter au montant des livraisons aux

Cf. § g ci-après consacré à la question des impôts indirects.

prix départ-usine le montant des timbres fiscaux appliqués sur les factures de vente. Cette opération ne présente aucune difficulté lorsqu'il s'agit des calculs à prix courants.

Quant à la valeur des livraisons aux prix de 1953 (prix du marché), elle a été calculée en multipliant la valeur des livraisons aux prix départ-usine de 1953 par le coefficient c défini de la façon suivante :

$$c = \frac{\sum\limits_{i} p_o^i q_o^i + f}{\sum\limits_{i} p_o^i q_o^i} = \frac{\sum\limits_{i} \pi_o^i q_o^i}{\sum\limits_{i} p_o^i q_o^i}$$

où p_o^i = prix départ-usine du produit i en 1953

 q_o^i = quantité de produit i livré en 1953

f = montant des timbres fiscaux appliqués en 1953

 π_o^i = prix du marché des produits i en 1953 c est donc le coefficient qui, pour 1953, doit être appliqué à la valeur des livraisons aux prix départ-usine afin de transformer celle-ci en valeur aux prix du marché. En multipliant par c la valeur des livraisons de l'année n exprimée en prix départ-usine de 1953, on obtient :

$$\begin{array}{l} \mathrm{e} \; \sum\limits_{i} p_{o}^{i} \, q_{n}^{i} = \frac{\sum\limits_{i} p_{o}^{i} \, q_{o}^{i} + f}{\sum\limits_{i} p_{o}^{i} \, q_{o}^{i}} \; \cdot \; \sum\limits_{i} p_{o}^{i} \, q_{n}^{i} \\ \\ = \sum\limits_{i} \pi_{o}^{i} \, q_{o}^{i} \; \cdot \; \frac{\sum\limits_{i} p_{o}^{i} \, q_{n}^{i}}{\sum\limits_{i} p_{o}^{i} \, q_{o}^{i}} \end{array}$$

Ceci revient à multiplier la valeur des livraisons aux prix du marché relative à l'année de base par un indice des quantités livrées pendant l'année n, indice où les quantités livrées de chaque produit sont pondérées par les prix « départusine » p'_{\circ} pratiqués pendant l'année de base et non par les « prix du marché » π'_{\circ} . Les valeurs ainsi calculées constituent une bonne approximation des livraisons de l'année n exprimées aux prix du marché pratiqués pendant l'année de base.

b) Livraisons à l'étranger.

Comme dans le cas des livraisons en Belgique, les quantités, les valeurs et par conséquent les prix moyens des produits livrés sur les marchés étrangers peuvent être établis à partir des statistiques de la production.

Les estimations aux prix de 1953 ont été faites, comme dans le cas précédent, en appliquant les prix moyens de 1953 aux quantités livrées pendant l'année considérée. Lorsqu'il s'agit de produits pour lesquels on ne dispose

pas de donnécs quantitatives ou qui n'étaient pas mentionnés en 1953, on utilise un indice de prix qui traduit l'évolution des rubriques calculées par la méthode directe.

c) Valeur des variations quantitatives des stocks de produits finis.

L'estimation en valeur des variations de stocks de produits finis a été faite conformément aux prescriptions du Système normalisé de Comptabilité nationale, c'est-à-dire en calculant tout d'abord les variations quantitatives des stocks et en appliquant ensuite à ces quantités un prix moyen.

Les variations quantitatives des stocks correspondent en principe à la différence entre la production d'une part, et le total des livraisons en Belgique et à l'étranger, d'autre part. Dans certains cas cependant les variations quantitatives des stocks ont été calculées en faisant la différence entre les quantités en stock déclarées à la fin de chaque année; la première méthode apparaît en effet moins bonne dans le cas d'une production qui donne normalement lieu à une forte proportion de déchets.

Pour estimer les valeurs à prix courants et à prix constants de ces variations quantitatives, on a adopté les prix moyens des livraisons en Belgique pratiqués respectivement pendant l'année considérée et en 1953.

d) Montants encaissés pour travail à façon.

Cette rubrique couvre les montants encaissés par les déclarants en raison de travaux exécutés à façon. Pour transformer les valeurs à prix courants, tirées de la statistique, en valeurs exprimées aux prix de 1953, on a utilisé en règle générale l'indice du coût réel des salaires dans la branche considérée (indice établi par l'Institut national de Statistique) ou, à défaut, un indice des dépenses en personnel déduit des statistiques de la production relatives à la branche en question.

e) Produits en cours de fabrication.

On prend en considération ici la différence entre les valeurs — telles qu'elles apparaissent dans la statistique annuelle de la production — des produits en cours de fabrication au 31 décembre et au 1° janvier de l'année de compte. Cette différence devrait, en principe, subir une correction pour tenir compte des variations de prix intervenues entre les deux dates; vu la faible importance de cette rubrique et le caractère approximatif des estimations, on a renoncé à cette correction.

Pour convertir les valeurs à prix courants dont on dispose en valeurs à prix constants (prix de 1953), on a encore eu recours à un indice traduisant l'évolution des prix. En règle générale, on a utilisé l'indice obtenu en faisant la moyenne non pondérée de l'indice des prix des matières premières mises en œuvre dans la branche considérée et de l'indice des prix des produits finis fabriqués dans cette branche.

f) Constructions et équipement lourd exécutés par les entreprises avec leurs propres matières et leur propre personnel.

On fait apparaître sous cette rubrique la différence entre la valeur globale des constructions et de l'équipement lourd terminés au cours de l'année ou en cours d'exécution au 31 décembre, et la valeur des constructions et de l'équipement lourd en cours d'exécution au 1° janvier; les statistiques annuelles de la production fournissent ces renseignements.

L'indice appliqué pour passer des estimations à prix courants aux montants correspondants à prix constants a été obtenu en faisant une moyenne non pondérée de l'indice des prix de gros des matériaux de construction, de l'indice des prix de gros des métaux et des fabrications métalliques et de l'indice général des salaires de la Banque nationale de Belgique.

g) Impôts indirects.

La valeur de la production exprimée en prix départ-usine ne correspond pas à la notion de valeur aux prix du marché, car certains impôts indirects seulement sont incorporés dans les prix départ-usine. On peut en effet répartir les impôts indirects comme suit :

 i) Impôts indirects perçus lors d'un achat (p. ex. droits d'entrée, taxe de transmission à l'importation).

Les droits de douane et les impôts similaires payés à l'importation des matières premières et autres biens interviennent nécessairement dans le calcul de la valeur ajoutée globale aux prix du marché. Pour des raisons d'ordre pratique, ils sont censés être supportés par la branche d'activité « importation » annexée au commerce et apparaissent donc dans la valeur ajoutée de ce secteur. La branche transformatrice qui utilise les matières importées compte ces impôts indirects à la fois dans son output et dans son input, de telle sorte qu'ils n'influencent pas sa valeur ajoutée.

ii) Impôts indirects assimilables à des charges de production (p. ex. taxe de roulage sur les véhicules à moteur, impôts provinciaux et communaux sur le personnel occupé ou la force motrice). Ces impôts sont incorporés dans la valeur des livraisons comptées aux prix départusine et par conséquent dans la valeur ajoutée de la branche qui les supporte.

Remarquons à ce propos que l'impôt foncier est considéré comme un impôt direct.

iii) Impôts indirects perçus à l'occasion d'une vente (p. ex. taxe de transmission, taxe de facture, taxe de luxe...). Ces impôts perçus par apposition de timbres fiscaux doivent être ajoutés aux prix départusine pour former le véritable prix du marché payé par l'acheteur.

La statistique annuelle de la production fournit le total des impôts indirects envisagés sous ii) et iii) et de l'impôt foncier. On a corrigé le total pour éliminer ce dernier. On a décrit au § a) ci-dessus la méthode appliquée en ce qui concerne les livraisons aux prix du marché pour passer des valeurs à prix courants aux valeurs correspondantes à prix constants (prix 1953).

h) Valeur totale de la production.

En additionnant les divers éléments de production détaillés ci-dessus, on obtient la valeur totale aux prix du marché de la production réalisée par les établissements soumis à la statistique annuelle de la production.

i) Extrapolation à tous les établissements de la branche.

Il s'agit ici en principe aussi bien des établissements qui occupent du personnel salarié que des établissements travaillant sans personnel salarié ou uniquement avec des aidants.

Les bases d'extrapolation peuvent être différentes suivant les branches: tout dépend de la documentation disponible. Le plus souvent, il existe à côté de la statistique annuelle de la production une statistique mensuelle de l'activité industrielle qui touche tous les établissements de la branche et mentionne le personnel occupé ainsi que la production; si tel est le cas, l'extrapolation est faite soit sur base de la production, soit sur base du personnel occupé, soit suivant un système mixte. A défaut de statistique mensuelle, on peut avoir recours aux statistiques de l'O.N.S.S., ou se baser partiellement sur les données du recensement de 1947, ou encore utiliser des systèmes mixtes.

B. — VALEUR DES BIENS CONSOMMÉS ET DES SERVICES ACHETÉS.

Pour calculer la valeur totale des biens consommés et des services achetés, on prend en considération les éléments ci-après :

- -- énergie et combustibles consommés, matières premières et matières auxiliaires utilisées;
- services achetés et charges diverses.

a) Energie et combustibles consommés, matières premières et matières auxiliaires utilisées.

Les quantités, les valeurs à prix courants et par voie de conséquence les prix moyens, peuvent être établis directement à partir des statistiques de la production. La conversion de la valeur à prix courants en valeur aux prix de 1953 ne soulève aucun problème quand il s'agit de produits dont on connaît la consommation annuelle en quantité ainsi que le prix moyen pendant l'année de base. Dans les autres cas, on doit avoir recours à des indices de prix, supposés représentatifs, par lesquels on divise les valeurs à prix courants.

b) Services achetés et charges diverses.

Cette rubrique comprend:

- i) le montant facturé par des tiers pour l'entretien et la réparation des bâtiments, des machines et du matériel de transport; ces travaux d'entretien et de réparation sont censés maintenir les biens de production en état de bon fonctionnement sans en changer de façon sensible les propriétés ou la valeur;
- ii) le montant facturé par d'autres entreprises pour les travaux à façon qu'elles ont effectué;
- iii) les charges diverses et les frais de transport; ces montants sont en principe établis directement à partir des statistiques de la production, mais pour les années 1953 et 1954 les chiffres, manifestement sous-estimés, ont été corrigés en se basant sur les données des années subséquentes.

La conversion en prix de 1953 a été faite en divisant les valeurs à prix courants par des indices de prix adéquats.

c) Extrapolation à toutes les entreprises de la branche d'activité.

L'extrapolation des montants relatifs à la valeur des biens consommés et des services achetés est faite en appliquant les coefficients retenus en matière de production.

C. — VALEUR AJOUTÉE.

La valeur ajoutée brute aux prix du marché est égale à la différence entre la valeur totale de la production aux prix du marché et la valeur totale des biens consommés et des services achetés. La valeur ajoutée brute au coût des facteurs s'obtient en soustrayant de la valeur ajoutée brute au coût du marché le montant des impôts

indirects et en y ajoutant éventuellement le montant des subsides. Ce calcul a été effectué uniquement à prix courants.

La méthode décrite ci-dessus a été appliquée pour les branches d'activité suivantes :

Industrie du tabac:

Filatures et fileteries;

Industrie du tissage:

Bonneterie:

Industrie du vêtement et de la confection (non compris les entreprises artisanales sans personnel ouvrier salarié);

Industrie de la chaussure, de la ganterie et de la maroquinerie;

Industrie transformatrice du bois et industries connexes;

Production de papier et de carton;

Transformation du papier et du carton;

Industrie du caoutchouc et industrie chimique;

Fabriques d'agglomérés de houille;

Cokeries et usines à gaz;

Industrie de la terre cuite;

Industrie du verre;

Industrie des agglomérés de ciment et de l'asbeste-ciment;

Fer, acier et métaux non ferreux;

Fabrications métalliques et constructions navales:

Tanneries et industries de la fourrure et de la peau en poil.

Il convient de remarquer que pour l'industrie de la ganterie et de la maroquinerie, les chiffres de la statistique de production ont été majorés de 10 % pour tenir compte d'une sous-évaluation des déclarations statistiques.

4. - Branches d'activité pour lesquelles une statistique annuelle de production a été instaurée après 1953.

Quelques branches d'activité ont été soumises à la statistique annuelle de la production après 1953. La valeur ajoutée n'a pu dès lors être calculée suivant la méthode générale que pour les années où cette statistique existait; pour les années antérieures il a fallu se contenter d'estimations faites pour chacune des branches en question, de la manière ci-après décrite.

a) Charbonnages et leurs centrales électriques.

La statistique annuelle de la production ne débute qu'en 1959. Pour les années 1953 à 1958, les chiffres ont été obtenus en extrapolant les données de 1959, compte tenu des renseignements dont dispose l'Administration des Mines. L'output et l'input ont été estimés, par bassin houiller, en multipliant les résultats de 1959, selon le cas, par l'indice de la valeur de la production ou par l'indice des frais d'exploitation (abstraction faite des salaires et des charges sociales). L'output aux prix de 1953 a été obtenu en divisant la valeur à prix courants par l'indice des prix de gros du charbon. Pour l'input, on a appliqué un indice qui traduit l'évolution des prix d'une série de produits consommés par la branche considérée, ces divers prix étant pondérés par les quantités consommées. La valeur ajoutée correspond à la différence entre l'output et l'input.

b) Autres industries extractives.

On dispose d'une statistique annuelle de la production à partir de 1955. Pour les années 1953 et 1954, on s'est basé sur les statistiques de production établies par l'Administration des Mines. On a pu ainsi, moyennant quelques adaptations, calculer l'output et l'input à prix courants et à prix constants.

c) Achèvement de produits textiles.

Une statistique annuelle de la production existe depuis 1957. Les estimations relatives aux années 1953 à 1956 ont été faites à partir de la valeur ajoutée de 1957 calculée aux prix de 1960, en appliquant à cette valeur un indice composé lui-même d'un indice de l'emploi établi sur base de la statistique mensuelle et d'un indice reflétant l'évolution de la valeur ajoutée à prix constants, par travailleur, dans un certain nombre de secteurs de l'industrie textile. Pour obtenir des estimations aux prix de 1953, on a divisé la série des valeurs ajoutées aux prix de 1960 par l'indice des prix de gros des produits textiles de l'année 1960. On est ensuite passé aux estimations à prix courants en multipliant les valeurs ajoutées aux prix de 1953 par les indices des prix de gros des produits textiles relatifs aux années 1953 à 1956.

d) Autres secteurs de l'industrie textile.

On a pu se servir de la statistique annuelle de la production à partir de 1960.

i) Peignage, lavage et carbonisage de la laine.

Pour la période 1953-1959, on a calculé tout d'abord les valeurs ajoutées aux prix de 1960 compte tenu des résultats de la statistique mensuelle de la production et de la statistique annuelle de 1960. Les valeurs ajoutées à prix constants (prix de 1953) ont été obtenues en divisant les chiffres de la série précédente par l'indice des prix observé en 1960 pour la valeur ajoutée des filatures de laine peignée et cardée. Pour passer aux valeurs ajoutées à prix courants, on a mul-

tiplié les valeurs ajoutées aux prix de 1953 par les indices des prix relatifs aux années 1953 à 1960.

ii) Filatures de lin et de chanvre.

On a appliqué la même méthode que cidessus, en utilisant toutefois l'indice des prix de gros du lin au lieu de l'indice des prix de la valeur ajoutée.

iii) Filatures de fibres dures et tissage de tapis de fibres dures.

On a également appliqué la méthode précédente, mais en prenant cette fois en considération l'indice des prix de gros des produits textiles.

iv) Fabrication d'ouate.

Les valeurs ajoutées à prix courants et à prix constants pour la période 1953-1959 ont été estimées sur la base des chiffres de production tirés de la statistique mensuelle.

 v) Industrie du feutre, fabrication de rubans, tresses et passementerie, tulle et articles similaires, préparation de chiffons et déchets textiles.

Les valeurs ajoutées à prix courants pour la période 1953-1959 ont été estimées en tenant compte à la fois de l'évolution de l'emploi suivant la statistique mensuelle et de l'évolution de la valeur ajoutée, par travailleur, observée dans un certain nombre de secteurs textiles. Les valeurs ajoutées à prix constants ont été obtenues en divisant les chiffres de la série précédente par l'indice des prix de gros des produits textiles.

e) Scieries.

On dispose d'une statistique annuelle de la production à partir de 1958. Pour la période allant de 1953 à 1957, les valeurs ajoutées à prix courants ont été estimées en admettant une évolution conforme aux indices émanant de l'Administration de l'Industrie. Le calcul à prix constants a été effectué en utilisant l'indice des prix de gros du bois.

f) Impression, brochage et reliure.

La statistique annuelle de la production existe depuis 1958. Pour la période 1953-1957, on a estimé la valeur ajoutée en se basant sur l'évolution des rémunérations établie par l'O.N.S.S. La valeur totale de la production a par ailleurs été évaluée en appliquant la production par tra-

vailleur, observée pour l'année 1958, au personnel occupé les années précédentes. L'input a été obtenu par différence.

Pour le calcul à prix constants, on a divisé la valeur de la production à prix courants par une moyenne pondérée de l'indice des prix de gros du papier et du carton et de l'indice des salaires.

En ce qui concerne l'input, la valeur à prix courants a été divisée par une moyenne pondérée des indices des prix de gros du papier et du carton et des produits chimiques. La valeur ajoutée à prix constants représente la différence entre l'output et l'input à prix constants.

g) Raffineries de pétrole.

Il est possible d'utiliser les résultats de la statistique annuelle de la production à partir de 1959. Pour les autres années, on a obtenu la valeur ajoutée à prix courants en appliquant au chiffre de 1959 des indices basés sur des données fournies par l'Administration de l'Industrie. Le calcul à prix constants a été effectué en divisant la valeur ajoutée à prix courants par l'indice des prix de gros des produits pétroliers.

La valeur ajoutée aux prix du marché des raffineries de pétrole ne comprend pas les droits d'accises ni diverses taxes sur les ventes. Ces droits et taxes ont été attribués au secteur de la distribution.

h) Industrie de la céramique.

La statistique annuelle de la production ne commence qu'en 1957. Pour les autres années, il a été fait usage de la statistique trimestrielle de la production élaborée par la Fédération des Industries céramiques de Belgique et du Luxembourg en collaboration avec l'Institut national de Statistique. On a donc pu, moyennant quelques adaptations, calculer l'output et l'input à prix courants et à prix constants. La valeur ajoutée a été obtenue par différence.

i) Production, transport et distribution d'électricité (à l'exclusion des autoproducteurs industriels).

La statistique annuelle de la production fait défaut pour 1953 seulement. Les données relatives à l'output de cette année figurent dans les rapports annuels de la Fédération professionnelle des Producteurs et Distributeurs d'Electricité de Belgique et dans les rapports statistiques du service de l'Energie électrique (Ministère des Affaires économiques et de l'Energie). Les données relatives à l'input, en quantités et en valeurs, ont été estimées à partir de l'output, compte tenu du rapport observé en 1954 et des indices des

prix de gros des principaux combustibles et matières premières consommés. La valeur ajoutée à prix courants a été obtenue par différence. Le calcul à prix constants a été fait en se servant des prix moyens de 1953.

5. — Estimations complémentaires, corrections pour investissements par moyens propres et estimations relatives à l'année 1961 pour les branches d'activité reprises aux sections 3 et 4 ci-dessus.

a) Estimations complémentaires.

Dans le cas de certaines branches d'activité, des estimations complémentaires séparées ont encore été effectuées pour couvrir des produits ou groupes de produits qui ne sont pas touchés par les statistiques de la production. Il s'agit des branches suivantes :

- industrie du vêtement et de la confection : estimation complémentaire pour les drapeaux, la toile cirée, etc...;
- chaussures, gants et autres articles en cuir : estimation complémentaire pour la fabrication de courroies et d'articles en cuir pour l'industrie;
- industrie transformatrice du bois et activités connexes : estimation complémentaire pour le bois courbé et la fabrication de chariots, charrettes et barques;
- industrie du caoutchouc et industrie chimique: estimation complémentaire pour les produits pharmaceutiques, les essences, parfums, arômes, etc..., et la préparation du caoutchouc;
- industrie de la terre cuite et industrie céramique : estimation complémentaire pour la préparation de divers minéraux et objets en plâtre;
- -- tanneries : estimation complémentaire pour le finissage du cuir.
- b) Correction pour les investissements par moyens propres.

On a admis que ces investissements n'ont pas été déclarés de façon complète dans les statistiques de production. Cette correction vise à y remédier et également à compenser les effets de la comptabilisation de certains investissements comme charges diverses.

c) Estimation de la valeur ajoutée pour l'année 1961.

Etant donné le temps requis pour le rassemblement et le dépouillement des déclarations de la statistique annuelle de la production, il n'a pas été possible de calculer la valeur ajoutée pour 1961 suivant la méthode générale. On a prélevé, par branche d'activité et par classe de grandeur, un échantillon parmi les bulletins de 1961 déjà rentrés. On a relevé sur ces bulletins le montant des livraisons en Belgique et à l'étranger ainsi que le montant des matières premières consommées. On a recherché ensuite pour les mêmes déclarants les montants correspondants de l'année 1960.

Les totaux par classe de grandeur ont servi à calculer, pour chaque branche d'activité, un indice pondéré traduisant la situation de 1961 par rapport à 1960. La valeur totale de la production en 1960 a été extrapolée à 1961 en utilisant l'indice des livraisons; l'indice des matières memières consommées a été appliqué à la valeur globale des marchandises consommées et des achats de services en 1960. Par différence, on a obtenu la valeur ajoutée brute aux prix du marché (prix courants). L'estimation de la valeur ajoutée à prix constants a été effectuée au moyen de l'indice de la production industrielle lorsqu'un tel indice existe et qu'il accuse pour les années antérieures, une évolution suffisamment parallèle à celle de l'indice de la valeur ajoutée à prix constants. Lorsque ce procédé paraissait inapplicable, on a recherché un indice des prix aussi représentatif que possible.

Signalons enfin que pour quelques branches d'activité le calcul de la valeur ajoutée de 1960 est encore basé sur des chiffres provisoires de la statistique de la production.

6. — Calculs effectués par l'I.N.S. pour d'autres branches d'activité.

a) Agriculture, horticulture, élevage.

La méthode de calcul à prix courants est décrite dans le chapitre traitant de la répartition du produit national entre les facteurs de production. La valeur ajoutée brute est égale à la valeur brute de la production diminuée de la valeur des matières premières et approvisionnements achetés en dehors de la branche agriculture et horticulture. Les inputs comprennent donc les aliments pour le bétail, les engrais chimiques, les semences et les plants, les insecticides, les frais d'entretien, les honoraires de vétérinaire, etc..., mais non les salaires et charges sociales, ni les loyers nets, ni les amortissements, ni les intérêts sur le capital emprunté.

Pour le calcul à prix constants, on a, autant que possible, multiplié les quantités des biens produits ou des matières consommées par les prix moyens de l'année de base. Dans le cas où l'on ne dispose que d'estimations en valeur, à prix courants, pour certains produits ou pour certains éléments du coût de production, on a obtenu la valeur à prix constants pour l'année considérée en divisant la valeur à prix courants par des indices traduisant l'évolution des prix par rapport à l'année 1953.

b) Exploitation forestière.

Il s'agit ici d'activités telles que l'abattage d'arbres, l'écorçage, la production de charbon de bois et de bois à brûler... Les estimations sont basées sur des données relatives à la valeur ajoutée par travailleur extraites des statistiques annuelles de production des scieries et des données de l'O.N.S.S. concernant l'emploi. Dans les tableaux, on a regroupé sous le titre « Sylviculture » les résultats ainsi obtenus et la valeur ajoutée (reprise de Dulbéa) provenant de la vente de bois sur pied.

c) Autres secteurs de l'industrie textile.

La valeur ajoutée à prix courants a été évaluée à partir de la valeur ajoutée par travailleur, dans un certain nombre d'autres secteurs de l'industrie textile, et du personnel occupé suivant la statistique mensuelle de l'emploi et le Recensement général de l'Industrie de 1947. La valeur ajoutée à prix constants a été obtenue en divisant les chiffres ci-dessus par l'indice des prix de gros des produits textiles.

d) Confection artisanale.

La valeur ajoutée à prix courants et à prix constants a été calculée sur base du nombre d'indépendants et d'aidants relevant de ce secteur et sur base de la valeur ajoutée par personne active déduite de la statistique annuelle de production de l'industrie du vêtement et de la confection. Le nombre de personnes travaillant dans le secteur artisanal est supposé égal au nombre total d'indépendants du secteur vêtement et confection tel qu'il résulte des estimations du Ministère de l'Emploi et du Travail, diminué du nombre d'indépendants travaillant dans les entreprises occupant des travailleurs rémunérés. Ce dernier nombre s'obtient de façon approchée en additionnant le nombre de déclarants de la statistique de production et le nombre d'établissements occupant moins de 5 ouvriers (non soumis à la statistique de production) tel qu'il ressort des données de l'O.N.S.S.

e) Industrie du ciment.

Pour l'année 1953, la valeur ajoutée a été empruntée au Dulbéa. Cet organisme a évalué l'output en partant de données quantitatives (basées principalement sur la statistique mensuelle de l'Institut national de Statistique) et de prix départ-producteur (communiqués par la fédération professionnelle). En ce qui concerne l'input, on a estimé les quantités de matières premières nécessaires pour produire une tonne des différentes espèces de ciment. A ces quantités, on a appliqué des prix basés sur des données émanant de la Commission des Prix. Pour les autres années, l'Institut national de Statistique a évalué la valeur ajoutée à prix constants en utilisant l'indice de la production industrielle de ciment. La valeur à prix courants a été obtenue en appliquant aux chiffres précédents l'indice des prix de gros du ciment.

f) Garages.

On est parti des données du Dulbéa quelque peu modifiées par l'I.N.S. Le Dulbéa a calculé l'output pour l'année 1953 sur la base des estimations suivantes : dépenses pour l'entretien et la réparation du parc autos et motos, location d'emplacements dans les garages et marges sur la vente de véhicules automobiles.

L'I.N.S. a modifié l'output de 1953 pour tenir compte d'un sondage portant sur les dépenses relatives aux voitures privées. L'input de 1953 a été adopté sans modification. La valeur ajoutée à prix courants et à prix constants pour les autres années a été calculée en utilisant des indices relatifs aux achats de véhicules automobiles et aux dépenses d'entretien et de réparation.

g) Distribution d'eau.

Les chiffres de la valeur ajoutée à prix constants ont été empruntés au Dulbéa. La valeur ajoutée, calculée à prix courants par cet organisme, accuse toutefois une évolution peu vraisemblable. En effet, ces deux séries permettent de calculer un indice des prix qui passe de 100 en 1953 à 195 en 1954, alors que, d'après la statistique annuelle de la production de l'Institut national de Statistique, le prix moyen de l'eau vendue n'augmente que de 18 % de 1953 à 1954. Aussi a-t-on adopté un nouvel indice des prix (base 1953=100) dont la valeur en 1954 est 118 et dont la valeur pour les autres années est égale

à l'indice des prix du Dulbéa, multiplié par 195.

On a obtenu la valeur ajoutée à prix courants en multipliant la valeur ajoutée à prix constants par l'indice des prix ainsi corrigé.

h) Transport et distribution de gaz de ville.

Pour ce secteur, on s'est basé sur la statistique de la distribution publique de gaz, qui fournit des indices de quantité relatifs au gaz disponible et distribué. Ces indices ont permis de calculer la valeur à la vente et à l'achat du gaz distribué par les compagnies de distribution, en appliquant des prix moyens connus ou évalués. A partir de ces données et en tenant compte, par ailleurs, des dépenses pour frais d'entretien, chauffage, éclairage et charges diverses, on a pu estimer l'output et l'input à prix courants et à prix constants.

i) Bâtiments d'habitation.

L'estimation de la valeur ajoutée à prix courants est basée sur les données qui ont servi au calcul du revenu du patrimoine immobilier échéant aux particuliers (cf. le chapitre relatif à la répartition du produit national entre les facteurs de production). Le calcul à prix constants a été fait à l'aide de l'indice des coûts de construction qui couvre les salaires et les matériaux de construction.

j) Poste, télégraphe et téléphone, radio et télévision.

Le calcul de la valeur ajoutée à prix courants du secteur poste, télégraphe et téléphone, a été fait en partant des données communiquées par les organismes intéressés. On a pu en déduire l'output, l'input et donc la valeur ajoutée. Pour le calcul à prix constants, on a appliqué un indice de quantité à la valeur ajoutée de 1953. Cet indice est basé sur le nombre d'heures payées par l'Administration des Postes et sur l'effectif en personnel de la Régie des Télégraphes et des Téléphones. Pour calculer la valeur ajoutée de la radio et de la télévision, on a pris en considération les rémunérations payées.

k) Administration publique.

Conformément aux indications du Système normalisé de Comptabilité nationale, la valeur ajoutée du secteur Etat a été calculée en faisant la somme des rémunérations payées et du loyer imputé des bâtiments administratifs. Il s'agit ici des rémunérations totales à charge du pouvoir central (y compris les cultes mais non compris l'enseignement et les forces armées), des pouvoirs subordonnés (considérés uniquement dans leur fonction administrative) et de la sécurité sociale. Les sommes payées pour la mise au travail des chômeurs par les pouvoirs publics ont été considérées comme des rémunérations et font donc partie de la valeur ajoutée.

Quant aux loyers imputés, ils ont été calculés en admettant un intérêt net de 3,5 % et un amortissement de 1,5 % par an sur la valeur du patrimoine adaptée pour tenir compte des investissements nouveaux et des désinvestissements; les montants obtenus ont été réduits forfaitairement pour éliminer les bâtiments affectés à l'enseignement (lesquels sont transférés à la rubrique suivante).

1) Enseignement (officiel et libre).

Ici encore on a pris en considération les rémunérations versées au personnel enseignant tant officiel que libre et les loyers imputés des bâtiments affectés à l'enseignement. Ce dernier poste comporte le loyer imputé des bâtiments publics affectés à l'enseignement dont question à la rubrique précédente et le loyer imputé des écoles libres estimé en appliquant les taux de 3,5 % (intérêt net) et de 1,5 % (amortissement) à la valeur théorique des locaux qui est elle-même fonction du nombre de classes, c'est-à-dire finalement du nombre d'élèves qui fréquentent l'enseignement libre.

m) Forces armées.

Dans ce cas, la valeur ajoutée se limite aux rémunérations octroyées.

n) Professions médicales.

Les données nécessaires au calcul de la valeur ajoutée dans cette branche d'activité sont extraites des estimations faites en vue du calcul du revenu des médecins, dentistes et pharmaciens (cf. le chapitre consacré à la répartition du produit national entre les facteurs de production). Afin de tenir compte du revenu des autres professions paramédicales (telles p. ex. infirmières, sage-femmes, ...), les résultats obtenus ont été majorés de 4 %. Pour le calcul à prix constants, on a utilisé un indice du nombre de médecins et pharmaciens et un indice des prix relatifs à diverses charges.

o) Domestiques et gens de maison.

La valeur ajoutée à prendre en considération ici correspond au revenu des domestiques et gens de maison qui apparaît dans le tableau de la répartition du produit national.

p) Paiements nets de revenus aux facteurs de production dus par le reste du monde.

Les montants considérés ont été empruntés à la balance des paiements établie par la Banque nationale.

Calculs effectués par le Dulbéa pour certaines branches d'activité.

Le Dulbéa a calculé la valeur ajoutée brute au coût des facteurs des branches d'activité mentionnées ci-après, en appliquant la méthode décrite ci-après. Pour l'année 1953, la valeur ajoutée a été estimée en faisant la différence entre l'output et l'input. Pour les autres années, les valeurs ajoutées à prix courants ont été obtenues à partir de la valeur ajoutée de 1953, tantôt en utilisant un indice de quantité et un indice de prix, tantôt en utilisant un indice de valeur. En général, il s'agit alors d'un indice de production de la branche d'activité considérée, ce qui revient à supposer que la valeur ajoutée évolue parallèlement à l'output.

Pour convertir les estimations précédentes au coût des facteurs en estimations aux prix du marché, l'I.N.S. a estimé le montant des impôts indirects (diminués des subsides) payé par les branches considérées.

L'I.N.S. a également estimé la valeur ajoutée à prix constants aux prix du marché en multipliant la valeur ajoutée aux prix du marché relative à 1953 par les indices de quantité retenus par le Dulbéa.

a) Sylviculture (à l'exclusion de l'exploitation forestière).

La valeur ajoutée a été estimée pour l'année 1952 à l'aide de données empruntées au Bulletin de la Société royale forestière et relatives à la vente de bois sur pied. On s'est également servi de la structure de l'input relevée pour ce secteur dans d'autres pays européens.

On a obtenu la valeur ajoutée à prix courants pour les autres années en multipliant la valeur ajoutée de 1953 par un indice de valeur basé sur le revenu des bois non soumis au régime forestier (cf. le chapitre relatif à la répartition du produit national). Pour le calcul à prix constants, on s'est servi de l'indice du prix de gros du bois.

b) Pêche.

L'output est calculé à partir de la statistique du poisson débarqué par les bateaux belges. La valeur de ce poisson a été majorée du produit estimé de la vente de poisson d'eau douce.

L'input a été déterminé sur base d'une comparaison avec le tableau input-output français. Pour l'estimation à prix constants, on s'est servi de l'indice des quantités totales de poissons débarqués dans les ports belges.

c) Denrées alimentaires et boissons.

L'output de 1953 repose essentiellement sur des données relatives à l'exportation, la consommation privée et la consommation intermédiaire de denrées alimentaires et de boissons. Ces chiffres ont été diminués des marges présumées de commerce et de transport.

L'estimation de l'input pour cette même année repose sur les chiffres d'importation de matières premières destinées à l'industrie alimentaire et sur une estimation des achats faits à d'autres branches d'activité.

Pour l'évolution de la valeur ajoutée pendant la période 1954-1961, on a retenu comme indice de quantité, l'indice de production et comme indice de prix, l'indice des prix de gros de l'industrie alimentaire, tous deux dressés par l'Institut de Recherches économiques, sociales et politiques de Louvain.

d) Arsenaux de la S.N.C.B.

La valeur ajoutée au coût des facteurs a été estimée, pour 1953, en se basant sur les rémunérations payées au personnel de ces arsenaux. Pour les autres années, la valeur ajoutée à prix courants a été obtenue en appliquant au chiffre de 1953 l'indice des recettes de la S.N.C.B. pour le transport des voyageurs et des marchandises.

Pour le calcul à prix constants, l'indice des quantités a été calculé à partir du nombre de voyageurs-km et de tonnes-km transportés par la S.N.C.B.

e) Diamant.

La valeur ajoutée pour 1953 a été calculée selon la méthode indirecte en majorant le chiffre des rémunérations du montant présumé des autres profits et des amortissements. L'évolution de quantités et de valeurs établis par l'Administration de l'Industrie.

f) Industries n.d.a.

On a tenté d'estimer, de manière directe ou indirecte, la valeur de la production de divers produits parmi lesquels: les produits de nettoyage, les montres, les bijoux, l'argenterie, les médailles, les articles d'optique, les instruments de musique, les réservoirs, les articles de fantaisie en bois, ivoire, ..., les pipes, les articles en mica, certains articles en matière minérale, les boutons sauf ceux en métal ou en céramique, les articles en plastique, ..., ainsi que divers objets de récupération. L'input repose principalement sur les importations et les données dont dispose le Dulbéa concernant les achats faits aux autres branches.

Pour l'évolution dans le temps, on a utilisé les indices de quantité et de valeur du produit national brut.

g) Construction.

La valeur ajoutée pour 1953 est estimée de la façon suivante : la valeur des principaux éléments de l'output, c'est-à-dire, les logements, les constructions des entreprises privées, des entreprises publiques et de l'Etat, et les variations des travaux en cours d'exécution a été calculée à partir de l'estimation de la formation brute de capital fixe en constructions, cette dernière étant diminuée de la valeur des travaux effectués par les investisseurs eux-mêmes ou par des entrepreneurs étrangers.

L'évaluation des ventes à la consommation publique est basée sur l'analyse des comptes et budgets de l'Etat et des pouvoirs subordonnés. La valeur des dépenses d'entretien courant et des grosses réparations des entreprises privées et du secteur « Immeubles d'habitation » a été considérée comme évoluant parallèlement à la valeur au coût de remplacement du capital immobilier de la branche considérée. Les exportations sous forme de travaux exécutés à l'étranger et les ventes à l'industrie de la récupération ont été déterminées forfaitairement. Les renseignements concernant les exportations sous forme de travaux exécutés sur le territoire national pour compte de l'étranger (bases militaires) ont été fournis par le service financier de l'Armée.

L'input de la branche a été calculé compte tenu des données sur l'importation de matériaux de construction et en se basant sur la ventilation de l'output des diverses branches d'activité, cette ventilation étant elle-même établie, dans la mesure du possible, à partir des statistiques annuelles de la production, des chiffres avancés par l'Administration de l'Industrie, ou, à défaut de ces données, en ayant recours à des sondages, à l'avis de spécialistes, etc...

Pour la période 1954 à 1961, la valeur ajoutée à prix courants et à prix constants a été obtenue en appliquant au résultat de 1953 un indice des montants investis en constructions ou consacrés aux grosses et petites réparations, ces dépenses étant estimées, selon le cas, à prix courants ou aux prix de 1953.

h) Commerce de gros et de détail.

La valeur ajoutée du commerce se calcule en faisant la différence entre les marges commerciales brutes et les dépenses d'exploitation au sens étroit du terme des entreprises commerciales. Ces dépenses ne comprennent pas la valeur d'achat des marchandises négociées ni les salaires, loyers et intérêts puisque ces trois éléments font partie de la valeur ajoutée.

Les marges commerciales brutes pour 1953 ont été calculées selon diverses méthodes :

- différence entre le prix payé par le consommateur et le prix reçu par le producteur, lorsque ces deux chiffres sont connus;
- pourcentage de la valeur payée par le consommateur;
- pourcentage des recettes du producteur.

Les dépenses d'exploitation pour 1953, telles qu'elles ont été définies ci-dessus, résultent de la ventilation des outputs des autres branches.

La valeur ajoutée à prix courants et à prix constants des autres années a été calculée en utilisant un indice de valeur basé sur les dépenses de consommation privée dans lesquelles intervient une marge de distribution ou en se servant d'un indice de quantité basé sur ces mêmes dépenses à prix constants.

Remarquons encore que tous les impôts indirects à l'importation (droits d'entrée, taxes de transmission, ...) sont compris dans la valeur ajoutée du commerce aux prix du marché.

i) Distribution de produits pétroliers.

La valeur ajoutée de l'année 1953 a été obtenue en multipliant les quantités d'essence et d'huiles moyennes vendues par une valeur ajoutée unitaire estimée forfaitairement. Il a été admis que le secteur Distribution n'intervenait pas dans les ventes de produits pétroliers autres que ceux susmentionnés.

Les chiffres des années ultérieures ont été déterminés en utilisant un indice de quantité qui traduit l'évolution de la consommation intérieure totale de produits pétroliers et un indice des prix de l'essence. La valeur ajoutée aux prix du marché de la branche d'activité sous revue comprend les droits d'accises et les diverses taxes qui frappent la vente de l'ensemble des produits pétroliers.

j) Services financiers.

Le calcul de l'output de 1953 repose sur une estimation des charges liées au financement des ventes à tempérament, à l'émission de titres et d'ordres de bourse, à l'encaissement de coupons, à la location de coffres-forts, aux dépôts de titres à découvert, etc. Il a également été tenu compte dans cette estimation des courtages et commissions payés aux agents de change et autres intermédiaires financiers, des honoraires de conseillers financiers, etc. Enfin, des intérêts imputés ont été calculés pour les services que les intermédiaires financiers fournissent gratuitement à leur clientèle.

L'input de 1953 est déterminé à partir des ventes des autres branches d'activité, sur la base de renseignements fournis par des spécialistes ou d'évaluations forfaitaires.

Les chiffres relatifs à la période 1954-1961 ont été calculés à partir d'indices de valeur et de quantité basés sur les dépenses de consommation privée en services financiers, dépenses estimées successivement à prix courants et à prix constants.

k) Assurances.

L'output de l'année 1953 a été obtenu en estimant la différence entre les primes encaissées et les indemnités allouées à partir des rapports établis par les services chargés du contrôle des organismes d'assurance, des renseignements fournis par les milieux professionnels et des chiffres retenus pour la consommation privée. L'input a été estimé forfaitairement.

Pour l'évolution dans le temps, on a utilisé des indices de valeur et de quantité composés, construits à partir des dépenses de consommation privée relatives à divers types d'assurances.

1) Transport par fer.

La valeur de la production de 1953 a été obtenue en additionnant les recettes de la S.N.C.B., de la S.N.C.V. et des compagnies de tramways, ainsi que les investissements bruts réalisés pour compte propre par la S.N.C.B. L'input a été déduit des rapports des sociétés précitées, de données relatives à l'output des autres branches, ou déterminé empiriquement. Pour les autres années, on a calculé la valeur ajoutée en se servant d'un indice de valeur basé sur les recettes de la S.N.C.B. pour le transport de voyageurs et de marchandises et d'un indice de quantité établi sur base du nombre de voyageurs-km et du nombre de tonnes-km transportés par la S.N.C.B.

m) Transport routier.

Valeur ajoutée en 1953.

Pour le transport par camions, la valeur ajoutée a été calculée suivant la méthode indirecte en multipliant par le nombre de personnes actives le revenu moyen de celles-ci.

Dans ce calcul, on fait une distinction entre les ouvriers, les employés, les indépendants travaillant sans personnel et les patrons. En ajoutant au montant précédent une estimation du loyer et des amortissements, on obtient la valeur ajoutée brute au coût des facteurs pour le transport par camions.

En ce qui concerne les autobus et les autocars, l'estimation de l'output a été faite en admettant une recette unitaire moyenne (déterminée forfaitairement ou par comparaison avec le rendement des autobus de la S.N.C.V.) et en mulipliant celle-ci par le nombre de véhicules.

Pour les taxis, l'output est déterminé à partir des estimations de la consommation privée.

Les inputs sont déduits d'un rapport publié par une association professionnelle ou estimés forfaitairement.

Evolution 1954-1961.

Le calcul à prix constants a été fait comme suit :

En ce qui concerne les camions, l'indice de quantité a été calculé en multipliant, par classe de grandeur, le nombre de camions pour lesquels une licence de transport a été octroyée par la capacité moyenne et par la distance moyenne annuelle parcourue.

L'indice de quantité pour les taxis est déduit des estimations à prix constants de la consommation privée.

Pour les autobus et les autocars, l'indice de quantité résulte du nombre moyen de véhicules utilisés. Pour les estimations à prix courants, on a utilisé des indices de valeur obtenus en multipliant les indices de quantité précités par l'indice des prix du produit national brut.

La valeur ajoutée aux prix du marché de la branche considérée comprend la taxe de roulage payée par les particuliers; pour les véhicules automobiles, cette taxe évolue de 529 millions en 1953 à 895 millions en 1961.

n) Transports maritimes.

Cette branche comprend uniquement les transports maritimes sous pavillon belge.

L'output de 1953 a été estimé en additionnant les recettes relatives au transport de passagers de la malle Ostende-Douvres et de la Compagnie maritime belge et les frets des navires belges.

L'input découle des renseignements fournis par les milieux professionnels, de comparaison faites avec l'étranger ou de données relatives à l'output d'autres branches d'activité.

L'évolution au cours des années ultérieures a été déterminée à partir des indices suivants :

- indice de quantité du tonnage net des navires de mer belges entrés dans les ports belges;
- indice des prix de certains frets de la Com-

pagnie maritime belge et, à partir de 1958, indice des prix du produit national brut.

o) Navigation fluviale.

Valeur ajoutée en 1953.

On a estimé successivement l'output de la batellerie, du remorquage et du halage, des transports fluviaux de plaisance et de l'affrètement fluvial. Les estimations reposent principalement sur des données communiquées par l'Office régulateur de la Navigation intérieure et sur des renseignements fournis par des spécialistes. Les éléments fixes d'input, tels que l'entretien et l'assurance, sont estimés à un pourcentage déterminé de la valeur totale de la flotte fluviale. Pour les éléments d'input variables, tels que le gas-oil, l'huile de graissage, les frais de traction, les commissions d'affrètement, on a multiplié le nombre de km parcourus par une estimation du coût unitaire moyen par km.

Evolution 1954-1961.

Le calcul à prix constants s'est fait en utilisant l'indice de quantité de l'ensemble du trafic fluvial établi par l'Institut de Recherches économiques, sociales et politiques de Louvain.

Pour passer aux estimations à prix courants, on a utilisé l'indice des frets fluviaux de l'Office régulateur de la Navigation intérieure, sauf pour les années 1954 et 1955 ou, à défaut de meilleure information, on a utilisé l'indice des prix de l'Institut de Recherches économiques précité.

p) Ports.

Valeur ajoutée en 1953.

Certains éléments d'output, tels que les recettes de pilotage et de remorquage dans les bassins à Anvers ainsi que les droits de port, ont été fournis par les services des ports ou par l'administration de la Marine marchande. D'autres éléments d'output, en particulier les frais de manutention, ont été obtenus en multipliant les tarifs officiels (Anvers) ou estimés (pour les autres ports) par les tonnages relevés, pour chaque catégorie de produit, dans les statistiques de chargement et de déchargement. Etant donné la complexité des calculs, ceux-ci sont approximatifs.

Les inputs du port d'Anvers ont été communiqués par l'administration du port. Ces données ont été extrapolées aux autres ports.

Evolution 1954-1961.

Les estimations ont été effectuées à partir de l'indice de quantité des chargements et des déchargements au port d'Anvers et à partir de l'indice des prix du produit national brut.

q) Transports aériens.

Valeur ajoutée en 1953.

L'output a été estimé en partant des recettes effectuées par la Sabena pour le transport des passagers, du courrier et des marchandises.

On a déterminé l'input en se référant au rapport annuel de la Sabena et après consultation de cet organisme.

Evolution 1954-1961.

L'indice de quantité est basé sur le nombre de tonnes-km transportées par la Sabena. L'indice de valeur repose sur les données suivantes : dépenses en personnel, amortissements et charges financières.

r) Autres services pour les entreprises.

La valeur ajoutée en 1953 est calculée par multiplication du nombre de personnes actives de cette branche et de leur revenu moyen. Les résultats obtenus ont été majorés d'un montant forfaitaire pour tenir compte de profits et de rentrées autres que les rémunérations et les revenus des indépendants, tels que les bénéfices des sociétés. Dans ces calculs, on a fait une différence entre les ouvriers, les employés, les artisans, les personnes exerçant des professions libérales (vétérinaires, notaires, avocats et avoués). Les services médicatux assurés à des entreprises par des médecins indépendants ne sont pas repris ici mais sont inclus dans la branche « professions médicales ».

Les estimations pour des années ultérieures

ont été obtenues en utilisant les indices de valeur et de quantité du produit national brut.

La valeur ajoutée au prix du marché de cette branche comprend les droits d'enregistrement sur les mutations immobilières et sur les hypothèques : leur montant passe de 2,8 milliards en 1952 à 5,3 milliards en 1961.

s) Autres services pour particuliers.

L'output repose principalement sur les dépenses de consommation privée pour les rubriques suivantes : loisirs (hôtels, restaurants, cafés, divertissements, ...), entretien de la maison, soins corporels, hôpitaux, enseignement et recherche, services divers.

De plus, on a tenu compte des réparations d'appareils ménagers et de machines de bureau.

L'input a été déterminé forfaitairement pour 1953 et évolue parallèlement à l'indice des achats de bière et de produits alimentaires par la branche.

Pour les estimations à prix constants, on a exprimé des diverses dépenses précitées aux prix de 1953.

8. - Ajustement statistique.

L'ajustement statistique du produit intérieur et du produit national résulte du fait que l'on a pris en fin de compte la moyenne des résultats obtenus par les trois méthodes de calcul (production, revenus et dépenses).

II. - RÉPARTITION DU PRODUIT NATIONAL.

Dans ce chapitre, le produit national est calculé par addition des revenus attribués aux résidents habituels du pays et aux pouvoirs publics en contrepartie de leur participation au processus de production; ces revenus sont majorés des bénéfices mis en réserve par les entreprises ou transférés à l'Etat sous forme d'impôts.

Les chiffres repris aux tableaux II 1 et II 2 donnent un aperçu de l'évolution du revenu national et de ses principales composantes depuis 1953.

En règle générale, les résultats ont été obtenus en appliquant les méthodes adoptées autrefois par la Commission du Revenu national, et avec la préoccupation constante de respecter

complètement les définitions du Système normalisé de Comptabilité nationale. Cela signifie que, contrairement à la décision de la Commission précitée, on a, d'une part, considéré les frais de transport et les cotisations syndicales des travailleurs comme un élément des revenus, tandis que l'on a, d'autre part, rangé les intérêts imputés des banques et autres intermédiaires financiers parmi les revenus du patrimoine. De plus, en interprétant le Système normalisé, on a été amené à considérer que l'impôt foncier belge constitue un aspect particulier du recouvrement de l'impôt sur le revenu et qu'il s'agit dès lors d'un impôt direct. Ceci correspond au point de vue défendu en son temps par la Commission du Revenu national.

A. — RÉMUNÉRATION DES SALARIÉS.

Il faut classer sous la rubrique « rémunération des salariés » toutes les rétributions en espèces ou en nature dues en tant que salaire ou traitement par tout employeur quel qu'il soit (entreprise, particulier, institution sans but lucratif, pouvoir public ou étranger), à des particuliers qui ont leur résidence habituelle en Belgique. Les salaires et traitements doivent être considérés avant déduction des impôts et de la contribution des travailleurs à la sécurité sociale.

On doit inclure en particulier dans les rémunérations des salariés :

- les avantages en nature (nourriture, logement, habitlement...) fournis par l'employeur, à condition toutefois qu'ils constituent un profit net pour le travailleur;
- les pourboires octroyés aux travailleurs rémunérés de cette façon;
- les gratifications, bonifications et participations aux bénéfices octroyées aux travailleurs;
- les salaires payés par le reste du monde, y compris la part non rapatriée de ces salaires.

Par contre, il est expressément stipulé qu'il ne faut pas prendre en considération dans le calcul des rémunérations :

- ce que reçoivent les aidants qui font partie du ménage d'un exploitant, à moins qu'il ne s'agisse effectivement d'un salaire ou d'un traitement;
- les frais de voyage et autres engagés par le travailleur et remboursés par l'employeur;
- les paiements faits aux travailleurs en application du système de sécurité sociale puisque l'on enregistre les cotisations à la sécurité sociale.

1. — Salaires et traitements des travailleurs assujettis à la sécurité sociale.

Les données de base sont fournies par les trois organismes institués pour la perception des cotisations fixées dans le cadre de la sécurité sociale, à savoir l'Office national de Sécurité sociale, le Fonds national de Retraite des Ouvriers Mineurs et l'Office de Sécurité sociale des Marins de la Marine marchande.

Les renseignements fournis par ces organismes en matière de traitements et salaires couvrent en principe le total des rémunérations — et non pas seulement les montants plafonnés — attribuées à tous les ouvriers et employés liés par un contrat de louage de services, aux ouvriers et employés temporaires des administrations de l'Etat et des provinces, aux personnes recrutées par les communes pour un travail extraordinaire,

temporaire ou accidentel et aux membres du personnel des organismes parastataux.

Ils sont cependant établis, abstraction faite des aidants et des catégories suivantes de travailleurs :

- apprentis liés par un contrat d'apprentissage conclu à l'intervention d'un secrétariat d'apprentissage;
- 2. domestiques et gens de maisons;
- 3. ouvriers frontaliers;
- 4. ouvriers saisonniers qui exercent leur activité à l'étranger;
- 5. personnel définitif de l'Etat, des provinces, des communes et de certaines entreprises publiques, fonctionnaires et agents temporaires des communes qui exercent des fonctions à caractère permanent.

Les données fournies par les organismes de sécurité sociale doivent être complétées et corrigées sur certains points. On traitera de ce problème ultérieurement.

Les cotisations patronales relatives aux vacances annuelles (régime général) ont été considérées comme rémunérations.

2. — Rémunérations des travailleurs soumis à certaines dispositions spéciales en matière de sécurité sociale.

a) Domestiques et gens de maison.

Ces travailleurs sont tenus d'effectuer, conjointement avec les employeurs, des versements pour la pension de vieillesse.

Comme on ne peut trouver nulle part d'indication d'ensemble quant au montant global des rémunérations payées aux domestiques et gens de maison, on a essayé d'estimer, d'une part, le nombre de cas d'emplois et, d'autre part, les rémunérations unitaires.

Nombre de cas d'emplois.

Le recensement de 1947 fournit, en ce qui concerne les emplois à temps plein (domestiques, servantes, femmes de chambre, bonnes d'enfants, ménagères, concierges, gardiens de propriétés, cuisiniers, cuisinières, gouvernantes, dames de compagnie et nurses), des résultats que l'on peut considérer comme suffisamment sûrs. Pour les femmes de journée, le chiffre obtenu (26 594) est de toute évidence inférieur à la réalité. On s'est donc efforcé d'établir, par d'autres voies, le nombre de cas d'emploi de femmes de journée en admettant que seules les familles qui disposent d'un revenu suffisant peuvent songer à employer du personnel domestique et que l'importance et la qualification de celui-ci dépend, dans une large mesure, du niveau des revenus considérés.

Partant de la répartition des revenus imposables par classes de revenus, on a admis que 193 000 des déclarants considérés occupaient une femme de journée en 1947.

On a admis également que l'évolution au cours des années ultérieures du nombre de polices d'assurance, couvrant les risques d'accidents pour les domestiques et gens de maison, pouvait donner une indication quant à l'évolution du nombre de travailleurs de ce groupe, bien que tous les intéressés ne soient pas assurés et qu'un même travailleur occupé chez plusieurs employeurs puisse être assuré plusieurs fois.

Rémunération unitaire.

La rémunération dépend essentiellement de la qualification, de la durée des prestations et du sexe du travailleur considéré ainsi que de la région où il exerce son activité.

On a retenu pour l'année 1950 une rémunération de base oscillant entre 24 000 F et 40 000 F par an (y compris les avantages en nature) pour les diverses catégories autres que les femmes de journée. Pour ces dernières, on a admis comme durée de travail une moyenne de trois demi-journées par semaine et comme rémunération une moyenne de 100 F par jour, ce qui représente un revenu moyen annuel de 7 800 F.

Pour traduire l'évolution de ces rémunérations depuis 1950, on a choisi parmi les indices de salaire calculés soit par la Banque nationale de Belgique, soit par l'Office national de Sécurité sociale, ceux qui paraissaient les plus adéquats et l'on en a déduit des indices applicables au groupe de travailleurs envisagé.

b) Travailleurs frontaliers.

Pour déterminer l'importance numérique de cette catégorie de travailleurs, on dispose des résultats de quelques recensements effectués par l'Office national de l'Emploi et le Fonds national d'Assurance Maladie-Invalidité.

En matière de rémunération, on s'est appuyé sur des renseignements publiés dans La Revue française du Travail, et l'on a adopté pour les divers groupes de frontaliers qui exercent leur activité en France le salaire horaire en vigueur dans ce pays pour les ouvriers de qualification correspondante ou, à défaut d'indications spéciales, le salaire horaire attribué aux manœuvres qualifiés. La durée théorique du travail a été établie en se basant également sur les indications contenues dans la même publication.

A défaut de renseignements spéciaux concernant la rémunération des frontaliers qui exercent leur activité aux Pays-Bas, on a admis le montant moyen unitaire auquel on aboutit dans le cas des frontaliers allant travailler en France.

Le montant des cotisations patronales versées par les employeurs étrangers au profit des frontaliers a été ajouté aux rémunérations. On a obtenu ces cotisations patronales en appliquant au montant des salaires des coefficients basés sur des données extraites de publications de l'Institut national de la Statistique et des Etudes économiques de France.

c) Travailleurs saisonniers exerçant leur activité à l'étranger.

L'Office national de l'Emploi élabore chaque année, en collaboration avec le Bureau d'Emigration de Tourcoing, une étude sur l'émigration saisonnière des ouvriers belges vers la France. On y trouve des renseignements au sujet de l'effectif par branche d'activité, de sorte qu'il ne reste plus à déterminer que le salaire moyen.

Dans le cadre de la campagne du lin, le salaire moyen, y compris les avantages en nature, a été fixé en partant du salaire horaire normal. Le calcul fait abstraction des ouvriers belges qui travaillent en France au service d'industriels belges et qui sont, de ce fait, assujettis à l'Office national de Sécurité sociale.

En ce qui concerne le binage et l'arrachage des betteraves, on dispose de renseignements relatifs à la superficie moyenne traitée par ouvrier et au salaire de base par unité de superficie présentant des caractéristiques déterminées. Le salaire moyen qui en résulte a été majoré de la bonification compensatoire de change.

On a enfin appliqué aux ouvriers travaillant dans les sucreries et distilleries le salaire moyen des ouvriers ordinaires, et aux travailleurs saisonniers non repris dans une catégorie spéciale, un salaire correspondant à la moyenne obtenue pour l'ensemble de ces catégories spéciales. Tout comme pour les frontaliers, les cotisations patronales ont été ajoutées aux rémunérations.

3. — Contribution des employeurs à la sécurité sociale.

Ce poste couvre les versements effectués par les employeurs à des organismes de sécurité sociale pour des salariés résidant habituellement dans le pays. Sous le vocable de « sécurité sociale », on désigne l'ensemble des mesures de prévoyance visées par la législation en vigueur. Ainsi donc, si un patron verse volontairement des primes destinées à assurer une pension complémentaire à son personnel ou s'il paie directement des pensions, sans versement de cotisations, comme c'est le cas pour le personnel de l'Etat, ces primes et ces pensions ont été inscrites au poste Traitements et Salaires et non pas enregistrées comme contribution des employeurs à la sécurité sociale.

a) Chiffres empruntés à l'O.N.S.S. au F.N.R.O.M. et à l'O.S.S.M.M.

On prend en considération ici le montant des cotisations patronales encaissées ou à encaisser par l'Office national de Sécurité sociale (O.N.S.S.), le Fonds national de Retraite des Ouvriers Mineurs (F.N.R.O.M.) et l'Office de Sécurité sociale des Marins de la Marine marchande (O.S.S.M.M.). Ce montant est établi en déduisant des cotisations déclarées les créances irrécouvrables ainsi que les cotisations relatives aux vacances annuelles (régime général).

b) Dispositions spéciales.

Il s'agit ici des cotisations patronales versées en application de régimes spéciaux maintenus en vigueur en faveur de certains groupes d'assujettis. Les renseignements nécessaires ont été communiqués:

- par la Caisse des Congés pour l'Industrie diamantaire (versements supplémentaires en faveur des ouvriers de l'Industrie diamantaire);
- par la Caisse nationale des Vacances annuelles (versements effectués pour les apprentis et apprenties embauchées par contrat);
- par la Caisse spéciale de Compensation pour Allocations familiales des Entreprises de Batellerie (versements effectués au profit des bateliers en matière de vacances annuelles);
- par la Caisse nationale de compensation des allocations familiales (versements relatifs à certaines catégories d'allocations familiales et désignés sous le vocable de « cotisations individuelles en dehors de l'Office national de Sécurité sociale »).

Il importe également de ne pas perdre de vue les cotisations versées par les employeurs à des caisses spéciales destinées à assurer ce que l'on a appelé la sécurité d'existence des travailleurs, à condition toutefois que ces cotisations ne soient pas déjà reprises dans les chiffres de l'Office national de Sécurité sociale. Les montants à ajouter de ce fait ont été estimés par les soins du Ministère (du Travail et) de la Prévoyance sociale.

c) Assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Les chiffres relatifs aux cotisations patronales versées dans ce but ont été fournis par le Ministère (du Travail et) de la Prévoyance sociale. On y a ajouté les indemnités payées directement par des charbonnages dans certains cas particuliers.

4. — Rémunérations des travailleurs non assujettis à la sécurité sociale.

Ce groupe est constitué par les membres du personnel définitif et stagiaire de l'Etat, des provinces, des communes et de certaines entreprises publiques, y compris diverses catégories de personnes rémunérées à charge du budget de l'Etat. Ces agents bénéficient d'une pension gratuite, d'allocations familiales et d'autres avantages sociaux. Comme ils ne sont pas assujettis à la législation sur la sécurité sociale, les pensions et autres avantages sociaux ne sont pas compris dans le poste « contribution des employeurs à la sécurité sociale ». Afin de faciliter l'interprétation des chiffres, la charge des pensions est indiquée séparément chaque fois que la chose est possible et notamment pour ce qui concerne le pouvoir central; les allocations familiales et les autres avantages sociaux sont inclus parmi les rémunérations. Les montants à prendre en considération en ce qui concerne le pouvoir central ont été obtenus suite à la codification effectuée de commun accord avec l'Administration du Budget dans le cadre des activités de la Commission spéciale Benelux pour la Comparaison des Budgets des Institutions publiques et semi-publiques.

Pour la période 1953-1957, on a retenu les montants de dépenses arrêtés par la Cour des Comptes; pour les années 1958 et suivantes, on dispose des chiffres des ordonnancements, sauf en ce qui concerne la dernière année où l'on ne connaît que les chiffres des crédits budgétaires votés.

Dans le cas des rémunérations, ce regroupement porte sur l'ensemble du personnel : aucune distinction n'a donc été opérée entre le personnel définitif et stagiaire (non soumis à la sécurité sociale) et le personnel temporaire (soumis, lui, à la sécurité sociale). Une correction est apportée ultérieurement pour éliminer ce dernier.

a) Fonction administrative de l'Etat (y compris les cultes).

Il s'agit ici des salaires, traitements et pensions du personnel relevant de l'Administration centrale, à l'exclusion de l'Administration des Postes, des Malles Ostende-Douvres, de l'enseignement et des forces armées. Le Moniteur a été considéré comme un service administratif et non comme une entreprise publique; les rémunérations du personnel de ce service figurent donc ici. On a compté également sous cette rubrique les rémunérations des ministres des cultes, y compris le loyer imputé des logements mis à leur disposition par les communes.

b) Enseignement de l'Etat.

Il s'agit ici uniquement des rémunérations octroyées au personnel enseignant ou assimilé (services d'inspection, p. ex.) de l'Etat, à l'exclusion du personnel administratif du Ministère de l'Instruction publique et à l'exclusion aussi des interventions de l'Etat dans les rémunérations du personnel enseignant provincial, communal ou libre.

c) Forces armées.

Les chiffres fournis couvrent les forces armées proprement dites (force terrestre, aérienne et navale) ainsi que le personnel administratif du Ministère de la Défense nationale. Les services de sécurité civile n'ont pas été considérés comme relevant des forces armées mais bien la gendarmerie, à concurrence de 1/3 (les 2/3 restants sont intégrés dans les dépenses civiles). La raison en est qu'environ 1/3 de l'effectif de la gendarmerie est équipé et entraîné de façon militaire.

Signalons encore que les rémunérations des forces armées couvrent tant les avantages en nature que les rémunérations en espèces, et que les pensions militaires retenues correspondent uniquement à des pensions d'ancienneté, le facteur d'invalidité compris dans certaines de ces pensions étant forfaitairement éliminé.

Il convient de noter que les délimitations envisagées sub. b et c, sont absolument conventionnelles et que l'erreur éventuellement commise sous ces rubriques est compensée automatiquement par une erreur en sens inverse sous la rubrique « fonction administrative de l'Etat ».

dete) Provinces et communes, y compris les Commissions d'Assistance publique.

Les données relatives aux rémunérations du personnel des provinces ont été obtenues à partir d'un examen détaillé des comptes relatifs aux années 1956 et 1961. Pour les autres années, on a appliqué les pourcentages observés en 1956 à des données globales tirées de la statistique des finances provinciales dressées à l'Institut national de Statistique.

En ce qui concerne les communes, l'Institut national de Statistique s'est efforcé de regrouper les dépenses et les recettes suivant des critères économiques en effectuant un sondage parmi les comptes de 1953. Les rémunérations du personnel ont alors été établies en appliquant à des chiffres globaux tirés de la statistique annuelle (I.N.S.) des finances communales, les coefficients dérivés de cette enquête. Etant donné que, pour la dernière année, la statistique des finances communales n'est pas encore disponible, les rémunérations sont estimées provisoirement en appliquant au dernier chiffre calculé des indices établis à partir des budgets communaux.

Les traitements, salaires et pensions afférents au personnel des Commissions d'Assistance publique ont été établis compte tenu des résultats d'une enquête portant sur l'année 1960. Pour les années 1953 à 1958, on a appliqué les pourcentages dérivés de l'enquête aux totaux fournis par la statistique des comptes des C.A.P. Comme une telle statistique n'est pas disponible après 1958, on a dû se contenter d'estimations faites au moyen d'indices établis à partir des comptes ou des budgets.

Dans le cadre des rémunérations payées par les pouvoirs subordonnés, on a prévu les subdivisions ci-après:

- a) Fonction administrative des provinces et des communes (y compris les C.A.P.);
- b) Enseignement communal et provincial.

Les chiffres mentionnés sous cette rubrique comportent les interventions de l'Etat dans les traitements et pensions du personnel enseignant des provinces et des communes.

Les montants payés aux chômeurs mis au travail par les pouvoirs publics sont considérés dans leur totalité comme rémunérations et rangés sous cette rubrique.

f) Enseignement libre.

Les chiffres repris sous cette rubrique couvrent les subsides-traitements et les pensions à charge de l'Etat; ils sont tirés des comptes et des budgets de l'Etat suivant la méthode décrite plus haut.

gài) Entreprises publiques.

Le personnel définitif et stagiaire de certaines entreprises publiques jouit d'un statut spécial (S.N.C.B., R.T.T., R.V.A.) ou est soumis au statut du personnel de l'Etat (Poste, radio, télévision). Etant donné que les rémunérations de ce personnel ne sont pas couvertes par les rubriques précédentes, on en tient compte ici. Les données nécessaires ont été fournies directement par les entreprises en question ou ont été obtenues à la suite de la codification des comptes et budgets de l'Etat.

On a tenu compte également des rémunérations du personnel des entreprises provinciales et communales.

j) A déduire : rémunérations du personnel temporaire.

Il faut déduire enfin le montant des rémunérations (y compris les contributions patronales à la sécurité sociale) versées par les pouvoirs publics au personnel temporaire assujetti à la sécurité sociale, rémunérations dont il a déjà été tenu compte. Le montant global peut en être calculé sur la base de renseignements fournis par l'O.N.S.S.

5. - Corrections et compléments.

Remarquons tout d'abord que pour cette rubrique, comme d'ailleurs en général pour le calcul de tous les revenus estimés forfaitairement, l'on a appliqué le plus souvent la méthode adoptée par la Commission du Revenu national.

Une première correction est nécessaire du fait que, dans certains cas, la rémunération enregistrée est inférieure au salaire réel. Il a été nécessaire de majorer pour cette raison :

- les salaires admis pour les travailleurs rémunérés au pourboire (industrie hôtelière, soins personnels, divertissements, etc...) à concurrence du montant même du forfait;
- les salaires admis en ce qui concerne la pêche maritime à concurrence de 75 % du forfait;
- les salaires forfaitaires renseignés en agriculture et en horticulture à concurrence du montant nécessaire pour reconstituer le total des salaires dont il sera fait état lors de l'estimation du revenu agricole;
- les rémunérations forfaitaires des shoregangers et des marins de la marine marchande à concurrence des montants nécessaires pour reconstituer le salaire réel et notamment pour couvrir les heures supplémentaires, les avantages en nature et les avantages liés à l'octroi de congé.

Une deuxième correction doit être apportée en raison des avantages en nature, tels que le charbon et le coke distribués gratuitement aux ouvriers mineurs ou aux ouvriers des cokeries. L'Administration des Mines a fourni une estimation des majorations à appliquer de ce chef.

Les traitements et salaires déclarés sont établis compte tenu de certains avantages sociaux tels que la rémunération des jours fériés légaux, le pécule de vacance simple payé aux employés, la rémunération due aux employés pour les 30 premiers jours de l'incapacité de travail (accident du travail, maladie, congé accordé aux femmes enceintes), ce qui est parfaitement logique puisqu'il s'agit là en règle générale d'avantages dont on ne retrouve pas l'équivalent sous forme de contribution des employeurs à la sécurité sociale. Il faut néanmoins y ajouter:

- le double pécule de vacance des employés dont le montant est proportionnel au traitement:
- les primes accordées parfois aux mineurs, sans devoir faire l'objet d'une déclaration à la sécurité sociale;
- le salaire supplémentaire institué par le Gouvernement en 1951, dans la mesure où la charge en a été imputée aux employeurs; le Ministère (du Travail et) de la Prévoyance sociale a évalué les montants décaissés de ce chef par les employeurs en 1953;
- le pécule de vacance complémentaire résultant de l'accord du 11 mai 1960 en matière de programmation sociale.

Les dispositions en vigueur prévoient encore que les primes, participations éventuelles aux bénéfices et autres avantages complémentaires octrovés aux travailleurs sont compris dans les salaires déclarés. Ces divers avantages ne doivent cependant être déclarés que s'ils ont un caractère régulier et considéré comme tel par l'employeur. Les revenus déclarés à l'Office national de Sécurité sociale sont légèrement inférieurs aux revenus réels, étant donné que certains avantages sociaux ou salaires complémentaires n'y sont pas compris. Les revenus déclarés ne couvrent pas non plus les primes pour assurances de groupe ni les versements pour l'octroi de compléments de pension, bien que ceux-ci aient un caractère régulier. Un échantillonnage effectué sur base de la statistique de la production industrielle a fait apparaître que, en 1953, ces montants non déclarés atteindraient 4 % des rémunérations déclarées. Ce taux a été porté à 5 % pour tenir compte du fait que certaines entreprises ne déclarent pas entièrement leur personnel et que certains ouvriers travaillent encore pour un autre patron après avoir terminé leur tâche jour nalière normale.

On peut souligner également que les montants déclarés ne subissent aucune réduction pour tenir compte des charges professionnelles supportées par les travailleurs lors de l'achat d'outils ou de vêtements de travail. Ces dépenses devraient dès lors être défalquées des rémunérations. A défaut d'informations suffisantes, ceci n'a pu être réalisé que partiellement sur base notamment d'indications fournies par la Société des Tramways bruxellois au sujet du coût de l'habillement professionnel.

Une estimation est également effectuée pour tenir compte des revenus des apprentis et apprenties (en multipliant par le nombre de contrats d'apprentissage, qui est connu, la rémunération annuelle moyenne admise par certains experts en la matière) ainsi que des revenus, minimes il est vrai, des détenus occupés, soit dans les fermes autonomes, soit par la Régie du Travail pénitentiaire.

Enfin, le poste « Corrections et compléments » renferme également les rémunérations payées par les organismes internationaux établis en Belgique aux membres de leur personnel résidant en Belgique.

Les revenus non déclarés, dont la fixation est en partie arbitraire, constituent évidemment l'élément principal de ce poste. La correction relative aux salaires agricoles et horticoles est également importante et doit être apportée dès l'instant où l'on admet les salaires calculés par ailleurs en tant que charges d'exploitation pour déterminer le revenu agricole; l'erreur éventuellement commise ici ne modifierait d'ailleurs pas le revenu national puisqu'elle se retrouverait en sens inverse dans le revenu de l'agriculture.

L'ajustement statistique du total des salaires et traitements résulte du fait que, pour calculer le produit national, on a finalement pris en considération la moyenne des trois modes de calcul (production, revenus et dépenses). Les chiffres mentionnés au tableau représentent une partie de l'ajustement total qui a été réparti entre les salariés et appointés, d'une part, les indépendants et les sociétés de personnes, d'autre part.

B. — REVENU DES ENTREPRENEURS INDIVIDUELS ET DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES.

Comme pour les salariés, il convient d'enregistrer ce revenu avant qu'il ne soit amputé des impôts directs. Il faut observer par ailleurs que la notion de revenu ne couvre pas seulement le bénéfice entendu au sens strict, mais bien le revenu y compris la part de celui-ci qui pourrait être considérée comme une rémunération du travail de l'entrepreneur et des membres non rétribués de sa famille ou comme une rémunération des capitaux investis par l'entrepreneur dans son affaire. Ce revenu est établi également y compris la part des bénéfices de l'année sous revue que l'entrepreneur investit dans son entreprise. Par contre, on en a exclu tous les éléments qui constituent un revenu de la propriété bâtie ou non bâtie ou un revenu d'avoirs financiers dont il sera question plus loin; ceci revient à dire que le revenu des indépendants et des sociétés de personnes a été comptabilisé net de tout paiement d'intérêt ou de loyer.

1. - Agriculture, horticulture et sylviculture.

a) Valeur brute de la production agricole et horticole.

La valeur brute de la production agricole et horticole couvre tant les quantités consommées dans le ménage de l'agriculteur que les quantités vendues en dehors de la branche d'activité considérée. Les aliments pour le bétail vendus par l'agriculteur à un autre agriculteur par l'intermédiaire ou non d'une tierce personne ne sont donc pas compris dans la production brute.

Précisons également qu'il ne faut pas tenir compte ici de la partie de la production consommée dans l'exploitation même (par exemple, part des récoltes consommée par le bétail) puisqu'il s'agit là d'une consommation à des fins de transformation et que la part de production négligée à ce stade quittera finalement l'exploitation sous une autre forme (par exemple, comme produit de l'élevage).

Produits animaux.

Ici encore, la valeur globale de la production a été obtenue, pour chacune des catégories de produits à prendre en considération, en multipliant un prix de base par les quantités vendues en dehors de la branche d'activité ou consommées dans le ménage de l'exploitant.

En ce qui concerne les quantités, il convient de faire les remarques suivantes. On connaît le total des abattages pour la consommation publique auxquels il convient d'ajouter dans certains cas (pour les porcs notamment) une estimation des abattages à domicile. Ces chiffres doivent être ajustés ensuite pour tenir compte des exportations et des importations qui doivent respectivement être ajoutées ou retranchées en vue de faire apparaître la production réalisée dans le pays.

La production laitière a été évaluée en partant du nombre de vaches, d'un certain rendement par vache et d'une teneur en graisse moyenne du lait. Quant à la production de volailles et d'œufs, on a pris en considération, outre des données du recensement, les résultats des enquêtes sur les budgets des ménages. Les prix moyens enfin ont été établis sur la base des prix mensuels pratiqués sur le marché.

Pour établir la variation du cheptel dont l'accroissement constitue la contrepartie d'une fraction de la production et dont la diminution représente en quelque sorte un prélèvement sur la production apparente des exploitations agricoles, on a fait la différence entre les situations consécutives du cheptel au 1er janvier. Les données en valeur s'obtiennent en multipliant les prix unitaires moyens par l'accroissement ou la diminution quantitative.

Produits végétaux.

Le revenu doit, en principe, être calculé par année civile. Pour les produits végétaux, il n'est pas possible de procéder ainsi en raison de l'insuffisance des données statistiques relatives notamment aux stocks en fin d'année; on a donc dû se contenter d'adopter l'année culturale comme base d'estimation.

La valeur brute de la production a été obtenue pour chacun des produits végétaux qui font l'objet de culture, en multipliant un prix de base par les quantités vendues en dehors du secteur d'activité ou consommées par les ménages des exploitants. Ces quantités ont été établies en appliquant un coefficient forfaitaire, variable selon les produits, à la production totale estimée elle-même en multipliant le rendement moyen à l'hectare par la superficie cultivée. Les données relatives à ces superficies ont été déduites des recensements agricoles effectués chaque année par l'Institut national de Statistique; les autres données quantitatives ont été fournies par le Ministère de l'Agriculture; quant aux prix, ils représentent, suivant les cas, une moyenne, pondérée ou non, des prix pratiqués pendant l'année ou pendant une partie de l'année.

Production horticole.

On ne dispose pas en cette matière de données très détaillées.

Néanmoins, en tenant compte des superficies recensées, de l'évaluation de la production par la Commission compétente du Ministère de l'Agriculture (où siègent des représentants, des producteurs, des commerçants et d'autres intéressés), des prix moyens pratiqués pour les ventes à la criée ainsi que des importations et exportations, on a pu arriver à une estimation de la valeur brute de la production.

b) Charges d'exploitation.

Les frais supportés en vue d'obtenir la récolte relative à une année culturale déterminée sont partiellement engagés au cours de l'année civile antérieure. On a admis de les enregistrer ici comme frais relatifs à l'année culturale considérée.

On trouvera ci-dessous une description sommaire de la méthode appliquée pour évaluer chacune des catégories de frais envisagées.

Fermages.

Pour éviter que le revenu de la propriété foncière ne soit confondu avec le revenu provenant de l'activité agricole proprement dite, on a calculé le montant des fermages en supposant que toutes les terres et tous les bâtiments d'exploitation sont loués par les exploitants.

En ce qui concerne les terres, la documentation de base est constituée par une enquête effectuée en 1950 par l'Institut national de Statistique. On a pu y puiser la plupart des éléments nécessaires pour déterminer le taux moyen à l'hectare des fermages pratiqués pour les prairies, les parcelles cultivables et les terres cultivées sous forme d'exploitations entières.

Ces taux ont été appliqués aux superficies estimées pour chacune des trois catégories de terres considérées et les résultats ainsi obtenus pour 1950 ont été étendus aux autres années en admettant une correction basée sur des indications semestrielles recueillies par le Ministère de l'Agriculture en matière de fermages.

Pour déterminer le loyer des bâtiments d'exploitation, on a évalué, par classes de grandeur des exploitations, la superficie occupée par les bâtiments d'exploitation agricole. Etant donné que l'Administration du Cadastre évalue par ailleurs le revenu cadastral net des bâtiments d'exploitation agricole par m² bâti, on a alors calculé le loyer brut en appliquant aux superficies calculées le taux de l'Administration du Cadastre affecté d'un coefficient destiné à ramener ce taux, qui date d'avant-guerre, au niveau du revenu brut de l'année considérée.

Salaires et charges sociales.

En ce qui concerne l'importance numérique du groupe considéré, on peut tirer du recensement agricole au 31 décembre 1950:

- le nombre de personnes occupées en permanence dans les exploitations agricoles, réparti par groupes d'âge et par sexe et suivant qu'il s'agit de membres de la famille salariés ou de domestiques et ouvriers proprement dits;
- le nombre total de jours ouvrables pendant lesquels des personnes non occupées en permanence dans l'exploitation ont prêté leurs services au cours de l'année 1950 (à l'exclusion des travaux à l'entreprise et à forfait), avec répartition des travailleurs par groupes d'âge et par sexe et suivant qu'il s'agit de membres de la famille salariés ou d'ouvriers occasionnels;
- le nombre total de jours ouvrables relatifs aux travaux effectués à l'entreprise ou à forfait pendant la même période.

Pour les autres années de la période sous revue, le nombre de personnes occupées en permanence a été adapté de manière à faire apparaître partiellement les fluctuations accusées dans les chiffres de l'Office national de Sécurité sociale, tandis que le nombre de journées de travail relatif à l'année 1950 a été maintenu constant.

Le salaire journalier ou mensuel moyen valable pour chacune des catégories considérées a été calculé d'autre part, compte tenu du résultat des sondages effectués régulièrement par le Ministère de l'Agriculture, en accordant une importance lus grande au salaire d'été qu'au salaire d'hiver.

Ces éléments ont permis de calculer un montant global des salaires qui a été majoré ensuite pour tenir compte des avantages en nature accordés ainsi que des charges sociales supportées par les patrons.

Engrais.

On a estimé séparément pour chacune des espèces d'engrais, les quantités consommées et les prix unitaires, de manière à établir la valeur totale des engrais utilisés pour autant que ceuxci soient consommés sous forme d'engrais simples. Il ne faut pas perdre de vue, en effet, la consommation d'engrais composés dont la fabrication requiert des frais supplémentaires et dont le prix de vente est par conséquent supérieur à la somme des prix des éléments qui entrent dans leur composition. Les taux de majoration utilisés dans ce but résultent d'un calcul effectué par le Ministère de l'Agriculture.

Aliments pour bétail.

Les aliments pour bétail ont été répartis en trois catégories suivant qu'il s'agit d'aliments importés, achetés à d'autres agriculteurs ou achetés à des entreprises industrielles. Pour les aliments importés, les évaluations ont été faites sur la base des quantités introduites dans l'Union économique belgo-luxembourgeoise, réduites de certains montants pour tenir compte des quantités absorbées par le Grand-Duché de Luxembourg. Le montant des aliments achetés à d'autres agriculteurs a été estimé, compte tenu uniquement des marges, c'est-à-dire de la différence entre la valeur d'achat et la valeur départ-ferme. On connaît enfin l'importance des aliments achetés dans d'autres secteurs industriels (notamment sucrerie et brasserie).

Plants et semences.

La valeur marchande des plants et semences importés a été établie en partant du montant des importations enregistrées pour l'Union économique belgo-luxembourgeoise, diminué de la part destinée au Grand-Duché de Luxembourg et majoré pour tenir compte des frais de distribution. Le résultat obtenu a ensuite été encore légèrement augmenté pour tenir compte des achats de plants et semences sélectionnés d'origine indigène.

Intérêts sur le capital d'exploitation emprunté.

Les intérêts dus par l'exploitant sur des emprunts qu'il contracte sont recensés comme revenus dans le chef du prêteur et constituent ici une charge d'exploitation. L'évaluation de ce poste a été faite en doublant le montant des intérêts effectivement perçus par les principaux organismes de crédit agricole pour tenir compte des crédits accordés par des banques, des notaires, des particuliers, des firmes de matériel agricole, etc...

Taxes et impôts — Subsides — Amortissements — Frais généraux.

Les taxes et impôts, les amortissements et les frais généraux varient en fonction du degré d'intensité de l'exploitation qui est lui-même en corrélation étroite avec le montant du capital d'exploitation par hectare et l'étendue de l'entreprise.

Les chiffres cités ont été établis à partir du Recensement général de l'Agriculture au 31 décembre 1950 pour ce qui a trait à la répartition de la superficie cultivée suivant l'importance des exploitations, et à partir de chiffres empruntés aux comptabilités de la Station d'Economie rurale de l'Etat à Gand, pour le surplus.

Les taxes et impôts (abstraction faite des impôts directs) ont été exprimés en % du capital d'exploitation pour l'ensemble des entreprises qui communiquent leurs données comptables à la Station de Gand. Comme on connaît approximativement d'autre part l'importance moyenne du capital utilisé dans les exploitations appartenant aux diverses classes de grandeur, il a été possible de calculer le montant par hectare des taxes et impôts à charge des exploitations appartenant à chacune des classes de grandeur et ensuite, compte tenu des superficies totales cultivées dans ces différentes classes de grandeur, le montant total de ces taxes et impôts. Toutefois, il y a lieu de tenir compte également des subventions accordées à l'agriculture. Par conséquent, seule la différence entre les impôts indirects payés et les subventions reçues est reprise dans les frais d'exploitation.

On a procédé exactement de la même manière pour calculer le montant des amortissements et des frais généraux à cette particularité près cependant que, pour les amortissements, on a remplacé la série brute par une série ajustée.

c) Revenu des exploitations agricoles et horticoles.

Le revenu net des exploitations agricoles et horticoles peut, en pratique, être considéré comme revenant intégralement au secteur privé; en effet, le bénéfice des fermes autonomes qui échoit à l'Etat, et ne peut donc être compté ici, est infime.

d) Revenu des bois non soumis au régime forestier.

Le revenu de ces bois a été pris en considération ici parce qu'il s'agit en principe de bois appartenant à des partculiers. L'évaluation est faite sur base de renseignements tirés du Recensement général de l'Agriculture de 1950 ou fournis par le Ministère de l'Agriculture.

2. — Professions libérales.

Sous cette rubrique sont classés les médecins, les dentistes, les pharmaciens, les avoués, les avocats, les notaires ainsi que certaines personnes exerçant une activité qui, d'après les lois fiscales, ne peut être classée ni dans le commerce ni dans l'industrie.

a) Médecins et dentistes.

On a calculé tout d'abord le revenu global brut réalisé par les membres de ce groupe en s'appuyant essentiellement sur les données fournies par les organismes de sécurité sociale.

On est parti des versements faits par le Fonds national d'Assurance Maladie-Invalidité pour soins donnés aux assurés obligatoires et l'on a extrapolé les montants ainsi obtenus pour tenir compte des soins donnés aux assurés libres, à certaines catégories de personnes bénéficiant de régimes spéciaux et enfin à la partie de la population qui n'est pas assurée. Les résultats de ce calcul ont encore été corrigés pour tenir compte de la différence entre les honoraires payés réclement et les remboursements effectués par l'organisme assureur. On a procédé par ailleurs à une estimation des charges professionnelles, de manière à obtenir comme solde le revenu net global.

b) Pharmaciens.

Ici encore, on a calculé le revenu brut global des membres de ce groupe en se basant sur des données fournies par le Fonds national d'Assurance Maladie-Invalidité. Connaissant le montant des remboursements effectués tant sur les récipés magistraux que sur les spécialités, on a fait une estimation du coût total des produits pharmaceutiques qui ont donné lieu à ces interventions et du bénéfice brut qui y correspond pour les pharmaciens. On en a défalqué ensuite les bénéfices correspondant à la vente de médicaments par certains médecins de campagne, bénéfices qui ont été rattachés au revenu des médecins. Les résultats obtenus de cette manière ont alors été extrapolés pour tenir compte des ventes de médicaments aux assurés libres et aux nonassurés. Enfin, on a appliqué une dernière majoration pour couvrir le bénéfice résultant de la vente de produits pharmaceutiques sans prescription médicale, de la vente de spécialités avec prescription médicale mais pour lesquelles le F.N.A.M.I. ne rembourse rien, ainsi que de la vente de produits parapharmaceutiques, après quoi, on a évalué le montant des charges professionnelles. Signalons encore que le revenu net global couvre non seulement le revenu des pharmaciens travaillant pour leur propre compte mais également le revenu net des pharmacies exploitées par des pharmaciens-gérants.

c) Avocats, avoues et notaires.

Connaissant seulement de manière suffisamment approchée le nombre des avocats, avoués et notaires à prendre en considération, on a dû se contenter d'appliquer aux membres de chacune de ces catégories un revenu moyen établi en s'appuyant en ordre principal sur la statistique fiscale. Le revenu moyen imposable résultant de la statistique fiscale complète, ou d'un sondage, lorsque celle-ci n'était pas disponible, a été majoré tout d'abord pour remonter au revenu avant taxation et ensuite pour tenir compte de la sous-estimation systématique propre à cette statistique (30 % du revenu réel pour les avocats et les avoués et 15 % pour les notaires). Pour les avocats et avoués — signalons en passant que les appointés sont exclus du calcul -, on a fait ensuite une estimation du nombre de cas non imposables auxquels on a imputé un revenu forfaitaire relativement réduit.

d) Autres professions libérales.

On a déterminé le nombre de membres de ce groupe et le revenu moyen en se basant sur les statistiques fiscales. Le nombre de cas ainsi retenus dépasse sensiblement le nombre de cas constatés lors du Recensement général de la Population au 31 décembre 1947. Ceci provient du fait que l'Administration des Contributions classe sous cette dénomination non seulement les professions intellectuelles indépendantes mais encore un certain nombre d'autres fonctions qui, eu égard aux lois fiscales, ne peuvent être classées ni dans le commerce ni dans l'industrie. Quant

au revenu moyen, il a été calculé de nouveau en remontant du revenu imposable (estimé éventuellement par sondage) au revenu avant taxation et en appliquant à ce dernier un coefficient destiné à tenir compte de la sous-évaluation fiscale (1/3 du revenu réel).

3. — Commerçants et artisans.

Tout travailleur indépendant, non inclus dans les deux catégories précédentes, est classé sous cette rubrique; celle-ci couvre également les entreprises qui ne revêtent pas l'une des formes juridiques prévues en matière de sociétés commerciales, c'est-à-dire donc, les associations de fait constituées par les membres d'une même famille ou par d'autres personnes travaillant en commun.

Les données de base relatives au nombre de personnes composant ce groupe sont tirées du Recensement général de la Population. Le revenu moyen est déterminé, d'autre part, à partir des résultats de la statistique fiscale, majorés d'un pourcentage forfaitaire destiné à compenser la sous-estimation fiscale. On a considéré séparément les cas où l'activité commerciale ou artisanale constitue la profession principale, et les cas où elle n'est qu'une profession accessoire.

a) Activité commerciale ou artisanale considérée comme profession principale.

On peut tirer du Recensement général de l'Industrie et du Commerce au 31 décembre 1947 le nombre de commerçants isolés, d'artisans isolés et d'entreprises appartenant à une personne, existant à ce moment ainsi qu'une estimation du nombre de sociétés de fait.

L'évolution de l'importance numérique de ce groupe a été établie compte tenu de renseignements relatifs au nombre d'assujettis en matière d'allocations familiales pour employeurs et indépendants. Les chiffres obtenus sont beaucoup plus importants que le nombre de déclarations à la taxe professionnelle, la différence entre les deux séries étant constituée par les personnes et entreprises dont le revenu n'atteint pas le minimum imposable.

Travailleurs indépendants dont les revenus sont imposables.

En principe, on dispose du montant des bénéfices imposés. La statistique fiscale définitive ne pouvant être établie qu'avec un retard assez important, on a dû se contenter pour les dernières années du résultat d'échantillonnages destinés à mettre en évidence la tendance observée, voire même d'indications plus sommaires encore pour la dernière année considérée. On est passé alors de la notion de revenu imposable à celle de revenu avant taxation en réintroduisant dans le revenu les montants légalement déduits par le contribuable et l'on a majoré le résultat ainsi obtenu pour tenir compte de la sous-évaluation fiscale.

Bien que l'importance de la sous-évaluation fiscale soit difficile à préciser, une majoration des données fiscales se justifie entre autres pour les raisons suivantes :

- le bénéfice des commerçants et artisans est établi, déduction faite des indemnités octroyées à des aidants membres de la famille, alors que ces indemnités, non couvertes par les statistiques relatives aux salaires, devraient être comptées ici;
- l'Administration fiscale fait souvent montre d'une certaine tolérance en vue de rendre aussi facile et aussi rapide que possible la perception des impôts.

On a admis que le revenu déduit de la statistique fiscale ne représentait que les 2/3 du revenu réel. En d'autres termes, on a donc majoré de 50 % le revenu avant taxation accusé par la statistique fiscale.

Travailleurs indépendants dont les revenus ne sont pas imposables.

Comme il s'agit ici du revenu dérivant d'une activité principale, il a paru raisonnable d'admettre un montant qui permette d'entretenir un ménage avec charges familiales réduites. Il va de soi que la détermination d'un tel revenu est subjectif.

b) Activité commerciale ou artisanale considérée comme profession accessoire.

Les données de la statistique fiscale constituent la seule source de documentation disponible non seulement pour fixer le revenu moyen imposable mais également pour déterminer le nombre de cas à prendre en considération. Comme précédemment, on est passé tout d'abord de la notion de revenu imposable à la notion de revenu avant taxation, puis on a appliqué au résultat obtenu les coefficients de majoration déjà retenus, pour tenir compte de la sousévaluation fiscale.

4. - Revenu des sociétés de personnes.

Cette dénomination couvre ici les sociétés de personnes à responsabilité limitée, les sociétés en nom collectif, les sociétés en commandite simple et les sociétés coopératives. Le premier groupe est évidemment de loin le plus important. Conformément à ce qui a déjà été signalé pour les travailleurs indépendants, le revenu de l'entreprise ou le bénéfice d'exploitation doit être considéré comme entièrement distribué. On l'a exprimé ici net des impôts directs payés alors qu'en principe il devrait comprendre le montant de ces impôts; ceci ne présente aucun inconvénient dans l'ensemble, puisque ces impôts seront comptés ultérieurement dans une rubrique spéciale, tout comme les impôts directs frappant les socités par actions.

L'estimation relative à l'année 1950 s'appuie sur une statistique fiscale non publiée des sociétés.

Pour les autres années, on a admis que l'évolution du bénéfice des sociétés de personnes se situait à mi-chemin entre l'évolution du bénéfice des commerçants et artisans et l'évolution du bénéfice des sociétés par actions.

A justement statistique.

Cet ajustement n'est autre que la partie de l'ajustement total attribuée aux travailleurs indépendants et aux sociétés de personnes.

C. — REVENU DE LA PROPRIÉTÉ ÉCHÉANT AUX PARTICULIERS.

Ce poste comprend tous les paiements effectifs et imputés aux particuliers et institutions sans but lucratif considérés en leur qualité de propriétaires d'avoirs financiers ou de propriétés bâties ou non bâties. Remarquons qu'en matière de placements en valeurs mobilières ou immobilières, il convient d'assimiler les travailleurs indépendants aux particuliers, avec cette réserve cependant que le capital investi par un travailleur indépendant dans sa propre entreprise ne doit pas être considéré comme un placement au sens invisagé ici. Les trois grandes catégories de revenus à distinguer sont les intérêts, les loyers et les dividendes; ces revenus doivent être enregistrés avant taxation.

Intérêts.

Cette rubrique couvre tous les paiements d'intérêts aux particuliers ou aux institutions sans but lucratif (y compris les intérêts sur fonds publics), tous les intérêts comptabilisés (y compris les intérêts bonifiés sur les contrats d'assurance) et les intérêts dits imputés.

Il est possible de recueillir des renseignements assez précis sur le montant global des intérêts versés à tous les secteurs de l'économie nationale, en faisant usage notamment des informations fournies par les organismes auxquels est confiée la gestion des capitaux, par les organismes officiels de contrôle ou par certaines administrations publiques. Dans certains cas, il est cependant difficile d'estimer la part des intérêts échéant aux particuliers. Cette dernière remarque s'applique également aux dividendes.

a) Intérêts relatifs aux dépôts d'épargne et aux opérations de capitalisation.

Le principal organisme à prendre en considération ici est la Caisse générale d'Epargne et de Retraite qui est à même de communiquer des renseignements utiles en ce qui concerne les intérêts capitalisés ou payés en cours d'exercice sur les dépôts des particuliers. On y a ajouté les intérêts bonifiés par les caisses d'épargne privées, les caisses d'épargne communales et certaines institutions de crédit parastatales, évalués en appliquant au montant moyen des dépôts un taux moyen d'intérêt. On a tenu compte enfin sous cette rubrique des intérêts capitalisés par les entreprises autorisées à faire des opérations de capitalisation, calculés sur base des réserves accumulées.

b) Intérêts des dépôts bancaires.

Il convient, en cette matière, de s'en référer aux indications fournies par les rapports annuels de la Commission bancaire. On peut en déduire le montant moyen des dépôts et des avoirs en comptes courants auquel on peut appliquer un taux moyen d'intérêt pour obtenir le montant total des intérêts bonifiés. De ceux-ci, il ne faut prendre en considération que la part attribuée à des particuliers (y compris les travailleurs indépendants) ou à des institutions sans but lucratif, part qui a été estimée forfaitairement sur base de certaines indications confidentielles recueillies à ce sujet.

c) Assurances libres.

Les organismes autorisés à pratiquer les opérations d'assurances sur la vie sont en principe soumis au contrôle du Service des Assurances qui dépend du Ministère des Affaires économiques. Il est donc relativement facille de réunir la documentation nécessaire pour préciser le montant des réserves accumulées par ces organismes ainsi que le taux d'intérêt moyen à appliquer à ces réserves.

On a considéré successivement les opérations faites à l'intervention de compagnies d'assurances sur la vie agréées et les opérations d'assurances conclues à l'intervention d'institutions régies par des lois spéciales. Les renseignements relatifs aux réserves ont été communiqués soit directement par les organismes intéressés, soit par

des services de contrôle. On a admis que les intérêts calculés étaient intégralement attribués à des particuliers.

Les intérêts calculés sur les réserves relatives aux lois des pensions et sur les réserves constituées par les organismes d'assurances accidents du travail et maladies professionnelles ne sont pas pris en considération ici; ils sont ajoutés au revenu échéant à l'Etat.

d) Intérêts sur fonds publics.

En ce qui concerne la dette de l'Etat, les emprunts garantis par l'Etat et les emprunts contractés par la Caisse autonome des Dommages de Guerre, on dispose de données précises quant au montant total des intérêts payés. Pour la dette des pouvoirs subordonnés, on a dû se baser sur une enquête spéciale faite en 1950 par le Crédit communal de Belgique et sur des indices établis par l'Institut national de Statistique en vue de traduire l'évolution de la dette en circulation des pouvoirs subordonnés. Les renseignements relatifs à l'intérêt de la dette des sociétés intercommunales et à l'intérêt de la dette coloniale émises sur le marché belge sont moins précis. Ces deux derniers postes ne présentent cependant que peu d'importance.

Reste à préciser la part de ces interêts attribuée aux particuliers. On a utilisé à cette fin les résultats d'une étude faite par le département d'étude et de documentation de la Banque nationale de Belgique au sujet du classement des fonds publics belges et publiée dans le « Bulletin d'information et de documentation de la Banque nationale de Belgique » (janvier 1954, octobre 1955, janvier 1958 et mars 1961). Il a été possible d'évaluer sur cette base le pourcentage des fonds publics détenus par des particuliers, pourcentages à appliquer au total des intérêts de fonds publics.

e) Emprunts-obligations émis par des sociétés et emprunts hypothécaires.

Emprunts obligations émis par des sociétés.

La statistique du rendement établie par l'Institut national de Statistique donne le montant des paiements de coupons relatifs à la dette obligataire en circulation des sociétés par actions. De ce montant il faut défalquer l'intérêt se rapportant aux emprunts de la Société nationale de Crédit à l'Industrie déjà comptés parmi les fonds publics. La part des particuliers dans le solde ainsi obtenu a été estimée approximativement à 10 %.

Emprunts hypothécaires.

Le montant encore en circulation des emprunts hypothécaires accordés par des particuliers est communiqué par la Caisse générale d'Epargne et de Retraite. L'Inspection des Assurances du Ministère des Affaires économiques fournit le montant des emprunts hypothécaires accordés par les particuliers à l'intervention des sociétés hypothécaires. On calcule les intérêts en appliquant aux montants des emprunts en circulation, un taux d'intérêt de 6,25 %.

f) Intérêts imputés.

Dans le Système normalisé, on recommande d'imputer en recette pour les banques et autres intermédiaires financiers, un montant qui est supposé couvrir les services que ces organismes rendent gratuitement à leur clientèle, ceci afin de faire apparaître pour ces établissements une valeur ajoutée positive. Cette imputation doit être compensée par une attribution correspondante d'intérêts imputés à ceux qui sont censés jouir de ces services gratuits (particuliers, entreprises et Etat).

Le montant global de ces intérêts imputés correspond théoriquement à la différence entre le produit des placements de fonds des intermédiaires financiers et les intérêts bonifiés par ces intermédiaires. Ils sont en principe attribués aux particuliers proportionnellement à l'importance de leurs dépôts.

Signalons à toutes fins utiles que la Commission du Revenu national n'a pas estimé devoir autrefois prendre en considération ces intérêts imputés.

2. - Loyers.

Cette rubrique couvre non seulement les loyers réellement perçus par les particuliers et les établissements sans but lucratif, mais encore les loyers imputés relatifs aux propriétés occupées par le propriétaire lui-même, que celles-ci soient ou non bâties.

a) Propriétés bâties.

Il s'agit ici des bâtiments d'habitation y compris les bâtiments d'exploitation agricole et ceux affectés à l'enseignement libre. Le revenu brut des bâtiments d'habitation est calculé dans le cadre de l'estimation de la consommation privée, en multipliant un loyer moyen par le nombre d'habitations occupées. Le revenu brut des bâtiments d'exploitation agricole est estimé dans le cadre du revenu agricole. En ce qui concerne enfin les bâtiments affectés à l'enseignement libre, on a fait une imputation de loyers basée sur une estimation approximative du nombre de locaux nécessaires pour abriter la population scolaire.

b) Propriétés non bâties.

Le revenu brut provenant des terres de culture a été calculé dans le cadre du revenu agricole tandis que le revenu des bois est estimé par le Cadastre.

c) Charges.

Parmi les charges à déduire figurent en premier lieu l'amortissement et les frais d'entretien. Il n'existe malheureusement pas de données statistiques permettant d'estimer l'importance de ces deux éléments. Cependant, eu égard à la loi portant limitation des loyers, on peut admettre qu'en 1948 ils se chiffraient à un tiers environ du loyer brut. Les données relatives aux autres années considérées ont été établies sur cette base, en admettant une évolution qui tient compte de celle accusée par divers indices : salaires dans l'industrie du bâtiment, prix des matériaux de construction, valeur moyenne des immeubles vendus, prix des maisons établis par les services de la Reconstruction du Ministère des Travaux publics, nombre de maisons.

Il convient de défalquer en outre du revenu brut la charge que constituent les intérêts des prêts hypothécaires garantis par les biens en question. A cet égard, la Caisse générale d'Epargne et de Retraite communique le solde des prêts hypothécaires octroyés respectivement par le secteur parastatal et le secteur privé. La part relative aux maisons et terrains est estimée à partir de données fournies par certains organismes parastataux et par certains experts. Les taux d'intérêts appliqués résultent de renseignements communiqués par la Caisse générale d'Epargne et de Retraite pour ce qui concerne le secteur parastatal; pour le secteur privé, on a conservé les taux envisagés plus haut en matière d'intérêts hypothécaires perçus par des particuliers, légèrement réduits toutefois pour tenir compte du fait que ces prêts ne sont pas tous octroyés par des particuliers.

3. — Dividendes, tantièmes, dons.

a) Dividendes attribués par des sociétés belges exerçant leur activité principale en Belgique.

La statistique du rendement des sociétés, établie par l'Institut national de Statistique sur base des renseignements contenus dans les bilans publiés aux annexes du Moniteur belge, permet de saisir les dividendes distribués par les sociétés envisagées ici. Ces dividendes sont recensés dans l'année de la publication du bilan au Moniteur, c'est-à-dire donc pratiquement dans l'année de paiement.

Reste à préciser maintenant la part des dividendes perçus par les particuliers. On ignore évidemment dans quelle mesure les actions en circulation sont détenues par ces derniers. Néanmoins, compte tenu de certains renseignements recueillis à l'Institut national de Statistique ou à la Commission bancaire en ce qui concerne le financement des constitutions et augmentations de capital des sociétés belges par actions, on a pu estimer la part des dividendes attribuée à des sociétés par actions et à l'étranger, ce qui a permis de calculer par solde la part attribuée à des particuliers.

b) Dividendes distribués par des sociétés belges exerçant leur activité principale à l'étranger.

La statistique du rendement établie par l'Institut national de Statistique fournit des indications concernant les dividendes distribués par les sociétés en question. La part de ces dividendes qui échoit à des particuliers a été calculée sur base des renseignements disponibles en ce qui concerne le financement des constitutions et augmentations de capital de sociétés belges exerçant leur activité principale au Congo, au Rwanda et au Burundi, où s'exerce en pratique la majeure partie de l'activité étrangère des sociétés belges.

c) Revenus provenant d'investissements effectués à l'étranger.

On ne pourrait strictement relever sous cette rubrique que les dividendes distribués à des particuliers résidant en Belgique par des sociétés étrangères exerçant leur activité à l'étranger. Les intérêts et les revenus de biens immobiliers provenant de l'étranger devraient, en principe, être intégrés dans les rubriques intérêts et loyers. Etant donné que les bases de calcul nécessaires pour une telle répartition font défaut et que le revenu national n'en est pas pour autant modifié, les revenus provenant d'investissements effectués à l'étranger sont traités en un seul bloc.

On ne dispose en cette matière que des renseignements relatifs aux revenus d'investissements qui sont repris dans la balance des paiements de l'Union économique belgo-luxembourgeoise. Celle-ci couvre toutefois toutes les recettes et dépenses, en provenance ou à destination de l'étranger, y compris donc les dividendes relevés déjà sous le b); il y a donc lieu d'effectuer une correction de ce fait. D'autres imprécisions plus graves cependant affectent les chiffres de la balance des paiements. Il s'agit en effet de revenus repatriés à l'intervention d'une banque, c'est-à-dire que les montants considérés s'avèrent inférieurs à la réalité. Les revenus repris dans la balance des paiements compren-

nent aussi bien les intérêts et revenus de biens immobiliers et mobiliers que les dividendes. Par ailleurs, les chiffres se rapportent à la Belgique et au Luxembourg considérés conjointement, ce qui oblige à éliminer le Luxembourg.

Pour tenir compte des revenus encaissés autrement que par l'intermédiaire d'une banque, on a majoré de 40 % les revenus repatriés; puis on a défalqué, pour éliminer le Grand-Duché de Luxembourg, une fraction proportionnelle à l'importance de sa population. Par contre, on n'a pas apporté de correction pour éliminer les revenus qui ne sont pas des dividendes, aucun double emploi ne risquant d'être commis puisqu'ils n'ont pas été comptés ailleurs.

Pour déterminer la part de ces revenus qui échoit aux particuliers, on s'est basé, à défaut d'autres indications, sur les données relatives au financement des constitutions et augmentations de capital de sociétés qui exercent leur activité au Congo, en augmentant toutefois légèrement la part des particuliers.

d) Tantièmes.

Le montant des tantièmes distribués par des sociétés par actions est fourni par la statistique du rendement de l'Institut national de Statistique. Ces montants semblent devoir être majorés de moitié pour tenir compte de la discordance constatée entre les statistiques du rendement et les résultats de la statistique fiscale.

e) Dons des sociétés.

Tous les dons faits par des sociétés à des particuliers ou à des institutions sans but lucratif au service des particuliers doivent être comptabilisés ici, à l'exclusion toutefois des gratifications et bonifications versées aux salariés. Il s'agit donc ici essentiellement de dons à certaines institutions et œuvres de bienfaisance. On ne dispose pas de renseignements concernant l'importance de ces dons qui a été fixée à 2 % du bénéfice net. L'erreur éventuellement commise dans cette évaluation n'a en fait aucune incidence sur le niveau du revenu national, étant donné que le bénéfice réservé, déterminé par solde, comporte l'erreur inverse.

D. — BÉNÉFICES NON DISTRIBUES DES SOCIÉTES.

1. — Bénéfices non distribués des sociétés par actions.

Il faut enregistrer sous cette rubrique la partie du bénéfice des sociétés qui n'a pas été remise dans le circuit économique sous quelque forme que ce soit (dividendes, impôts directs, transferts, etc.). Ces bénéfices réservés doivent être pris en considération après taxation et se référer aux sociétés qui exercent leur activité sur le territoire national.

L'évaluation du bénéfice non distribué est intimement liée au calcul du bénéfice net global puisque le montant des réserves a été établi en défalquant successivement du bénéfice net les différentes catégories de bénéfice distribué.

Pour établir le montant du bénéfice net, on a eu recours aux trois sources de documentation suivantes : la statistique du rendement établie par l'Institut national de Statistique, un échantillonnage stratifié portant sur les documents fiscaux et la statistique élaborée par la Caisse générale d'Epargne et de Retraite. La comparaison des données fiscales et des données de la statistique du rendement pour les années 1950 à 1953, a permis d'établir que les bénéfices fiscaux étaient en moyenne supérieurs de 33 % aux bénéfices repris aux bilans. Cette majoration de 33 % applicable au montant des bénéfices tirés de la statistique du rendement a été portée à 40 % pour tenir compte d'une certaine sous-évaluation fiscale et ramenée ensuite à 35 % en raison des dégrèvements accordés dans certains cas à la suite de recours contre la taxation. Comme il convient de saisir ici le bénéfice après taxation, il faut soustraire encore du montant ainsi adapté la contribution nationale de crise, non déductible du bénéfice déclaré, payée par les sociétés. Les résultats ainsi obtenus cadrent assez bien avec les chiffres établis sur d'autres bases par la Caisse générale d'Epargne et de Retraite.

2. — Bénéfices non distribués des entreprises publiques autonomes.

Par analogie avec ce que l'on a fait dans le cas des entreprises privées, il convient de tenir compte ici des réserves nettes des institutions d'intérêt public à caractère spécial ou des sociétés intercommunales qui peuvent être considérées comme entreprises publiques.

E. — IMPÔTS DIRECTS DES SOCIÉTÉS DE TOUTES FORMES JURIDIQUES.

Les impôts directs à prendre en considération ici doivent couvrir les sommes payées ou à payer par les sociétés en matière de taxe professionnelle, d'impôts fonciers, de contribution nationale de crise et de taxe mobilière sur les revenus mobiliers perçus par les sociétés établies en Belgique. Les montants des impôts sont imputés à l'année pendant laquelle ils sont établis.

Les renseignements relatifs à la taxe professionnelle (sur les bénéfices non distribués), à la contribution nationale de crise (sur les dividendes) et à la taxe mobilière due par l'ensemble des sociétés, sont fournis par le Ministère des Finances. La part de la taxe mobilière, qui est à charge des sociétés belges, est évaluée sur base de données relatives au financement du capital des sociétés.

F. — REVENU DE LA PROPRIÉTÉ ET DE L'ENTREPRISE ÉCHÉANT À L'ÉTAT.

1. - Loyers imputés.

Rappelons qu'il convient de prendre en considération ici les loyers imputés relatifs aux bâtiments qui sont propriété des pouvoirs publics ou d'organismes assimilés, pour autant qu'ils soient occupés par des services administratifs civils ou consacrés à l'enseignement. On a donc négligé dans ce calcul les bâtiments mis à la disposition de l'armée ou d'entreprises publiques ainsi que les monuments historiques, musées, etc...

a) Pouvoir central.

Le revenu du patrimoine immobilier du pouvoir central a été calculé en partant de l'Inventaire des biens de l'Etat dont la dernière mise à jour a été faite au 31.12.1950. La valeur du patrimoine pour chacune des années suivantes a été établie en tenant compte des investissements et désinvestissements tels qu'ils résultent du regroupement des dépenses et des recettes de l'Etat fait en collaboration avec l'Administration du Budget, et en tenant compte aussi d'un amortissement annuel de 1,5 % sur la valeur du patrimoine. Le loyer imputé net (c'est-à-dire amortissements déduits) a été estimé à 3,5 % de la valeur du patrimoine.

b) Autres pouvoirs publics.

On ne possède aucun relevé complet en ce qui concerne le patrimoine immobilier des provinces et des communes. Dans le premier cas, des tableaux annexés aux budgets de certaines provinces ont permis d'estimer par extrapolation la valeur du patrimoine immobilier des provinces. Dans le second cas, c'est un sondage effectué en 1953 qui a permis d'évaluer le patrimoine immobilier des communes. Il a été tenu compte également, mais il s'agit là d'estimations très grossières, du patrimoine immobilier des C.A.P. (maisons de retraite, homes pour enfants, orphelinats, etc...).

Quoi qu'il en soit, les valeurs admises en

1953 ont été adaptées pour les années ultérieures en tenant compte des investissements, des désinvestissements et d'un amortissement de 1,5 %. Comme pour le pouvoir central, le loyer imputé net a été estimé à 3,5 % de la valeur du patrimoine.

2. - Intérêts, dividendes, bénéfices.

Il s'agit ici des dividendes, intérêts ou autres revenus encaissés par les pouvoirs publics ou les organismes y assimilés au titre de rémunération de capitaux investis, majorés du résultat positif (ou diminués du résultat négatif) de l'activité économique éventuellement exercée par ces pouvoirs publics dans le secteur des entreprises.

a) Pouvoir central.

Les montants repris sous cette rubrique résultent directement du regroupement des dépenses et des recettes de l'Etat effectué en collaboration avec l'Administration du Budget. Ils couvrent les intérêts, dividendes, bénéfices et autres produits d'exploitation mentionnés au budget des voies et moyens, c'est-à-dire donc les revenus positifs dont on a défalqué les soldes défavorables des entreprises publiques pris en charge par l'Etat.

Il est bien évident que la notion même de perte d'une entreprise publique peut être diversement interprétée et donner lieu à des évaluations fort différentes suivant que l'on donne un sens plus ou moins large à la notion de subvention. En principe, on a considéré comme subventions les interventions « a priori » de l'Etat et comme pertes les interventions « a posteriori ».

On a mentionné dans un poste spécial les intérêts calculés sur les réserves relatives aux lois de pension et sur les réserves constituées par les organismes d'assurances accidents du travail et maladies professionnelles.

b) Autres pouvoirs publics.

Ici encore, ce sont les regroupements des dépenses et des recettes effectués par l'Institut national de Statistique qui ont fourni les éléments d'appréciation nécessaires pour estimer le montant des revenus mentionnés sous cette rubrique. Signalons en particulier que ces montants couvrent d'une part, les redevances et d'autre part, les revenus financiers du secteur sécurité sociale, abstraction faite des intérêts relatifs aux opérations de capitalisation.

G. — INTÉRÉT DE LA DETTE PUBLIQUE.

Tout comme les autres flux intéressant les pouvoirs publics, les intérêts de la dette publique (qu'il s'agisse du Pouvoir central ou des Pouvoirs subordonnés) constituent une des rubriques prévues dans le travail de regroupement des dépenses entrepris par l'Institut national de Statistique. Signalons simplement à ce sujet que ce poste ne couvre pas l'intérêt d'emprunts contractés par l'Etat au profit de certaines entreprises publiques.

H. - AMORTISSEMENTS.

Les amortissements qui apparaissent dans le tableau de la répartition du produit national entre les facteurs de production ont en fait été calculés dans le cadre de l'estimation des valeurs ajoutées par branche d'activité. Il faut distinguer ici les branches d'activité suivant qu'elles sont ou non soumises à une statistique annuelle de la production.

Branches d'activité soumises à la statistique annuelle de la production.

La statistique annuelle de la production fait apparaître le montant des amortissements fiscaux, lesquels sont en principe calculés sur la base du prix d'achat ou du coût historique des biens d'investissement, alors que la notion à retenir est celle de l'amortissement calculé sur la base de la valeur de remplacement. Pour passer de la première de ces conceptions à la seconde, on a appliqué la méthode suivante.

On fait tout d'abord l'hypothèse que les immobilisations se répartissent en constructions d'une part et en machines et matériel d'autre part, suivant une certaine proportion à préciser, et l'on admet que la durée de vie moyenne est de 30 ans pour les constructions et de 10 ans pour les machines et le matériel (ces durées sont en pratique couramment admises par l'Administration des Contributions directes).

On suppose que les immobilisations placées soit dans la rubrique « constructions », soit dans la rubrique « machines et matériel » et qui donnent lieu à amortissement au cours d'une année déterminée, ont été acquises à un prix moyen calculé compte tenu des prix pratiqués au cours d'une période correspondant à la durée de vie moyenne et se terminant l'année qui précède celle pour laquelle on calcule les amortissements.

Le rapport entre le prix pratiqué au cours de l'année pour laquelle on calcule les amortissements et le prix moyen défini ci-avant indique dans quelle mesure les amortissements calculés sur base du prix d'achat doivent être ajustés. Ainsi donc, si l'on désire calculer les amortissements relatifs aux machines sur base de la valeur de remplacement en 1960, on multipliera les amortisements fiscaux de 1960 relatifs aux machines par le rapport de l'indice des prix des machines en 1960 à la moyenne des indices des prix des machines pour les années 1950 à 1959.

A défaut d'autres indications, le rapport entre les amortissements sur les constructions et les amortissements sur les machines et le matériel dans une branche quelconque est supposé égal au rapport des nouveaux investissements réalisés en constructions d'une part, et en machines et matériel d'autre part, tel qu'il peut être déterminé sur base de la statistique annuelle de la production.

Pour obtenir le montant des investissements nouveaux en matière de construction, on considère le capital investi dans la construction, la transformation et l'amélioration de bâtiments et d'ouvrages de génie civil pour autant qu'il s'agisse d'investissements à destination économique, et l'on en soustrait le montant correspondant aux démolitions, désaffectations ou destructions de bâtiments et d'ouvrages de génie civil. De même, on obtient le montant des investissements nouveaux en machines et matériel en prenant, pour chaque année, la différence entre le capital investi (à destination économique) pendant l'année considérée en fabrication et achat de matériel neuf ou amélioration de matériel usagé, et la réduction du capital investi à destination économique résultant de démolitions ou de destructions de machines et de matériel effectuées pendant l'année considérée.

Les statistiques permettent donc de calculer pour la période examinée un rapport moyen grâce auquel le total des amortissements peut être réparti en amortissements sur constructions et en amortissements sur machines et matériel. Dans le calcul des coefficients correctifs à appliquer aux amortissements fiscaux, il y a lieu de se rappeler que les constructions, les machines et le matériel achetés avant-guerre et encore en usage après-guerre ont pu être revalorisés au coefficient 2,5.

Comme les questions relatives aux amortissements sont posées seulement aux établissements occupant 20 ouvriers et plus, il faut procéder en cette matière à une extrapolation préalable de manière à couvrir l'ensemble des établissements soumis à la statistique annuelle de la production. Cette extrapolation est faite sur base du nombre d'ouvriers occupés. Il y a lieu, en outre, d'effectuer une extrapolation pour couvrir l'ensemble des établissements de la branche d'activité considérée. A cet effet, on utilise les mêmes coefficients que pour l'extrapolation des données relatives à la production.

2. — Branches d'activité non soumises à la statistique annuelle de la production.

Pour un certain nombre de secteurs ou de sous-secteurs, on a calculé les amortissements en appliquant à la valeur ajoutée un coefficient qui représente le rapport entre les amortissements et la valeur ajoutée d'une branche d'activité analogue dont on connaît les amortissements par la statistique de la production. Il s'agit des secteurs suivants:

- autres secteurs de l'industrie textile;
- industrie du vêtement (activité artisanale; drapeaux et toile cirée; courroies et objets en cuir);
- bois cintré, charronnerie et carrosserie;
- raffineries de pétrole, produits pharmaceutiques, parfums, essences, tranformation du caoutchouc;
- industrie du ciment, préparation de divers minéraux et fabrication d'objets en plâtre;
- production et distribution d'eau et de gaz de ville.

Dans le secteur « agriculture, horticulture et élevage », on a estimé les amortissements relatifs aux machines ou matériel et aux matériaux destinés à l'amélioration du sol, à partir de données recueillies par la Station d'Economie rurale de l'Etat à Gand. Ces données ont servi de base au calcul d'une moyenne générale par ha qui a été étendue à l'ensemble des terres cultivées au cours des années sous revue. Etant donné que les montants totaux des amortissements ainsi obtenus évoluent de façon irrégulière, on a remplacé la série brute par une série régulièrement croissante.

Pour les amortissements relatifs aux bâtiments d'exploitation agricoles, on peut se référer à la partie où se trouve exposé le calcul des amortissements et de l'entretien des bâtiments d'habitation. On a admis que pour les bâtiments d'exploitation et pour les bâtiments d'habitation, un même pourcentage du loyer brut était destiné à couvrir les amortissements et les frais d'entretien. Le montant calculé de la sorte a été répartientre les rubriques « entretien » et « amortissements » à raison de 2/5 pour l'entretien et 3/5 pour les amortissements.

Le montant des remboursements effectués par les compagnies d'assurance a été supposé égal aux 2/3 du montant des primes.

Le montant des amortissements relatifs aux secteurs sylviculture et pêche a été obtenu en appliquant à la valeur ajoutée un coefficient égal au rapport entre les amortissements et la valeur ajoutée, constaté dans le secteur « agriculture, horticulture et élevage ».

A défaut de données plus précises et après consultation des documents étrangers, les amortissements dans les secteurs denrées alimentaires et boissons, autres industries manufacturières et autres services ont été évalués à 50 % des investissements, et les amortissements du secteur commerce, banque et compagnies d'assurance à 65 % des investissements.

Le mode de calcul des amortissements et des

frais d'entretien des bâtiments d'habitation a été exposé dans la partie qui traite des loyers. Les amortissements sont censés représenter la moitié du montant global amortissements plus frais d'entretien.

Sur base d'indications recueillies à l'étranger, les amortissements pratiqués en 1961 dans les secteurs construction et transports ont été évalués respectivement à 3,5 % et 20 % de la valeur ajoutée brute. Pour les autres années, les amortissements ont été obtenus en appliquant au montant de 1961 un indice reflétant l'évolution des investissements et de la valeur ajoutée.

Les amortissements pour la branche poste, télégraphe, téléphone, radio et télévision ont été calculés à partir de données fournies à l'Institut national de Statistique par les institutions en question.

Les bâtiments publics pris en considération lors du calcul du loyer net imputé donnent lieu également au calcul d'un amortissement. Celui-ci a été estimé à 1,5 % de la valeur venale calculée de la manière décrite au paragraphe qui traite du loyer imputé.

I. — IMPÔTS INDIRECTS.

Sont considérés comme impôts indirects dans le Système normalisé, les impôts qui frappent les biens et services et qui entrent dans les frais d'exploitation et les impôts sur la possession ou l'utilisation par les particuliers de certains biens durables. Le texte énumère ensuite les principales catégories d'impôts indirects : droits de douane et d'accise, taxes sur les ventes, taxe de roulage sur les véhicules automobiles, droits de timbre, taxes sur les spectacles, sur les jeux et les paris, taxes provinciales et communales. (Système normalisé, p. 88.)

En ce qui concerne notre pays, on peut encore y ajouter : les taxes en matière de permis de chasse et de pêche, les droits d'enregistrement et d'hypothèques, les redevances afférentes au contrôle des mesures, des poids, des appareils à vapeur, ainsi que les redevances au profit de certains organismes parastataux, tels que l'Office national du Lait et de ses dérivés, l'Office national des Débouchés agricoles et horticoles, l'Institut national d'Education physique et des Sports. La Radio-Télévision belge avant été considérée comme une entreprise publique, la taxe sur les appareils de radio et télévision est traitée non comme un impôt, mais comme une recette provenant de la vente d'un service. Cette énumération est faite à titre d'exemple et n'est donc pas limitative.

Les chiffres relatifs aux impôts indirects ont été obtenus en codifiant les comptes et les budgets des pouvoirs publics (centraux et autres) suivant les méthodes générales exposées dans la partie traitant de la rémunération du personnel de l'Etat.

J. — SUBVENTIONS.

Les subventions sont définies dans le Système normalisé comme des dons accordés par les pouvoirs publics aux producteurs, à l'exclusion des transferts de capital. (Système normalisé, p. 89). Les subventions diminuent les coûts de production et peuvent de ce fait être considérées comme des impôts indirects négatifs. Les chiffres mentionnés au tableau II 1 ont également été obtenus en analysant les comptes et budgets de l'Etat.

III. - AFFECTATION DU PRODUIT NATIONAL.

Le calcul du produit national est fait à ce stade en additionnant les divers éléments de consommation ou d'investissement qui constituent l'affectation de ce produit. On relèvera donc successivement les dépenses de consommation des consommateurs finals (particuliers ou pouvoirs publics), la formation intérieure brute de capital (y compris les accroissements de stocks) et les exportations nettes de biens et services.

A. — DÉPENSES DE CONSOMMATION PRIVÉE.

L'estimation des dépenses de consommation privée a été assurée presque entièrement par l'Institut national de Statistique.

Seuls les montants relatifs aux postes vêtements textiles, textiles d'ameublement, verre et cristal, services financiers et assurance-vie, ont été fournis par le Dulbéa. Il convient toutefois de noter que ces séries ont été adaptées pour éviter toute incompatibilité avec d'autres séries établies par l'Institut national de Statistique (p. ex. production et intérêts).

En ce qui concerne les dépenses de consommation privée, le commentaire a été remplacé par le tableau ci-après donnant pour chaque poste des dépenses un schéma des méthodes de calcul appliquées et des hypothèses faites.

Quelques remarques générales doivent être formulées en ce qui concerne la première colonne de ce tableau. La mention « quantités U.E.B.L. corrigées » ou « valeurs U.E.B.L. corrigées » signifie que les données de base relatives aux importations de l'U.E.B.L. (statistiques du commerce extérieur) ont été adaptées pour éliminer le Grand-Duché de Luxembourg. Cette correction a été faite en admettant en principe que les excédents d'importation étaient absorbés pour chacun des pays de l'Union au prorata de sa population, mais dans certains cas cependant, les importations seules ont fait l'objet d'une telle répartition. Les chiffres ainsi obtenus ont subi une deuxième correction pour tenir compte soit du trafic observé entre la Belgique et le Luxembourg, soit du fait que la production belge est

parfois destinée tant à la Belgique qu'au Luxembourg. Il va de soi que les montants envisagés à la colonne 1 peuvent être négatifs dans le cas d'un excédent d'exportation et doivent toujours être pris avec leur signe dans la suite des calculs. A noter encore que les « valeurs » des biens importés doivent être entendues droits compris (droit de douane, taxe de transmission, droit d'accise, taxe de consommation).

En ce qui concerne la colonne 2, il importe de souligner que les données relatives à la production sont extrapolées à l'ensemble de la branche d'activité considérée alors même que toutes les entreprises de cette branche ne sont pas touchées par les statistiques de la production. Lorsqu'on mentionne dans cette colonne les « quantités produites », il va de soi que les corrections nécessaires sont apportées pour tenir compte des variations de stocks et que les exportations interviennent dans la colonne précédente. Par contre, si l'on envisage les quantités livrées en Belgique, aucune correction n'est nécessaire.

Les indications fournies par diverses enquêtes sur les budgets des ménages (enquête faite par l'Institut universitaire d'Information sociale et économique en 1948-1949; enquête sur les budgets familiaux des ouvriers de la Communauté du Charbon et de l'Acier exécutée en 1956-1957 par l'Institut national de Statistique en ce qui concerne la Belgique; résultats provisoires de l'enquête effectuée par l'Institut national de Statistique en 1961) ont servi à vérifier les résultats obtenus suivant d'autres méthodes de calcul; dans certains cas, on a utilisé les prix moyens résultant de ces enquêtes, mais, c'est dans des cas exceptionnels seulement que l'on a basé l'estimation exclusivement sur les résultats de telles enquêtes.

Les tableaux consacrés à l'affectation des revenus, tout comme ceux consacrés à la production et à la répartition, font apparaître des « ajustements statistiques ». L'ajustement total représentant la différence entre le total des affectations et la moyenne du produit national finalement retenu a été réparti proportionnellement entre la consommation privée et les investissements.

SCHÉMA DE CALCUL DES DÉPENSES DE CONSOMMATION PRIVÉE.

	1	2	3	4	5	6	. 7
DÉSIGNATION DES PRODUITS	Importations — Exportations	Production	A déduire (consommation intermédiaire, déchets, etc)	Consommation privée (en quantité)	Príx unitaires	Marge de distribution	Consommation privée (en valeur)
1. Produits alimentai- res							
 a) Pain et pro- duits à base de céréales 							
Pain et pro- duits de la boulangerie				Forfait par an et par person- ne (allant de 106 kg en 1953 à 99 kg en 1961) × popu-	Prix index du pain × 1,16	→	C.4 × C.5
Pâtisserie et biscuits				lation			
- pâtisserie						→	± 10 % du montant de la consommation privée en « pair et produits de la boulangerie»
- biscuits	Quantités U.E.B.L. cor- rigées	Quantités pro- duites (Source: données Fédé- ration corri- gées jusqu'en 1956; données I.N.S. depuis 1957)		C.1 + C.2 ·	31,8 F/kg en 1953, ensuite, évolution compte tenu des prix à l'im- portation et à l'exportation	**	C.4 × C.5
Biscottes, pâtes alimentaires et riz - biscottes	Ouantités	Quantités pro-		C.1 + C.2	Prix index des	→	C.4 × C.5
- Masovicio	U.E.B.L. corrigées	duites (Source: données Fédé- ration corri- gées jusqu'en 1956; données I.N.S. depuis 1957)			biscottes × 1,2		
- pêtes ali- m utaires	Quantités Ü.E.B.L. corrigées	Quantités pro- duites (Source: données Fédé- ration corri- gées jusqu'en 1956; données I.N.S. depuis 1957)		C.1 + C.2	Prix index du macaroni 100 × 116		C.4 × C.5
- riz			•	Forfait de 10 000 t. par an	16,96 F/kg pour 1956- 1957 (Source: enquête Ceca) pour les autres années, évolu- tion suivant prix index du riz		C.4 × C.5

DÉSIGNATION	1	2	3	4	5		7
DES PRODUITS	Importations — Exportations	Production	A déduire (consommation intermédiaire, déchets, etc)	Consommation privée (en quantité)	Prix unitaires	Marge de distribution	Consommation privée (en valeur)
b) Viande et produits dé- rivés							
- Viande de boucherie et charcuterie	Quantités U.E.BL. cor- rigées	Poids de la viande abattue Svt. stat. INS. (saisies dédui- tes) + abats Chiffres corri-		C.1 + C.2 avec répartition en a) viande de boucherie par espèce et par qualité	Prix index ou prix estimés par comparai- son		
		gés pour tenir compte 1.) du poids réellement constaté dans les abattoirs 2.) des abatta- ges de porcs non déclarés		b) autocon- sommation c) viande des- tinée à des pré- parations	Prix départ- ferme calculé Prix index ou prix estimés par comparai- son	}	C.4 × C.5
- Lapins			· · · · · · · · · · · · · · · · · · · 	Forfait : 6 200 t. en 1956	Prix index (réduit de moitié pour l'autoconsommation)	,	C.4 × C.5
- Poules à bouillir		Estimations (Source : Mi- nistère de l'Agriculture) corrigées pour cohérence avec production d'œufs	 →	C.2	Prix index (réduit de moitié pour l'autoconsommation)	· · ·	C.4 × C.5
- Poulets à rôtir		Estimations (Source : Mi- nistère de l'Agriculture)		C.2	Prix poules × 1,5 (réduit des 2/3 pour l'autoconsommation)		C.4 × C.5
- Autres volailles			→	Forfait : 1 820 t. par an	Prix poules × 1,5 ou × 2 (réduit de moitié pour l'autoconsommation)		C.4 × C.5
- Chasse et tenderie	Valeurs U.E.B.L. × 1,5	Forfait de 130 millions				· ·	C.1 + C.2 Prix constants = prix courants N.B. Les esti-
							mations relatives à la consommation privée de « viande et produits dérivés » ont été réduites de de 5 % pour
						·	tenir compte partiellement des résultats des enquêtes budgétaires

	1	2	3	4	5	6	7
DÉSIGNATION DES PRODUITS	Importations — Exportations	Production	A déduire (consommation intermédiaire, déchets, etc)	Consommation privée (en quantité)	Prix unitaires	Marge de distribution	Consommation privée (en valeur)
c) Poisson			*				
- Poissons pé- lagiques frais			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Forfait de 3 000 t. par an depuis 1955	12 F/kg jusque 1956-13 F/kg depuis 1957	•	C.4 × C.5
- Poissons de fond fra is	Quantités U.E.B.L. cor- rigées	Quantités débarquées	C.2 × 0,125 (déchets)	C.1 + C.2 —	42 à 46 F/kg pour les pois- sons imp. & 21 à 23 F/kg pour la pro- duction natio- nale (diminuée		C.4 × C.5
	-				des exporta- tions)		7 · · ·
 Crustacés et mollusques frais 	Quantités U.E.B.L. cor- rigées	Quantités débarquées		C.1 + C.2	Prix moyen à l'importation × 2		C.4 × C.5
- Poissons d'eau douce frais	Quantités U.E.B.L. corrigées	Forfait annuel de 2 000 t.	>	C.1 + C.2	85 à 90 F/kg pour les pois- sons importés		C.4 × C.5
		- • .		·	et 45 à 50 F/kg pour la production na- tionale (dimi- nuée des ex-		
- Poisson	Valeurs	C.1 × 0,12			portations)	43 % de C.1 35 % de C.2	C.1 + C.2 +
conservé	U.E.B.L. corrigées					35 % de C.2	C.6 Prix constants = prix
							courants
d) Lait, fro- mage, œufs			~·.'				
Lait frais et conservé		,					
- lait conservé	Quantités U.E.B.L. cor- rigées	Quantités pro- duites - augmenta-	-	C.1 + C.2	Prix index ou prix estimés par comparai-	-	C.4 × C.5
į		tion des stocks (Source : INS.)			son		
- lait frais				Quantités con- sommées (Source : Mi- nistère de	Prix estimés (Source : Ministère de l'Agriculture,	*	C.4 × C.5
Se.			·	l'Agriculture, Office du Lait et I.N.S.)	Office du Lait et Service de l'Index)		
Fromage	•	Quantités pro- duites (Source: INS) – aug- mentation des	C.2 × 0,06 (perte de poids)	C.2 — C.3	Prix index ou prix estimés		C.4 × C.5
	Quantités im- portées	stocks - exportation	C.1 × 0,06 (perte de	C.1 — C.3	Prix moyen à l'importation	C.4 × C.5 × pourcentage	(C.4 × C.5) +
, :	U.E.B.L. corrigées		poids)			de marge cons- taté pour le Gouda	
			!	· .	.1		!

				46				
	1	2	3	4	5	6	7	
ÉSIGNATION DES PRODUITS	Importations	Production	A déduire (consommation intermédiaire, déchets, etc)	Consommation privée (en quantité)	Prix unitaires	Marge de distribution	Consommation privée (en valeur)	
Œufs	Quantités U.E.B.L. cor- rigées	Estimations (Source : Mi- nistère de l'Agriculture), corrigées pour tenir compte des résultats des enquêtes budgétaires	Déchets esti- més à 2 % sur les quantités vendues dans le commerce	Via le commer- ce: (C.1 + C.2) × 0,72 × 0,98 Autoconsom- mation : (C.1 + C.2) × 0,28	Prix index (œufs de 60 gr) légèrement réduit Prix moyens pratiqués au marché de Kruishoutem	}	C.4 × C.5	
Huiles et graisses eurre	Quantités	Beurre de lai-			Prix index]		
	Ü.E.B.L. corrigées + quantités entrées en fraude (estimation)	terie: quanti- tés produites (Source: INS) Beurre de fer- me: quantités estimées (Source: Mi- nistère de l'Agriculture) réparties en	3 % de con- sommation intermédiaire (sauf sur au- toconsom- mation)	C.1 + C.2 - C.3 - augmentation des stocks ou + prélèvement sur stocks anté-	pour le beurre de laiterie et le beurre de ferme vendu Prix départ- ferme (Source: Ministère de l'Agriculture) pour l'auto- consommation	}	C.4 × C.5	
		autoconsom- mation et en beurre vendu		rieurs	Prix index du beurre de lai- terie × 0,95 pour le beurre importé			
uile et					Moyenne des prix précé- dents pour les mouvements des stocks			(
argarine huile			→	Quantités con- sommées (Source : Fé- dération des Fabricants d'Huile)	Moyenne des prix index	•	C.4 × C.5	
margarine	Quantités im- portées U.E.B.L.	Quantités li- vrées en Belgi- que (Source: INS.) réparties en margarine de qualité supé- rieure et mar- garine de qua- lité ordinaire	C.2 × 0,08 (Consommation intermédiaire) En outre, déduction des quantités consommées par l'armée	C.1 + C.2 —	Prix index de la margarine pour importations, production de margarine ordinaire et consommation intermédiaire Prix index de la margarine × 1,5 pour la margarine de qualité supérieure	} →	C.4 × C.5 + valeur de la consommation de l'armée	
				,				
	-		•	. '	. '	•		

Designation Production Production Production Production Production Canadians, decay, and the production of the productio				4	7 —			
Printed finis executions Prints finis executions Prints finis executions Outsities Outsities Outsities Outsities Outsities Prints finis executions Outsities Outsities				· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		,		
Printer frais indigènes Valeurs Valeu	DÉSIGNATION	. 1	2	3	4	5	6	7
Fruits frais Vulcurs Fruits frais U.E.B.L. Fruits frais Ounsnitée Commercialise Autres fraits Consommation Fruits frais U.E.B.L. Fruits frais Ounsnitée Commercialise Autres fraits Consommation Fruits frais Ounsnitée Consommation Fruits frais U.E.B.L. Fruits frais Ounsnitée Commercialise Autres fraits Consommation Fruits frais Consommation Fruits sees Consommation Fruits frais Consommation Fruits sees Valeur des inportations U.E.B.L. Consommation Consommation Fruits sees Valeur des inportations U.E.B.L. Consommation Consommation Fruits sees Valeur des inportations U.E.B.L. Consommation Fruits sees Valeur des inportations U.E.B.L. Consommation Fruits sees Valeur des inportations Consommation Fruits sees Valeur des informations Consommation Fruits sees Fruits sees Valeur des informations Consommation Fruits sees Fruits	/DES		Production	(consommation intermédiaire,	privée		Marge de distribution	privée
Fruits freis indigenes Valeurs are repartition en autoronsommation freme (Source: As %) of the consommation freme (Sou	terre, fruits							
Fruits frais indigènes Valeur de la production est indigènes U.E.B.L.							1	
Fruits frais indigenes Valeurs U.E.B.L. Valeurs U.E.B.L. Valeurs indigenes Valeur de production pountation pountation pountation pountation pountation pountation pountation pountation pountation privée C.1 — C.3 Prix index × 0,945 pour les prix constants prix courants: ip C.4 × C.5 Prix constants Prix constants Prix constants C.1 — C.3 Prix moyens à limportation pour les oranges en chets sur les agrumes Valeur des importations U.E.B.L. Valeur des importations U.E.A.L. Valeur des importations Valeur des Survantaur Valeur des importations Valeu	terre				par personne, avec réparti-	mes de terre vendues et		
Fruits frais indigènes Valeurs U.E.B.L. Valeur de la production estimée aux prix producteur (Source : Ministère de l'Agriculture) avec réparition commercialisée de l'Agriculture) avec réparition commercialisée de et en autoconsommation Fruits frais exotiques - oranges et banances - autres fruits exotiques - autres fruits exotiques Fruits secs et conservés - fruits secs et conservés					consommation (25%) et p.d.t. vendues	ferme (Source: Ministère de l'Agriculture)	-	C.4 × C.5
timée aux prix producteur (Source : IMS) instère de l'Agriculture) aver épartition en production commercialisée et en autoconsommation privée - ruits frais exotiques - oranges et bananes - autres fruits exotiques - ruits secs et conservés - fruits s)	
Fruits frais exotiques - autres fruits exotiques - autres fruits exotiques - Truits secs et conservés - fruits secs et conservés - fruits secs - fruits - fruits secs - fruits - fruit			timée aux prix producteur (Source : Mi- nistère de	(Source: INS.) + 14 % de dé- chets sur la production		→	producteur (ou du prix à l'im-	(C.2 + C.1 — C.3) × 2
Fruits frais exotiques - oranges et bananes - autres fruits exotiques - autres fruits exotiques - fruits secs et conservés - fruits secs Valeur des importations U.E.B.L. Valeur des importations V.E.B.L. V.A. C.5 V.A			avec réparti- tion en produc- tion commer-	destinée à la consommation			portation)	
Fruits frais exotiques - oranges et bananes - autres fruits exotiques - autres fruits exotiques - fruits secs et conservés - fruits secs - fruits secs			autoconsom-	*				
Fruits frais exotiques - oranges et bananes - outres fruits exotiques - autres fruits exotiques - autres fruits exotiques - autres fruits - autres fruits								=
exotiques - oranges et bananes U.E.B.L. corrigées - autres fruits exotiques - autres fruits exotiques - autres fruits - autres fruits exotiques - autres fruits exotiques - autres fruits exotiques - autres fruits exotiques - autres fruits - autres fruits exotiques - autres fruits - autres frui		•		·				
bananes U.E.B.L. corrigées C.1 - C.3 O,95 pour les oranges, prix index × 0,90 pour les bananes				. · ·				
- autres fruits exotiques Ouantités U.E.B.L. corrigées Ouantités U.E.B.L. corrigées Ouantités U.E.B.L. corrigées C.1 — C.3 Prix moyens à l'importation Prix moyens à l'importation Marge calculée pour les oranges ou pour les bananes, suivant qu'il s'agit d'agrammes ou d'autres fruits Fruits secs et conservés - fruits secs Valeur des importations U.E.B.L. Valeur des importations U.E.B.L. C.1 × - 3 (Consommation du C.1 × - 3 (Consommation du C.1 × - 3 (Consommation du Prix constants = prix courants:		U.E.B.L. cor-	→		C.1 — C.3	0,95 pour les oranges, prix index × 0,90	→	C.4 × C.5
chets sur les agrumes C.6				,	,			
Fruits secs et conservés - fruits secs Valeur des importations U.E.B.L. Valeur des importations U.E.B.L. C.1 × - 3 (Consommation intermédiaire et consommation du		Ù.E.B.L. cor-	 →	chets sur les	C.1 — C.3		pour les oran- ges ou pour les	
conservés - fruits secs Valeur des importations U.E.B.L. Valeur des importations U.E.B.L. C.1 × - 3 (Consommation intermédiaire et consommation du		. •					vant qu'il s'agit d'agru- mes ou d'au-	
- fruits secs Valeur des importations U.E.B.L. Valeur des importations U.E.B.L. (Consommation intermédiaire et consommation du sommation du sommat								
diaire et con- sommation du		importations		C.1 × - 3 (Consomma-		<u> </u>	leur à l'impor-	1,4
				diaire et con- sommation du			·	= prix courants:

			4	8 —			
- 40ran	1	2	3	4	5	6	7
DÉSIGNATION DES PRODUITS	Importations — Exportations	Production	A déduire (consommation intermédiaire, déchets, etc)	Consommation privée (en quantité)	Prix unitaires	Marge de distribution	Consommation privée (en valeur)
fruits conservés	Valeurs U.E.B.L.	Valeur de la production es- timée aux prix de détail (Source : Groupement professionnel des Fabri- cants)	53,5 % des importations (consommation intermédiaire et consommation du Luxembourg)			30 % de la va- leur à l'impor- tation	C.2 + (C.1 - C.3) × 1,3 Prix constant = dépenses 1953 × Iq
Légumes frais	Valeurs U.E.B.L.	Valeur de la production es- timée aux prix producteurs (Source : Mi- nistère de l'Agriculture) avec réparti- tion en pro- duction com- mercialisée et	Consommation industrielle (Source: INS.) + 23 % de déchets sur la production commercialisée destinée à la consommation privée			100 % du prix producteur (ou du prix à l'im- portation)	(C.1 + C.2 - C.3) × 2
Légumes secs st conservés	'	en production à usage fami- lial	10 %			→	C.2 × 0,9 Prix constant prix courants:
légumes conservés	Quantités U.E.B.L. cor- rigées	Quantités pro- duites (Sour- ce : Groupe- ment profes- sionnel)		C.1 + C.2	Jq. 1956, prix moyens esti- més (Source : Groupement professionnel). Ensuite évolu- tion suivant prix index		C.4 × C.5
légumes secs			,	Forfait de 5 000 t.	13,6 F/kg en 1953, ensuite évolution sui- vant prix index	→	C.4 × C.5
g) Café, thé, chicorée Café			-	Forfait de 4,273 kg par an et par per-	Jq. 1955, prix moyens esti- més : (Source :	•	C.4 × C.5
				sonne × population 10 % en 1954 + 12 % en 1956	enquête auprès des négociants en café). Ensuite évo- lution prix in- dex		
Thé			-	Forfait de 38 gr. par an et par personne × population + 12 % en 1956	180 F/kg pour 1956-1957 (Source : en- quête Ceca) Pour les autres années évolu- tion suivant prix index		C.4 × C.5
					_		,

_	1	2	3	4	5	6	7
DESIGNATION DES PRODUITS	Importations — Exportations	Production	A déduire (consommation intermédiaire, déchets, etc)	Consommation privée (en quantité)	Prix unitaires	Marge de distribution	Consommation privée (en valeur)
· Chicorée	Quantités U.E.B.L. cor- rigées	Quantités to- tales livrées (Source: INS.)		C.1 + C.2	16,80 F/kg pour 1954. En- suite, évolu- tion suivant prix index		C.4 × C.5
h) Sucre, con- fiture et con- fiserie							
Chocolat et articles en chocolat	Quantités U.E.B.L. cor- rigées	Quantités pro- duites (Source: jusqu'en 1956, chiffres de l'Association des chocolate- ries et confise- ries corrigés, à partir de 1957 chiffres INS)		C.1 + C.2	Prix index du chocolat en bâton, légère- ment majoré		C.4 × C.5
Autres produits							
- confiserie sans chocolat	Quantités Ü.E.B.L. cor- rigées	Quantités produites (Source: jusqu'en 1956, chiffres de l'Association des chocolateries et confiseries corrigés, à partir de 1957, chiffres INS)	•	C.1 + C.2	Jq. 1955, prix résultant d'une enquête auprès des produc- teurs. Ensuite évolu- tion suivant prix courant Union écono- mique de Bruxelles		C.4 × C.5
sucre				Estimations (Source des renseigne- ments: Minis- tère des Affai- res économi- ques et Minis- tère des Finan- ces)	13,84 F/kg pour 1956- 1957, (Source: enquête Ceca). Pour les autres années évolu- tion suivant prix index	 →	C.4 × C.5
- confiture	Quantités U.E.B.L. cor- rigées	Livraisons to- tales (Sour- ce : INS)	 →	C.1 + C.2	Moyenne des prix index pour 3 types de confiture	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	C.4 × C.5
compotes	Quantités U.E.B.L. cor- rigées	Livraisons to- tales (Source : I.N.S.)	(C.1 + C.2) × 0,2 (Consommation intermédiaire)	(C.1 + C.2 C.3)	15 F/kg pour 1953 puis même évolu- tion que pour la confiture	→	C.4 × C.5
fruits confits	Quantités U.E.B.L. cor- rigées	Livraisons to- tales suivant stat. mensuel- les de la pro- duction	(C.1 + C.2) × 0,15 (Consommation intermédiaire)	(C.1 + C.2 — C.3)	Prix moyens (Source: Grou- pement des Fabricants de Confiture, etc.)		C.4 × C.5

	1	2	3	4	5	6	7
DÉSIGNATION DES PRODUITS	Importations — Exportations	Production	A déduire (consommation intermédiaire, déchets, etc)	Consommation privée (en quantité)	Prix unitaires	Marge de distribution	Consommation privée (en valeur)
i) Autres pro- duits ali- mentaires							
- Épices	Valeurs U.E.B.L. cor- rigées				-	300 % sur prix à l'impor- tation	C.1 × 4 Prix constants prix courants:
- Gruaux, se- moules, fé- cules, tapio- ca, etc				Quantités esti- mées (Source : enquête Ceca) supposées constantes	Pour 1956- 1957 prix moyen suivant enquête Ceca; pour les autres années évolu- tion suivant prix moyen à l'import, et/ou à l'export.		C.4 × C.5
- Autres ali- ments pour enfants et produits de régime							Pour 1957, consommation estimée à 300 millions suivant enquête Ceca; ensuite croissance de l'ordre de 10 % par an
- Cacao et miel				Quantités esti- mées (Source : enquête Ceca) supposées constantes	Prix index du cacao et prix moyen du miel suivant enquê- te Ceca		prix courants: Ip C.4 × C.5
- Sel	Quantités U.E.B.L.		60 à 70 % de C.1 (Consomma- tion intermé- diaire)		Prix index	→	C.4 × C.5
- Vinaigre	<u> </u>	Quantités pro- duites depuis 1957	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Pour 1956, quantité con- sommée sui- vant enquête Ceca; ensuite C.2 × 0,5	Prix index		C.4 × C.5
- Glaces		. ,				 →	Consommation estimée de 380 Mns (Source : enquête Ceca) supposée cons- tante
- Autres pro- duits alimen- taires (ex- traits essen- ces, mou- tarde, sau- ces, etc)	Valeur des importations U.E.B.L.			·		 →	C.1 Prix constants dépenses 1953 × Iq

			-	51 —			
	1	2	3	4	5	6	7
DÉSIGNATION DES PRODUITS	Importations — Exportations	Production	A déduire (consommation intermédiaire, déchets, etc)	Consommation privée (en quantité)	Prix unitaires	Marge de distribution	Consommation privée (en valeur)
Boissons Eaux minérales et limonades	Quantités imp. U.E.B.L. corrigées	Quantités des- tinées à la con- sommation in- térieure (Source : Ser- vice des Acci- ses)	1 % de con- sommation in- termédiaire (appliqué sur C.7)	Consommation totale C.1 + C.2 répartie compte tenu du canal de distribution (livraisons à domicile, achats au magasin, distribution par Horeca)	Prix de vente au consomma- teur pour les quantités con- sommées à do- micile et prix d'achat Horeca pour les quan- tités distri- buées par ce secteur	→	(C.4 × C.5) × 0,99
b) Bière	Quantités U.E.B.L.	Quantités pro- duites (Sour- ce : Service des Accises)	1 % de con- sommation in- termédiaire appliqué sur C.7	Consommation totale C.1 + C.2 répartie compte tenu du canal de distribution et du type de bière	Prix de vente au consomma- teur pour les quantités con- sommées à do- micile et prix d'achat Hore- ca pour les quantités dis- tribuées par ce secteur	•	(C.4 × C.5) × 0,99 × 1,075 pour tenir compte des coupages
c) Alcools	Valeur des importations U.E.B.L.	•	1 % de con- sommation in- termédiaire appliqué sur C.7		•	Marge importateur: 15 % + marge grossiste: 10 % + frais de mise en bouteille + marge détaillant = 20 % sur consommation à domicile estimée à 70 % de la consommation totale	(C.1 + C.6) × 0,99 Prix constants = dépenses 1953 × Iq
		Quantités mises en consommation à 37°5 (Source : Service des Accises)	1 % de con- sommation in- termédiaire, appliqué sur C.7		Prix moyen estimé de 140 F/1 en 1953 (consommation à domicile)	Prix C.5 à réduire de 17 % pour 1/5 de la consommation (distribution Horeca)	Pour 1953 (C.2 × C.5 — C.6) × 0,99 Ensuite: prix courants = dépenses 1953 × Iq (calculé sur C.2) × Ip (calculé sur prix à l'im- portation) Prix constants = dépenses 1953 × Iq

		<u> </u>	 5	52 —		·	
	1	2	3	4	5	6	7
DESIGNATION DES PRODUITS	Importations — Exportations	Production	A déduire (consommation intermédiaire, déchets, etc)	Consommation privée (en quantité)	Prix unitaires	Marge de distribution	Consommation privée
l) Vins et autres boissons							
Vins impor- tés en réci- pients de 21 ou plus	Valeur des importations U.E.B.L. corrigées		Consommation intermédiaire estimée à a) 100 millions F (fabrication d'apéritifs) b) 1 % sur C.7			Marge importation 7 % + marge grossiste 10 % + frais de mise en bouteille + marge détail-	Pour 1953 (C.1 — C.3 C.6) × 0,99 Ensuite: prix courants = dépenses 195: × Iv (calculé
						lant 18 % sur consommation à domicile, soit 60 % de la consommation totale	Prix constar prix courants Ip (calculé su C.1)
Vins impor- tés en réci- pients de moins de 21	Valeur des importations U.E.B.L. cor- rigées		1 % de con- sommation in- termédiaire appliqué sur C.7		•	Marge importateur 15 % + marge grossiste 12 % + marge détailant 18 % sur consommation à domicile, soit	Pour 1953 (C.1 + C.6) 0,99 Ensuite: pris courants = dépenses 1953 × Iv (calculé sur C.1)
						60 % de la consommation totale	Prix constan prix courants [p] (calculé su
Vermouths et apéritifs	Quantités U.E.B.L. cor- rigées	Production estimée à ± 3 250 milliers de litres	1 % de con- sommation in- termédiaire appliqué sur C.7	*	Jq. 1957, 80 F le litre pour la consommation à domicile soit 30 % du total et 68 F pour les 70 % dis-		$\begin{array}{c} \text{C.1)} \\ \text{(C.1 + C.2)} \\ \text{C.5 } \times \text{0,99} \end{array}$
е.					tribués par Horeca. Ensui- te prix précé- dents × 1,04		
Vins mousseux	Valeur des importations U.E.B.L. cor- rigées	→	1 % de con- sommation in- termédiaire appliqué sur C.7		→	Marge importateur 15 % + marge grossiste 7,5 % + marge détaillant 15 % sur	Pour 1953 (C.1 + C.6) 0,99 Ensuite : pr courants = dépenses 19
						consommation à domicile, soit 20 % de la consommation totale	× Iv (calculated sur C.1) Prix constanting dépenses 195 × Iq (calculated sur C.1)
	•	Quantités pro- duites (Sour- ce: Service des Accises)	1 % de con- sommation in- termédiaire appliqué sur C.7		Pour 1956-57 prix du cidre suivant enquê- te Ceca; ensui- te évolution suivant indi- cations des mi-		C.2 × 5 × 0,99
					lieux profes- sionnels		

	1	2	3	4	5	6	7
DÉSIGNATION DES PRODUITS	Importations — Exportations	Production	A déduire (consommation intermédiaire, déchets, etc)	Consommation privée (en quantité)	Prix unitaires	Marge de distribution	Consommation privée (en valeur)
- Jus de fruits	Valeurs U.E.B.L. cor- rigées	Production es- timée à 1/3 de l'excédent d'importation	1 % de con- sommation in- termédiaire (appliqué sur C.7)		•	100 % des prix à l'importation ou à la production pour la consommation à domicile, soit 1/4 de la consommation totale, 80 % des prix à l'importation pour ce qui est distribué par Horeca, soit les 3/4 restants	(C.1 + C.2 C.6) × 0,99 Prix constants = prix courants: In
3. Tabac		 →	1 % de con- sommation in- termédiaire (appliqué sur C.7)	Quantités vendues sous bandelettes fiscales : cigares, cigarillos, cigarettes, tabac (Source : Service des Acci-	Prix indiqués sur les bande- lettes		C.4 × C.5
•				Quantités de tabac humide (Source : Ser- vice des Acci- ses)	60 F/kg		C.4 × C.5
		;		Autoconsom- mation des producteurs (Source : Ser- vice des Acci- ses)	70 à 80 F/kg		C.4 × C.5 + Consomition de l'arribelge en A
· .							
4. Vêtements et effets personnels a) Vêtements textiles	Valeur des importations de produits finis, corrigée	Valeur de la production (Source I.N.S.) de l'industrie textile - Exportations — Augmentations des stocks	Consommation des branches transformatri- ces			± 60 % des prix produc- teurs ou des prix à l'impor- tation	Pour 1953: (C.1 + C.2 C.3 + C.6) 3/4 (part e mée des vi ments dans production t tile) Ensuite: prix courant
•						`	dépenses 19 × Ip × Iq Prix consta = dépenses 1953 × Iq
b) Chaussures - Chaussures (sauf chaus-	Valeurs U.E.B.L. cor- rigées	Livraisons en valeur (Sour- ce : I.N.S.)	90 Mns. (estimation)		→	43 % du prix producteur ou importateur	C.1 + C.2 C.3 + C.6 Prix consta = prix c

	1	2	3	4	5	6	7
DÉSIGNATION DES PRODUITS	Importations — Exportations	Production	A déduire (consommation intermédiaire, déchets, etc)	Consommation privée (en quantité)	Prix unitaires	Marge de distribution	Consommation privée (en valeur)
Chaussures en caout- chouc	Valeurs U.E.B.L. cor- rigées	Livraisons en valeur (Sour- ce : I.N.S.)				43 %	(C.1 + C.2) × 1,43 Prix constant = prix courants: Ip
Pantoufles	Valeurs U.E.B.L. cor- rigées	Livraisons en valeur (Sour- ce : I.N.S.)			→	43 %	(C.1 + C.2) × 1,43 Prix constants = prix courants: Ip
•							
c) Fourrure, ganterie, maroquine- rie							
- Fourrure							Estimation di recte à prix
							courants (Source: Fédération nationale belge de la Fourrure et de
							la Peau en Poil Prix constants prix courants
- Ganterie et maroquine- rie	Valeurs U.E.B.L. cor- rigées	Livraisons en valeur (Sour- ce: I.N.S.) majorées de 10 % (prod. non déclarée)	Consommation publique esti- mée à 20 Mns F.			50 % du prix producteur ou importateur	(C.1 + C.2 - C.3) × 1.5 Prix constants = prix courants: Ip
d) Horlogerie, bijouterie, orfèvrerie lunetterie							
- Montres et pendulettes	Valeurs U.E.B.L. corrigées - exportations non recensées (estimations)		,		-	110 % du prix importateur	C.1 × 2,1 Prix constant: = dépenses 1953 × Ip
Bijouterie, Orfèvrerie et lunetterie					•	85 %	2,2 Mds F er 1953 à 2,7 Mds F en 1961
							Prix constants = prix courants
5. Loyers, taxes, cau		·				1	
- Loyers				Nombre de ménages estimé	Loyer annuel moyen suivant enquête		C.4 × C.5
- Petit entretien							7 à 9 % du montant des loyers
				•		•	

							•
			· ·	55 —			
	1	2	3	4	5	6	7
DÉSIGNATION DES PRODUITS	Importations — Exportations	Production	A déduire (consommation intermédiaire, déchets, etc)	Consommation privée (en quantité)	Prix unitaires	Marge de distribution	Consommation privée (en valeur)
- Eau			-	Nombre de ménages rac- cordés à l'eau	Dépenses moyennes par ménage sui- vant enquête budgétaire 1961		Pour 1961 : C.4 × C.5 Avant 1961 : Prix courants dépenses 1961 × Iv Prix constants
						·	= prix courants : Ip
6. Chauffage et éclairage							
a) Charbon, etc - Charbon et agglomérés de houille			•	Livraisons des- tinées à la con- sommation do- mestique et ar- tisanale (Sour- ce : Cobechar	Prix officiels, prix des grou- pements pro- fessionnels de détaillants ou prix de l'index		C.4 × C.5
				et Adm. des Mines) - 10 % pour tenir compte de la consommation à des fins profession. Solde réparti, par voie d'estimation, entre les diverses qualités	Prix réduits pour tenir compte des li- vraisons en vrac		+ charbon distribué gratutement aux meurs, pension nés etc, su vant estimation de l'Acministration des Mines
- Coke				Livraisons des- tinées à la con- sommation do- mestique et	Prix suivant enquête Ceca et évolution suivant indice		C.4 × C.5 + coke, four gratuitement
	٠.			artisanale (Source: Adm. des Mines) — 25 % pour tenir compte de la consom- mation à des fins profession- nelles	des prix moyens départ-usine		au personnel des cokeries
- Briquettes de lignite	·			Livraisons des- tinées à la con- sommation do- mestique et ar- tisanale (Sour- ce : Adm. des Mines)	Prix estimés (Source : mi- milieux profes- sionnels) compte tenu des remises pour livraisons en vrac		C.4 × C.5
o) Gaz de ville			-	Quantités con- sommées (Source: Fédé- ration de l'In- dustrie du Gaz)	Prix communi- qués soit par la Fédération de l'Industrie du Gaz, soit par l'Adm. de l'In- dustrie du M.A.E.	<u> </u>	C.4 × C.5 + redevances d'abonnement

	1	2	3	4	5	. 6	7
DÉSIGNATION DES PRODUITS	Importations Exportations	Production	A déduire (consommation intermédiaire, déchets, etc)	Consommation privée (en quantité)	Prix unitaires	Marge de distribution	Consommation privée (en valeur)
c) Electricité				Pour 1959: Estimation des quantités consommées en partant de la distribution de courant basse tension (Source: I.N.S.) Autres années: même importance relative de la consommation privée qu'en 1959			Année 1959: Dépenses correspondant aux quantités reprises à C.4 Autres années: même importance relative de la consommation privée qu'en 1959 Prix constants dépenses 1959
					·		× Iq (calculé sur C.4)
d) Gaz en bon- bonnes, hui- les combus- tibles, bois							
- Gaz en bon- bonnes		Quantités li- vrées pour le chauffage de locaux (Sour- ce : Adminis- tration de l'In- dustrie et I.N.S.)	10 % de con- sommation in- termédiaire	C.2 × 0,9	Prix index		C.4 × C.5
- Huiles combusti- bles		Quantités livrées pour éclairage et chauffage de locaux (Source : Adm. de l'Industrie du M.A.E.) avec répartition en fuel lourd et				•	
		- fuel léger	85 % de con- sommation intermédiaire 50 % de con- sommation intermédiaire 30 % de con- sommation intermédiaire	$C.2 \times 0.15$ $C.2 \times 0.50$ $C.2 \times 0.70$	Prix moyen de livraisons par camion citerne compte tenu des diverses zones de dis- tribution		C.4 × C.5
- Bois à brûler	Quantités U.E.B.L.	+ pétrole ± 317 000 t., c'est-à-dire, ± 400 000 m³ provenant de l'exploitation forestière (Source: Adm.	10 % de con- sommation in- intermédiaire	C.2 (C.1 + C.2) × 0,9	Prix moyen suivant enquê- te Ceca avec évolution sui- vant prix in- dex	→	C.4 × C.5
		des Eaux et Forêts) plus ± 100 000 m³ de déchets de scieries					

	1	2	3	4	5	6	7
DÉSIGNATION DES PRODUITS	Importations Exportations	Production	A déduire (consommation intermédiaire, décheta, etc)	Consommation privée (en quantité)	Prix unitaires	Marge de distribution	Consommation privée (en valeur)
7. Articles ménagers durables							
a) Textiles, verre et cristal							
- Textiles	Valeur des im- portations de produits finis corrigée	Valeur de la production (Source: I.N.S.) de l'industrie textile, artisanat y compris - Exportations — augmentations de stocks	Consommation des branches transformatrices + consommation publique			± 60 % des prix produc- teurs ou des prix à l'impor- tation	Pour 1953: (C.1 + C.2 - C.3 + C.6) × 1/4 (part estimée des textiles ménagers dans la production textile) Ensuite: prix courants =
							$ ext{dépenses 1953} \ imes ext{I} p imes ext{I} q$
	-						Prix constants = dépenses 1953 × Iq
- Verre et cristal	Valeurs U.E.B.L.	Valeur estimée	Consommation estimée de di- verses bran- ches d'activité			100 % des prix producteur	$(C.1 + C.2 - C.3) \times 2$ Prix constants = dépenses 1953 $\times Iq$
b) Meubles et articles en bois		· .			· ' .		
- Meubles en bois	Valeurs U.E.B.L. cor- rigée	Livraisons en valeur (Sour- ce: I.N.S.) ar- tisanat com- pris	25% de con- sommation in- termédiaire et de consomma- tion publique			40 % du prix producteur	(C.1 + C.2 - C.3) × 1,4 Prix constants = prix courants: Ip
- Autres arti- cles ména- gers en bois	Valeur des importations U.E.B.L. cor- rigée	Estimation en valeur de la production belge destinée aux particu- liers	25 % de con- sommation intermédiaire sur C.1		-	40 % des prix producteur	(C.1 + C.2 - C.3) × 1.4 Prix constants = prix courants: Ip
			*				
c) Articles de tôlerie, de tréfilerie et de laminage à froid, accessoires métalliques du bâtiment	Valeur des importations U.E.B.L.	Valeur des livraisons en Belgique (Source: I.N.S.)	Pourcentage de consomma- tion autre que privée variable suivant les produits (Source: mi- lieux profes- sionnels)		→	40 % des prix départ-usine pour les arti- cles de tôlerie, de tréfilerie et de laminage à froid, 30 % pour les acces- soires métal- liques du bâti- ment	(C.1 + C.2 - C.3 + C.6) Prix constants = prix courants: Ip
d) Appareils électro- ménagers	Valeur des importations U.E.B.L.	Valeur des livraisons en Belgique (Source: I.N.S.)				40 à 50 % des prix départ- usine ou des prix à l'impor- tation	(C.1 + C.2 + C.6) Prix constants = prix courants : Ip

_	1	2	3	4	5	6	7
DÉSIGNATION DES PRODUITS	Importations — Exportations	Production	A déduire (consommation intermédiaire, déchets, etc)	Consommation privée (en quantité)	Prix unitaires	Marge de distribution	Consommation privée (en valeur)
e) Appareils de radio et de télévision	Valeur des importations U.E.B.L.	Valeur des livraisons en Belgique (Source : I.N.S.)	15 % de consommation autre que privée pour les appareils de radio, 5 % pour les appareils de T.V.		*	40 à 45 % des prix départ- usine ou des prix à l'impor- tation	(C.1 + C.2 - C.3 + C.6) Prix constants = prix courants : Ip
) Autres articles							
Vaisselle de faïence et de porcelaine	Valeurs U.E.B.L.	Valeur totale des livraisons (Source : I.N.S.)	20 % de con- sommation autre que privée		•	100 % des prix producteur ou des prix à l'im- portation pour la vaisselle de faïence; 70 % pour la vaissel- le de porcelai- ne	(C.1 + C.2 - C.3 + C.6) Prix constants = prix courants: Ip
Isolateurs et porcelai- nes électro- techniques	Valeurs U.E.B.L.	Valeur totale des livraisons (Source: I.N.S.)	87,5 % de con- sommation autre que privée		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	100 % des prix produc- teur ou des prix à l'impor- tation	(C.1 + C.2 - C.3) × 2 Prix constants = prix courants: Ip
Autres produits céramiques	Valeurs U.E.B.L.	Valeur totale des livraisons (Source : I.N.S.)	10 % de con- sommation autre que privée			100 % des prix produc- teur ou des prix à l'im- portation	(C.1 + C.2 - C.3) × 2 Prix constants = prix courants: Ip
· Fine mécanique	Valeur des importations U.E.B.L.	Valeur des livraisons en Belgique (Source: I.N.S.)	94 % de con- sommation autre que privée			40 % des prix produc- teur ou des prix à l'im- portation	(C.1 + C.2 - C.3) × 1,4 Prix constants = prix courants: Ip
Voitures d'enfants et machines à coudre	Valeur des importations U.E.B.L.	Valeur des li- vraisons en Belgique (Source: I.N.S.)	20 % de con- sommation autre que privée pour les machines à coudre			25 % des prix producteur ou des prix à l'importation	(C.1 + C.2 - C.3) × 1,25 Prix constants = prix courants: Ip
Gramopho- nes (y com- pris tourne- disques)	Valeur des importations U.E.B.L.			·	·····	45 % des prix à l'importation	C.1 × 1,45 Prix constants = prix courants: Ip
Disques	Valeur des importations U.E.B.L.	Valeur estimée de 6 % (1953) à 22 % (1961) des importa- tions	20 % de con- sommation autre que privée			100 % des valeurs impor- tation et production	(C.1 + C.2) × 0,8 × 2 Prix constants prix courants
Horloges	Valeurs U.E.B.L.				→	110 % des valeurs importation	C.1 × 2,1 Prix constants = prix courants: Ip
Instruments de musique	Valeur des importations U.E.B.L.	Valeur estimée à 25 Mns F			-	50 % des valeurs importation	C.1 × 1,5 + C.2 Prix constants prix courants: Ip

a MARINE SALES	-						
DÉSIGNATION	1	2	3	4 .	5	6	7
DES PRODUITS	Importations — Exportations	Production	A déduire (consommation intermédiaire, déchets, etc)	Consommation privée (en quantité)	Prix unitaires	Marge de distribution	Consommation privée (en valeur)
8. Entretien de la maison			·				
a) Gens de maison							Estimation faite au stade des revenus
b) Articles ménagers non dura- bles							
- Savons		-	Pourcentages de consomma- tion intermé- diaire et pu- blique, varia- bles suivant les produits (appliqués sur	96,5 % de la consommation totale U.E.B.L. (Source: Fédé- ration des In- dustries Chi- miques)	Prix index ou prix estimés par comparai- son		(C.4 — C.3) × C.5
- Détergents			C. 4) 30 % de consommation intermédiaire et publique (pourcentage appliqué sur C.4)	96,5 % de la consommation totale U.E.B.L. (Source: Fédé- ration des In- dustries Chi- miques)	Prix estimé par comparai- son avec le prix index du savon en pou- dre		(C.4 — C.3) × C.5
- Encaustiques, cirages, lustrants, etc	Valeurs U.E.B.L.	Estimations en valeur aux prix départ- usine	10 % de con- sommation in- termédiaire et publique		→	100 % des prix départ- usine ou des prix à l'impor- tation	(C.1 + C.2 - C.3) × 2 Prix constants = prix courants: Ip
- Allumettes	Quantités U.E.B.L. corrigées	Quantités pro- duites (Sour- ce : I.N.S.)			Prix moyen observé dans le commerce	→	$(C.1 + C.2) \times $
- Amidon et succédanés		Production estimée à ± 5 000 T.	1/3 de consom- mation inter- médiaire		Prix de l'index		C.2 × 2/3 × C.5
- Tampons de bleu	-	Production estimée à ± 10 millions de tampons par an	·	→	Prix moyen observé dans le commerce		C.2 × C.5
- Articles mé- nagers en papier, bou- gies, chan- delles, teintures,		:-					Consommation estimée à 725 Mns en 1953 Ensuite:
etc							725 Mns × Ip Prix constants = 725 Mns
- Lampes électriques et tubes fluorescents		Production es- timée à 425 Mns de F en 1955	Exportations et consomma- tion publique = 82 % de la production		→	200 % des prix produc- teur	Pour 1955 : (C.1 × 0,23 + C.2 × 0,18) × 3 Autres années : prix courants = dépenses 1955 × Iq × Ip
	Valeur des importations U.E.B.L.		Consommation intermédiaire et publique = 77 % des importations			200 % des prix à l'im- portation	Prix constants = dépenses 1953 × Iq

DÉSIGNAT DES PRODUI - Insectici désodori- sants	S Importations — Exportations	Production	A déduire (consommation intermédiaire, déchets, etc)	Consommation privée	Prix unitaires	Marge de distribution	Consommation privée
désodori-	les,		<u> </u>	(en quantité)			(en valeur)
						→	Consommation estimée à 70 Mns F en 1959 Autres années: prix courants = 70 Mns × Iq × Ip
							Prix constants = 70 Mns × Iq
- Détachai	its					 →	± 1 Mn F
c) Services d'entreti	en						
- Blanchis	age	Estimation du nombre de kg de linge traité dans les blan- chisseries à	5 % de con- sommation in- termédiaire et publique		De 10 F (1953) à 11,2 F (1961) par kg de linge traité		C.2 × C.5 × 0,95
	*	partir de la consommation estimée de savons et de détergents					
- Teinture	ie	detergents	· →	Nombre d'ha- bitants	Dépense an- nuelle par tête allant de 135 F	→	C.4 × C.5 Prix courants
					en 1953 à 200 F en 1960		= prix constants
- Réparati de chaus sures							Consommation estimée à 950 Mns F en 1953 sur base du nombre de cor- donniers Ensuite:
							prix courants dépenses 1953 × Iq × Ip
							Prix constants dépenses 1953 X Iq
- Autres se ces d'ent tien						·	Consommation estimée à 1,6 Md F en 1956- 1957
							Autres années: prix courants = dépenses 1956-1957 × Iq × Ip
•							Prix constants dépenses 1953 × Iq
				21			

	1	2	3	4	5	6	7
DÉSIGNATION DES PRODUITS	Importations — Exportations	Production	A déduire (consommation intermédiaire, déchets, etc)	Consommation privée (en quantité)	Prix unitaires	Marge de distribution	Consommation privée (en valeur)
- Déménage- ments et garde- meubles			→	Estimation du nombre de dé- ménagements, basée sur les migrations in- térieure, 1/3 de ces déména- gements étant assurés par des entreprises spécialisées et 1/3 par des entreprises non spécialisées	2 000 F ou 1 000 F sui- vant qu'il s'agit d'entre- prises spéciali- sées ou non (1955)		Pour 1955: C.4 × C.5 + pourboires au personnel des entreprises spé- cialisées + garde-meubles Autres années: prix courants = dépenses 1955 × Iq × Ip, Prix constants = dépenses 1953 × Iq
- Assurance incendie mobilier	÷						Encaissements totaux de la branche incendie × 0,2 × 0,7
							Prix constants = prix courants: Ip
9. Soins personnels et hygiène a) Soins personnels - Coiffeurs				Nombre esti-	Barème fiscal		C.4 × C.5
				mé de coiffeurs par catégorie et nombre es- timé d'aidants et ouvriers	de taxation forfaitaire pour les pa- trons; 50 F par jour pour les aidants et ou- vriers		
- Autres soins corporels			-		125 000 F en 1950 pour les patrons; 50 F par jour pour les ai- dants et ouvriers	 →	C.4 × C.5 + 25 % pour tenir compte du personnel part-time
Articles et produits de toilette	Valeurs U.E.B.L. corrigées	Production en valeur (majo- rée de 10 %)	10 % de consommation intermédiaire			100 % des prix produc- teur ou des prix à l'impor- tation	(C.1 + C.2 - C.3) × 2 Prix constants = prix courants: Ip
b) Hygiène							
- Médecins et denfistes						-	Estimation faite au stade des revenus (revenus bruts des médecins et dentistes)
		The order orderstown					Prix constants = prix courants: Ip

DESIGNATION PRODUITS Importation Production Product					62 —			
DÉSIDANTON PRODUTS Importation Production Production Production Production Production Production Production Production A déduire (on quantité) (on quantité) Prive (on quantité) A déduire (on quantité) Prive (catemonation prive (on quantité) Prive (catemonation (revenus bruts des revenus (revenus bruts des revenus (revenus bruts des revenus (revenus bruts des revenus (revenus bruts courteir unitere et ager- quantité (ren quantité) Nombre d'in- prive (no quantité) Prive (au lieu (revenus bruts des revenus (revenus bruts des					,			
PRODUST - Exportations - Products - Indirective - In		1	2	3	4	5	6	7
médicaux et pharmaceu- liques Infirmières et agg- femmes Infirmières et agg- femmes et agg- femmes et agg- femmes Infirmières et agg- femmes et agg- femmes Infirmières et agg- femmes et agg- femmes et agg- femmes Infirmières et agg- femmes et agg- femmes et agg- femmes et agg- femmes Infirmières et agg- femmes e	DES	Importations	Production	(consommation intermédiaire,	privée		Marge de distribution	privée
Infirmières et sage- femmes - Infirmières et sage- femmes - Hospitalisa- tion - Hospitalisa- tion 10. Transports a) Achat de matiriel de transport - Vélos Nombre de pièces U.E.B.L. Nombre de pièces u.E.B.L. Nombre de pièces U.E.B.L. Nombr	médicaux e pharmaceu						-	faite au stade des revenus (revenus bruts des pharma-
femmes femmes fe								Prix constants = prix
- Hospitalisation Nombre de journées d'hospitalisation estimé par type d'établissement C.4 × C.5 — part de ces dépenses consacrée à l'achat de produits alimentaires et textiles Nombre de pièces u.E.B.L. Nombre de pièces u.E.B.L. - Motos Nombre de pièces u.E.B.L. Nombre de pièces u.E.B.L. - Autos Nombre de pièces u.E.B.L. Nombre de pièces u.E.B.L. - Autos Nombre de pièces u.E.B.L. Nombre de pièces u.E.B.L. - Autos Nombre de pièces u.E.B.L. - Au	et sage-			mières et sage- femmes occu- pées dans les hôpitaux et	firmières esti-	par jour pendant 300 jours 15 % pour tenir compte des infirmières qui ne travaillent pas à	•	(C.4 — C.3) × C.5
timé par type d'établissement sement	- Hospitalisa tion	-			journées d'hos-	Prix moyen de la journée		- part de ces
a) Achat de matériel de transport - Vélos Nombre de pièces U.E.B.L. U.E.B.L. Nombre de pièces u.E.B.L. U.E.B					timé par type d'établisse-	type d'établis-		sacrée à l'achat de produits ali- mentaires et
a) Achat de matériel de transport - Vélos Nombre de pièces U.E.B.L. U.E.B.L. Nombre de pièces u.E.B.L. U.E.B								
a) Achat de matériel de transport - Vélos Nombre de pièces U.E.B.L. U.E.B.L. Nombre de pièces u.E.B.L. U.E.B	10 Transpor					1		
pièces U.E.B.L. Nombre de pièces pièces pièces montées Nombre de pièces assemblées Nombre de pièces catégories Nombre de pièces assemblées Nombre de pièces catégories Nombre de pièces catégories Nombre de pièces assemblées Nombre de pièces catégories C.1 + C.2 prix par catégorie suivant tarif de la Chambre syndicale du comments (Source : enquête sur l'utilisation merce automerce auto	a) Achat de matériel de							
- Motos Nombre de pièces U.E.B.L. Nombre de pièces uivant tarif de la Chambre syndicale du commerce automobile - Autos Nombre de pièces assemblées Nombre de pièces automobile Autos Nombre de pièces automobile Autos Nombre de pièces assemblées Nombre de pièces automobile Autos Nombre de pièces automobile C.4 × C.5 Prix par caté-gorie suivant tarif de la Chambre syndicale du commerce suivant tarif de la Chambre syndicale du commerce suivant tarif de la Chambre syndicale du commerce automobile	- Vélos	pièces	pièces cons-		C.1 + C.2	3 800 F jusque 1957, ensuite évolution sui-		C.4 × C.5
- Motos Nombre de pièces U.E.B.L. Nombre de pièces montées Nombre de pièces U.E.B.L. Nombre de pièces U.E.B.L. Nombre de pièces U.E.B.L. Nombre de pièces assemblées L.E.B.L. Nombre de pièces assemblées Nombre de pièces assemblées Nombre de pièces assemblées L.E.B.L. Nombre de pièces assemblées Nombre de pièces assemblées L.E.B.L. Nombre de pièces assemblées	•					moyens à l'ex-		
- Autos Nombre de pièces ± 36 % à considérer comme investisse ments (Source : enquête sur l'utilisation C.1 + C.2) × dicale du commerce automobile Prix par catégorie suivant tarif de la Chambre syndicale du commerce automobile C.1 + C.2) × C.5 - C.3 C.3 C.4 C.5 C.5 C.5 C.6 C.7 C.5 C.7 C.7 C.7 C.8 C.7 C.9 C.9 C.9 C.9	- Motos	pièces	pièces		avec réparti- tion par	prix par caté- gorie suivant tarif de la	•	C.4 × C.5
U.E.B.L. investisse- tarif de la Chambre syn- ce : enquête sur l'utilisation merce auto-					catégories	dicale du com- merce automo-		
sur l'utilisation merce auto-	- Autos	nièces	pièces	investisse- ments (Sour- ce : enquête		gorie suivant tarif de la Chambre syn- dicale du com-	•	(C.1 + C.2) × C.5 - C.3
	•			sur l'utilisation		merce auto-	N	
	. .							
			1				i	

	1	2	3	4	5	6	7
DÉSIGNATION DES PRODUITS	Importations — Exportations	Production	A déduire (consommation intermédiaire, déchets, etc)	Consommation privée (en quantité)	Prix unitaires	Marge de distribution	Consommation privée (en valeur)
o) Utilisation de matériel de transport							
· Autos			Consommation intermédiaire décroissante				Calculée pou 1959 sur la base d'une en quête spéciale Autres années prix courant = dépenses 1959 × Iq × I (compte tenu remarque C.3)
				e E			Prix constant = dépenses 1953 × Iq (compte tenu remarque C.3)
Vélos				Nombre de vélos	320 F à 415 F		C.4 × C.5
Motos				Nombre de motos	Prix unitaires estimés pour		C.4 × C.5
				par catégorie; consommation unitaire an- nuelle en quan- tité (estima- tion)	les biens et services con- sommés		
c) Transports urbains, transports par chemins							
de fer vici- naux ou par autobus in- terurbains							
Transports urbains			8 % de con- sommation in- termédiaire et publique				Recettes totales des Cies exploitantes × 0,92
							Prix constant = prix courants : Ip
Transports intercommu- naux SNCV		→	8 % de con- sommation in- termédiaire et publique			· · ·	Recettes « voyageurs » × 0,92
							Prix constant = prix courants: Ip
Transports intercommu- naux par		→	8 % de con- sommation in- termédiaire et			·	Recettes × 0,92
autobus			publique				Prix constant = prix courants: Ip
							

	1	2	3	4	5	6	7
DÉSIGNATION DES PRODUITS	Importations Exportations	Production	A déduire (consommation intermédiaire, déchets, etc)	Consommation privée (en quantité)	Prix unitaires	Marge de distribution	Consommation privée (en valour)
d) Transports par chemin de fer		→	8 % de con- sommation in- termédiaire et publique			→	Recettes « voyageurs » ou assimilées × 0,92
							Prix constants = prix courants: Ip
e) Autres ser- vices de transport							
- Taxis	·	***	25 % de con- sommation in- termédiaire	Nombre de taxis répartis en - service ville		1	
				normal - service ville intensif - service pro-	à 156 000 F 265 000 à 290 000 F 95 000	}	C.4 × C.5 × 0,75
- Avions	. ·	-	75 % de consommation in-	vince	à 104 000 F + pourboires de 20 %] ·	Recettes
			sommation in- termédiaire et publique				« voyageurs » Sabena × 1,5 (pour tenir compte des Cies étrangères)
							× 0,25 Prix constants = prix courants: Ip
- Bateaux	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·						Recettes Ostendo- Douvres en Fb
							× 0,7 + 8 millions Prix courants = prix
- Colis postaux			90 %				constants Recettes × 0,1 Prix courants
						:	= prix constants
11. Communications, P.T.T.							**************************************
- Poste			Consommation intermédiaire estimée à 50 % pour les va- leurs postales			•	Ventes des valeurs postales × 0,5 + affranchissements en es-
			et à 75 % pour les affranchis- sements en es- pèces				pèces × 0,25 Prix constants = prix courants: Ip

	1 ′	2	3	4	5	6	7
DÉSIGNATION DES PRODUITS	Importations — Exportations	Production	A déduire (consommation intermédiaire, déchets, etc)	Consommation privée (en quantité)	Prix unitaires	Marge de distribution	Consommation privée (en valeur)
Téléphone -		→	71 % de con- sommation in- termédiaire et publique				Recettes totales × 0,29 Prix constant = prix
Télégraphe -		**************************************	30 % de con- sommation in- termédiaire				courants: Ip Recettes tot les × 0,70 Prix constant = prix courants
2. Loisirs							
n) Divertisse- ments							-
Spectacles -							Taxe perçue sur les spect cles × par in verse du tau moyen
							Prix constant = dépenses 1953 × Iq
Pronostics						· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Excédent de enjeux sur prix et réco penses
Jeux de -casino						•	Gains des ba quiers + gai des pontes revenus casin + pourboi
Courses de chevaux							Prix constant = prix courants Retenues to les sur les par
•							engagés Prix constar = prix courants
Autres jeux et paris						***	Colombophili $(\pm 40 \text{ Mns F})$ $+ \text{loteries } (\pm 80 \text{ Mns}) + \text{a}$ pareils à sous (de 200 à 500 Mns F)
							Prix constar = prix courants
Cotisations sports et articles de sport							Estimations
Radio distribution			-				Montant des abonnements Prix courant
		:					= prix constants

Importations — Exportations	Production	A déduire (consommation intermédiaire, déchets, etc)	Consommation privée (en quantité)	Prix unitaires	Marge de distribution	Consommati - privée (en valeur
					1	1
•	,					Dépenses
			· ·			mées à 1 M pour 1953 Autres ann prix courai = dépense 1953 × Iq Prix const
	,	÷				$= \begin{array}{c} \text{Pfix const} \\ = \text{dépense} \\ 1953 \times \text{I}q \end{array}$
······································		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	<u> </u>			Dépenses mées à 1,1
			·			pour 1953 Autres ann prix cour = dépense 1953 × Iq
				,	('	Prix const = dépense 1953 × Iq
·			<u> </u>		·	Différence
						entre les de vente H ca et les d'achat Ho (Cf. rubriq boissons ci-
			-			dessus) + pourboires + estimati forfaitaire « caféterie
				.'		« caleterie
	Tirage moyen par jour ou- yrable en 1956	10 % de con- sommation in- termédiaire et	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Prix moyen au numéro en 1956 suivant		(C.2 — C.3 C.5
	(Source: Milieux professionnels) des quotidiens d'information + estimation pour les journaux autres	7 % d'invendus		milieux professionnels (= 1 F 80) Évolution suivant indice des prix des journaux		
	que les quoti- diens d'infor- mation + tira- ge dominical jusque 1958					
)	Tirage moyen en 1956 des hebdomadaires d'information (Source : Mi- lieux profes- sionnels)	10 % de consommation intermédiaire et publique 20 % d'invendus ou de numéros distribués exectuites		Prix moyen au numéro en 1956 suivant les milieux professionnels (= 5 F 90) Évolution suivant la des		(C.2 — C.3 C.5
		par jour ouvable en 1956 (Source: Milieux professionnels) des quotidiens d'information + estimation pour les journaux autres que les quotidiens d'information + tirage dominical jusque 1958 Tirage moyen en 1956 des hebdomadaires d'information (Source: Milieux profes-	par jour ouvrable en 1956 (Source : Milieux professionnels) des quotidiens d'information + estimation pour les journaux autres que les quotidiens d'information + tirage dominical jusque 1958 Tirage moyen en 1956 des hebdomadaires d'information (Source : Milieux professionnels) + estimation pour les autres sommation intermédiaire et publique 20% d'invendus ou de numéros distribués gratuitement	par jour ouvrable en 1956 (Source : Milieux professionnels) des quotidiens d'information + estimation pour les journaux autres que les quotidiens d'information + tirage dominical jusque 1958 Tirage moyen en 1956 des hebdomadaires d'information (Source : Milieux professionnels) + estimation pour les autres	par jour ouvrable en 1956 (Source : Milieux professionnels) des quotidiens d'information + estimation pour les journaux autres que les quotidiens d'information + tirage dominical jusque 1958 Tirage moyen en 1956 des hebdomadaires d'information (Source : Milieux professionnels) + estimation pour les autres pour les gratuites pour les autres d'information pour les autres professionnels (= 5 F 90) Evolution suivant indice des prix des journaux Prix moyen au numéro en 1956 suivant naux Prix moyen au numéro en 1956 suivant les milieux professionnels (= 5 F 90) Evolution suivant les milieux professionnels (= 5 F 90) Evolution suivant lp des journaux	par jour ouvrable en 1956 (Source : Milieux professionnels) des quotidiens d'information + estimation pour les journaux autres que les quotidiens d'information + tirage dominical jusque 1958 Tirage moyen en 1956 des hebdomadaires d'information (Source : Milieux professionnels) + estimation pour les autres ment sommation in termédiaire et 7 % d'invendus (invendus les milieux professionnels (= 1 F 80) Évolution suivant milieux professionnels (= 1 F 80) Évolution suivant indice des prix des journaux Prix moyen au numéro en 1956 suivant les milieux professionnels (= 5 F 90) Evolution suivant les milieux professionnels (= 5 F 90) Evolution suivant les milieux professionnels (= 5 F 90) Evolution suivant les milieux professionnels (= 5 F 90) Evolution suivant les milieux professionnels (= 5 F 90) Evolution suivant les milieux professionnels (= 5 F 90) Evolution suivant les milieux professionnels (= 5 F 90) Evolution suivant milieux professionnels (= 1 F 80) Evolution suivant milieux professionnels (= 1 F 80) Evolution suivant les milieux professionnels (= 1 F 80) Evolution suivant les milieux professionnels (= 5 F 90) Evolution suivant les milieux professionnels (= 5 F 90)

	1	2	3	4	5 '	6	7
DÉSIGNATION DES PRODUITS	Importations — Exportations	Production	A déduire (consommation intermédiaire, déchets, etc)	Consommation privée (en quantité)	Prix unitaires	Marge de distribution	Consommation privée (en valeur)
- Journaux et périodiques importés	Valeur des importations U.E.B.L.		15 % de con- sommation in- termédiaire et publique			40 % des prix à l'importation	C.1 × 0,85 × 1,4 Prix constants = prix courants: Ip
- Livres	Valeur des importations U.E.B.L. corrigée	Valeur esti- mée à 1/4 des importa- tions	40 % de con- sommation in- termédiaire et publique		•	40 % des prix à l'importation ou à la produc- tion moins 5 % de ristournes	C.1 × 1,25 × 0,6 × 1,4 × 0,95 Prix constants = prix courants: Ip
d) Autres	;	:					
distractions Fleurs et plantes	Valeurs U.E.B.L. corrigées	Valeur estimée (Source : Mi- nistère de l'Agriculture)	Les déductions admises pour la consommation intermédiaire ou publique et pour les déchets sont respectivement de 10			200 % pour les fleurs coupées et les plantes ornementales 40 % pour les bulbes 50 % pour les produits de pépinières	C.1 + C.2 - C.3 + C.6 Prix constants = prix courants: Ip
			et 25 % en ce qui concerne les fleurs cou- pées, de 10 et 10 % en ce qui concerne les plantes orne- mentales, de 25 et 5 % en ce qui concer- ne les bulbes,			populos	·
Photographie			de 12 et 10 % en ce qui con- cerne les pro- duits de pépi- nières		·		:
- appareils	Valeurs U.E.B.L. corrigées		10 % de con- sommation in- termédiaire		<u> </u>	40 % des prix à l'importation	(C.1 — C.3) × 1,4 Prix constants = prix courants: Ip
- pellicules, plaques, films	Valeurs des importations U.E.B.L. corrigées	Estimation de la production nationale des- tinée à la con- sommation in- térieure	10 % de consommation intermédiaire			60 % des prix à l'importation ou à la produc- tion moins 5 % de ristournes	(C.1 + C.2 C.3) × 1,6 × 0,95 Prix constants = prix courants: Ip
- développe- ment, im- pression, agrandisse-							Estimation en fonction des films achetés
ments				·			Prix constants = prix courants
- photos en studio			→	Estimation du nombre de communions solennelles et du nombre de mariages	En 1956: 250 F par communiant et 500 F par ma- riage Évolution sui- vant indice des prix de détail	→	(C.4 × C.5) × 1,2 pour tenir compte des photos prises à d'autres oc- casions

				68			
	1	2	3	4	5	6	7
DÉSIGNATION DES PRODUITS	Importations — Exportations	Production	A déduire (consommation intermédiaire, déchets, etc)	Consommation privée (en quantité)	Prix unitaires	Marge de distribution	Consommation privée (en valeur)
Chasse, pêche et tenderie			•	3 000 fusils en 1956, évolu- tion suivant indice du nom- bre de permis de chasse; 600 cartouches par an et par chasseur	8 000 F par fusil en 1956 5 F par car- touche; évolution sui- vant indice des prix de détail	•	C.4 × C.5 + location emplacements + estimations de dépenses relatives à lepêche
Philatélie						••••••••••••••••••••••••••••••••••••••	Estimation al lant de 70 80 Mns par as
Distractions diverses					·		Dépenses esti mées à ± 1, Md F couvran les cotisation à des cercle non sportifs, le
							achats de jouets et d'an maux familier et les somme consacrées à des passe- temps divers
Biens divers						•	Dépenses ést mées à ± 1, Md F (+ e 1958 les déper ses relatives l'exposition)
3. Enseigne- ment et recherches				1°) population scolaire par niveau 2°) nombre de locaux de l'en- seignement libre	Forfaits par niveau pour ré- munération et fournitures Loyer imputé par unité local		C.4 × C.5 C.4 × C.5
4. Services financiers							
Frais de financement des achats et prêts à tempéra- ment						<u> </u>	Encours des crédits (Sour ce : INS) > 6 % ou 10 9 suivant qu'il s'agit ou no d'organismes bancaires Prix constant
Frais ban- caires divers, frais de courtage, honoraires des conseil- lers finan- ciers, etc						``	= prix courants: Ip Estimation Prix constant = prix courants: Ip

	1	2	3	4	5	6	7
DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Importations — Exportations	Production	A déduire (consommation intermédiaire, déchets, etc)	Consommation privée (en quantité)	Prix unitaires	Marge de distribution	Consommation privée (en valeur)
Intérêts							Estimation
imputés				1.		,	faite au stade des revenus
* .					:		
Assurances vie et décès							Estimation basée sur le coût de fonc-
							tionnement des Cies d'Assu- rance sur la vie Prix constants
]							= prix courants : Ip
·					' <u></u> , .		
5. Services divers							
Pompes funèbres	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,		→	1º) nombre d'inhumations de nouveaux	600 à 800 F		
				nés 2º) nombre d'incinérations	8 500 à 11 000 F	} →	C.4 × C.5
				3º) autres cas	10 000 à 13 000 F		
Services juridiques							Estimation faite à partir des revenus des
·							avocats, avoués et notaires Prix constants
		4					= prix courants : Ip
Services					l	- 	Estimation
divers (pu- blicité, assu- rances di- verses, agen- ces, marges							
sur achats							
d'occasion)							
(D/							Estimation
6. Dépenses personnel- les à l'étranger							faite à partir des « dépenses des résidents belges à l'étran-
							ger » (Source : ta- bleau III D.
							4 c)
							77 · . I.)
7. Dépenses des non- résidents			······				Voir tableau III D. 2 c)
en Belgique			·				

B. — CONSOMMATION PUBLIQUE.

On a signalé déjà au chapitre relatif à la répartition du produit national que l'Institut national de Statistique avait effectué, en collaboration avec l'Administration du Budget du Ministère des Finances, un regroupement des dépenses de l'Etat (Pouvoir central) suivant les critères économiques qui définissent les flux du Système normalisé de Comptabilité nationale. Ce travail a permis d'établir, pour chacune des années considérées, le montant des rémunérations et celui des achats courants de biens et services.

En ce qui concerne les provinces, un regroupement analogue a été fait dans les comptes relatifs aux années 1956 et 1961; pour les autres années, on a réparti les données globales tirées de la statistique des finances provinciales dressée à l'Institut national de Statistique en appliquant les pourcentages observés en 1956.

Dans le secteur des communes, l'Institut national de Statistique a procédé par sondage et codifié les comptes de 1953 de manière à établir des coefficients qui, appliqués à des chiffres globaux tirés de la statistique annuelle des finances communales, permettent de reconstituer les flux souhaités.

Pour les Commissions d'Assistance publique, une enquête portant sur l'année 1960 a fourni elle aussi des pourcentages qui ont été appliqués aux totaux tirés de la statistique des comptes des C.A.P. pour les années antérieures.

Enfin, le compte général de la sécurité sociale a été établi par l'Institut national de Statistique sur la base des rapports annuels (comprenant bilans, comptes de pertes et profits et commentaires sur l'activité) de tous les organismes de la sécurité sociale. Ce travail de regroupement tient compte des résultats acquis par la Commission des Etudes sociales et statistiques instituée auprès du Ministère de la Prévoyance sociale (cf. Revue belge de sécurité sociale de mai 1961) et permet d'isoler les principaux flux nécessaires en Comptabilité nationale. On a présenté séparément les dépenses relatives aux organismes dont relèvent les travailleurs salariés et les dépenses relatives aux organismes dont relèvent les travailleurs indépendants.

Les deux derniers postes de la consommation publique reconstituent les loyers imputés et ont évidemment été calculés en dehors des regroupements des dépenses dont il vient d'être question.

1. - Rémunérations et pensions.

On retrouve ici les montants repris au tableau II relatif à la répartition des revenus; le poste de ce tableau qui correspond aux rubriques ci-après énumérées est indiqué entre parenthèses.

a) Pouvoir central.

Fonction administrative (cf. tab. II A 4. a).

Ce poste comprend tous les salaires et traitements dus aux salariés de l'Etat, à l'exception des forces armées, du personnel enseignant, du personnel des entreprises publiques mais y compris les ministres des cultes et y compris aussi, le cas échéant, les contributions à la sécurité sociale. Il ne couvre pas les rémunérations versées par l'Etat à des personnes exerçant une profession libérale ou à d'autres personnes qui ne sont pas régulièrement employées par l'Etat; ces rémunérations sont comptabilisées comme achats de biens et services.

L'estimation à prix constants a été faite en multipliant la dépense relative à 1953 par un indice de quantité basé sur l'évolution du nombre d'agents.

— Enseignement :

de l'Etat (cf. tab. II A 4 b);

Subsides-traitements à l'enseignement provincial et communal (cf. tab. II A 4 e en partie);

Subsides-traitements à l'enseignement libre (cf. tab. II A 4 f).

On a repris ici toutes les rémunérations de membres du personnel enseignant prises en charge par le Pouvoir central, c'est-à-dire donc non seulement les rémunérations de son propre personnel mais aussi les subsides-traitements en faveur du personnel de l'enseignement provincial, communal ou libre.

Pour obtenir la série des valeurs à prix constants, on a multiplié la dépense relative à 1953 par un indice de quantité basé sur le nombre d'élèves relevant de chacun des types d'enseignement considérés.

— Forces armées (cf. tab. II A 4 c).

Ce poste comprend tous les paiements effectués aux membres des forces armées et des administrations militaires, ainsi que la valeur (comptabilisée aux prix de revient) de la nourriture et des vêtements fournis gratuitement. On peut se référer aux commentaires déjà faits à ce sujet au chapitre relatif à la répartition du produit national.

Les estimations à prix constants ont été obtenues en multipliant la valeur 1953 par un indice tenant compte, d'une part, de l'évolution du personnel de carrière, du personnel administratif et du personnel de la gendarmerie et, d'autre part, du nombre de miliciens.

b) Provinces.

— Fonction administrative (cf. tab. II A 4 d en partie).

Ce poste couvre les salaires et traitements dus au personnel des provinces, abstraction faite du personnel enseignant et du personnel relevant d'entreprises publiques.

On a appliqué pour les estimations à prix constants les indices de quantité établis en ce qui concerne les dépenses des communes (personnel administratif).

— Enseignement (cf. tab. II A 4 e en partie).

Ce poste ne comprend que la partie des rémunérations du personnel enseignant des provinces prise en charge par les provinces à l'exclusion donc des subsides-traitements à charge de l'Etat.

Pour les estimations à prix constants, on a appliqué un indice de quantité basé sur le nombre d'élèves.

c) Communes.

— Fonction administrative (cf. tab. II A 4 d en partie).

Ce poste comprend les rémunérations et pensions du personnel des communes (abstraction faite du personnel enseignant et du personnel d'entreprises publiques) ainsi que les indemnités payées aux chômeurs mis au travail par les pouvoirs publics.

Les indices de quantité appliqués aux rémunérations et pensions du personnel des communes en 1953 pour obtenir la série à prix constants sont basés sur des données fournies par la Caisse spéciale de Compensation pour Allocations familiales des Communes. Les indemnités payées aux chômeurs ont été calculées à prix constants à l'aide d'un indice traduisant l'évolution de l'indemnité quotidienne moyenne payée à ces chômeurs.

— Enseignement (cf. tab. II A 4 e en partie).

Comme dans le cas des provinces, il s'agit uniquement des rémunérations du personnel enseignant prises en charge par les communes, à l'exclusion des subsides-traitements.

Les indices de quantité pris en considération pour les calculs à prix constants traduisent l'évolution du nombre d'élèves.

d) Commissions d'Assistance publique (cf. tab. II A 4 d en partie).

Les hôpitaux gérés par les Commissions d'Assistance publique ayant été considérés comme entreprises, tout comme les autres hôpitaux et cliniques, leur personnel n'a pas été pris en considération sous cette rubrique.

Pour les calculs à prix constants, on a appliqué les indices de quantité retenus en ce qui concerne le personnel administratif des communes.

e) Sécurité sociale.

Ce poste ne figure pas sous la rubrique A 4 du tableau II puisque le personnel visé ici est assujetti à la sécurité sociale et est à ce titre englobé dans la rubrique A 1 du tableau II.

Les dépenses exprimées à prix courants résultent directement des travaux de regroupement. Les estimations à prix constants ont été obtenues en prenant en considération l'évolution du nombre de cotisants et du nombre d'ayants droit pour les salariés, d'une part, et pour les travailleurs indépendants, d'autre part.

2. - Achats courants de biens et services.

a) Pouvoir central.

- Fonction administrative.

Il s'agit ici de tous les achats effectués à des fins civiles (administration générale, justice, police, services sanitaires et sociaux, réparation des routes et autres moyens de communication, etc...) abstraction faite des dépenses relatives à l'enseignement.

- Enseignement.

Les achats visés ici comprennent les frais de fonctionnement des écoles de l'Etat ainsi que les interventions de l'Etat dans les frais de fonctionnement des écoles provinciales et communales et des écoles libres.

— Forces armées.

Le système normalisé recommande de considérer comme achats courants de biens et services

tous les achats d'équipement et de constructions militaires. Ont donc été compris sous ce poste les achats de véhicules militaires, d'armes, de munitions, le coût des bâtiments destinés à l'armée et des travaux à caractère militaire, les réparations et l'entretien des bâtiments militaires, etc... Les contributions aux programmes internationaux de défense commune sont considérés comme des achats militaires effectués par le pays qui verse ces contributions. Bien que cela intéresse la défense nationale, ne sont pas compris dans ce poste les acquisitions de terrains (= dépense en capital) ni les transferts d'équipement militaire reçus gratuitement d'un autre Etat (= dépense courante de l'Etat qui fait le don).

b) Provinces.

Les dépenses courantes en biens et services sont réparties, comme les rémunérations en

- fonction administrative;
- enseignement (déduction faite des interventions de l'Etat).

c) Communes.

Même remarque que pour les provinces.

d) Commissions d'Assistance publique.

Comme en ce qui concerne les rémunérations, on a exclu ici les dépenses relatives aux hôpitaux, ceux-ci ayant été classés dans le secteur des entreprises.

e) Sécurité sociale.

Les chiffres cités résultent du regroupement des dépenses des organismes de sécurité sociale.

Pour ce qui concerne les achats courants de biens et services de l'Etat, on est passé des prix courants aux prix constants en divisant la série des dépenses exprimées à prix courants par un indice de prix spécialement établi à cet effet, d'une part, pour les forces armées et, d'autre part, pour tous les autres secteurs; dans les deux cas, il s'agit d'une moyenne pondérée d'indices de prix (soit indices des prix de gros, soit autres indices appropriés) des biens et services achetés par l'Etat. Pour les forces armées, le schéma de pondération a pu être établi sur base de la répartition, par branche d'activité, des achats de biens et services de l'armée, publiée par le Centre d'Etudes économiques de l'Armée. Comme ces données ne sont disponibles que pour les années 1953, 1958, 1959 et 1960, il a fallu, pour la période 1954-57, procéder à une interpolation; pour 1961, c'est le schéma de 1960 qui a été retenu. Pour les autres secteurs, on a fait usage d'une estimation du Dulbéa relative à la répartition par branche productrice des achats effectués en 1953. Ce schéma de pondération a été adopté pour toute la période 1953-61 moyennant modification du coefficient attribué à la construction, ce qui se justifie par le fait que, en 1953, l'Etat a fait des dépenses exceptionnelles pour la réparation des dommages causés par les inondations.

3 — Intérêt imputé des bâtiments administratifs et des établissements d'enseignement des pouvoirs publics.

Ce poste correspond au loyer net imputé des bâtiments appartenant aux pouvoirs publics et occupés par des services administratifs civils, ce loyer net étant entendu après déduction des frais de réparation et d'entretien et de l'amortissement. Le même poste se trouve dans le tableau II de la répartition des revenus sous la rubrique F « Revenus de la propriété et de l'entreprise échéant à l'Etat ». Il suffit de se reporter au chapitre relatif à la répartition du produit national pour avoir une description de la méthode suivie.

4. — Amortissement des bâtiments administratifs et des établissements d'enseignement des pouvoirs publics.

On a admis un amortissement annuel équivalent à 1,5 % de la valeur du patrimoine qui a servi de base à l'estimation de l'intérêt imputé des bâtiments publics.

Pour obtenir les loyers imputés (c'est-à-dire la somme de l'intérêt imputé et de l'amortissement) à prix constants, on a divisé les montants estimés à prix courants par l'indice des prix des loyers des immeubles d'habitation.

C. — FORMATION INTÉRIEURE BRUTE DE CAPITAL : RÉPARTITION PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ.

Méthode générale de calcul pour la période 1953-1960.

Afin de déterminer la part de chaque secteur de l'économie dans la formation brute de capital, il a été fait appel à diverses sources de renseignements que l'on s'est efforcé de concilier aussi bien que possible.

a) Agriculture, sylviculture et pêche.

C'est à partir de l'analyse de la production, des importations et des exportations de biens d'équipement agricole qu'ont été déterminés les investissements de ce secteur. La série publiée inclut également une évaluation relative aux bâtiments d'exploitation, au matériel non spécifiquement agricole tels que camions, jeeps, outillage, etc... (environ 800 millions par an) ainsi qu'aux travaux d'amélioration des terres (environ un milliard par an). La valeur des variations du cheptel est reprise en fin du tableau sous la rubrique « Valeur des variations des stocks ». De plus, afin d'être conforme aux prescriptions du Système normalisé, la série inclut une estimation du montant des droits d'enregistrement perçus à l'occasion des mutations de propriétés agricoles et horticoles, terres de culture, prairies et bois.

b) Industries extractives.

Les chiffres relatifs aux charbonnages et à leurs centrales électriques ont été communiqués par Fédéchar. Ceux relatifs aux autres industries extractives (minières, carrières et industries connexes; exploitations de terrils) ont été déterminés à partir de la statistique annuelle de la production suivant la méthode exposée sous le littera c.

c) Industries manufacturières (sauf denrées alimentaires et boissons), électricité, gaz et eau.

L'estimation des investissements dans l'industrie est basée principalement sur les résultats des statistiques annuelles. Il est important de noter que l'Institut national de Statistique ne recense les investissements que dans les établissements ayant occupé 20 ouvriers ou plus à un moment quelconque du mois d'octobre. Les résultats de la statistique ont été étendus aux petites entreprises compte tenu du personnel inscrit sur la liste de paie comprenant le 15 octobre. De plus, afin de tenir compte des entreprises qui se créent (c'est-à-dire des établissements qui investissent sans encore produire et qui, dès lors, ne sont touchés par aucune statistique annuelle) et afin de neutraliser l'effet du passage par frais généraux de certaines dépenses d'investissements, les résultats extrapolés ont été augmentés de 15 %. L'augmentation pratiquée est, en réalité, supérieure à 15 % puisque les chiffres n'ont pas été corrigés pour faire abstraction des transactions en terrains; ces derniers ne constituent en effet pas un investissement dans le chef de la nation.

Cette méthode n'a malheureusement pu être appliquée aux secteurs non couverts par une statistique annuelle de la production. C'est ainsi que pour les industries du ciment, du pétrole et de la fabrication de fibres synthétiques, il a fallu se contenter de l'analyse des bilans des sociétés anonymes les plus importantes du pays; la formation brute de capital fixe bilantaire de ces sociétés a été étendue à l'ensemble des branches sur base du personnel en activité.

Pour la construction et l'industrie des denrées alimentaires et des boissons, c'est la méthode exposée sous le littera d) qui a été suivie.

Pour les petits secteurs non soumis à la statistique annuelle pendant toute la période sous revue, c'est-à-dire: filatures de lin, de chanvre et de fibres dures, classement et effilochage de chiffons, peignage, lavage et carbonisage de la laine, tissage de fibres de coco et d'autres fibres dures, fabrication du jute, de l'ouate et du ruban, achèvement à façon de produits textiles, céramique, extraction de minéraux non métalliques n.d.a. et sciage du bois, l'extension des résultats dans le temps s'est faite en tenant compte de l'évolution des investissements dans le secteur dont l'activité est la plus proche.

Pour les branches telles que l'achèvement des cuirs et peaux, la sellerie, la corroierie, la bourrellerie et la fabrication d'articles en cuir pour l'industrie, la préparation du caoutchouc brut et la fabrication d'articles en succédanés de caoutchouc par des établissements spécialisés, la fabrication de produits pharmaceutiques et les laboratoires, la préparation, le rabotage, le débitage et le fendage du bois, la fabrication de chariots, charrettes et barques, la fabrication d'objets en plâtre, la préparation de matières textiles, la confection de drapeaux et de toiles cirées, on a appliqué un procédé analogue à celui qui a été adopté pour le calcul de la valeur ajoutée de ces branches: les montants investis pour les activités les plus proches ont été augmentés proportionnellement au personnel occupé.

Ce sont les statistiques annuelles de la production 1958-1960 qui ont servi de base au calcul des montants investis dans la branche impression, reliure et industries connexes. L'extension des résultats dans le temps s'est faite en prenant en considération la formation brute de capital fixe bilantaire de 1953 à 1960 (échantillon de la C.G.E.R.) dans les sociétés anonymes les plus importantes du pays; l'extrapolation à l'ensemble de la branche, pour tenir compte

des éditeurs de journaux, livres et revues, s'est effectuée sur base du personnel occupé.

Pour ce qui concerne la confection, les résultats relatifs à la partie industrielle de la branche (recensée annuellement par l'Institut national de Statistique) ont été étendus à l'ensemble de la branche (qui comprend notamment l'activité artisanale) en prenant comme base les valeurs ajoutées. La minime importance des résultats ne justifie pas l'usage de coefficients atténuateurs.

1) Industries des denrées alimentaires et des boissons, industrie de la construction, commerce, banque, assurances, services (autres).

Les estimations concérnant ces rubriques sont basées sur diverses sources, à savoir :

- 1) la statistique fiscale de 1958 (bilans clôcurés au 31.12.1957 et au cours de l'année 1958) portant sur l'ensemble des sociétés belges; ce document inédit permettant théoriquement de déterminer le niveau absolu des investissements au cours de la période considérée est malheureusement difficile à utiliser étant donné:
- les nombreux doubles emplois qui peuvent exister suite au manque de concordance entre la définition donnée par l'Institut national de Statistique à l'établissement et la notion juridique de société (à une société correspondent souvent plusieurs établissements);
- ii) le caractère insuffisamment représentatif de l'échantillon, les sociétés correspondant, en effet, aux affaires les plus importantes du pays;
- 2) les séries homogènes des bilans des plus importantes sociétés anonymes du pays publiées par la Caisse générale d'Epargne et de Retraite; le calcul des accroissements d'immobilisé donne des renseignements sur la formation de capital fixe mais ici également, surgissent les problèmes mentionnés au 1) ci-dessus auxquels il faut encore ajouter celui du manque de concordance entre la notion d'immobilisé et celle de capital fixe.

Les résultats obtenus à partir de ces deux sources ne donnant pas entière satisfaction, il a fallu y apporter quelques corrections basées, d'une part, pour ce qui concerne l'évolution des investissements dans ces secteurs, sur l'évolution observée dans les autres secteurs de l'économic et, d'autre part, pour ce qui concerne leur niveau absolu, sur des comparaisons internationa-

les entre les rapports, par secteur, de la formation brute de capital fixe à la valeur ajoutée.

e) Bâtiments d'habitation.

Ces chiffres sont établis à partir de la statistique des bâtiments achevés; ceux-ci étant classés par catégories (logements construits à l'intermédiaire d'organismes tels que la Caisse générale d'Epargne et de Retraite, la Société nationale du Logement, la Société nationale de la Petite Propriété terrienne, le Fonds de Logement de la Ligue des Familles nombreuses et les autres logements), il suffit de déterminer le prix moyen de chaque type de construction, pour connaître la formation brute de capital fixe en bâtiments d'habitation.

Ces résultats prennent également en considération les différences d'encours de construction entre la fin et le début de chaque exercice. De plus, ils contiennent une estimation du montant des droits d'enregistrement perçus lors des mutations d'immeubles d'habitations et de terrains à bâtir.

f) Transports et communications.

La plupart des résultats consignés sous ce titre proviennent d'enquêtes directes auprès des sociétés, administrations et organismes intéressés. Sont exclus les investissements en routes de l'Etat ainsi que les dépenses en voirie provinciale et communale (cf. section 8 : services « Pouvoirs publics »); par contre, tous les travaux aux installations portuaires sont inclus.

La rubrique « Transport par routes » inclut les investissements en camions, autobus, autocars et taxis. Pour les premiers, il a été admis qu'un tiers des achats de camions de deux tonnes et plus est effectué par le secteur considéré ici, les deux autres tiers étant répartis principalement parmi les investissements de l'industrie et du commerce; pour les autobus et autocars, c'est le produit du nombre d'autobus et autocars mis en circulation au cours de l'année par 750.000 F (prix inchangé depuis 1953) qui donne la valeur des investissements; enfin, les investissements en taxis ont été estimés forfaitairement à 90 millions par an (le stock de taxis au 31 décembre de chaque année oscille entre 5.700 et 5.900 voitures).

g) Services (sauf « autres »).

1) Investissements des pouvoirs centraux (y compris les fonds pour ordre et les parastataux).

Des comptes établis par le Ministère des Finances, ont été extraites toutes les données con-

cernant les ordonnancements et les recettes effectuées ayant trait aux mouvements des biens d'investissement de l'Etat. Il n'est pas tenu compte ici des investissements en terrains, ports et voies navigables, les premiers n'étant pas des investissements à l'échelon national et les autres étant repris sous la rubrique 7 c du tableau.

Les comptes ne donnant très souvent qu'une valeur globale pour les acquisitions et les ventes de terrains bâtis, il a fallu, afin d'éliminer la valeur des investissements en terrains, recourir aux résultats d'une enquête menée par le Ministère des Finances en collaboration avec l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines, enquête qui donne pour 1959-1961, le rapport de la valeur des terrains acquis à celle des investissements globaux en terrains et constructions; ce rapport (21 %) a été considéré comme valable pour toute la période 1953-1961.

2) Investissements des pouvoirs subordonnés (Provinces, communes et C.A.P.).

Un sondage basé sur les comptes des pouvoirs subordonnés a permis de recueillir les mêmes renseignements que ci-dessus. A noter qu'il a été admis que la valeur des terrains représente 15 % des acquisitions de terrains bâtis.

3) Investissements de l'enseignement libre.

A défaut de données, on a admis que les investissements de l'enseignement libre étaient égaux à ceux de l'enseignement officiel.

h) Variations des stocks.

La valeur des variations du cheptel a été déterminée dans le cadre de la valeur ajoutée de l'agriculture. La série des valeurs des autres variations de stocks a été empruntée à Dulbea.

2. — Les investissements en 1961.

Pour certains secteurs, à savoir : l'agriculture, la sylviculture et la pêche, les charbonnages, les bâtiments d'habitation, les transports et communications et les variations du cheptel, les données proviennent des sources mentionnées cidessus. Par contre, pour les autres secteurs, faute de données précises, il a fallu recourir à d'autres méthodes :

 a) Industries manufacturières, construction, électricité, gaz et eau.

D'une comparaison firme à firme entre les données du recensement général de l'industrie au 31.12.61 (cadre D bis relatif aux investissements)

et les mêmes renseignements établis sur base des statistiques annuelles de la production en 1960, on a pu tirer, pour chaque secteur industriel, un indice exprimant le rapport de 1961 à 1960 des montants investis. Ce sondage portait sur tous les établissements occupant 50 ouvriers ou plus au 31.12.61 qui avaient rentré leur déclaration avant le 30 juin 1962.

b) Industries des denrées alimentaires et des boissons, commerce, banque, assurances, services (autres).

Pour tous ces secteurs, un sondage a été mis sur pied; ce sondage portait sur tous les établissements qui, au 30.6.62, avaient déjà publié aux annexes du Moniteur leur situation au 31.12.61. C'est par comparaison avec les mêmes situations au 31 décembre des années précédentes qu'on a pu calculer des indices du même genre que ceux dont il est question au paragraphe précédent.

c) Services.

1) Investissements des pouvoirs centraux (y compris les fonds pour ordre et les parastataux).

Le dépouillement des « crédits ajustés » établis par l'Inspection des Finances a permis d'établir des chiffres provisoires pour 1961.

2) Investissements des pouvoirs subordonnés (provinces, communes, C.A.P.).

Les investissements des pouvoirs subordonnés ont été calculés en appliquant aux résultats de 1960 l'indice de 1961 sur base 1960 obtenu par dépouillement des budgets 1961 et 1960.

d) Variations des stocks (autres).

Certaines statistiques mensuelles et trimestrielles établies par l'Institut national de Statistique donnent des renseignements d'ordre quantitatif concernant les stocks de produits de consommation et de produits finis de plusieurs branches d'activité. Pour tous les secteurs soumis à des statistiques de ce genre, les différences de stock exprimées en quantités (stock au 31.12 — stock au 1.1) ont été valorisées au moyen des prix déduits des statistiques annuelles de la production. Le coefficient de 1961 par rapport à 1960 obtenu par cette méthode a été appliqué au chiffre 1960 établi par le Dulbea.

3. — Les investissements aux prix de 1953.

Pour la plupart des secteurs, il a été fait usage des indices de prix de la construction et des indices des prix d'achat des machines et du matériel auxquels se réfère l'exposé concernant le calcul des amortissements dans les branches d'activité soumises à la statistique annuelle de la production (cf. chapitre relatif à la répartition du produit national) ainsi que d'un indice de prix des travaux de génie civil (calculé à partir des indices de prix des divers moyens mis en œuvre pour les travaux publics). Ces trois indices ont été pondérés en tenant compte de l'importance relative de chaque forme d'investissement dans les divers secteurs.

Pour les immeubles d'habitation, le produit du nombre de bâtiments de chaque type par les divers prix moyens éablis pour 1953 (cf. supra) donne la valeur des investissements à prix constants. Des deux séries, à prix courants et à prix constants, on peut déduire un indice de prix des immeubles d'habitation; c'est celui-ci qui a servi pour le calcul de la valeur aux prix de 1953 des investissements des pouvoirs publics et de l'enseignement.

D. EXPORTATIONS NETTES DE BIENS ET SERVICES.

La balance des paiements publiée annuellement par la Banque nationale de Belgique a servi de point de départ à l'élaboration des rubriques sous revue. La balance des paiements recense toutes les transactions entre l'U.E.B.L. et l'étranger qui ont donné lieu à un règlement financier par l'intermédiaire du système bancaire belge et luxembourgeois. Les données recensées par l'Institut belgo-luxembourgeois du Change sont complétées sur un certain nombre de points. Ainsi, l'accroissement des exportations et des importations effectuées à crédit est ajouté aux règlements financiers - la diminution en est soustraite — dans la mesure où ces opérations ont donné lieu à une modification de l'encours des acceptations en francs belges, visées représentatives d'exportations, de l'encours des effets non visés finançant des exportations et réescomptés par certains organismes paraétatiques de crédit ou du montant des engagements d'acceptation des banques belges envers l'étranger. Les aménagements décrits permettent de passer de la notion originaire de paiements effectués à une notion sensiblement plus proche de celle des transactions effectuées au cours de l'année.

Les recettes et les dépenses de l'Union économique belgo-luxembourgeoise, au titre d'opérations sur marchandises, peuvent être comparées aux statistiques douanières après que les unes et les autres aient été préalablement rectifiées. Cette confrontation laisse apparaître des diver-

gences assez sensibles entre les deux séries de chiffres. On a néanmoins fait confiance aux recensements de la Banque nationale. L'élimination du travail à façon, des frets et des opérations d'assurance compris dans les statistiques douanières n'a, en effet, pu être faite jusqu'à présent d'une manière satisfaisante. De plus, la solution adoptée présente l'avantage suivant : à la correction pour le Grand-Duché de Luxembourg près, l'estimation Institut national de Statistique coïncide, en solde, avec les chiffres communiqués par la Banque nationale de Belgique à l'Organisation de Coopération et de Développement économique (O.C.D.E.), au Fonds monétaire international et aux institutions européennes.

1. - Revenus des facteurs.

a) Revenus du travail.

Ce poste englobe essentiellement, en recettes, le rapatriement par l'intermédiaire du système bancaire de tout ou partie du salaire des travailleurs belges ou luxembourgeois occupés à l'étranger comme frontaliers ou saisonniers. Les revenus du travail rapatriés en provenance des pays non limitrophes de la Belgique ont été traités comme transferts. Les lacunes de la documentation statistique expliquent cette hypothèse grossière. Les recettes comprennent, en outre, les pensions payées par le Congo à ses fonctionnaires retraités établis en Belgique ainsi que les salaires et tantièmes distribués par les sociétés de droit congolais ayant leur siège administratif en Belgique.

Le même poste englobe, en dépenses, les salaires et traitements, rapatriés par la voie bancaire, des travailleurs étrangers employés en Union économique belgo-luxembourgeoise. Des chiffres publiés par la Banque nationale, on a, de nouveau, soustrait les transferts privés. Ceux-ci comprennent les envois de fonds des travailleurs étrangers établis en Belgique à leur pays d'origine.

Les revenus consommés sur place ou transférés par une voie autre que celle décrite plus haut devraient, en principe, être imputés ici. Ces montants ne sont pas connus et n'ont dès lors pas pu être pris en considération.

La déflation aux prix de 1953 n'a pas été opérée pour les dépenses. En recettes, l'indice de quantité retenu pour le salaire des ouvriers belges travaillant à l'étranger est basé sur les données disponibles quant au nombre des travailleurs saisonniers et frontaliers.

b) Autres revenus.

Les montants relevés sous cette rubrique couvrent uniquement, tant en recettes qu'en dépenses, les revenus d'investissements transférés et enregistrés par l'Institut belgo-luxembourgeois du Change.

En recettes, le calcul à prix constants a été effectué comme suit : sur la base des revenus d'investissements rapatriés de l'étranger en 1954 et en supposant un taux de rendement des investissements de 4 %, on arrive pour 1954 à une évaluation du capital belge investi à l'étranger de l'ordre de 120 milliards. Ce chiffre a été extrapolé pour les autres années sur base des indications disponibles. Un taux fixe de 4 % a été appliqué aux chiffres obtenus.

En dépenses, les estimations à prix constants ont été effectuées en utilisant, à défaut d'informations plus détaillées, un indice calculé à partir du rapport:

Dividendes bruts mis en paiements par les sociétés anonymes belges

Capital versé + réserves

2. - Exportations et importations de biens et services.

a) Marchandises F.O.B.

Ce poste groupe, en recettes, la valeur des exportations de marchandises estimée sur une base f.o.b. et le solde net des opérations d'arbitrage. Y ont été ajoutées, conformément aux prescriptions du Système normalisé de Comptabilité nationale, la participation de l'étranger aux travaux d'infrastructure O.T.A.N. effectués sur le territoire belge ainsi que la valeur des biens fournis à des transporteurs étrangers (provisions de bord).

Les dépenses couvrent la valeur des importations de marchandises estimée sur une base f.o.b. et le solde net des opérations sur or non monétaire. Ce poste comprend, en outre, la participation belge aux travaux d'infrastructure O.T.A.N. effectués à l'étranger.

La Banque nationale établit une balance des paiements unique pour la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg. Pour les besoins de la comptabilité nationale, il convient néanmoins d'isoler les transactions de la Belgique seule avec l'étranger. Le Ministère des Affaires économiques du Grand-Duché publie le chiffre des exportations et des importations luxembourgeoises et une balance commerciale du Grand-Duché avec la Belgique. Ces éléments permettent de calculer les importations et les exportations belges. C'est ainsi que pour connaître les exportations de la Belgique, il suffit de déduire des exportations de l'Union économique belgo-luxembourgeoise les exportations du Grand-Duché vers d'autres pays que la Belgique et d'y ajouter les exportations belges vers le Luxembourg. Un calcul analogue permet de déterminer les importations de la Belgique.

Les indices des valeurs moyennes à l'importation et à l'exportation publiés par l'Institut national de Statistique ont été utilisés pour le calcul à prix constants des dépenses et des recettes liées aux opérations sur biens et services (marchandises f.o.b., transports, autres services). L'indice des valeurs moyennes à l'exportation a toutefois été corrigé pour tenir compte des prix à l'exportation pratiqués par les entreprises sidérurgiques luxembourgeoises.

b) Transports.

Ce poste groupe les recettes encaissées pour prestations de services des transporteurs belges et luxembourgeois pour le compte de l'étranger et les recettes portuaires. Les provisions de bord ont été déduites des recettes de transports pour être transférées au poste « marchandises ». Les dépenses représentent une estimation des frets à l'importation. Ces derniers ont été évalués par la Banque nationale sur la base de renseignements recueillis auprès de certaines sociétés de transport.

c) Dépenses des non-résidents en Belgique. Dépenses des résidents belges à l'étranger.

Les paiements de frais de séjour peuvent être réglés par l'intermédiaire des agences de voyage, par utilisation de chèques de voyage ou de billets de banque étrangers ou belges. En ce qui concerne les paiements par l'intermédiaire des agences de voyage, on notera que celles-ci compensent entre elles une partie de leurs recettes et de leurs dépenses et qu'il n'a pas été possible de tenir compte de ces compensations. Pour ce qui est des opérations sur billets, échappent au recensement les achats par les banques et les agents de change de billets étrangers contre billets belges à des ressortissants étrangers séjournant en Belgique et les ventes de billets étrangers à des ressortissants belges se rendant à l'étranger. Ne sont enregistrés que les achats et les ventes de billets à des étrangers effectués par les banques et les agents de change contre mouvements d'avoirs en compte.

Nous avons toutefois ajouté aux dépenses enregistrées par la Banque nationale le coût de l'entretien des missions diplomatiques belges à l'étranger.

Aussi bien en recettes qu'en dépenses, le calcul à prix constants a été fait à l'aide d'un indice de prix. Dans le premier cas, il s'agit d'un indice qui traduit l'évolution du prix moyen de la pension dans les hôtels belges. Dans l'autre cas, un indice de prix a été calculé sur base de données relatives aux prix des services touristiques dans huit pays européens recueillis par l'Institut de Statistique de Florence; cet indice a été corrigé pour tenir compte du fait que la dépense moyenne par touriste tend à diminuer.

d) Autres services.

Cette rubrique englobe, en recettes:

- 1) le travail à façon;
- 2) les primes et indemnités d'assurance;
- 3) les transactions des pouvoirs publics n.c.a.;
- 4) les redevances pour films cinématographiques, brevets, droits d'auteurs;
- 5) les courtages et commissions;
- 6) les services divers:
- les opérations avec des institutions européennes.

Des opérations gouvernementales n.c.a., nous avons néanmoins soustrait les versements d'états étrangers à la Belgique dans le cadre de programmes de défense commune (cf. poste « marchandises »), le montant de la taxe mobilière frappant les sociétés de droit congolais ayant leur siège administratif en Belgique, considéré comme transfert, les pensions versées par le Congo à des résidents belges (cf. poste « revenus du travail ». Des services divers, nous avons ôté les rémunérations de salariés et les tantièmes distribués par les sociétés de droit congolais ayant leur siège administratif en Belgique (cf. poste « revenus du travail »). Enfin, les opérations avec des institutions européennes couvrent surtout les achats de biens et services des organismes internationaux établis sur le

territoire de l'Union économique belgo-luxembourgeoise.

En dépenses, nous retrouvons les mêmes rubriques que celles mentionnées en recettes, à l'exception toutefois du poste « opérations avec des institutions européennes». Ce dernier comprend, en effet, le montant des cotisations de la Belgique et du Luxembourg aux organismes internationaux qui est classé parmi les transferts. D'autres ajustements ont été opérés : des transactions des pouvoirs publics n.c.a., nous avons éliminé la participation de l'Etat belge aux travaux d'infrastructure O.T.A.N. effectués à l'étranger (cf. poste « marchandises ») ainsi que le coût et l'entretien des missions diplomatiques belges à l'étranger ajoutés en partie aux dépenses des résidents belges à l'étranger et en partie aux importations de marchandises. De la rubrique « Services divers », nous avons soustrait les bénéfices de la loterie africaine transférés en Afrique de même que les cotisations de l'Union économique belgo-luxembourgeoise au Fonds d'Investissements de la C.E.C.A. considérés comme transferts.

3. — Remarques générales relatives à l'estimation à prix constants des exportations nettes de biens et services.

Les estimations à prix constants des exportations nettes de biens et services divergent parfois sensiblement des valeurs correspondantes exprimées en prix courants. Ceci est dû au fait que les évolutions des prix à l'exportation et à l'importation ne sont pas nécessairement parallèles. Comme le solde de la balance est très petit comparé aux montants des importations et des exportations, une faible variation des indices des prix peut entraîner, au niveau de ce solde, de grosses différences entre les estimations à prix courants et celles à prix constants.

IV. - LES COMPTES NATIONAUX.

Les comptes nationaux sont ceux que prévoit le Système normalisé de Comptabilité nationale de l'O.E.C.E.

1. — Compte du revenu national et des dépenses de la nation.

Les montants inscrits à ce compte sont extraits des tableaux II.1 et III.1. De façon plus

précise, les flux 1.1 à 1.10 correspondent respectivement aux totaux A à J du tableau II.1, alors que les flux 1.11 à 1.15 correspondent respectivement aux totaux A, B, C, D (1 + 2) et D (3 + 4) du tableau III.1. Il suffit donc de se référer à ces tableaux et à la description de la méthode de calcul adoptée pour avoir une définition précise des divers postes de ce compte.

2 - Compte des opérations courantes de l'Etat.

Il s'agit évidemment ici de l'Etat entendu au sens large, c'est-à-dire de l'ensemble formé par le pouvoir central, les pouvoirs subordonnés et les organismes de sécurité sociale.

Outre les inscriptions qui représentent la contrepartie d'éléments figurant au compte 1, on trouve dans ce compte les flux ci-après :

- Transferts de sécurité sociale aux salariés et aux indépendants (flux 2.3) et cotisations (personnelles et patronales) des salariés et des indépendants à la sécurité sociale (flux 2.11). Les montants relatifs à ces deux flux ont été déterminés à partir des données comptables disponibles en ce qui concerne les divers organismes de sécurité sociale.
- Transferts courants nets aux particuliers (autres que de sécurité sociale) (flux 2.4). Ce flux couvre les transferts recensés lors de la codification des comptes du pouvoir central et des pouvoirs subordonnés; on y trouve donc entre autres les transferts des Commissions d'Assistance publique.
- Impôts directs frappant les particuliers (flux 2.10). Ce chiffre est obtenu à partir du montant global des impôts directs perçus par les pouvoirs publics, en déduisant de ce total l'estimation retenue par ailleurs pour les impôts directs à charge des sociétés.
- Transferts courants au reste du monde (flux 2.5) et transferts courants en provenance du monde (flux 2.13). Il s'agit ici de montants calculés à partir de la balance des paiements de l'U.E.B.L. préalablement adaptée pour éliminer le Grand-Duché de Luxembourg. Les ventilations et les regroupements de postes de la balance des paiements ont été effectués avec le souci de ne pas modifier le solde de cette balance, c'est-à-dire qu'une erreur éventuelle sur l'une des transactions avec le reste du monde est automatiquement compensée par une erreur en sens inverse sur d'autres transactions.
- Epargne de l'Etat (flux 2.6). Ce poste représente, lorsqu'il est positif, l'excédent des recet-

- tes (flux 2.7 à 2.13) sur les dépenses (flux 2.1 à 2.5) de l'Etat et, lorsqu'il est négatif, l'excédent des dépenses sur les recettes.
- Dans les comptes relatifs aux trois soussecteurs du secteur Etat, on relève en outre les transferts de revenus du pouvoir central aux pouvoirs subordonnés et à la sécurité sociale.

3. — Compte des opérations courantes des particuliers.

Outre les inscriptions qui représentent la contrepartie d'éléments figurant aux comptes 1 et 2, on trouve dans ce compte des transferts courants au reste du monde (flux 3.4) et des transferts courants en provenance du reste du monde (flux 3.11). Ici encore, il s'agit de montants calculés à partir des données de la balance des paiements.

Quant au flux 3.5 (épargne des particuliers), il correspond à l'excédent des recettes (flux 3.6 à 3.11) sur les dépenses (flux 3.1 à 3.4).

4. — Compte des opérations en capital de la nation.

Outre les moyens de financement virés à ce compte par l'un des comptes précédents (amortissements et épargne des sociétés, des particuliers et de l'Etat), on trouve encore au crédit de ce compte des transferts nets en capital provenant du reste du monde (flux 4.7), lesquels sont établis sur la base de la balance des paiements.

Si l'on soustrait de ce total de recettes la formation intérieure brute de capital (flux 4.1 qui est la contrepartie d'une inscription au compte 2), il reste le prêt net au reste du monde (flux 4.2), obtenu par solde.

Compte des transactions de la Belgique avec le reste du monde.

Tous les flux inscrits à ce compte sont la contrepartie d'un flux inscrit à l'un des quatre comptes précédents et ont donc de ce fait été décrits ci-dessus.

NOTE DE MINORITÉ RELATIVE À L'ESTIMATION DU PRODUIT NATIONAL BRUT (1)

Les membres soussignés de la Commission de la Comptabilité Nationale déclarent ne pouvoir se rallier à une estimation du P.N.B. par une moyenne arithmétique des totaux des 3 optiques.

Ils estiment qu'il faudrait prendre en considération uniquement les totaux des dépenses et de la production, à l'exclusion de celui des revenus. Ce dernier, en effet, résulte en partie de coefficients de majoration fixés sans bases suffisamment solides par la Commission du Revenu national en 1954 et atteignant dans certains cas jusqu'à 50 %. Il s'agit notamment du revenu des commerçants et artisans indépendants, de certaines professions libérales et des sociétés de personnes (voir l'exposé méthodologique pour la méthode de calcul et les tableaux pour l'importance des postes).

Les membres soussignés avaient proposé pour le P.N.B. les séries ci-dessous, obtenues par une moyenne arithmétique des totaux des dépenses et de la production:

Millions de francs.

ANNÉE	Prix courants 418 097 435 672 462 671 492 685 524 442 526 466 539 550	i.B.	Ecart avec les estimations tenant compte de l'analyse des revenus				
	Prix courants	Prix de 1953	Prix courants	Prix de 1953			
1953	418 097	418 097	+ 3 078	+ 3 078			
1954	435 672	434 263	+ 2 627	+ 3 058			
1955	462 671	458 476	+ 1 742	+ 3 200			
1956	492 685	469 908	+ 2 530	+ 3 427			
1957	524 442	482 912	+ 4 776	+ 3 565			
1958	526 466	478 063	+ 4 516	+ 3 281			
1959	539 550	487 496	+ 3 666	+ 3 584			
1960	577 349	513 860	+ 5 184	+ 3 802			

- R. de Falleur
- L. Defroyennes
- V. De Ridder
- C. Duprez-Reichert
- M. Frank
- E. S. Kirschen
- A. Van Buggenhout
- A. Van Doren

⁽¹⁾ La majorité des membres est d'avis : 1) que l'incidence des coefficients de majoration forfaitaires sur le total n'est pas particulièrement importante; 2) que l'information relativement abondante sur les revenus ne peut être ignorée; 3) que certaines estimations au stade de la production et de l'affectation comportent également une marge d'imprécision.

Tableau I. - 1. – VALEUR AJOUTÉE BRUTE, AU COÛT DES FACTEURS, PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ ET VALEUR AJOUTÉE BRUTE GLOBALE AUX PRIX DU MARCHÉ. ESTIMATIONS À PRIX COURANTS (× 1 000 000 F).

	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
1. Agriculture, sylviculture et pêche	-									
a) Agriculture, horticulture, élevage b) Sylviculture c) Pêche	29 338 1 340 410	29 228 1 309 430	30 217 1 6352 470	29 651 1 717 470	33 399 1 682 410	32 026 1 483 430	33 335 1 610 410	34 132 1 788 450	37 804 1 859 460	35 141 1 714 490
Total:	31 088	30 967	32 322	31 838	35 491	33 939	35 355	36 370	40 123	37 345
2. Industries extractives										
a) Charbonnages, y compris leurs										
centrales électriques b) Autres industries extractives	16 066 1 654	15 883 1 660	16 449 1 874	17 299 2 095	19 217 2 228	16 256 2 026	12 408 2 154	11 618 2 285	11 150 2 591	10 900 2 745
Total:	17 720	17 543	18 323	19 394	21 445	18 282	14 562	13 903	13 741	13 645
3. Industries manufacturières										
a) Denrées alimentaires, boissons et										
tabac : Industrie des denrées alimentaires										
et des boissons Industrie du tabac	29 540 906	30 430 890	30 370 952	31 870 1 069	31 810 1 142	31 900 1 163	32 910 1 148	33 500 1 193	35 000 1 324	36 720 1 285
Total:	30 446	31 320	31 322	32 939	32 952	33 063	34 058	34 693	36 324	38 005
b) Textiles:	30 720	01 020	31 322	32 737	32 732	33 003	34 030	34 023	30 324	30 003
Filatures et fileteries	2 846	3 390	3 136	3 456	4 019	2 856	3 155	3 832	3 739	3 743
Industrie du tissage	4 424 847	4 508 922	4 084 959	4 482 963	4 729 1 062	3 978 871	4 347 908	4 676 1 082	4 785 1 165	4 968 1 193
Bonneterie Autres secteurs de l'industrie	1 352	1 446	1 636	1 646	1 687	1 432	1 625	1 702	1 866	2 007
textile	2 3 55	2 438	2 518	3 112	3 174	2 723	2 943	3 023	3 098	3 217
Total:	11 824	12 704	12 333	13 659	14 671	11 860	12 978	14 315	14 653	15 128
c) Vêtements et chaussures : Industrie du vêtement et de la										
confection Industrie de la chaussure, de la	3 724	3 805	4 113	4 317	4 828	4 546	4 630	4 940	5 330	5 809
ganterie et de la maroquinerie	1 339	1 400	1 422	1 408	1 560	1 474	1 619	1 728	1 880	1 944
Total:	5 063	5 205	5 535	5 725	6 388	6 020	6 249	6 668	7 210	7 753
d) Bois et meubles:	•									
Sciage du bois et activités con- nexes	496	513	585	595	625	617	606	714	740	751
Industries transformatrices du bois et industries connexes	3 495	3 470	3 895	4 043	4 308	4 542	4 542	4 510	5 4 88	6 490
Total:	3 991	3 983	4 480	4 638	4 933	5 159	5 148	5 224	6 228	7 241
e) Papier, impression, édition :										
Production de papier et de carton Transformation du papier et du	1 018	1 303	1 274	1 322	1 422	1 381	1 475	1 657	1 673	1 737
carton	1 129	1 373	1 306	1 421	1 542	1 543	1 626	1 762	1 778	1 856
Impression, brochage et reliure .	3 282	3 444	3 486	3 603	3 844	4 006	4 152	4 477	5 068	5 228
Total:	5 429	6 120	6 066	6 346	6 808	6 930	7 253	7 896	8 519	8 821
f) Industrie chimique et activités connexes:										
Industrie du caoutchouc et indus- trie chimique	7 813	9 363	9 233	9 442	9 693	9 698	10 282	11 139	11 888	13 149
Raffineries de pétrole et fabriques d'agglomérés de houille Cokeries et usines à gaz	993 1 009	912 854	1 226 1 035	1 349 1 674	1 082 1 600	1 095 1 193	1 359 1 067	1 403 1 022	1 647 778	1 793 894
		11 129				11 986				

	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
g) Terre cuite, céramique, verre et			<u> </u>							<u> </u>
ciment: Industrie de la terre cuite et										
industrie céramique	1 767	1 926	2 027	2 152	2 473	2 225	2 147	2 262	2 484	2 736
Industrie du verre et industrie du ciment	2 347	2 414	3 123	3 267	3 325	3 445	4 427	5 057	4 766	5 254
Industrie des agglomérés de ci- ment et de l'asbeste-ciment	1 011	1 101	1 148	1 350	1 283	1 339	1 559	1 835	2 005	2 080
Total:	5 125	5 441	6 298	6 769	7 081	7 009	8 133	9 154	9 255	10 070
h) Fer, acier et métaux non ferreux	11 478	10 057	13 670	14 240	14 779	13 044	13 950	18 044	16 496	17 200
i) Fabrications métalliques et constructions navales	26 059 410	27 802 400	27 763	29 547 460	33 183 460	31 747 440	31 163 460	34 524 460	38 303 470	42 474 480
j) Arsenaux de la S.N.C.B	2 930	3 188	440 3 499	3 882	4 155	4 284	4 630	5 043	5 368	5 737
l) Autres industries manufacturières:										
Tanneries et industries de la fourrure et de la peau en poil	606	648	631	548	624	577	656	664	706	813 1 180
Industrie du diamant Industries non dénommées ail-	830	840	930	1 020	830	940	1 040	1 270	1 080	4 705
leurs	3 100	3 240	3 420	3 660 5 228	3 880 5 334	3 880 5 397	3 970 5 666	4 250 6 184	4 490 6 276	6 698
Total:	4 536 117 106	4 728	4 981					ļ		175 443
Total des industries manufacturières :	111 100	122 011	124 001	100 070	140 117	130 737	142 370	100 109	100 410	110 220
4. Construction	27 670	29 610	29 330	32 370	37 910	35 970	38 180	40 950	43 270	46 520
5. Électricité, gaz et eau										
a) Production, transport et distri- bution d'électricité	6 038	6 381	6 200	6 513	6 838	7 310	7 118	7 454	7 807	8 498
b) Distribution d'eau, transport et distribution de gaz de ville	2 011	2 321	2 372	2 611	2 792	2 843	2 943	3 023	3 123	3 430
Total:	8 049	8 702	8 572	9 124	9 630	10 153	10 061	10 477	10 930	11 928
1000.	0 045	0.02	00.2	7 1	7 000	10 100	10 001	10 200	20 309	
6. Commerce, banque, assurances, im- meubles d'habitation										
a) Commerce : Commerce de gros et de détail .	27 460	28 610	29 990	31 610	33 120	33 140	34 270	35 370	36.930	39 10 0
Distribution de produits pétro- liers	500		660		880	1 000			1 550	1 725
Total :	27 960	29 180	30 650	32 420	34 000	34 140	35 390	36 800	38 480	40 825
b) Services financiers	6 100	6 530	7 630	7 770	8 340	8 560	9 730	10 540	11 720	13 300
c) Assurances	3 270 30 832	3 700 34 652	3 990 35 647	4 450 36 277	4 870 36 995	5 200 37 447	5 530 37 952	5 980 38 386	6 340 38 896	6 750 39 350
Total:	68 162	74 062	77 917	80 917	84 205	85 347	88 602	91 706	95 436	100225
					••					
7. Transports et communications					,					
a) Transports par voie ferréeb) Transports par route	13 370 3 970	13 100 4 370	14 310 4 700	15 110 5 210	15 110 5 780	14 280 6 270	14 920 6 880	15 150 7 520	15 270 7 900	15 670 7 980
c) Transports maritimes	1 850 1 260	1 870 1 360	1 960 1 630	2 110 1 790	2 350 1 740	2 660 1 690	3 040 1 870	3 220 2 050	3 070 2 210	3 260 2 280
e) Ports	4 070 880	4 130 990	4 660 1 100	5 730 1 380	5 700 1 690	5 620 1 970	5 640 2 070	6 040 2 420	6 420 2 430	6 820 2 490
f) Transports aériens	4 291	4 612	4 895	5 161	5 508	6 350	6 733	7 370	7 689	8 404
Total:	29 691	30 432	33 255	36 491	37 878	38 840	41 153	43 770	44 989	46 904
I ota :	-/ 071	V- 204		- TO TO	J. 5.5		-1 100			
	1]]				

Tableau I. - 1 (suite).

	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
8. Services		·								
 a) Administration publique b) Enseignement (officiel et libre) c) Forces armées d) Professions médicales e) Autres services rendus aux entreprises 	15 613 11 283 7 190 5 225 5 360	16 244 11 949 7 645 5 598 5 600	17 723 12 431 8 004 5 930 5 930	17 841 13 214 8 571 6 251 6 320	18 337 14 791 9 000 6 482 6 690	20 523 15 856 9 802 7 443 6 720	21 367 16 309 10 709 8 039 6 860	22 036 19 086 11 394 8 608 7 350	23 389 20 070 11 218 8 941 7 760	24 980 21 721 12 550 9 387 8 200
f) Autres services rendus aux ménages	28 628 4 956	29 029 5 260	30 522 5 573	31 637 5 907	33 982 6 356	36 676 6 775	35 512 7 169	35 860 7 651	37 036 8 000	37 412 8 380
Total:	78 255	81 325	86 113	89 741	95 638	103795	105 965	111 985	116 414	122 630
9. Correction pour investissements par moyens propres	622	633	744	891	901	833	891	1 122	1 201	1 353
Produit intérieur brut au coût des facteurs										
Total des rubriques 1 à 9 :	378 363	395 351	414 457	436 664	466 217	464 098	477 165	506 052	529 519	555 993
Ajustement statistique .	4 467	3 140	-1 017	+1 525	-2 219	+1 926	+ 108	+ 636	—1 264	+4 195
Total corrigé :	373 896	392 211	413 440	438 189	463 998	466 024	477 273	506 688	528 255	560 188
10. Paiements nets de revenus aux fac- teurs de production dus par le reste du monde	3 800	4 100	5 400	7 700	8 000	7 600	4 900	6 800	6 400	5 300
Produit national brut au coût des factsurs (ajusté)	377 696	396 311	418 840	445 889	471 998	473 624	482 173	513 488	534 655	565 488
11. Impôts indirects	40 709	41 706	46 198	50 779	54 182	55 211	60 106	65 193	73 189	79 479
12. Subventions	-3 386	4 972	4 109	<u>6 513</u>	6 514	6 885	6 395	—6 516	—6 653	—7 801
PRODUIT NATIONAL BRUT AUX PRIX DU MARCHÉ (ajusté)	415 019	433 045	460 929	490 155	519 666	521 9 50	535 884	572 165	601 191	637 166

Tableau 1.-2. – VALEUR AJOUTÉE BRUTE, AU COÛT DES FACTEURS, PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ ET VALEUR AJOUTÉE BRUTE GLOBALE AUX PRIX DU MARCHÉ

Indices des estimations à prix courants (1953 = 100).

	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
. Agriculture, sylviculture et pêche										}
a) Agriculture, horticulture, élevage	100	100	103	101	114	109	114	116	129	120
b) Sylviculture	100	98	122	128	126	111	120	133	139 .	128
c) Pêche	100	105	115	115	100	105	100	110	112	120
Total :	100	100	104	102	114	109	114	117	129	120
. Industries extractives					,					
a) Charbonnages, y compris leurs										
centrales électriques	100	99	102	108	120	101	77	72	69	68
b) Autres industries extractives	100	100	113	127	135	122	130	138	157	166
Total:	100	99	103	109	121	103	82	78	78	77
. Industries manufacturières										
a) Denrées alimentaires, boissons et						}				
tabac : Industrie des denrées alimentaires							1			[
et des boissons	100	103	103	108	108	108	111	113	118	124
Industrie du tabac	100	98	105	118	126	128	127	132	146	142
Total:	100	103	103	108	108	109	112	114	119	125
b) Textiles:						ŀ				
Filatures et fileteries	100	119	110	121	141	100	111	135	131	132
Industrie du tissage	100	102 109	92 113	101	107 125	90 103	98 107	106 128	108 138	112 141
Achèvement de produits textiles Bonneterie	100 100	107	121	122	125	106	120	126	138	148
Autres secteurs de l'industrie textile	100	104	107	132	135	116	125	128	132	137
Total:	100	107	104	116	124	100	110	121	124	128
c) Vêtements et chaussures :						<u> </u>			:	
Industrie du vêtement et de la confection	100	102	110	116	130	122	124	133	143	156
Industrie de la chaussure, de la ganterie et de la maroquinerie	100	105	106	105	117	110	121	129	140	145
Total:	100	103	109	113	126	119	123	132	142	153
d) Bois et meubles:	100									
Sciage du bois et activités con-						l				
nexes	100	103	118	120	126	124	122	144	149	151
Industries transformatrices du bois et industries connexes	100	99	111	116	123	130	130	129	157	186
Total :	100	100	112	116	124	129	129	131	156	181
e) Papier, impression, édition :	•		Ī	1		ļ	[ļ		ļ
Production de papier et de carton	100	128	125	130	140	136	145	163	164	171
Transformation du papier et du carton	100	122	116	126	137	137	144	156	157	164
Impression, brochage et reliure .	100	105	106	110	117	122	127	136	154	159
Total:	100	113	112	117	125	128	134	145	157	162
f) Industrie chimique et activités	100									
connexes:						-4		1		
Industrie du caoutchouc et indus- trie chimique	100	120	118	121	124	124	132	143	152	168
Raffineries de pétrole et fabriques d'agglomérés de houille	100	92	123	136	109	110	137	141	166	181
Cokeries et usines à gaz	100	85	103	166	159	118	106	101	77	89
Total:	100	113	117	127	126	122	129	138	146	161

	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
g) Terre cuite, céramique, verre et										
ciment : Industrie de la terre cuite et industrie céramique	100	109	115	122	140	126	122	128	141	155
Industrie du verre et industrie du ciment	100	103	133	139	142	147	189	215	203	224
Industrie des agglomérés de ci- ment et de l'asbeste-ciment	100	109	114	134	127	132	154	182	198	206
Total:	100	106	123	132	138	137	159	179	181	196
h) Fer, acier et métaux non ferreux	100	88	119	124	129	114	122	157	144	150
i) Fabrications métalliques et constructions navales	100	107	107	113	127	122	120	132	147	163
j) Arsenaux de la S.N.C.B	100 100	98 109	107 119	112 132	112 142	107 146	112 158	112 172	115 183	117 196
Tanneries et industries de la										
fourrure et de la peau en poil Industrie du diamant	100 100	107 101	104 112	90 123	103 100	95 113	108 125	110 153	117 130	134 142
leurs	100	105	110	118	125	125	128	137	145	152
Total:	100	104	110	115	118	119	125	136	138	148
Total des industries manufacturières :	100	104	109	116	122	117	122	133	140	150
Construction	100	107	106	117	137	130	138	148	156	168
. Électricité, gaz et cau	9.									
a) Production, transport et distri- bution d'électricité	100	106	103	108	113	121	118	123	129	141
b) Distribution d'eau, transport et distribution de gaz de ville	100	115	118	130	139	141	146	150	155	171
Total:	100	108	106	113	120	126	125	130	136	148
					ŀ					
6. Commerce, banque, assurances, im- meubles d'habitation						i.e				
a) Commerce : Commerce de gros et de détail	100	104	109	115	121	121	125	129	134	142
Distribution de produits pétro- liers	100	114	132	162	176	200	224	286	310	345
Total:	100	104	110	116	122	122	127	132	138	146
b) Services financiers	100 100	107 113	125 122	127 136	137 149	140 159	160 169	173 183	192 194	218 206
d) Immeubles d'habitation	100	112	116	118	120	121	123	125	126	128
Total:	100	109	114	119	124	125	130	135	140	147
. Transports et communications										
a) Transports par voie ferrée	100	98	107	113	113	107	112	113	114	117
b) Transports par route	100 100	110 101	118 106	131 114	146 127	158 144	173 164	189 174	199 166	201 176
d) Navigation fluviale	100	108	129	142	138	134	148	163	175	181
e) Ports	100 100	101 112	114 125	141 157	140 192	138 224	139 235	148 275	158 276	168 283
g) Poste, télégraphe, téléphone, radio et télévision	100	107	114	120	128	148	157	172	179	196
Total:	100	102	112	123	128	131	139	147	152	158
		l	l	1	I	I	1)	i	1

Tableau I. - 2 (suite).

	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
8. Services	,		:							
a) Administration publique	100	104	114	114	117	131	137	141	150	160
b) Enseignement (officiel et libre) .	100	106	110	117	131	141	145	169	178	193
c) Forces armées	100	106	111	119	125	136	149	158	156	175
d) Professions médicales e) Autres services rendus aux entre-	100	107	113	120	124	142	154	165	171	178
prises	100	104	111	118	125	125	128	137	145	153
ges	100	101	107	111	119	128	124	125	129	131
g) Domestiques et gens de maison	100	106	112	119	128	137	145	154	161	169
Total :	100	104	110	115	122	133	135	143	149	157
9. Correction pour investissements par moyens propres	100	102	120	143	145	134	143	180	193	218
Produit intérieur brut au coût des facteurs						٠				
Total des rubriques 1 à 9 :	100	104	110	115	123	123	126	134	140	147
Total corrigé :	100	105	111	117	124	125	128	136	141	150
Paiements nets de revenus aux fac- teurs de production dus par le reste										
du mondé	100	108	142	203	211	200	129	179	168	139
Produit national brut au coût des facteurs (ajusté)	100	105	111	118	125	125	128	136	142	150
juciours (ajuste)	100			1.0	1.20	120	120	100		200
1. Impôts indirects	100	102	113	125	133	136	148	160	180	195
2. Subventions	100	147	121	192	192	203	189	192	196	230
PRODUIT NATIONAL BRUT AUX PRIX DU MARCHÉ (ajusté)	100	104,3	111,1	118,1	125,2	125,8	129,1	137,9	144,9	153,

Tableau I. - 3. — VALEUR AJOUTÉE BRUTE AU COÛT DES FACTEURS (prix courants). IMPORTANCE RELATIVE DES DIVERSES BRANCHES D'ACTIVITÉ.

	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
1. Agriculture, sylviculture et pêche .	8,2	7,8	7,7	7,1	7,5	7,2	7,3	7,1	7,5	6,6
2. Industries extractives	4,7	4,4	4.4	4,4	4,5	3,9	3,0	2,7	2,6	2,4
3. Industries manufacturières :	-, •	-,-	-,-	-,-		1	,		,	1
a) Denrées alimentaires, boissons et										
tabac	8,1	7,9	7,5	7,4	7,0	7,0	7,1	6,8	6,8	6,7
b) Textiles	3,1	3,2	2,9	3,1	3,1	2,5	2,7	2,8	2,7	2,7
c) Vêtements et chaussures	1,3	1,3	1,3	1,3	1,4	1,3	1,3	1,3	1,4	1,4
	1,1	1,0	1,1	1,0	1,1	1,1	1,1	1,0	1,2	1,3
d) Bois et meubles		1,5	1,5	1,4	1,4	1,5	1,5	1,5	1,6	1,6
e) Papier, impression, édition f) Industrie chimique et activités	1,4					2,5	2,6	2,6	2,7	2,8
connexes	2,6	2,8	2,7	2,8	2,6	2,5	4,0	2,0	2,1	2,0
g) Terre cuite, céramique, verre et					, ,		1 7 7	1.0	3.7	1.0
ciment	1,4	1,4	1,5	1,5	1,5	1,5	1,7	1,8	1,7	1,8
 h) Fer, acier et métaux non ferreux i-j-k) Fabrications métalliques (y 	3,0	2,5	3,3	3,2	3,1	2,8	2,9	3,5	3,1	3,0
compris constructions navales,							İ			
arsenaux de la S.N.C.B. et gara-				-						
ges)	7,8	7,9	7,6	7,6	8,0	7,7	7,5	7,8	8,3	8,6
l) Industries non dénommées ail-						. ,				
leurs	1,2	1,2	1,2	1,2	1,1	1,1	1,2	1,2	1,2	1,2
Total 3:	31,0	30,7	30,6	30,5	30,3	29,0	29,6	30,3	30,7	31,1
4. Construction	7,3	7,5	7,0	7,3	8,0	7,6	7,9	8,0	8.1	8,2
5. Électricité, gaz et eau	2,1	2,2	2,1	2,1	2,0	2,1	2,1	2,0	2,0	2,1
6. Commerce, banque, assurances, immeubles d'habitation:	-,-	-,-	-,-	_,-						
a) Commerce	7,4	7,4	7,3	7,3	7,2	7,2	7,3	7,2	7,2	7,2
b + c) Services financiers et assu-									1	
rances	2,5	2,6	2,8	2,7	2,8	2,9	3,2	3,2	3,4	3,5
d) Immeubles d'habitation	8,2	8,7	8,4	8,1	7,8	7,9	7,9	7,5	7,3	7,0
Total 6:	18,1	18,7	18,5	18,1	17,8	18,0	18,4	17,9	17,9	17,7
	7 0	~ 0	7.0		0.1	0.0	0.5	8,5	8,3	8,3
7. Transports et communications	7,9	7,9	7,9	8,2	8,1	8,2	8,5		1 -	21,8
8. Services	20,7	20,4	20,5	20,1	20,4	21,8	22,0	21,9	21,7	21,0
9. Correction pour investissements par										0.0
moyens propres	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Produit intérieur brut au coût des facteurs										
Total des rubriques 1 à 9 :	100,2	99,8	98,9	98,0	98,8	98,0	99,0	98,6	99,0	98,4
Ajustement statistique	1,2	 0, 8	- 0,2	+ 0,3	- 0,5	+ 0,4	+ 0,0	+ 0,1	_ 0,2	+ 0,7
Total corrigé :	99,0	99,0	98,7	98,3	98,3	98,4	99,0	98,7	98,8	99,1
0. Paiements nets de revenus de fac- teurs de production dus par le reste du monde	1,0	1,0	1,3	1,7	1,7	1,6	1,0	1,3	1,2	0,9
PRODUIT NATIONAL BRUT AU COUT DES FACTEURS (ajusté)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Tableau I. - 4. – VALEUR AJOUTÉE BRUTE, AUX PRIX DU MARCHÉ, PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ. ESTIMATIONS À PRIX COURANTS (× 1 000 000 F).

	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
1. Agriculture, sylviculture et pêche										
a) Agriculture, horticulture, élevage	29 441	29 330	30 287	29 431	33 207	31 769	32 886	33 728	37 423	34 703
b) Sylviculture,	1 431	1 394	1 756	1 853	1 808	1 584	1 730	1 914	2 004	1 885
c) Pêche	460	483	532	534	466	489	466	512	529	558
Total:	31 332	31 207	32 575	31 818	35 481	33 842	35 082	36 154	39 956	37 146
2. Industries extractives						* •				
a) Charbonnages, y compris leurs				· i						
centrales électriques	15 852	15 105	15 821	16 325	18 795	16 072	11 995	11 604	10 812	10 708
b) Autres industries extractives	1 750	1 755	1 992	2 229	2 368	2 159	2 294	2 430	2 773	2 950
Total:	17 602	16 860	17 813	18 554	21 163	18 231	14 289	14 034	13 585	13 658
3. Industries manufacturières										
a) Denrées alimentaires, boissons et tabac :										
Industrie des denrées alimentaires										
et des boissons Industrie du tabac	33 522 4 132	34 608 4 300	34 969 4 412	36 435 4 652	36 839 4 781	36 874 5 435	38 071 5 447	38 862 5 723	41 165 6 035	42 526 6 145
Total:	37 654	38 908	39 381	41 087	41 620	42 309	43 518	44 585	47 200	48 671
b) Textiles:										
Filatures et fileteries	2 969	3 502	3 251	3 575	4 138	2 945	3 249	3 947	3 869	3 879
Industrie du tissage	5 052 910	5 181 991	4 699 1 029	5 062 1 035	5 170 1 140	4 545 945	4 926 985	5 298 1 166	5 527 1 267	5 695 1 303
Bonneterie	1 574	1 682	1 891	1 924	1 975	1 687	1 885	1 969	2 193	2 354
Autres secteurs de l'industrie textile	2 513	2 600	2 683	3 302	3 370	2 888	3 139	3 211	3 337	3 473
Total:	13 018	13 956	13 553	14 898	15 793	13 010	14 184	15 591	16 193	16 704
c) Vêtements et chaussures :							1		-	
Industrie du vêtement et de la confection.	4 014	4 123	4 461	4 686	5 216	4 959	5 065	5 419	5 897	6 437
Industrie de la chaussure, de la										
ganterie et de la maroquinerie	1 488	1 549	1 578	1 571	1 733	1 641	1 798	1 913	2 106	2 199
Total:	5 502	5 672	6 039	6 257	6 949	6 600	6 863	7 332	8 003	8 636
d) Bois et meubles : Sciage du bois et activités con-			. :				1			
nexes	523	542	617	629	664	654	635	744	775	784
Industries transformatrices du bois et industries connexes	3 742	3 720	4 194	4 373	4 665	4 921	4 927	4 949	6 031	7 150
Total :	4 265	4 262	4 811	5 002	5 329	5 575	5 562	5 693	6 806	7 934
e) Papier, impression, édition :										
Production de papier et de carton Transformation du papier et du	1 110	1 419	1 401	1 450	1 561	1 517	1 608	1 805	1 854	1 912
carton	1 258	1 517	1 466	1 606	1 742	1 741	1 832	1 978	2 038	2 134
Impression, brochage et reliure.	3 497	3 667	3 711	3 838	4 094	4 265	4 406	4 744	5 406	5 571
Total:	5 865	6 603	6 578	6 894	7 397	7 523	7 846	8 527	9 298	9 617
f) Industrie chimique et activités connexes:										
Industrie du caoutchouc et indus- trie chimique	8 469	9 990	9 901	10 152	10 435	10 438	11 087	11 935	12 844	14 333
Raffineries de pétrole et fabriques	1 032	942	1 266	1 204	1 194	1 194	1 207	1 447	1 470	1 819
d'agglomérés de houille Cokeries et usines à gaz	1 032	942 928	1 200	1 396 1 805	1 136 1 736	1 136 1 327	1 397 1 198	1 447 1 138	1 678 905	941
Total :	10 586	77.000	70.070	70.070	10.005	70.007	13 682	14 520	15 427	17 093

	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
g) Terre cuite, céramique, verre et ciment :										
Industrie de la terre cuite et industrie céramique Industrie du verre et industrie du	1 984	2 119	2 224	2 368	2 713	2 447	2 373	2 509	2 790	3 064
ciment	2 690	2 741	3 484	3 649	3 779	3 844	4 856	5 491	5 279	5 869
ment et' de l'asbeste-ciment	1 146	1 242	1 300	1 532	1 491	1 533	1 763	2 079	2 304	2 415
Total:	5 820	6 102	7 008	7 549	7 983	7 824	8 992	10 079	10 373	11 348
 h) Fer, acier et métaux non ferreux i) Fabrications métalliques et cons- 	11 959	10 523	14 220	14 893	15 437	13 566	14 464	18 665	17 161	17 900
tructions navales j) Arsenaux de la S.N.C.B	27 413 410	29 200 400	29 379 440	31 427 460	35 216 460	33 718 440	33 175 460	36 834 460	41 273	45 884 480
k) Garages	3 757	4 096	4 628	5 239	5 596	5 735	6 097	6 961	7 616	8 161
Tanneries et industries de la fourrure et de la peau en poil	685	724	715	630	711	656	739	742	808	921
Industrie du diamant Industries non dénommées ail-	1 110	1 123	1 260	1 400	1 215	1 310	1 430	1 745	1 520	1 690
leurs	3 490	3 650	3 870	4 175	4 430	4 430	4 540	4 855	5 180	5 475
Total:	5 285	5 497	5 845	6 205	6 356	6 396	6 709	7 342	7 508	8 086 200 514
Total des industries manufacturières :	131 534	131 019	144 200	153 264	101 445	155 597	161 552	176 589	10/ 320	200 314
4. Construction	28 980	30 960	30 797	34 020	39 891	37 956	40 184	43 098	45 800	49 4 50
5. Électricité, gaz et eau					-					
a) Production, transport et distri- bution d'électricité	6 338	6 694	6 589	6 952	7 310	7 823	7 636	7 925	8 371	9 013
b) Distribution d'eau, transport et distribution de gaz de ville	2 105	2 415	2 476	2 737	2 917	2 987	3 087	3 157	3 189	3 472
Total:	8 443	9 109	9 065	9 689	10 227	10 810	10 723	11 082	11 560	12 485
6. Commerce, banque, assurances, immeubles d'habitation							The state of the s			
a) Commerce:										
Commerce de gros et de détail (y compris tous les droits et taxes										
à l'importation)(*) Distribution de produits pétro-	40 811	41 652	44 888	47 219	49 805	50 084	54 484	56 066	59 931	65 775
liers	4 794	4 964	5 871	6 518	6 793	7 952	9 175	11 104	12 585	13 300 79 075
Total:	45 605	46 616	50 759	53 737	56 598	58 036	63 659	67 170	72 516	79 075
b) Services financiers	5 393	5 473	7 251	7 280	7 841	7 865	9 130	9 625	10 440	11 851
c) Assurances d) Immeubles d'habitation	3 497 30 832	3 935 34 652	4 245 35 647	4 729 36 277	5 190 36 995	5 552 37 447	5 910 37 952	6 402 38 386	6 800 38 896	7 324 39 350
Total :	85 327	90 676	97 902	102 023	106 624	108 900	116 651	121 583	128 652	137 600
7. Transports et communications						3				
a) Transports par voie ferrée b) Transports par route	12 933 4 949	12 363 5 437	13 565 5 918	14 287 6 533	13 735 7 183	12 708 7 729	12 832 8 368	13 493 9 099	14 222 9 635	14 253 9 862
c) Transports maritimes	1 850 1 280	1 870 1 381	1 960 1 654	2 110 1 815	2 350 1 765	2 660 1 715	3 040 1 896	3 220 2 077	3 070 2 240	3 227 2 245
e) Ports	4 208 885	4 268 1 005	4 828 1 123	5 947 1 422	5 917 1 742	5 835 2 002	5 855 2 175	6 272 2 527	6 687 2 559	7 128 2 236
g) Poste, télégraphe, téléphone, radio et télévision	4 198	4 470	4 675	4 910	5 315	6 032	6 733	7 370	7 689	8 404
Total:	30 303	30 794		37 024	38 007	38 681	40 899	44 058		

^(*) Les droits et taxes à l'importation oscillent entre 9,8 milliards en 1953 et 18,5 milliards en 1961.

Tableau I. - 4 (suite).

	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
8. Services										
a) Administration publique b) Enseignement (officiel et libre) c) Forces armées d) Professions médicales	15 613 11 283 7 190 5 252	16 244 11 949 7 645 5 626	17 723 12 431 8 004 5 960	17 841 13 214 8 571 6 281	18 337 14 791 9 000 6 513	20 523 15 856 9 802 7 476	21 367 16 309 10 709 8 073	22 036 19 086 11 394 8 643	23 389 20 070 11 218 8 978	24 980 21 721 12 550 9 426
e) Autres services rendus aux entre- prises	7 962 29 287	8 338 29 705	8 869 31 167	9 520 32 313	10 464 34 687	9 772 37 370	10 805 36 173	11 712 36 487	12 535 37 681	13 000 38 053
g) Domestiques et gens de maison	4 956	5 260	5 573	5 907	6 356	6 775	7 169	7 651	8 000	8 380
Total:	81 543	84 767	89 727	93 647	100 148	107 574	110 605	117 009	121 871	128 110
9. Correction pour investissements par moyens propres	622	633	744	891	901	833	891	1 122	1 201	1 353
Produit intérieur brut aux prix du marché										
Total des rubriques 1 à 9:	415 686	432 085	456 546	480 930	513 885	512 424	530 876	564 729	596 055	627 671
Ajustement statistique .	-4 467	3 140	-1 017	+ 1525	-2 219	+1 926	+ 108	+ 636	-1 264	4 195
Total corrigé :	411 219	428 945	455 529	482 455	511 666	514 350	530 984	565 365	594 791	631 866
10. Pajements nets de revenus aux fac- teurs de production dus par le reste du monde	3 800	4 100	5 400	7 700	8 000	7 600	4 900	6 800	6 400	5 300
PRODUIT NATIONAL BRUT AUX PRIX DU MARCHÉ	415 019	433 045	460 929	490 155	519 666	521 950	535 884	572 165	601 191	637 166

Tableau I. - 5. — VALEUR AJOUTÉE BRUTE, AUX PRIX DU MARCHÉ, PAR BRANCHE D'ACTIVITE Indices des estimations à prix courants (1953 = 100).

	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
1. Agriculture, sylviculture et pêche										
a) Agriculture, horticulture, élevage	100	100	103	100	113	108	112	115	127	118
b) Sylviculture	100	97	123	129	126	111	121	134	140	132
c) Pêche	100	105	116	116	101	106	101	111	115	121
Total:	100	100	104	102	113	108	112	115	128	119
2. Industries extractives										
a) Charbonnages, y compris leurs]					
centrales électriques	100	95	100	103	119	101	76	73	68	68
b) Autres industries extractives	100	100	114	127	135	123	131	139	158	169
Total:	100	96	101	105	120	104	81	.80	77	77
3. Industries manufacturières				}						
a) Denrées alimentaires, boissons et tabac:	,									
Industrie des denrées alimentaires									100	1.5-
et des boissons	100 100	103 104	104 107	109 113	110 116	110 132	114 132	116 139	123 146	127 149
Total:	100	103	105	109	111	112	116	118	125	129
b) Textiles:										
Filatures et fileteries	100	118	109	120	139	99	109	133	130	131
Industrie du tissage	100 100	103 109	93 113	100 114	102 125	90	98 108	105 128	109 139	113 143
Bonneterie	100	107	120	122	125	107	120	125	139	150
Autres secteurs de l'industrie textile	100	103	107	131	134	115	125	128	133	138
Total:	100	107	104	114	121	100	109	120	124	128
c) Vêtements et chaussures :]					
Industrie du vêtement et de la confection	100	103	111	117	130	101	126	135	147	160
Industrie de la chaussure, de la ganterie et de la maroquinerie .	100	104	106	106	116	110	121	129	142	148
Total:	100	103	110	114	126	120	125	133	145	157
d) Bois et meubles :										
Sciage du bois et activités con-	100	104	310	100	127	125	121	142	148	150
nexes	100	104	118	120	121	125	121	142	140	130
bois et industries connexes	100	99	112	117	125	132	132	132	161	191
Total:	100	99	113	117	125	131	130	133	160	186
e) Papier, impression, édition :	ton	100	100	707	,,,	197	145	169	142	170
Production de papier et de carton Transformation du papier et du	100	128	126	131	141	137	145	163	167	172
carton	100	121	117	128	138	138	146	157	162	170
Impression, brochage et reliure .	100	105	106	110	117	122	126	136	155	159
Total:	100	113	112	118	126	128	134	145	159	164
f) Industrie chimique et activités connexes:					į					
Industrie du caoutchouc et indus-	100	770	117	190	100	100	121	141	159	160
trie chimique	100	118	117	120	123	123	131	141	152	169
d'agglomérés de houille Cokeries et usines à gaz	100 100	91 86	123 106	135 166	110 160	110 122	135 110	140 105	163 83	176 87
Total:	100	112	116	126	126	122	129	137	150	161

	1									
g) Terre cuite, céramique, verre et										
ciment:										
Industrie de la terre cuite et industrie céramique	100	107	112	119	137	123	120	126	141	15
Industrie du verre et industrie du ciment	100	102	130	136	140	143	181	204	196	21
Industrie des agglomérés de ci- ment et de l'asbeste-ciment	100	108	113	134	130	134	154	181	201	21
Total:	100	105	120	130	136	134	155	173	178	19
					129	113	121	156	143	15
h) Fer, acier et métaux non ferreuxi) Fabrications métalliques et cons-	100	88	119	125		1				
tructions navales	100	107	107	115	128	123	121	134	151	16
j) Arsenaux de la S.N.C.B	100	98	107	112	112	107	112	112	115	11
k) Garages	100	109	123	139	149	153	162	185	203	21
res ; Tanneries et industries de la								100	110	,,
fourrure et de la peau en poil	100	106	104	92	104	96	108	108	118	13 15
Industrie du diamant Industries non dénommées ail-	100	101	114	126	109	118	129	157	137	
leurs	100	105	111	120	127	127	130	139	148	15
Total:	100	104	1111	117	120	121	127	139	142	15
Total des industries manufacturières :	100	104	110	117	123	118	123	134	142	15
Construction	100	107	106	117	138	131	139	149	158	17
£1										
Electricité, gaz et eau									,	
a) Production, transport et distri-	100	106	104	110	115	123	120	125	132	14
bution d'électricitéb) Distribution d'eau, transport et					139	142	147	150	151	16
distribution de gaz de ville	100	115	118	130					ļ	14
Total:	160	108	107	115	121	128	127	131	137	14
Commerce, banque, assurances, im-							,			
meubles d'habitation										
a) Commerce : Commerce de gros et de détail .	100	102	110	116	122	123	134	137	147	16
Distribution de produits pétro- liers	100	104	122	136	142	166	191	232	263	27
Total:	100	102	1111	118	124	127	140	147	159	17
			İ	135	145	146	169	178	194	22
b) Services financiers	100 100	101 113	134 121	135	148	159	169	183	194	20
c) Assurances	100	112	116	118	120	121	123	125	126	12
Total:	100	106	115	120	125	128	137	142	151	16
Transports et communications		·					·			
a) Transports par voie ferrée	100	96	105	110	106	98	99	104	110	11
b) Transports par route	100	110	120	132	145	156	169	184	195	19
c) Transports maritimes	100	101	106	114	127	144	164	174	166	17
d) Navigation fluviale	100	108	129	142	138	134	148	162	175	17
e) Ports	100	101	115	141	141	139	139	149	159	16
f) Transports aériens	100	114	127	161	197	226	246	286	289	25
g) Poste, télégraphe, téléphone, radio et télévision	100	106	111	117	127	144	160	176	183	20
Total:	100	102	111	122	125	128	135	145	152	15

Tableau 1. - 5 (suite).

	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
8. Services					-					
a) Administration publique	100	104	114	114	117	131	137	141	150	160
b) Enseignement (officiel et libre) .	100	106	110	117	131	141	145	169	178	193
c) Forces armées	100	106	111	119	125	136	149	158	156	175
d) Professions médicales	100	107	113	120	124	142	154	165	171	179
e) Autres services rendus aux entre- prises	100	105	111	120	131	123	136	147	157	163
ges	100	101	106	110	118	128	124	125	129	130
g) Domestiques et gens de maison	100	106	112	119	128	137	145	154	161	169
Total:	100	104	110	115	123	132	136	144	149	157
9. Correction pour investissements par moyens propres	100	102	120	143	145	134	143	180	193	218
Produit intérieur brut aux prix du marché										
Total des rubriques 1 à 9 :	100	104	110	116	124	123	128	136	143	151
Total corrigé :	100	104	111	117	124	125	129	137	145	154
10. Paiements nets de revenus aux fac- teurs de production dus par le reste du monde	100	108	142	203	211	200	129	179	168	139
PRODUIT NATIONAL BRUT AUX PRIX DU MARCHÉ	100,0	104,3	111,1	118,1	125,2	125,8	129,1	137,9	144,9	153,5

Tableau 1. 6. – VALEUR AJOUTÉE BRUTE, AUX PRIX DU MARCHÉ, PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ ESTIMATIONS AUX PRIX DE 1953 (× 1 000 000 F).

	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
1. Agriculture, sylviculture et pêche										
a) ograpulture, horticulture, élevage	29 441	29 622	30 960	28 502	32 376	34 251	31 496	36 043	38 035	36 241
b; Sylviculture	1 431	1 335	1 660	1 793	1 699	1 450	1 793	1 717	1 813	1 600
c) Pêche	460	415	437	415	348	359	325	337	325	339
Total:	31 332	31 372	33 057	30 710	34 423	36 060	33 614	38 097	40 173	38 180
2 ândustries extractives										,
a) Charbonnages, y compris leurs		Ì				·		·		
centrales électriques	15 852	15 211	16 226	16 198	15 682	12 944	10 528	10 709	10 206	10 120
b) Autres industries extractives	1 750	1 756	2 024	2 160	2 164	1 954	2 097	2 253	2 410	2 570
Total:	17 602	16 967	18 250	18 358	17 846	14 898	12 625	12 962	12 616	12 690
3. Industries manufacturières										
a) Denrées alimentaires, boissons et tabac :			'				,		,	
Industrie des denrées alimentaires		04.000	06 550	0.7.44	07.047	20 504	00 #0#	40.00#	40.053	44.300
et des boissons Industrie du tabac	33 522 4 132	34 829 3 967	36 573 4 278	37 444 4 544	37 947 4 727	38 584 4 867	38 785 4 826	40 997 5 030	42 271 5 266	44 182 5 303
Total:	37 654	38 796	40 851	41 988	42 674	43 451	43 611	46 027	47 537	49 485
b) Textiles:										
Filatures et fileteries	2 969	3 400	3 627	3 994	4 005	3 099	3 970	4 363	4 324	4 447
Industrie du tissage	5 052	5 845	5 664	6 321	6 334	5 201	5 681	5 445	5 653	5 874
Achèvement de produits textiles Bonneterie	910 1 574	1 000 1 660	1 047 1 903	1 083 2 003	1 165 2 077	889 1 877	990 2 226	1 120 2 181	1 203 2 345	1 275 2 369
Autres secteurs de l'industrie textile	2 513	2 595	2 866	3 583	3 558	3 303	3 800	3 546	3 591	3 858
Total:	13 018	14 500	15 107	16 984	17 139	14 369	16 667	16 655	17 116	17 823
) 7/2.										
c) Vêtements et chaussures : Industrie du vêtement et de la										
confection	4 014	4 191	4 361	4 614	5 352	4 945	5 518	6 275	6 868	7 273
Industrie de la chaussure, de la ganterie et de la maroquinerie	1 488	1 556	1 685	1 794	1 898	1 968	2 285	2 566	2 735	2 885
Total:	5 502	5 747	6 046	6 408	7 250	6 913	7 803	8 841	9 603	10 158
d) Bois et meubles:										
Sciage du bois et activités con-				.	504					
nexes	523	524	598	524	524	550	602	626	628	621
bois et industries connexes	3 742	3 740	3 857	4 077	4 303	4 680	4 828	4 550	5 767	6 693
Total:	4 265	4 264	4 455	4 601	4 827	5 230	5 430	· 5 176	6 395	7 314
e) Papier, impression, édition :	1 110	1 000	1 046	1 251	1 467	1 256	1 550	1 501	1.760	1 001
Production de papier et de carton Transformation du papier et du	1 110	1 229	1 246	1 351	1 467	1 356	1 552	1.701	1 760	1 801
carton	1 258	1 503	1 415	1 437	1 633	1 546	1 541	1 858	1 903	1 985
Impression, brochage et reliure .	3 497	3 517	3 420	3 237	3 446	3 547	3 652	3 802	4 276	4 361
Total:	5 865	6 249	6 081	6 025	6 546	6 449	6 745	7 361	7 939	8 147
f) Industrie chimique et activités connexes:					,					
Industrie du caoutchouc et indus-		0.775	0.005	0 == 1	0.000	0.0=0	10 10-	11 000		
trie chimique	8 469	9 158	9 927	9 754	9 606	8 872	10 427	11 983	13 125	14 610
d'agglomérés de houille	1 032	951	1 231	1 239	929	1 084	1 242	1 201	1 370	1 508
Cokeries et usines à gaz	1 085	1 235	1 403	1 400	1 377	1 423	1 636	1 720	1 693	1 780
Total:	10 586	11 344	12 561	12 393	11 912	11 379	13 305	14 904	16 188	17 898

	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
g) Terre cuite, céramique, verre et										
ciment : Industrie de la terre cuite et										
industrie céramique Industrie du verre et industrie du	1 984	2 121	2 179	2 289	2 321	2 088	2 157	2 349	2 470	2 561
ciment	2 690	2 756	3 511	3 650	3 426	3 237	4 072	4 592	4 402	4 876
Industrie des agglomérés de ci- ment et de l'asbeste-ciment	1 146	1 221	1 348	1 563	1 530	1 447	1 662	1 953	2 126	2 180
Total:	5 820	6 098	7 038	7 502	7 277	6 772	7 891	8 894	8 998	9 617
 h) Fer, acier et métaux non ferreux i) Fabrications métalliques et cons- 	11 959	11 773	14 376	13 810	14 144	13 930	15 570	15 401	14 945	16 000
tructions navales	27 413 410	32 346 410	37 438 447	37 011 472	39 100 472	34 769 462	34 475 453	36 328 462	40 098 471	43 990 480
 j) Arsenaux de la S.N.C.B	3 757	4 283	4 659	4 884	5 034	5 185	5 598	6 049	6 387	6 875
l) Autres industries manufacturiè- res									7.	
Tanneries et industries de la fourrure et de la peau en poil	685	717	666	613	671	571	781	697	761	852
Industrie du diamant	1 110	1 150	1 271	1 350	1 230	1 338	1 457	1 672	1 537	1 710
Industries non dénommées ail- leurs	3 490	3 630	3 815	3 919	4 073	3 982	4 055	4 303	4 439	4 683
Total:	5 285	5 497	5 752	5 882	5 974	5 891	6 293	6 672	6 737	7 245
Total des industries manufacturières :	131 534	141 307	154 811	157 960	162 349	154 800	163 841	172 770	182 414	195 032
4. Construction	28 980	31 269	29 965	31 733	34 573	31 733	34 167	36 051	37 850	39 000
5. Électricité, gaz et eau										
a) Production, transport et distri-	1									
bution d'électricité b) Distribution d'eau, transport et	6 338	6 809	6 746	7 252	7 216	7 356	7 818	8 794	9 171	10 429
distribution de gaz de ville	2 105	2 209	2 239	2 362	2 425	2 465	2 466	2 526	2 610	2 818
Total:	8 443	9 018	8 985	9 614	9 641	9 821	10 284	11 320	11 781	13 247
6. Commerce, banque, assurances, immeubles d'habitation										
a) Commerce:					46 707		4.7.000	40.040	50.500	#0 COO
Commerce de gros et de détail . Distribution de produits pétro-	40 811	42 158	44 729	45 545	46 525	46 647		49 340	50 769	52 600
liers	4 794	5 561	6 481	7 805	8 135	9 468	9 976	11 328	12 450	
Total:	45 605	47 719	51 210	53 350	54 660	56 115	57 806	60 668	63 219	66 457
b) Services financiers	5 393 3 497	5 824 3 913	6 472 4 175	6 633 4 473	7 011 4 777	6 903 5 099	7 874 5 378	8 090 5 721	8 845 6 011	10 031 6 406
d) Immeubles d'habitation	30 832	31 574	32 254	32 612	33 077	33 192	33 070	33 566	33 817	34 032
Total:	85 327	89 030	94 111	97 068	99 525	101 309	104 128	108 045	111 892	116 926
7. Transports et communications				i						
a) Transports par voie ferrée	12 933	12 933	14 097	14 873	14 873	14 575	14 278	14 563	14 847	15 145
b) Transports par route	4 949	5 446	5 855 2 000	6 262 2 150	6 764 2 261	7 121 2 420	7 736 2 760	8 359 2 890	8 610 2 699	8 677 2 864
c) Transports maritimes d) Navigation fluviale	1 850 1 280	1 891 1 375	1 544	1 644	1 510	1 434	1 587	1 715	1 805	1 805
e) Ports	4 208 885	4 250 985	4 755 1 146	5 635 1 337	5 508 1 649	5 294 1 901	5 294 1 840	5 613 2 755	5 828 2 343	6 177 2 297
g) Poste, télégraphe, téléphone, radio et télévision	4 198	4 114	4 324	4 408	4 534	4 618	4 660	4 660	4 702	4 702
Total:	30 303	30 994	33 721	36 309	37 099	37 363	38 155	40 555	40 834	41 667

Tableau I. - 6 (suite)

	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
8. Services										
a) Administration publique b) Enseignement (Officiel et libre) c) Forces armées Autres services rendus aux entreprises f) Autres services rendus aux ména-	15 613 11 283 7 190 5 252 7 962	16 189 11 829 7 765 5 387 8 280	16 873 12 357 7 765 5 531 8 702	16 550 12 858 7 621 5 662 8 941	16 441 13 363 7 406 5 843 9 292	17 547 13 982 7 478 5 953 9 085	18 587 14 633 7 909 6 100 9 252	18 401 15 307 8 053 6 336 9 817	18 532 16 168 7 981 6 632 10 128	18 913 16 394 8 125 6 920 10 685
gesg) Domestiques et gens de maison	29 287 4 956	29 377 5 127	30 548 5 298	30 901 5 382	32 043 5 469	32 746 5 639	32 574 5 810	32 813 5 981	32 934 6 100	33 033 6 250
Total:	81 543	83 954	87 074	87 915	89 857	92 430	94 865	96 708	98 475	100 320
9. Correction pour investissements par moyens propres Produit intérieur brut aux prix du	622	630	712	801	764	695	741	904	963	1 029
marché										
Total des rubriques 1 à 9 :	415 686	434 541	460 686	470 468	486 077	479 109	492 420	517 412	536 998	558 091
Ajustement statistique .	- 4 467	- 6 593	- 9 308	- 8 285	-11 770	- 9 123	-11 626	-10 872	-13 040	-13 581
Total corrigé :	411 219	427 948	451 378	462 183	474 307	469 986	480 794	506 540	523 958	544 510
10. Paiements nets de revenus aux fac- teurs de production dus par le reste du monde	3 800	2 800	3 400	3 800	4 500	3 800	1 500	1 900	1 000	700
PRODUIT NATIONAL BRUT AUX PRIX DU MARCHÉ (ajusté)	415 019	430 748	454 778	465 983	478 807	473 786	482 294	508 440	524 958	545 210

Tableau I.-7. – VALEUR AJOUTÉE BRUTE, AUX PRIX DU MARCHÉ, PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ Indices des estimations aux prix de 1953 (1953 = 100).

	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
Agriculture, sylviculture et pêche										
a) Agriculture, horticulture, élevage	100	101	105	97	110	116	107	122	129	123
b) Sylviculture	100	93	116	125	119	101	125	120	127	112
c) Pêche	100	90	95	90	76	78	71	73	71	74
Total :	100	100	106	98	110	115	107	122	128	122
Industries extractives										
a) Charbonnages, y compris leurs	•									ŀ
centrales électriques	100	96	102	102	99	82	66	68	64	64
b) Autres industries extractives	100	100	116	123	124	112	120	129	138	147
Total:	100	96	104	104	101	85	72	74	72	72
Industries manufacturières										
a) Denrées alimentaires, boissons et tabac:								d .		
Industrie des denrées alimentaires										
et des boissons	100 100	104 96	109 104	112 110	113 114	115 118	116 117	122 122	126 127	132 128
Total:	100	103	108	112	113	115	116	122	126	131
b) Textiles:		}								
Filatures et fileteries	100	115	122	135	135	104	134	147	146	150
Industrie du tissage	100	116	112	125	125	103	112	108	112	116
Achèvement de produits textiles Bonneterie	100 100	110 105	115 121	119 127	128 132	98 119	109 141	123 139	132 149	140 151
Autres secteurs de l'industrie textile	100	103	114	143	142	131	151	141	143	154
Total :	100	111	116	130	132	110	128	128	131	137
c) Vêtements et chaussures : Industrie du vêtement et de la				1.		· ·			i	1
confection	100	104	109	115	133	123	137	156	171	181
Industrie de la chaussure, de la ganterie et de la maroquinerie .	100	105	113	121	128	132	154	172	184	194
Total:	100	104	110	116	132	126	142	161	175	185
1044.	100	103	110	110	102	120	176	101	143	100
d) Bois et meubles:			1							
Sciage du bois et activités con-	100	100	114	100	100	105	115	120	120	119
Industries transformatrices du	100	100		100			}	1	1	
bois et industries connexes	100	100	103	109	115	125	129	122	154	179
Total :	100	100	104	108	113	123	127	121	150	171
e) Papier, impression, édition :			Ī			!				
Production de papier et de carton	100	111	112	122	132	122	140	153	159	162
Transformation du papier et du carton	100	119	112	114	130	123	122	148	151	158
Impression, brochage et reliure .	100	101	98	93	99	101	104	109	122	125
-					<u> </u>	<u> </u>				
Total:	100	107	104	103	112	110	115	126	135	139
f) Industrie chimique et activités		1	1	1.] 		
connexes : Industrie du caoutchoue et indus-			-							
trie chimique	100	108	117	115	113	105	123	141	155	173
Raffineries de pétrole et fabriques	100	0.0	110	120	- 00	105	190	114	199	146
d'agglomérés de houille Cokeries et usines à gaz	100 100	92 114	119 129	120	90 127	105 131	120 151	116 159	133 156	146 164

	195	3 1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
g) Terre cuite, céramique, ver ciment :	rre et									
Industrie de la terre cui industrie céramique	100	107	110	115	117	105	109	118	124	129
Industrie du verre et industriciment		102	131	136	127	120	151	171	164	181
Industrie des agglomérés d ment et de l'asbeste-ciment	le ci-	107	118	136	134	126	145	170	186	190
7	Total : 100	105	121	129	125	116	136	153	155	165
h) Fer, acier et métaux non fe		98	120	115	118	116	130	129	125	134
i) Fabrications métalliques et tructions navales	100		137	135	143	127	126	133	146	160
j) Arsenaux de la S.N.C.B k) Garages	100		109 124	115 130	115	113	110 149	113 161	115 170	117
l) Autres industries manufac										
Tanneries et industries d fourrure et de la peau en po		105	97	89	98	83	114	102	111	124
Industrie du diamant	100		115	122	111	121	131	151	138	154
Industries non dénomméer leurs		104	109	112	117	114	116	123	127	134
7	Total : 100	104	109	111	113	111	119	126	127	137
Total des industries manufactur	ières : 100	107	118	120	123	118	125	131	139	148
4. Construction	100	108	103	110	119	110	118	124	131	135
5. Électricité, gas et eau										
a) Production, transport et d	listri-		100		111	,,,,	100	120	145	36.5
bution d'électricité b) Distribution d'eau, transpo	ort et		106	114	114	116	123	139	145	165
distribution de gaz de ville	100	105	106	112	115	117	117	120	124	134
1	Total : 100	107	106	114	114	116	122	134	140	157
 Commerce, banque, assurances meubles d'habitation 	, im-			·						
a) Commerce:	3 100	142	110	110	114	114	117	121	124	129
Commerce de gros et de dét Distribution de produits p	pétro-		110	112	170	197	208	236	260	289
liers	Total : 100		112	117	120	123	127	133	139	146
b) Services financiers	100	108	120	123	130	128	146	150	164	186
c) Assurances	100	112	119 105	128 106	137 107	146 108	154 107	164 109	172 110	183 110
d) Immeubles d'habitation	Total : 100		110	114	117	119	122	127	131	137
7. Transports et communications						110] ,,,	110	116	
 a) Transports par voie ferrée b) Transports par route 		1	109 118	115 127	115 137	113 144	110 156	113 169	115 174	117 175
c) Transports maritimes	100		108 121	116 128	122 118	131	149 124	156 134	146 141	155 141
d) Navigation fluviale	100	101	113	134	131	126	126	133	138	147
f) Transports aériens g) Poste, télégraphe, télépl	100	111	129	151	186	215	208	311	265	260
radio et télévision		98	103	105	108	110	111	111	112	112
	otal : 100	102	111	120	122	123	126	134	135	138

Tableau I. - 7 (suite).

	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
8. Services	1.	27.				·				
	7.00	104	100	106	105	110	110	118	119	121
a) Administration publique	100	104	108 110	106 114	105 118	112 124	119 130	136	143	145
b) Enseignement (officiel et libre) .	100	105	108	106	103	104	110	112	111	113
c) Forces armées	100	108	105	108	111	113	116	121	126	132
d) Professions médicales	100	103	109	100	111	113	110	121	120	102
e) Autres services rendus aux entre-	100	104	109	112	117	114	116	123	127	134
prises	100	104	109	112	771	114	. 110	140		101
f) Autres services rendus aux ména-	100	100	104	106	109	112	111	112	112	113
gesg) Domestiques et gens de maison	100	103	107	109	110	114	117	121	123	126
g) Domestiques et gens de maison	100	103	101	107	110	113				
Total:	100	103	107	108	110	113	116	119	121	123
9. Correction pour investissements par moyens propres Produit intérieur brut aux prix du marché	100	101	114	129	123	112	119	145	155	165
Total des rubriques 1 à 9 :	100	105	111	113	117	115	118	124	129	134
Total corrigé :	100	104	110	112	115	114	117	123	127	132
0. Paiements nets de revenus aux fac- teurs de production dus par le reste du monde	100	74	89	100	118	100	39	50	26	18
PRODUIT NATIONAL BRUT AUX PRIX DU MARCHÉ (ajusté)	100,0	103,8	109,6	112,3	115,4	114,2	116,2	122,5	126,5	131

Tableau I. - 8. – VALEUR AJOUTÉE BRUTE PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ ET PRODUIT NATIONAL BRUT AUX PRIX DU MARCHÉ (PRIX DE 1953) : TAUX DE CROISSANCE ANNUELS.

			Taux d'ac	ecroissemen	it par rappor	t à l'année ;	précédente			Taux d'accrois- sement
	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	moyen 1953-196
l. Agriculture, sylviculture et pêche	0,1	5,4	_ 7,1	12,1	4,8	6,8	13,3	5,4	— 5,0	2,5
2. Industries extractives	- 3,6	7,6	0,6	- 2,8	16,5	15,3	2,7	2,7	0,6	3,3
3. Industries manufacturières							} .]
a) Denrées alimentaires, boissons										
et tabac	3,0	5,3	2,8	1,6	1,8	0,4	5,5	3,3	4,1	3,1
b) Textiles	11,4	4,2	12,4	0,9	16,2	16,0	_ 0,1	2,8	4,1	3,9
c) Vêtements et chaussures	4,5	5,2	6,0	13,1	- 4,7	12,9	13,3	8,6	5,8	7,2
d) Bois et meubles	0,0	4,5	3,3	4,9	8,3	3,8	_ 4,7	23,6	14,4	6,5
e) Papier, impression, édition	6,5	2,7	0,9	8,6	- 1,5	4,6	9,1	7,9	2,6	3,8
f) Industrie chimique et activités									•	
connexes	7,2	10,7	1,3	3.9	_ 4,5	16.9	12,0	8,6	10,6	6,3
g) Terre cuite, céramique, verre	,			,-	1				,-	
et ciment	4,8	15,4	6,6	- 3,0	- 6.9	16,5	12,7	1,2	6,9	6,0
h) Fer, acier et métaux non ferreux	- 1,6	22,1	_ 3,9	2,4	- 1,5	11,8	1,1	- 3,0	7,1	3,6
i-j-k) Fabrications métalliques (y	-,0	,-	","	-,-	1,0	12,0		, ,,,	.,.	0,0
compris constructions navales,										
arsenaux de la S.N.C.B. et gara-		Ì								
ges	17,3	14,9	0,4	5,3	- 9,4	0,3	5,7	9,6	9,3	5,8
l) Industries non dénommées ail-	11,0	12,5		3,3	7,4	0,5	3,1	,,,,	2,0	3,0
	4.0	4.6	9.2	1.6	1 14	6.0	6.0	1 10	7 5	26
leurs	4,0	4,6	2,3	1,6	1,4	6,8	6,0	1,0	7,5	3,6
Total 3:	7,4	9,6	2,0	2,8	- 4,7	5,8	5,4	5,6	6,9	4,5
. Construction	7,9	4,2	5,9	8,9	- 8,2	7,7	5,5	5,0	3,0	3,5
. Électricité, gaz et eau	6,8	- 0,4	7,0	0,3	1,9	4,7	10,1	4,1	12,4	5,2
. Commerce, banque, assurances, immeubles d'habitation										
a) Commerce	4,6	7,3	4,2	2,5	2,7	3,0	5,0	4,2	5,1	4,3
b-c) Services financiers et assu-					1					
rances	9,5	9,3	4,3	6,1	1,8	10,4	4,2	7,6	10,6	7,1
d) Immeubles d'habitation	2,4	2,2	1,1	1,4	0,3	- 0,4	1,5	0,7	0,6	1,1
		 			 	<u></u>	<u> </u>			
Total 6:	4,3	5,7	3,1	2,5	1,8	2,8	3,8	3,6	4,5	3,6
. Transports et communications	2,3	8,8	7,7	2,2	0,7	2,1	6,3	0,7	2,0	3,6
3. Services	3,0	3,7	1,0	2,2	2,9	2,6	1,9	1,8	1,9	2,3
PRODUIT INTÉRIEUR BRUT AU PRIX DU MARCHÉ (ajusté)	4,1	5,5	2,4	2,6	- 0,9	2,3	5,4	3,4	3,9	3,2
PRODUIT NATIONAL BRUT AU PRIX DU MARCHÉ (ajusté).	3,8	5,6	2,5	2,8	- 1,0	1,8	5,4	3,2	3,9	3,1

Tableau II. - 1. - RÉPARTITION DU PRODUIT NATIONAL ENTRE LES FACTEURS DE PRODUCTION $(\times\ 1\ 000\ 000\ F).$

		1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
Α.	Rémunération des salariés										
•	1. Salaires et traitements des travail- leurs assujettis à la sécurité sociale a) assujettis à l'O.N.S.S. et F.N.R.O.M.: ouvriers (y compris interven- tion patronale pour les vacan- ces annuelles)	71 823 33 846	73 615 34 937	77 996 36 879	83 904 40 009	91 460 43 968	89 751 47 174	87 748 48 768	92 424 52 091	96 844 55 550	104 872 60 850
	b) assujettis à l'O.S.S.M.M	191	231	244	263	291	294	313	308	308	323
	Total:	105 860	108 783	115 119	124 176	135 719	137 219	136 829	144 823	1.52 702	166 045
	2. Rémunérations des travailleurs assujettis à certaines dispositions spéciales en matière de sécurité										
	sociale: a) Domestiques et gens de maison	4 956	5 260	5 573	5 907	6 356	6 775	7 169	7 651	8 000	8 380
	b) Travailleurs frontaliers (y compris charges patronales) c) Travailleurs saison 1866	2 585	2 723	2 967	3 467	3 648	3 797	3 315	3 951	4 360	5 032
	cant leur activité à l'étranger (y compris charges patronales)	217	198	147	158	131	156	142	159	143	106
	Total :	7 758	8 181	8 687	9 532	10 135	10 728	10 626	11 761	12 503	13 518
	b) dispositions spéciales en faveur de certaines catégories de travailleurs	13 222 412	13 692 412	15 075 434	16 347 449	19 237 445	19 821	19 588 437	22 014 488	24 414 603	27 168 626
	du travail et les maladies pro- fessionnelles	2 706	2 795	3 014	3 476	3 683	3 689	3 567	3 675	3 875	4 000
	Total:	16 340	16 899	18 523	20 272	23 365	23 943	23 592	26 177	28 892	31 794
	4. Rémunérations des travailleurs non assujettis à la sécurité sociale a) Pouvoir central : fonction administrative de l'État (y compris les cultes) : Rémunérations	7 079 920 7 999	6 971 888 7 859	7 159 1 020 8 179	7 556 1 312 8 868	7 817 1 262 9 079	8 521 1 370 9 891	8 327 1 389 9 716	8 865 1 423 10 288	9 342 1 633 10 975 2	10 318 1 705 12 023
	b) Pouvoir central : enseignement de l'État :										,
	Rémunérations	1 989 186	2 154 185	2 003 206	2 384 244	2 426 262	3 064 346	3 503 331	4 066 338	4 387 357	4 639 308
	Total:	2 175	2 339	2 209	2 628	2 688	3 410	3 834	4 404	4 744	4 947
-	c) Pouvoir central : forces armées : Rémunérations Pensions	6 040 1 150	6 480 1 165	6 674	7 095 1 476	7 460 1 540	8 079 1 723	9 109 1 600	9 828 1 566	9 545 1 673	10 670 1 880 12 550
	Total:	7 190	7 645	8 004	8 571	9 000	9 802	10 709	11 394	11 218	14 330
	d) Pouvoirs subordonnés: fonc- tion administrative des pro- vinces et des communes (y compris les C.A.P.)	5 135 5 135	5 671 5 671	6 705	5 898 5 898	5 956 5 956	7 008 7 008	7 838 7 838	7 699 7 699	7 979 7 979	8 047 8 047

	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
e) Pouvoirs subordonnés : ensei- gnement communal et provin- cial (y compris les subsides-										
traitements)	4 608	4 689	5 227	5 764	6 354		5 924	6 274	6 292	6 556
Total:	4 608	4 689	5 227	5 764	6 354	6 760	5 924	6 274	6 292	6 556
f) Enseignement libre	3 480	3 841	3 875	3 682	4 569	4 486	5 291	7 128	7 726	8 892
Total:	3 480	3 841	3 875	3 682	4 569	4 486	5 291	7 128	7 726	8 892
g) S.N.C.B.: Rémunérations Pensions	5 457 3 686	5 270 3 953	5 415 4 294	5 673 4 552	5 888 4 687	6 343 5 192	6 149 4 903	5 893 4 960	5 785 4 983	6 090 5 324
Total:	9 143	9 223	9 709	10 225	10 575	11 535	11 052	10 853	10 768	11 414
h) RTT, Poste, R.V.A., Radio et Télévision :										
Rémunérations Pensions	3 469 440	3 579 447	3 707 508	3 970 537	4 293 565	4 759 685	4 894 759	5 259 784	5 240 783	5 839 800
Total:	3 909	4 026	4 215	4 507	4 858	5 444	5 653	6 043	6 023	6 639
 i) Entreprises publiques contrô- lées par les pouvoirs subordon- nés: 										
Rémunérations	1 372 262	1 465 280	1 466 271	1 610 298	1 750 318	1 889 340	1 960 343	2 101 358	2 168 379	2 276 401
Total:	1 634	1 745	1 737	1 908	2 068	2 229	2 303	2 459	2 547	2 677
 j) Moins rémunérations du per- sonnel temporaire assujetti à la sécurité sociale 	2 4 55	2 336	2 128	2 257	—2 579	2 996	—3 222	-3 514	4 016	_4 079
Total de la rubrique 4 :	42 818	44 702	47 732	49 794	52 568	57 569	59 098	63 028	64 256	69 666
5. Corrections et compléments	8 029	8 548	9 593	10 462	10 797	10 657	11 470	12 890	14 497	16 453
Total des rubriques 1 à 5 :	180 805	187 113	199 654	214 236	232 584	240 116	241 615	258 679	272 850	297 476
Ajustement	3 971	3 384	2 266	3 346	6 444	6 182	4 981	7 108	3 242	2 301
Total ajusté :	184 776	190 497	201 920	217 582	239 028	246 298	246 596	265 787	276 092	299 777
B. Revenu des entrepreneurs individuels et des sociétés de personnes			and the same of th	S. Carlotte and Ca			A CONTRACTOR OF THE CONTRACTOR		Andrew Andrews of Parish A	
 Agriculture, horticulture et sylvi- culture a) valeur brute de la production 			Tomas and the comments of the				The state of the s	And the second s		
agricole et horticole : Production animale	28 321 7 371 6 602	29 312 6 832 7 026	28 612 8 237 7 950	29 517 7 520 8 589	31 334 8 111 8 894	30 195 9 126 8 277	32 626 8 921 8 821	31 996 8 652 8 442	36 282 8 667 9 835	34 869 9 258 11 434
Total:	42 294	43 170	44 799	45 626	48 339	47 598	50 368	49 090	54 784	55 561
b) charges d'exploitation	22 710	23 957	24 954	26 594	25 942	26 793	28 537	26 555	28 644	32 361
c) revenu des exploitations agri- coles et horticoles	19 584	19 213	19 845	19 032	22 397	20 805	21 831	22 535	26 140	23 200
d) revenu des bois non soumis au régime forestier	320	300	400	430	400	320	380	400	420	350
Total $c + d$:	19 904	19 513	20 245	19 462	22 797	21 125	22 211	22 935	26 560	23 550
2. Professions libérales :		9 500		9.000	4.046	4 400	4.000	E 340	F 950	E 460
a) Médecins et dentistes b) Pharmaciens	3 250 1 000	3 500 1 040	3 640 1 180	3 890 1 170	4 040 1 190	4 490 1 610	4 860 1 770	5 160 1 960	5 270 2 120	5 460 2 230
 c) Avocats, avoués et notaires d) Autres professions libérales 	1 380 3 030	1 450 3 300	1 510 3 200	1 610 3 300	1 690 3 300	1 640 3 600	1 770 3 500	1 880 3 700	1 980 3 900	2 040 4 100
Total :	8 660	9 290	9 530	9 970	10 220	11 340	11 900	12 700	13 270	13 830

	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
3. Commerçants et artisans indépendants a) Revenu du commerce ou de						-				
l'artisanat exercé comme activité principale: Indépendants imposables Indépendants non imposables b) Revenu du commerce ou de	43 700 12 900	46 500 12 800	48 500 12 800	50 100 13 100	48 700 13 600	48 500 13 500	49 400 13 700	51 000 14 200	52 900 14 700	55 200 15 200
l'artisanat exercé comme acti- vité accessoire	9 500	10 000	10 300	10 700	10 700	10 700	11 000	11 400	11 900	12 600
Total:	66 100	69 300	71 600	73 900	73 000	72 700	74 100	76 600	79 500	83 000
4. Revenu des sociétés de personnes	4 860	5 310	5 990	6 450	6 160	5 540	5 890	6 410	7 070	7 320
Total des rubriques 1 à 4:	99 524	103 413	107 365	109 782	112 177	110 705			126 400	127 700
Ajustement statistique Total ajusté	2 185 101 709	1 871 105 284	1 219 108 584	1 715 111 497	3 109 115 286	2 850 113 555	2 352 116 453	3 261 121 906	1 504 127 904	986 128 686
. Revenu de la propriété échéant aux particuliers										
1. Intérêts: a) Dépôts d'épargne et opérations de capitalisation b) Dépôts bancaires c) Contrats d'assurance d) Fonds publics e) Emprunts-obligations émis par	1 615 434 804 4 348	1 798 476 908 4 936	1 970 531 1 022 5 574	2 158 570 1 143 5 999	2 357 560 1 264 6 355	2 704 621 1 390 6 937	2 899 728 1 546 7 494	3 366 831 1 757 8 321	3 615 938 1 961 9 048	4 009 1 070 2 160 9 718
des sociétés et emprunts hypo- thécaires	930	940	990	960	920	900	860	800	840	950
Total:	8 131	9 058	10 087	10 830	11 456	12 552	13 527	15 075	16 402	17 907
f) Intérêts imputés correspondant aux services gratuits rendus par les banques et les autres inter- médiaires financiers	2 275	2 300	2 500	2 700	2 900	3 200	3 600	4 000	4 400	5 100
Total des intérêts :	10 406	11 358	12 587	13 530	14 356	15 752	17 127	19 075	20 802	23 007
2. Loyers (réellement perçus ou imputés):			41.600	10.500	42.010	44 790	45 240	46.050	46 960	47 700
a) Propriétés bâties b) Propriétés non bâties c) Charges (amortissements, en-	36 460 4 100	40 580 4 200	41 690 4 200	42 700 4 200	43 910 4 500	44 720 4 500	45 340 4 600	46 050	46 860	47 700
tretien, intérêts hypothécaires)	-11 200	-11 900	-12 400	-13 200	-14 300	-15 100	-15 600	-16 500	-17 400	-18 400
Loyers nets:	29 360	32 880	33 490	33 700	34 110	34 120	34 340	34 150	34 160	34 000
 Dividendes, tantièmes, dons: a) Dividendes distribués par des sociétés belges exerçant leur activité principale en Belgique b) Dividendes distribués par des sociétés belges exerçant leur 	5 299	5 070	5 955	6 691	7 412	6 776	6 345	7 263	8 008	8 513
activité principale à l'étranger. c) Revenus provenant d'investis-	644	738	835	1 020	1 138	974	948	1 097	663	444
sements à l'étranger d) Tantièmes e) Dons des sociétés à des particuliers ou à des institutions	1 103 1 745	1 306 1 831	1 581 1 945	1 949 2 268	2 061 2 317	1 859 2 257	1 770 1 899	2 352 1 953	3 315 2 028	3 853 2 062
sans but lucratif au service des particuliers	340	390	480	530	490	400	400	500	600	600
Total de la rubrique 3 :	9 131	9 335	10 796	12 458	13 418	12 266	11 362	13 165	14 614	15 472
Total des revenus de la propriété échéant aux particuliers :	48 897	53 573	56 873	59 688	61 884	62 138	62 829	66 390	69 576	72 479

Tableau II. - 1 (suite).

	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
D. Bénéfices non distribués des sociétés										
Bénéfices non distribués des sociétés par actions	6 238	8 796	11 380	12 514	9 404	6 279	9 701	10 605	13 057	12 968
treprises publiques autonomes	520	720	970	820	840	890	890	820	840	970
Total:	6 758	9 516	12 350	13 334	10 244	7 169	10 591	11 425	13 897	13 938
E. Impôts directs des sociétés de toutes formes juridiques	7 330	6 870	6 740	8 260	8 660	7 790	7 560	9 230	8 930	8 970
•		į								
F. Revenu de la propriété et de l'entre- prise échéant à l'État										
1. Loyers imputés: a) Pouvoir central b) Autres pouvoirs publics	357 798	387 842	415 897	443 962	480 1 015	510 1 067	536 1 135	580 1 218	637 1 315	697 1 445
Total:	1 155	1 229	1 312	1 405	1 495	1 577	1 671	1 798	1 952	2 142
 Intérêts, dividendes, bénéfices : a) Pouvoir central b) Intérêts des réserves mathématiques relatives aux lois de 	159	474	254	105	674	— 495	— 456	150	— 73 6	— 937
pensions	1 386 709	1 529 769	1 667 775	1 809 843	1 960 955	2 100 1 020	2 122 1 111	2 339 1 283	2 457 1 330	2 681 1 385
Total:	2 254	2 772	2 696	2 757	3 589	2 625	2 777	3 472	3 051	3 129
Total des revenus échéant à l'État :	3 409	4 001	4 008	4 162	5 084	4 202	4 448	5 270	5 003	5 271
G. Intérêt de la dette publique	8 751	—9 198	-10 130	-10 976	-11 680	-11 749	-12 519	-14 493	-16 707	-16 843
REVENU NATIONAL NET AU COUT DES FACTEURS (ajusté).	344 128	360 543	380 345	403 547	428 506	429 403	435 958	465 515	4 84 695	512 278
H. Amortissements	33 568	35 768	38 495	42 342	43 492	44 221	46 215	47 973	49 960	53 210
Revenu national brut au coût des fac- teurs (ajusté)	377 696	396 311	418 840	445 889	471 998	473 624	482 173	513 488	534 655	565 4 88
I. Impôts indirects	40 709	41 706	46 198	50 779	54 182	55 211	60 106	65 193	73 189	79 479
J. Subventions	3 386	-4 972	-4 109	<u>—6 513</u>	 6 514	6 885	—6 395	6 516	—6 653	7 801
Produit national brut aux prix du marché (ajusté)	415 019	433 045	460 929	490 155	519 666	521 950	535 884	572 165	601 191	637 166

Tableau II. - 2. — RÉPARTITION DU PRODUIT NATIONAL ENTRE LES FACTEURS DE PRODUCTION Indices (1953 = 100).

		1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
. R	émunération des salariés										
1.	Salaires et traitements des travail- leurs assujettis à la sécurité sociale a) assujettis à l'O.N.S.S. et F.N.R.O.M.:										
	ouvriers (y compris interven-			-			1	, i			
	tion patronale pour les vacan- ces annuelles) employés	100 100	102 103	109 109	117 118	127 130	125 139	122 144	129 154 -	135 164	146 180
	b) assujettis à l'O.S.S.M.M	100	121	128	138	152	154	164	161	161	169
	Total:	100	103	109	117	128	130	129	137	144	157
2	Rémunérations des travailleurs assujettis à certaines dispositions spéciales en matière de sécurité sociale:										
	a) Domestiques et gens de maison	100	106	112	119	128	137	145	154	161	169
	b) Travailleurs frontaliers (y compris charges patronales)c) Travailleurs saisonniers exer-	100	105	115	134	141	147	128	153 -	69	195
	çant leur activité à l'étranger (y compris charges patronales)	- 100	91	68	73	60	72	65	73	66	49
	Total:	100	105	112	123	131	138	137	152	161	174
3	Contribution des employeurs à la sécurité sociale : a) contributions versées à l'O.N.S.S. au F.N.R.O.M. et à l'O.S.S.M.M. (sauf vacances	100	104	114	194	145	150	140	166	105	205
	annuelles)	100	104	105	109	145	150	148	118	185	152
	c) assurance contre les accidents du travail et les maladies pro- fessionnelles	100	103	111	128	136	136	132	136	143	148
	Total :	100	103	113	124	143	147	144	160	177	195
4	Rémunérations des travailleurs non assujettis à la sécurité sociale a) Pouvoir central : fonction administrative de l'État (y compris les cultes) : Rémunérations	100 100	98 97	101 111	107 143	110 137	120 149	118 151	125 155	132 178	146 185
	Total :	100	98	102	111	114	124	121	129	137	150
	b) Pouvoir central : enseignement de l'État :		}								
	Rémunérations	100 100	108 99	101 111	120 131	122 141	154 186	176 178	204 182	221 192	233 166
	Total:	100	108	102	121	124	157	176	202	218	227
	c) Pouvoir central: forces armées: Rémunérations Pensions	100 100	107 101	110 116	117 128	124 134	134 150	151 139	163 136	158 145	177 163
	Total :	100	106	111	119	125	136	149	158	156	175
	d) Pouvoirs subordonnés: fonc- tion administrative des pro- vinces et des communes (y	100	110	101	116	11/	126	159	150	155	150
	compris les C.A.P.)	100	110	131	115	116	136	153	150	155	157
	Total:	100	110	131	115	116	136	153	150	155	157

	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	19
e) Pouvoirs subordonnés : ensei-										
gnement communal et provin- cial (y compris les subsides- traitements)	100	102	113	125	138	147	129	136	137	14
Total:	100	102	113	125	138	147	129	136	137	14
	100	110	111	106	131	129	152	205	222	25
f) Enseignement libre	100	110	111	106	131	129	152	205	222	25
Total:	100	110	111	100	191	129	132	203	222	
g) S.N.C.B.:	100	0.7	99	104	108	116	113	108	106	111
Rémunérations	100 100	97 107	116	123	127	141	133	135	135	14
Total:	100	101	106	112	116	126	121	119	118	12
h) RTT, Poste, R.V.A., Radio et Télévision :										
Rémunérations	100 100	103 102	107 115	114 122	124 128	137 156	141 172	152 178	151 178	16 18
Total:	100	103	108	115	124	139	145	155	154	17
i) Entreprises publiques contrô- lées par les pouvoirs subordon- nés :										
Rémunérations	100 100	107 107	107 103	117 114	128 121	138 130	143 131	153 137	158 145	16 15
Total:	100	107	106	117	126	130	141	150	156	16
 j) Moins rémunérations du per- sonnel temporaire assujetti à la sécurité sociale 	100	95	87	92	105	122	131	143	164	16
Total de la rubrique 4 :	100	104	111	116	123	134	138	147	150	16
. Corrections et compléments	100	106	119	130	134	133	143	161	181	20
Total des rubriques 1 à 5 :	100	103	109	118	129	133	133	144	149	16
levenu des entrepreneurs individuels										
t des sociétés de personnes							,			
Agriculture, horticulture et sylvi- culture a) valeur brute de la production			ļ !							
agricole et horticole : Production animale	100	103	101	104	111	107	115	113	128	12
Production végétale Production horticole	100 100	93 106	112 120	102 130	110 135	124 125	121 134	117 128	118 149	12
Total:	100	102	106	108	114	113	119	116	130	13
b) charges d'exploitation	100	105	110	117	114	118	126	117	126	14
c) revenu des exploitations agri- coles et horticoles	100	98	101	97	114	106	111	115	133	11
d) revenu des bois non soumis au régime forestier	100	94	125	134	125	100	119	125	131	10
Total $c+d$:	100	98	102	98	115	106	112	115	133	11
Professions libérales :										
a) Médecins et dentistes b) Pharmaciens	100 100	108 104	112 118	120 117	124 119	138 161	150 177	159 196	162 212	16 22
c) Avocats, avoués et notaires d) Autres professions libérales	100 100	105 109	109 106	117 109	122 109	119 119	128 116	136 122	143 129	14 13
Total:	100	107	110	115	118	131	137	147	153	16

	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	196
3. Commerçants et artisans indépen-										
dants										
a) Revenu du commerce ou de										
l'artisanat exercé comme acti- vité principale :										
Indépendants imposables	100	106	111	115	111	111	113	117	121	126
Indépendants non imposables	100	99	99	102	105	105	106	110	114	118
b) Revenu du commerce ou de						•				
l'artisanat exercé comme acti- vité accessoire	100	105	108	113	113	113	116	120	125	133
		<u> </u>								
Total:	100	105	108	112	110	110	112	116	120	120
4. Revenu des sociétés de personnes	100	109	123	133	127	114	121	132	145	151
Total des rubriques 1 à 4 :	100	104	107	110	113	112	114	120	126	127
Revenu de la propriété échéant aux			}							
particuliers			İ.							
1. Intérêts:]		1				1	
a) Dépôts d'épargne et opérations				1						l
de capitalisation	100 100	111 110	122 122	134 131	146 129	167 143	180 168	208 191	224 216	241
b) Dépôts bancaires	100	113	127	142	157	173	192	219	244	26
d) Fonds publics	100	114	128	138	146	160	172	191	208	224
e) Emprunts-obligations émis par							-			
des sociétés et emprunts hypo- thécaires	100	101	106	103	99	97	92	86	90	10:
Total:	100	111	124	133	141	154	166	185	202	220
	200									
f) Intérêts imputés correspondant				1						
aux services gratuits rendus par les banques et les autres inter-						1			1	
médiaires financiers	100	101	110	119	127	141	158	176	193	224
Total des intérêts :	100	109	121	130	138	151	165	183	200	22
1000 000 000				200	100					
2. Loyers (réellement perçus ou im-						ĺ				
putés):										
a) Propriétés bâties	100	111	114	117	120	123	124	126	129	13.
b) Propriétés non bâties c) Charges (amortissements, en-	100	102	102	102	110	110	112	112	115	1115
tretien, intérêts hypothécaires)	100	106	111	118	128	135	139	147	155	164
Loyers nets:	100	112	114	115	116	116	117	116	116	110
3. Dividendes, tantièmes, dons:						Ī				
a) Dividendes distribués par des						ļ			ľ	
sociétés belges exerçant leur activité principale en Belgique	100	96	112	126	140	128	120	137	151	16
b) Dividendes distribués par des	100	70	112	120	140	120	120	101	131	10.
sociétés belges exerçant leur		,	,				·			
activité principale à l'étranger	100	115	130	158	177	151	147	170	103	69
c) Revenus provenant d'investis- sements à l'étranger	100	118	143	177	187	169	160	213	301	349
d) Tantièmes	100	105	111	130	133	129	109	112	116	111
e) Dons des sociétés à des par-						Ì				
ticuliers ou à des institutions sans but lucratif au service des]					
particuliers	100	115	141	156	144	118	118	147	176	170
•						ļ 				
Total de la rubrique 3 :	100	102	118	136	147	134	124	144	160	169
Total des revenus de la propriété		110	116	122	127	127	128	136	142	14
échéant aux particuliers :	100									

	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
). Bénéfices non distribués des sociétés					<u> </u>					
1. Bénéfices non distribués des so- ciétés par actions	100	141	182	201	151	101	156	170	209	208
2. Bénéfices non distribués des en- treprises publiques autonomes.	100	138	187	158	162	171	171	158	162	187
		<u> </u>								
Total :	100	141	183	197	152	106	157	169	206	206
. Impôts directs des sociétés de toutes										
formes juridiques	100	94	92	113	118	106	103	126	122	122
. Revenu de la propriété et de l'entre- prise échéant à l'État										
1. Loyers imputés :										
a) Pouvoir centralb) Autres pouvoirs publics	100 100	108 106	116 112	124 121	134 127	143 134	150 142	162 153	178 165	195 181
			114	122	129	137	145	156	169	185
Total:	100	106	114	122	147	131	140	130	109	100
 Intérêts, dividendes, bénéfices : a) Pouvoir central b) Intérêts des réserves mathéma- 										
tiques relatives aux lois de pensions	100	110	120	131	141	152	153	169	177	193
c) Autres pouvoirs publics	100	108	109	119	135	144	157	181	188	195
Total :	100	123	120	122	159	116	123	154	135	139
Total des revenus échéant à l'État :	100	117	118	122	149	123	130	155	147	155
. Intérêt de la dette publique	100	105	116	125	133	134	143	166	191	192
REVENU NATIONAL NET AU COUT DES FACTEURS (ajusté)	100	105	111	117	125	125	127	135	141	149
. Amortissements	100	107	115	126	130	132	138	143	149	159
Revenu national brut au coût des fac- teurs (ajusté)	100	105	111	118	125	125	128	136	142	150
Impôts indirects	100	102	113	125	133	136	148	160	180	195
Subventions	100	147	121	192	192	203	189	192	196	230
Produit national brut aux prix du marché (ajusté)	100,0	104,3	111,1	118,1	125,2	125,8	129,1	137,9	144,9	153

Tableau II. - 3. – RÉPARTITION DU PRODUIT NATIONAL : IMPORTANCE RELATIVE DU REVENU DES DIVERS FACTEURS DE PRODUCTION.

		1	 	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	T	1	1		i	
	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
. Rémunération des salariés										
							:			
a) Salaires et traitements des travail-			1			Ì				
leurs assujettis à la sécurité sociale	30,7	30,2	30,2	30,7	31,6	31,9	31,5	31,2	31,3	32,
b) Rémunération des travailleurs as-	00,.	00,2	00,2	00,.	02,0	02,0		,-	02,0	,
sujettis à certaines dispositions			1	1				4.		
spéciales en matière de sécurité					1]	}	j.	
sociale	2,3	2,3	2,3	2,4	2,4	2,5	2,4	2,5	2,6	2,
		2,0	2,0	~,=	-,-	2,0			2,0	,
c) Contribution des employeurs à la	4.0	4,7	4,9	5,0	5,5	5,6	5,4	5,6	6,0	6,
sécurité sociale	4,8	4,7	4,9	3,0	3,3	3,0	3,4	3,0	0,0	0,
d) Rémunération des travailleurs	10.5		70.6	1.00	100	12.4	126	12.5	100	
non assujettis à la sécurité sociale.	12,5	12,4	12,6	12,3	12,3	13,4	13,6	13,5	13,3	13,
e) Corrections, compléments et ajus-										
tement statistique	3,5	3,3	3,1	3,4	4,0	3,9	3,8	4,3	3,7	3,
Total:	53,8	52,9	53,1	53,8	55,8	57,3	56,7	57,1	56,9	58,
Revenu des entrepreneurs individuels		[- -			·			
et des sociétés de personnes]]	ļ			
a) Agriculture, horticulture et sylvi-		•					i .			
culture	5,8	5,4	5,3	4,8	5,3	4,9	5,1	4,9	5,5	4,
b) Professions libérales	2,5	2,6	2,5	2,5	2,4	2,6	2,7	2,7	2,7	2,
c) Commerçants et artisans indépen-			1						ĺ	
dants et sociétés de personnes	20,5	20,7	20,4	19,9	18,4	18,1	18,4	17,9	17,8	17,
d) Ajustement statistique	0,6	0,5	0,3	0,4	0,7	0,7	0,5	0,7	0,5	0,
Total :	29,4	29,2	28,5	27,6	26,8	26,3	26,7	26,2	26,5	25,
. Revenu de la propriété échéant aux]				
particuliers								1		
a) Intérêts	3,0	3,2	3,3	3,4	3,4	3,7	3,9	4,1	4,3	4.
b) Loyers (réellement perçus ou im-	0,0)]				'
putés)	8,5	9,1	8,8	8,4	8,0	8,0	7,9	7,3	7,1	6,
c) Dividendes, tantièmes, dons	2,7	2,6	2,8	3,1	3,1	2,9	2,6	2,8	3,0	3,
e) Dividerides, tantiemes, dons										
Total :	14,2	14,9	14,9	14,9	14,5	14,6	14,4	14,2	14,4	14,
Bénéfices non distribués des sociétés.	2,0	2,6	3,3	3,3	2,4	1,7	2,4	2,5	2,9	2,
Impôts directs des sociétés de toutes					Ì	ĺ				Ì
formes juridiques	2,1	1,9	1,8	2,1	2,0	1,8	1,7	2,0	1,8	1,
		ĺ		į						-
. Revenu de la propriété et de l'entre-		[1]	
prise échéant à l'État	1,0	1,1	1,1	1,0	1,2	1,0	1,0	1,1	1,0	1,
. Intérêt de la dette publique	— 2, 5	- 2,6	_ 2,7	- 2,7	_ 2,7	2,7	— 2,9	- 3,1	- 3,5	3,
									İ	
REVENU NATIONAL NET AU			1	1	1		1	1	!	
·-		100,0	100,0					100,0		100.

Tableau III. - 1. - AFFECTATION DU PRODUIT NATIONAL - ESTIMATIONS À PRIX COURANTS (× 1 000 000 F).

	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
A. CONSOMMATION PRIVÉE										
1. Produits alimentaires										
a) Pain et produits à base de						1		:		
céréales :										ļ
Pain et produits de la boulan-]				
gerie	7 816	7 779	7 821	7 794	7 916	7 895	8 358	8 421	8 482	8 795
Pâtisserie et biscuits	1 897	2 081	2 109	2 156	2 265	2 396	2 433	2 512	2 615	2 720
Biscottes, pâtes alimentaires										
et riz	813	783	755	861	807	796	817	833	841	899
Total:	10 526	10 643	10 685	10 811	10 988	11 087	11 608	11 766	11 938	12 414
b) Viande et produits dérivés	26 988	28 692	28 900	30 651	32 051	33 024	34 231	35 623	38 094	40 513
c) Poisson	2 694	2 838	2 938	3 266	3 249	3 282	3 274	3 559	3 860	3 644
d) Lait, fromage, œufs: Lait frais et conservé	5 437	5 443	E 709	6.044	6 500	6 604	6 660	6 000	7 004	7.446
	5 417 2 249	5 441 2 353	5 702 2 363	6 044 2 571	6 582 2 674	6 624	6 660 2 926	6 890 3 245	7 034	7 446 3 425
Fromage Œufs	3 376	3 406	3 734	3 781	3 555	3 534	3 727	3 469	3 268 4 120	2 974
Cours	3 370	3 400				3 334	- 3 121	3 407	4 120	2 714
Total:	11 042	11 200	11 799	12 396	12 811	12 942	13 313	13 604	14 422	13 845
e) Huiles et graisses										
Beurre	9 547	8 984	8 984	8 794	8 869	8 472	8 482	8 337	7 994	8 386
Huiles et margarine	2 305	2 764	2 789	3 135	3 003	3 379	3 500	3 776	3 864	3 963
Total :	11 852	11 748	11 773	11 929	11 872	11 851	11 982	12 113	11 858	12 349
f) Pommes de terre, légumes et										
fruits :			2 226							
Pommes de terre	2 825	2 555	2 306	3 037	2 971	3 259	4 335	3 450	3 052	4 382
Fruits frais exotiques	2 581	2 749 2 782	2 965 3 416	2 968 3 486	3 557 4 136	3 477 3 228	3 362 2 920	3 696	3 758	4 033 3 301
Fruits frais indigènes Fruits secs et conservés	2 807 320	369	389	485	602	588	552	3 304 660	4 120 725	855
Légumes frais	4 856	5 26 5	5 739	6 399	6 612	6 784	7 235	6 630	7 164	8 964
Legumes nais	7 000	3 200	0 107	00,,	0 012	0 104	. 200	0 030	1 104	0 704
Légumes secs et conservés	991	964	1 168	1 133	1 125	1 170	1 522	1 187	1 188	1 238
Total:	14 380	14 684	15 983	17 508	19 003	18 506	19 926	18 927	20 007	22 773
g) Café, thé et chicorée	4 490	4 846	4 674	5 119	4 649	4 584	4 318	4 212	4 224	4 240
h) Sucre, confiture, confiserie:										
Chocolat et articles en choco-	· ·				<u> </u>					
lat	2 093	2 281	2 315	2 436	2 522	2 577	2 563	2 606	2 637	2 970
Autres produits	3 451	3 642	3 682	3 673	3 786	4 002	3 914	3 924	4 016	4 409
Total:	5 544	5 923	5 997	6 109	6 308	6 579	6 477	6 530	6 653	7 379
i) Autres produits alimentaires.	1 311	1 372	1 411	1 620	1 630	1 658	1 693	1 800	1 834	1 895
Total des produits alimentaires:	88 827	91 946	94 160	99 409	102 561	103 513	106 822	108 134	112 890	119 052
2. Boissons							٠,			
a) Eaux minérales et limonades	1 899	1 932	2 312	2 341	2 819	2 899	3 340	3 244	3 759	3 819
b) Bière	10 459	9 922	10 195	9 943	10 798	11 247	11 748	11 178	11 533	11 405
c) Alcools	2 213	2 189	2 170	2 215	2 407	2 437	2 390	3 170	3 022	3 278
d) Vin et autres boissons	1 990	2 207	2 198	2 468	2 769	2 603	2 623	2 956	3 445	3 189
m - t	76 847	76 000	16 0==	16.00	76 500	10 707	90 707	96 F46	07 770	97 (97
Total:	16 561	16 250	16 875	16 967	18 793	19 186	20 101	20 548	21 759	21 69

	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
3. Tabac	6 432	6 532	6 691	6 997	7 285	7 977	8 160	8 580	8 787	9 311
4. Vêtements et effets personnels										
a) Vêtements à l'exclusion de ce										
qui suit	21 800	23 300	25 900	26 300	27 700	27 700	28 500	29 700	30 900	32 100
b) Chaussures	3 793	3 745	3 873	4 059	4 155	4 130	4 586	4 730	4 963	4 909
c) Fourrure, ganterie, maroqui-										
nerie	1 263	1 465	1 550	1 488	1 632	1 643	1 548	1 530	1 537	1 883
d) Horlogerie, bijouterie, orfè-										
vrerie, lunetterie	2 531	2 603	2 751	2 811	2 956	3 044	3 111	3 105	3 130	3 147
Total:	29 387	31 113	34 074	34 658	36 443	36 517	37 745	39 065	40 530	42 039
5. Loyers, taxes, eau	38 205	42 625	44 060	45 103	46 596	47 478	48 671	49 423	50 291	51 262
6 Chanfford foliament										
6. Chauffage, éclairage a) Charbon, etc	9 917	10 321	10 738	11 794	12 817	10 647	10 231	10 698	10 522	13 349
b) Gaz de ville	1 598	1 617	1 657	1 741	1 858	2 014	1 936	1 977	1 971	2 202
c) Électricité	2 569	2 720	2 866	3 120	3 260	3 504	3 596	3 877	3 948	4 468
d) Gaz en bonbonnes, mazout,										
bois	1 382	1 628	2 076	2 388	2 434	2 722	3 043	3 101	3 592	4 364
Total ;	15 466	16 286	17 337	19 043	20 369	18 887	18 806	19 653	20 033	24 383
V										
7. Articles ménagers durables										
a) Textiles, verre et cristal	7 820	8 350	9 140	9 450	10 570	8 570	9 700	10 980	10 610	11 139
b) Meubles et articles en bois	4 112	4 315	4 403	5 009	5 391	5 571	5 553	6 304	6 940	7 209
 c) Articles de tôlerie, de tréfile- rie et de laminage à froid; ac- cessoires métalliques du bâ- 										
timent	4 584	4 888	5 680	6 088	6 556	6 550	6 587	7 276	8 045	8 916
d) Appareils électro-ménagers	1 363	1 491	1 278	1 403	1 735	1 714	1 988	2 209	2 499	2 680
e) Appareils de radio et de télé-										
vision	1 286	1 306	1 259	1 618	2 148	2 234	2 553	3 766	3 910	4 370
f) Autres articles	1 601	1 730	1 891	2 028	2 262	2 358	2 291	2 380	2 570	2 597
Total :	20 766	22 080	23 651	25 596	28 662	26 997	28 672	32 915	34 574	36 911
8. Entretien de la maison	4.056	r 960	5 573	5 007	6 356	4 775	7 160	7 541	8 000	8 380
a) Gens de maison	4 956	5 26 0	5 5 7 5	5 907	0 330	6 775	7 169	7 341	8 000	0 300
b) Articles ménagers non dura- bles	4 032	4 193	4 248	4 486	4 758	4 567	4 787	4 860	4 907	5 107
c) Services d'entretien	4 964	5 196	5 407	5 625	5 946	6 181	6 371	6 476	6 598	6 805
Total:	13 952	14 649	15 228	16 018	17 060	17 523	18 327	18 877	19 505	20 292
1 otat :	13 732	13 037	10 220	10 010	1. 000	11 323	10 321	20 01.	19 000	20 272
9. Soins personnels et hygiène										
a) Soins personnels:										
Articles de toilette, coiffure et										- ·
soins corporels	3 951	3 979	4 086	4 415	5 236	5 715	6 040	6 617	7 288	7 934
b) Hygiène:								`		
Soins médicaux et assimilés .	12 244	13 009	13 577	14 075	14 607	16 427	17 587	18 713	19 501	20 682
Total :	16 195	16 988	17 663	18 490	19 843	22 142	23 627	25 330	26 789	28 616

	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
10. Transports										
a) Achat de matériel de trans-				1			1			
portb) Utilisation de matériel de	5 601	6 602	6 939	7 977	8 555	7 281	7.778	10 200	10 361	10 159
transport	6 801	7 519	8 558	9 430	10 489	11 025	11 944	13 515	14 521	15 448
 Transports urbains, trans- ports par chemin de fer vici- naux ou par autobus inter- 										
urbains	2 862	2 903	2 922	2 983	3 162	3 281	3 206	3 245	3 168	3 377
d) Transports par chemin de fer	3 178	3 230	3 544	3 703	3 899	4 285	4 876	4 639	4 100	4 317
e) Autres services de transport.	1 115	1 118	1 121	1 176	1 194	1 283	1 336	1 425	1 352	1 448
Total:	19 557	21 372	23 084	25 269	27 299	27 155	29 140	33 024	33 502	34 749
11. Communications: P.T.T	1 498	1 576	1 657	1 748	1 877	2 163	2 202	2 414	2 543	2.712
12. Loisirs				·					!	
a) Divertissements	3 762	3 964	4 109	4 293	4 409	4 506	4 218	4 149	4 090	4 080
b) Hôtels, restaurants, cafésc) Livres, journaux et périodi-	12 442	12 410	13 188	13 566	15 134	17 019	16 755	17 210	18 221	18 585
ques	1 942	1 999	2 085	2 212	2 296	2 394	2 574	2 626	2 716	2 868
d) Autres distractions	4 615	4 802	4 935	5 182	5 560	6 393	5 973	5 618	6 460	6 922
Total:	22 761	23 175	24 317	25 253	27 399	30 312	29 520	29 603	31 487	32 455
13. Enseignement et recherches	900	950	990	1 020	1 050	1 040	950	970	990	1 020
14. Services financiers	4 340	4 725	5 256	5 604	6 040	6 338	7 114	7 611	8 244	9 414
15. Services divers	2 142	2 181	2 246	2 363	2 582	2 615	2 700	2 821	2 734	3 281
16. Dépenses personnelles à l'étranger	2 600	2 800	3 800	4 500	5 100	4 200	7 400	8 000	8 000	7 700
17. Moins : dépenses des non-rési-										
dents en Belgique	2 100	2 900	3 200	4 200	—4 700	—7 200	—5 300	6 700	—6 900	—6 300
Total des rubriques 1 à 17 :	297 489	312 348	327 889	343 838	364 259	366 843	384 657	400 268	415 758	438 588
Ajustement statistique	1 381	-1 713	2 008	5 223	5 749	—8 833	_5 974	8 595	-2 713	5 821
CONSOMMATION PRIVÉE	29 6 108	310 635	325 881	338 615	358 510	358 010	378 683	391 673	413 045	432 767
CONSOMMATION PUBLIQUE										
1. Rémunérations et pensions										
a) Pouvoir central: Fonction administrative	7 999	7 859	8 179	8 868	9 079	9 891	9 716	10 288	10 975	12 023
Enseignement : Enseignement de l'État	2 175	2 339	2 209	2 628	2 688	3 410	3 834	4 404	4 744	4 941
Subsides-traitements à l'ensei- gnement communal et pro-										
vincial	2 876	2 949	3 266	3 747	4 029	4 087	4 405	5 201	5 371	5 743
seignement libre	3 480	3 841	3 875	3 682	4 569	4 486	5 291	7 128	7 726	8 892
Total enseignement:	8 531	9 129	9 350	10 057	11 286	11 983	13 530	16 733	17 841	19 582
:							-			
Forces armées	7 190	7 645	8 004	8 571	9 000	9 802	10 709	11 394	11 218	12 550

		1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
b)	Provinces :										
ĺ	Fonction administrative	276	262	273	307	322	356	392	444	486	540
4 5.5 12	Enseignement (à l'exclusion										
•	des subsides-traitements à charge de l'État)	178	180	201	255	256	325	323	270	184	186
÷	catalgo do rasono, recentrati									107	
	Total:	454	442	474	562	578	681	715	714	670	726
c)	Communes:						-				
	Fonction administrative	4 615	5 136	6 149	5 284	5 286	6 260	6 994	6 773	6 980	6 975
	Enseignement (à l'exclusion des subsides-traitements à										
	charge de l'État)	1 554	1 560	1 760	1 762	2 069	2 348	1 196	803	737	627
	Total:	6 169	6 696	7 909	7 046	7 355	8 608	8 190	7 576	7 717	7 602
d)	Commissions d'Assistance pu-										
	blique (à l'exclusion des hôpi-							-			
	taux)	244	273	283	307	348	392	452	482	513	532
e)	Sécurité sociale : Salariés et appointés	1 192	1 334	1 351	1 444	1 528	1 718	1 782	1 834	1 984	2 173
	Indépendants	120	134	140	158	193	220	232	238	268	279
Tota	l des rémunérations et pensions :	31 899	33 512	35 690	37 013	39 367	43 295	45 326	49 259	 51 186	55 467
	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,									22.200	00 10.
	chats courants de biens et ser-							-			
_	ces Pouvoir central :										
a)	Fonction administrative	2 558	2 973	2 690	2 836	3 071	3 393	2 860	3 091	3 521	4 400
. •	Enseignement:									0 0 0 0	1
	Enseignement de l'État	260	303	290	370	484	459	809	957	1 179	1 535
	Subsides pour frais de fonc- tionnement de l'enseignement										
	communal et provincial	15	2	21		2	14	465	855	831	939
	Subsides pour frais de fonc-										. , , ,
	tionnement de l'enseignement				_	_					
	libre	28	5	60	3	5	19	1 329	2 098	2 179	2 447
	Total enseignement:	303	310	371	373	491	492	2 603	3 910	4 189	4 921
	Forces armées	11 880	10 191	7 188	7 856	7 124	7 489	7 452	7 145	6 326	8 186
	Total a):	14 741	13 474	10 249	11 065	10 686	11 374	12 915	14 146	14 036	17 507
b)	Provinces:										
•,	Fonction administrative	154	162	167	196	196	210	229	256	289	331
	Enseignement (à l'exclusion										
	des frais de fonctionnement à charge de l'État)	100	110	126	137	152	201	905	105	100	104
	charge de l'Etat)							205	125	122	124
	Total:	254	272	293	333	348	411	434	381	411	455
c)	Communes:										
	Fonction administrative	1 657	1 730	1 836	1 707	1 853	1 970	2 062	2 105	1 962	2 036
	Enseignement (à l'exclusion des frais de fonctionnement à						* *	!		٠.	
	charge de l'État)	671	738	797	874	937	998	426	170	132	68
	Total:	2 328	2 468	2 633	2 581	2 790	2 968	2 488	2 275	2 094	2 104
	1 014 :	a 040	= 700	~ VJJ	= AOT	₩ +7U	<i>₽</i> 700	4 700	4410	# U79	# 1U\$

	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
d) Commissions d'Assistance pu-										
blique (à l'exclusion des bôpi-				•	:	· .				
taux)	33	35	36	41	46	53	58	61	71	74
e) Sécurité sociale :	000	000	0.40	200	207		400			
Salanés et appointés Indépendants	293 31	333 34	340 36	360 62	397 121	455 177	483 181	536 225	608 201	604 207
										201
Total des achats de biens et services:	17 680	16 616	13 587	14 442	14 388	15 438	16 559	17 624	17 421	20 951
3. Intérêt imputé des bâtiments ad-										
ministratifs et des établissements		ė.								
d'enseignement des pouvoirs pu-		1						:		
blics	1 155	1 229	1 312	1 405	1 495	1 577	1 671	1 798	1 952	2 142
4. Amortissement des bâtiments ad-										
ministratifs et des établissements										
d'enseignement des pouvoirs pu-			1. 1.							
blics	522	557	596	638	676	709	758	819	885	979
CONSOMMATION PUBLIQUE	51 256	51 914	51 185	53 498	55 926	61 019	64 314	69 500	71 444	79 539
C. FORMATION INTÉRIEURE BRUTE DE CAPITAL	-			19.45						
1. Agriculture, sylviculture et pêche	3 201	3 277	3 762	3 887	4 019	3 765	3 997	4 487	4 884	4 700
]						2 201	7002	2.00
2. Industries extractives :	·		1.							
a) Charbonnages y compris leurs										
centrales électriques	2 129	2 202	1 966	2 495	2 611	2 201	1 489	931	818	836
b) Autres industries extractives	288	288	278	520	385	529	373	606	549	600
Total :	2 417	2 490	2 244	3 015	2 996	2 730	1 862	1 537	1 367	1 436
				7.5				2 00.	100.	1 200
3. Industries manufacturières :										
	0.650	0.047	2 042	2.406	0.640	0.407	0.440			
a) Alimentation, boissons, tabac b) Textiles	2 652 1 451	2 947 1 504	3 043 1 915	3 426 2 237	3 642 2 353	3 497 1 553	3 669 1 727	3 838 2 804	4 100 2 800	4 300 2 850
c) Vêtements et chaussures	223	222	248	253	358	279	327	613	650	2 830 670
d) Bois et meubles	384	527	513	499	658	477	599	1 032	1 130	1 035
e) Papier, impression, édition .	566	719	997	1 457	1 081	1 134	1 236	1 556	1 950	2 700
							. 4		ł	
f) Chimie et activités connexes.	2 493	1 818	2 921	4 092	3 698	3 559	2 985	3 250	4 000	4 600
g) Terre cuite, céramique, verre et ciment	830	1 168	1 765	1 497	1 561	1 073	1 125	1 738	1 800	2 070
h) Fer, acier et métaux non			_ ,		A			2 .00	1 000	- 0.0
ferreux	2 490	2 176	1 922	2 889	3 120	3 713	4 007	7 277	7 200	7 825
i) Fabrications métalliques et										
constructions navales	2 391	2 507	3 006	3 352	3 081	2 607	2 573	3 815	4 660	5 250
j) Activités diverses n.d.a	400	400	410	440	420	410	430	500	550	600
Total:	13 880	13 988	16 740	20 142	19 972	18 302	18 678	26 423	28 840	31 900
4. Construction	1 543	1 694	1 765	2 082	2 282	1 859	2 332	2 554	3 250	3 650
5. Électricité, gaz et eau	3 379	3 460	4 050	4 589	5 006	4 856	5 960	4 838	4 200	5 350
6. Commerce, banque, assurances,										
immeubles d'habitation :								,		
a) Commerce, banque et assu-		4 400	4 400	E 000	F #44	4.050	, ,	£ 10=		
b) Immeubles d'habitation	4 455 18 25 9	4 620 22 210	4 730 20 623	5 280 22 964	5 500 31 244	4 950 26 006	5 555 29 661	6 105 33 113	6 710 35 900	7 000 36 500
o) immembres a napreadon	10 209		20 020		01 233	20 000	47 UUI	22 113	33 900	30 300
Total:	22 714	26 830	25 353	28 244	36 744	30 956	35 216	39 218	42 610	43 500

	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
7. Transports et communications										
a) Transports par voies ferrées .	3 865	3 921	5 151	4 297	4 019	4 633	4 638	3 884	4 075	4 156
b) Transports par route	570	750	590	620	740	775	580	920	810	790
c) Transports maritimes, navi-					}					
gation fluviale, ports	2 386	2.560	3 201	4 087	3 814	4 908	4 137	5 292	3 534	4 250
d) Transports aériens	729	682	335	1 321	1 066	1 391	984	1 913	2 105	690
e) Poste, télégraphe, téléphone,	127	002	000	1 0	1 000	1 0,1	70#	1 /10	2 100	0),
radio et télévision	1 547	1 394	1 457	1 774	2 260	1 744	2 422	2 440	2 445	2 92
radio et television	1 341	1 374	1 701	1 11.3	2 200	1 177	2 722	2 330	2 775	2 72.
Total:	9 097	9 307	10 734	12 099	11 899	13 451	12 761	14 449	12 969	12 81
0.0									·	
8. Services	1		,							
a) Pouvoirs publics (à l'exclusion	4.007	F 510	5 000	6 573	6 227	7.057	0.620	7 000	0.565	10 876
de l'enseignement)	4 987	5 513	5 820	6 573	6 337	7 257	8 630	7 989	8 565	
b) Enseignement	1 558	1 876	2 572	2 566	2 120	1 676	3 602	4 326	3 836	4 028
c) Autres	2 025	2 100	2 150	2 400	2 500	2 500	2 725	2 875	3 250	3 400
Total:	8 570	9 489	10 542	11 539	10 957	11 433	14 957	15 190	15 651	18 304
9. Total des rubriques 1 à 8	64 801	70 535	75 190	85 597	93 875	87 352	95 763	108 696	113 771	121 65
			·							
10. Variations de stocks	260				(00	450	260	1	1 401	
a) Cheptel	368	309	45	22	698	452	869	— 181	1 401	269
b) Autres stocks	1 395	2 654	- 323	3 986	5 941	343	2 079	3 887	2 800	3 000
Total:	1 763	2 963	- 368	4 008	6 639	795	<u>—1 210</u>	3 706	4 201	3 269
Total des rubriques 1 à 10:	66 564	73 498	74 822	89 605	100 514	88 147	94 553	112 402	117 972	124 920
Ajustement statistique	_ 309	— 402	- 459	—1 363	-1 584	-2 126	1 466	-2 410	— 770	1 660
FORMATION INTÉRIEURE			7							
BRUTE DE CAPITAL	66 255	73 096	74 363	88 242	98 930	86 021	93 087	109 992	117 202	123 26
. EXPORTÁTIONS NETTES DE BIENS ET SERVICES										
1. Revenus des facteurs reçus du										
reste du monde	}							}		
a) Revenus du travail	3 200	3 500	3 700	4 500	5 300	5 700	4 400	5 200	4 800	5 10
b) Autres revenus	4 800	5 400	6 600	8 400	8 100	7 500	7 500	8 900	10 500	9 10
Total:	8 000	8 900	10 300	12 900	13 400	13 200	11 900	14 100	15 300	14 20
10:00	5000	0 300	20 000		20 200	10 200		12 100	10000	
2. Exportation de biens et services							′			ŀ
a) Marchandises (f.o.b.)	95 800	99 700	120 600	136 000	137 700	129 000	132 200	150 700	162 500	177 90
b) Transports	6 900	8 000	9 300	11 700	13 400	11 100	11 500	11 100	9 900	10 00
c) Dépenses des non-résidents	0,000	0 000	7000		10 100		11.000			1 20 00
· -	2 100	2 900	3 200	4 200	4 700	7 200	5 300	6 700	6 900	6 30
en Belgique	I .	i	1		1	I.	15 200	Į.	1	i .
d) Autres services	9 100	9 500	11 800	14 800	15 200	16 600	15 200	17 200	19 700	23 00
Total:	113 900	120 100	144 900	166 700	171 000	163 900	164 200	185 700	199 000	217 20
Exportation totale $(1+2)$:	121 900	129 000	155 200	179 600	184 400	177 100	176 100	199 800	214 300	231 40

	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
3. Revenus des facteurs versés au reste du monde	•									
a) Revenus du travail	500	500	400	300	600	600	600	700	800	700
b) Autres revenus	3 700	4 300	4 500	4 900	4 800	5 000	6 400	6 600	8 100	8 200
Total:	4 200	4 800	4 900	5 200	5 400	5 600	7 000	7 300	8 900	8 900
4. Importation de biens et services										
a) Marchandises (f.o.b.)	95 500	104 000	117 500	134 800	143 000	126 400	136 600	155 900	169 100	181 700
b) Transports	9 900	11 300	9 000	12 000	11 400	9 400	9 800	10 700	11 400	10 800
c) Dépenses des résidents belges										
à l'étranger	3 200	3 400	4 600	5 500	6 300	5 100	9 100	9 900	9 800	9 400
d) Autres services	7 700	8 100	9 700	12,300	12 000	13 700	13 800	15 000	15 600	19 000
Total:	116 300	126 800	140 800	164 600	172 700	154 600	169 300	191 500	205 900	220 900
Importation totale $(3+4)$:	120 500	131 600	145 700	169 800	178 100	160 200	176 300	198 800	214 800	229 800
EXPORTATION NETTE (exporta-	 									
tion totale — importation totale)	+1 400	2 600	+9 500	+9 800	+6 300	+16900	200	+1 000	— 500	+1 600
PRODUIT NATIONAL BRUT AUX PRIX DU MARCHÉ (ajusté).	415 019	433 045	460 929	490 155	519 666	521 950	535 884	572 165	601 191	637 166

Tableau III. - 2. — AFFECTATION DU PRODUIT NATIONAL Indices des estimations à prix courants (1953 = 100).

	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
. CONSOMMATION PRIVÉE										
1. Produits alimentaires										
a) Pain et produits à base de						ĺ.			ĺ	
céréales :		İ		ļ					ŀ	
Pain et produits de la boulan-										
gerie	100	100	100	100	101	101	107	108	109	112
Pâtisserie et biscuits	100	110	111	114	119	126	128	132	138	143
Biscottes, pâtes alimentaires		ĺ								
et riz	100	96	93	106	99	98	100	102	103	111
Total:	100	101	102	103	104	105	110	112	113	118
							-	1		
b) Viande et produits dérivés	100	106	107	114	119	122	127	132	141	150
c) Poisson	100	105	109	121	121	122	122	132	143	135
d) Lait, fromage, œufs:										j
Lait frais et conservé	100	100	105	112	122	122	123	127	130	137
Fromage	100	105	105	114	119	124	130	144	145	152
Œufs	100	101	111	112	105	105	110	103	122	88
Total:	100	101	107	112	116	117	121	123	131	125
e) Huiles et graisses :										
Beurre	100	94	94	92	93	89	89	87	84	88
Huiles et margarine	100	120	121	136	130	147	152	164	168	172
Total:	100	99	99	101	100	100	101	102	100	104
f) Pommes de terre, légumes et									1	
fruits :								ĺ		
Pommes de terre	100	90	82	108	105	115	153	122	108	155
Fruits frais exotiques	100	107	115	115	138	135	130	143	146	156
Fruits frais indigènes	100	99	122	124	147	115	104	118	147	118
Fruits secs et conservés	100	115	122	152	188	184	173	206	227	267
Légumes frais	100	108	118	132	136	140	149	137	148	185
Légumes secs et conservés	100	97	118	114	114	118	154	120	120	125
Total:	100	102	111	122	132	129	139	132	139	158
g) Café, thé et chicorée	100	108	104	114	104	102	96	94	94	94
h) Sucre, confiture, confiserie:										:
Chocolat et articles en choco-				1						
lat	100	109	111	116	120	123	122	125	126	142
Autres produits	100	106	107	106	110	116.	113	114	116	128
Total:	100	107	108	110	114	119	117	118	120	133
i) Autres produits alimentaires.	100	105	108	124	124	126	129	137	140	145
Total des produits alimentaires :	100	104	106	112	115	117	120	122	127	134
2. Boissons										
a) Eaux minérales et limonades	100	102	122	123	148	153	176	171	198	203
b) Bière	100	95	97	95	103	108	112	107	110	109
c) Alcools	100	99	98	100	109	110	108	143	137	148
d) Vin et autres boissons	100	111	110	124	139	131	132	149	173	160
	100	98	102		113	116	121	124	131	131

	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	196
3. Tabac	100	102	104	109	113	124	127	133	137	145
4. Vêtements et effets personnels										
a) Vêtements à l'exclusion de ce					1				1	
qui suit	100	107	119	121	127	127	131	136	142	147
b) Chaussures	100	99	102	107	110	109	121	125	131	129
c) Fourrure, ganterie, maroqui-		-								
nerie	100	116	123	118	129	130	123	121	122	149
d) Horlogerie, bijouterie, orfè-				Į					-	
vrerie, lunetterie	100	103	109	111	117	120	123	123	124	124
Total:	100	106	116	118	124	124	128	133	138	143
5. Loyers, taxes, eau	100	112	115	118	122	124	127	129	132	134
6. Chauffage, éclairage				İ		}		•		
a) Charbon, etc	100	104	108	119	129	107	103	108	106	135
b) Gaz de ville	100	101	104	109	116	126	121	124	123	138
c) Électricité	100	106	112	121	127	136	140	151	154	174
d) Gaz en bonbonnes, mazout, bois	100	118	150	173	176	197	220	224	260	310
Total :	100	105	112	123	132	122	122	127	130	150
	100	103	112		102	144	122	12.	130	1.00
7. Articles ménagers durables	1									
a) Textiles, verre et cristal	100	107	117	121	135	110	124	140	136	143
b) Meubles et articles en bois	100	105	107	122	131	135	135	153	169	175
c) Articles de tôlerie, de tréfile- rie et de laminage à froid; ac-		_								
cessoires métalliques du bâ- timent	100	107	124	133	143	143	144	159	176	19
d) Appareils électro-ménagers	100	109	94	103	127	126	146	162	183	197
e) Appareils de radio et de télé-				100						ية ا
vision	100	102	98	126	167	174	199 .	293	304	340
f) Autres articles	100	108	118	127	141	147	143	149	161	163
Total:	100	106	114	123	138	130	138	159	166	178
<u> </u>			1		}			1	İ	1
8. Entretien de la maison	100		110	110	1.00			150	1.0	3.00
a) Gens de maison	100	106	112	119	128	137	145	152	161	169
b) Articles ménagers non dura-	100	104	305	111	110	113	110	121	100	12'
bles	100	104 105	105 109	1113	118 120	125	119 128	130	122 133	137
c) Services d'entretien								·	<u> </u>	
Total:	100	105	109	115	122	126	131	135	140	14
9. Soins personnels et hygiène			1]	1]	
a) Soins personnels:				1		ļ	1	}		}
Articles de toilette, coiffure et		·]]	1	1	
soins corporels	100	101	103	112	133	145	153	167	184	201
b) Hygiène:										
Soins médicaux et assimilés .	100	106	111	115	119	134	144	153	159	169
Total:	100	105	109	114	123	137	146	156	165	177
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·										1

	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	196
10 T							,			
10. Transports							1	1		-
a) Achat de matériel de trans-	100	110	194	149	152	120	120	109	185	101
b) Utilisation de matériel de	100	118	124	142	153	130	139	182	100	181
transport	100	111	126	139	154	162	176	199	214	227
c) Transports urbains, trans-	100	111	120	10)	102	1	1.0			
ports par chemin de fer vici-]	İ			1		
naux ou par autobus inter-										
urbains	100	101	102	104	110	115	112	113	111	118
d) Transports par chemin de fer	100	102	112	117	123	135	153	146	129	136
e) Autres services de transport.	100	100	92	105	107	115	120	128	121	130
Total :	100	109	118	129	140	139	149	169	171	178
11. Communications : P.T.T.	100	105	111	117	125	144	147	161	170	18]
11. Communications : 1.1.1	100	103		1	120	133	17.	101	1.0	
12. Loisirs										
a) Divertissements	100	105	109	114	117	120	112	110	109	108
b) Hôtels, restaurants, cafés	100	100	106	109	122	137	135	138	146	149
c) Livres, journaux et périodi-				}				j .		
ques	100	103	107	114	118	123	133	135	140	148
d) Autres distractions	100	104 .	107	112	120	139	129	122	140	150
Total :	100	102	107	111	120	183	130	130	138	148
13. Enseignement et recherches	100	106	110	113	117	116	106	108	110	118
14. Services financiers	100	109	121	129	139	146	164	175	190	217
15. Services divers	100	102	105	110	121	122	126	132	128	15
16. Dépenses personnelles à l'étranger	100	108	146	173	196	162	285	308	308	296
17. Moins : dépenses des non-rési-					}					
dents en Belgique	100	138	152	200	224	343	252	319	329	300
CONSOMMATION PRIVÉE	100	105	110	114	121	120	128	132	139	144
]]]	į	
CONSOMMATION PUBLIQUE				i						
1. Rémunérations et pensions										
a) Pouvoir central:					1	Ì		ŀ	ł	l
Fonction administrative	100	98	102	1111	114	124	121	129	137	150
	100	96	102	1111	114	124	121	129	101	13
Enseignement:	100	100	102	121	124	157	176	202	218	22
Enseignement de l'État	100	108	102	121	124	137	170	202	210	~~
Subsides-traitements à l'ensei-				1]	İ	1			
gnement communal et pro-	100	102	114	120	140	142	153	181	187	20
vincial	100	103	114	130	190	194	100	101	101	20
Subsides-traitements à l'en- seignement libre	100	110	111	106	131	129	152	205	222	25
					- 	7.40	750	ļ`-	900	
Total enseignement :	100	107	110	118	132	140	159	196	209	23
Forces armées	100	106	111	119	125	136	149	158	156	17
		l		l		1	l	1	169	18

b) Provinces: Fonction administrative Enseignement (à l'exclusion des subsides-traitements à charge de l'État) Total: c) Communes: Fonction administrative Enseignement (à l'exclusion des subsides-traitement à charge de l'État) Total: d) Commissions d'Assistance publique (à l'exclusion des hôpitaux) e) Sécurité sociale: Salariés et appointés Indépendants	100 100 100 100 100 100 100 100	95 101 97 111 100 109	99 113 104 133 113 128	111 143 124 114 113 114	117 144 127 115 133	129 183 150 136	142 181 157 152	161 152 157 147	176 103 148 151	196 105 160 151
Fonction administrative Enseignement (à l'exclusion des subsides-traitements à charge de l'État) Total: c) Communes: Fonction administrative Enseignement (à l'exclusion des subsides-traitement à charge de l'État) Total: d) Commissions d'Assistance publique (à l'exclusion des hôpitaux) e) Sécurité sociale: Salariés et appointés Indépendants	100 100 100 100 100 100 100	101 97 111 100 109	113 104 133 113	143 124 114 113	144 127 115	183 150 136	181 157 152	152 157 147	103 148 151	160 160
Enseignement (à l'exclusion des subsides-traitements à charge de l'État) Total: c) Communes: Fonction administrative Enseignement (à l'exclusion des subsides-traitement à charge de l'État) Total: d) Commissions d'Assistance publique (à l'exclusion des hôpitaux) e) Sécurité sociale: Salariés et appointés Indépendants	100 100 100 100 100 100	97 111 100 109	104 133 113	143 124 114 113	127 115 133	150 136 151	157	157 147	148 151	160
des subsides-traitements à charge de l'État) Total: C) Communes: Fonction administrative Enseignement (à l'exclusion des subsides-traitement à charge de l'État) Total: d) Commissions d'Assistance publique (à l'exclusion des hôpitaux)	100 100 100 100 100 100	97 111 100 109	104 133 113	124 114 113	127 115 133	150 136 151	157	157 147	148 151	166
charge de l'État)	100 100 100 100 100 100	97 111 100 109	104 133 113	124 114 113	127 115 133	150 136 151	157	157 147	148 151	164
c) Communes: Fonction administrative Enseignement (à l'exclusion des subsides-traitement à charge de l'État) Total: d) Commissions d'Assistance publique (à l'exclusion des hôpitaux) e) Sécurité sociale: Salariés et appointés Indépendants	100 100 100 100	111	133	114	115	136	152	147	151	15
c) Communes: Fonction administrative Enseignement (à l'exclusion des subsides-traitement à charge de l'État) Total: d) Commissions d'Assistance publique (à l'exclusion des hôpitaux) e) Sécurité sociale: Salariés et appointés Indépendants.	100 100 100 100	111	133	114	115	136	152	147	151	15
Fonction administrative Enseignement (à l'exclusion des subsides-traitement à charge de l'État) Total: d) Commissions d'Assistance publique (à l'exclusion des hôpitaux) e) Sécurité sociale: Salariés et appointés Indépendants	100 100 100	100	113	113	133	151				
Enseignement (à l'exclusion des subsides-traitement à charge de l'État) Total: d) Commissions d'Assistance publique (à l'exclusion des hôpitaux) e) Sécurité sociale: Salariés et appointés Indépendants	100 100 100	100	113	113	133	151				
des subsides-traitement à charge de l'État) Total: d) Commissions d'Assistance publique (à l'exclusion des hôpitaux)	100 100 100	109	<u> </u>	ļ			77	52	47	4
charge de l'État)	100 100 100	109	<u> </u>	ļ			77	52	47	4
Total: d) Commissions d'Assistance publique (à l'exclusion des hôpitaux)	100 100 100	109	<u> </u>	ļ			77	52	47	4
d) Commissions d'Assistance publique (à l'exclusion des hôpitaux)	100		128	114	119	7 40	_l		1	
d) Commissions d'Assistance publique (à l'exclusion des hôpitaux)	100		120	1119	113		199	123	125	12
blique (à l'exclusion des hôpitaux)	100	112		1	1	140	133	125	125	12
taux)	100	112	1	1						-
e) Sécurité sociale : Salariés et appointés Indépendants	100	112	į.				1	}		
e) Sécurité sociale : Salariés et appointés Indépendants		Į.	116	126	143	161	185	198	210	21
Salariés et appointés Indépendants		I		ļ			}		1	
Indépendants	100	112	113	121	128	144	149	154	166	18
 		112	117	132	161	183	193	198	223	23
	100	105	112	116	123	136	142	154	160	17
otal des rémunérations et pensions :	100	100	112	110	140	130	192	103	100	
Achats courants de biens et ser-									1	
vices		1]		}		1		1	
a) Pouvoir central:			j		1		1]	1	1 .
Fonction administrative	100	116	105	111	120	133	112	121	138	17
Enseignement:										
Enseignement de l'État	100	117	112	142	186	177	311	368	453	59
Subsides pour frais de fonc-	200					1			1	
tionnement de l'enseignement					l		ļ	ļ	1	
communal et provincial	100	13	140		13	93	3 100	5 700	5 540	6 26
Subsides pour frais de fonc-		10	140			10	0 100		0 3.0	
]]					,		
tionnement de l'enseignement	100	18	214	11	18	68	4 746	7 493	7 782	8 73
libre	100	10	214	11			·	7 493		-
Total enseignement:	100	102	122	123	162	162	859	1 290	1 383	1 62
Forces armées	100	86	61	66	60	63	63	60	53	6
Total a):	100	91	70	75	72	77	88	96	95	1
b) Provinces:										
Fonction administrative	100	105	108	127	127	136	149	166	188	21
Enseignement (à l'exclusion	200	1				[1		' ' '
des frais de fonctionnement à	,		ļ	Į	1					1
charge de l'État)	100	110	126	137	152	201	205	125	122	12
			ļ	ļ						-
Total:	100	107	115	131	137	162	171	150	162	17
c) Communes:		<u> </u>]	Ì]		
Fonction administrative	100	104	111	103	112	119	124	127	118	12
Enseignement (à l'exclusion	•	1] .	1)	1		
des frais de fonctionnement à		1		}	1		}	1	1	
charge de l'État)	100	110	119	130	140	149	63	25	20	1
Total:	100	106	113	111	120	127	107	98	90	9
Tour.							-3.	-	1	

	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	196
d) Commissions d'Assistance pu-										
blique (à l'exclusion des hôpi-										
taux)	100	106	109	124	139	161	176	185	215	224
e) Sécurité sociale :										
Salariés et appointés	100	114	116	123	135	155	165	183	208	200
Indépendants	100	110	116	200	390	571	584	726	648	668
Total des achats de biens et services :	100	94	77	82	81	87	94	100	99	12
1000 000 000 000 000 000 000 000 000 00										
3. Intérêt imputé des bâtiments ad-								İ		
ministratifs et des établissements				1.			İ	}	-	
d'enseignement des pouvoirs pu-		ĺ					1			
blics	100	106	114	122	129	137	145	156	,169	18
						}				ļ .
4. Amortissement des bâtiments ad-						1				
ministratifs et des établissements				İ		-	·	1		1
d'enseignement des pouvoirs pu-	100	107	114	100	120	126	145	157	170	1,0
blics	100	107	114	122	130	136	145	157	170	18
CONSOMMATION PUBLIQUE	100	101	100	104	109	119	126	136	139	15
										1
FORMATION INTÉRIEURE BRUTE				Ī						1
DE CAPITAL				Ì						
1. Agriculture, sylviculture et pêche	100	102	118	121	126	118	125	140	153	14
7. Industries extractives:								}		
a) Charbonnages y compris leurs										
	100	103	92	117	123	103	70	44	38	3
centrales électriques	100	103	72	111	123	103	10	. **	36	"
b) Autres industries extractives	100	100	97	181	134	184	130	210	191	20
Total:	100	103	93	125	124	113	77	64	57	5
3. Industries manufacturières :										
a) Alimentation, boissons, tabac	100	111	115	129	137	132	138	145	155	16
b) Textiles	100	104	132	154	162	107	119	193	193	19
c) Vêtements et chaussures	100	100	111	113	161	125	147	275	291	30
d) Bois et meubles	100	137	134	130	171	124	156	269	294	27
e) Papier, impression, édition .	100	127	176	257	191	200	218	275	345	47
	100	72	337	164	140	3.40	100	120	160	10
f) Chimie et activités connexes .	100	73	117	164	148	143	120	130	160	18
g) Terre cuite, céramique, verre et ciment	100	141	213	180	188	129	136	209	217	24
h) Fer, acier et métaux non-	100	1	210	100	100	127	100	20)		
ferreux	100	87	77	116	125	149	161	292	289	31
i) Fabrications métalliques et	100	"	''						-03	
constructions navales	100	105	126	140	129	109	108	160	195	22
j) Activités diverses n.d.a	100	100	103	110	105	103	108	125	138	15
)) Reavies arverses maintime									ļ	
Total :	100	101	121	145	144	132	135	190	208	23
4. Construction	100	110	114	135	148	120	151	166	211	23
5. Électricité, gaz et eau	100	102	120	136	148	144	176	143	124	15
6. Commerce, banque, assurances,		1		,]	1
immenbles d'habitation :					1					
a) Commerce, banque et assu-		1	1	1	1	1				
rances	100	104	106	119	123	111	125	137	151	15
b) Immeubles d'habitation	100	122	113	126	171	142	162	181	197	20
a) Immediate a nanimanan	704		-14							

	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
7. Transports at communications				٥						
7. Transports et communications	100	101	100		704	100	100	1		
a) Transports par voies ferrées.	100	101	133	111	104	120	120	100	105	108
b) Transports par route	100	132	104	109	130	136	102	161	142	139
c) Transports maritimes, navi-					l					
gation fluviale, ports	100	107	134	171	160	206	173	222	148	178
d) Transports aériens	100	94	46	181	146	191	135	262	289	95
e) Poste, télégraphe, téléphone,		1			1					1
radio et télévision	100	90	94	115	146	113	157	158	158	189
Tauto de tole vision								130	130	
Total:	100	102	118	133	131	148	140	159	143	141
8. Services										
a) Pouvoirs publics (à l'exclusion					i					1
de l'enseignement)	100	111	117	132	127	146	173	160	172	218
b) Enseignement	100	120	165	165	136	108	231	278	246	259
c) Autres	100	104	106	119	123	123	135	142	160	168
Total :	100	111	123	135	128	133	175	177	183	214
					,	•		1		
FORMATION INTÉRIEURE		\		· · · · · · · · ·		<u> </u>		<u> </u>		.
BRUTE DE CAPITAL (y compris					!					-
es variations des stocks)	100	110	· 112	133	149	130	140	166	177	186
EXPORTATIONS NETTES DE BIENS						,				
ET SERVICES 1. Revenus des facteurs reçus du										
reste du monde										
a) Revenus du travail	100	109	116	141	166	178	138	163	150	159
b) Autres revenus	100	112	137	175	169	156	156	185	1	190
b) Autres levelus	100	112	131	173	109	150	130	100	219	190
, Total :	100	111	129	161	168	165	149	176	191	178
6 E	•									
2. Exportation de biens et services	• • • •									
a) Marchandises (f.o.b.)	100	104	126	142	144	135	138	157	170	186
b) Transports	100	116	135	170	194	161	167	161	143	145
c) Dépenses des non-résidents										
en Belgique	100	138	152	200	224	343	252	319	329	300
d) Autres services	100	104	130	163	167	182	167	189	216	253
			-							
Total:	100	105	127	146	150	144	144	163	174	191
Exportation totale $(1+2)$:	100	106	127	147	151	145	144	164	176	190
3. Revenus des facteurs versés au										'
reste du monde										
a) Revenus du travail	100	100	80	60	120	120	120	140	160	140
b) Autres revenus	100	116	122	132	130	135	173	178	219	222
Total :	100	114	117	124	129	133	167	174	212	212
4 Tomortonion de libro et Sandoni										
4. Importation de biens et services	100	100	100	7.47	150	,,,	7.40	1.00	,	
a) Marchandises (f.o.b.)	100	109	123	141	150	132	143	163	177	190
b) Transports	100	114	91	121	115	95	99	108	115	109
c) Dépenses des résidents belges]						5, 1	1	
à l'étranger	100	106	144	172	197	159	284	309	306	294
d) Autres services	100	105	126	160	156	178	179	195	203	247
Total:	100	109	121	142	148	133	146	165	177	190
Importation totale (3 + 4):	100	109	121	141	148	133	146	165	178	191
PRODUIT NATIONAL BRUT				1						1

Tableau III. - 3. — AFFECTATION DU PRODUIT NATIONAL (PRIX COURANTS) : IMPORTANCE RELATIVE DES DIVERS TYPES D'AFFECTATION

_	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
A. Consommation privée				 					İ	<u> </u>
1. Produits alimentaires										
a) Pain et produits à base de		1								
céréales	2,5	2,5	2,3	2,2	2,1	2,1	2,2	2,1	2,0	2,0
b) Viande et produits dérivés	6,5	6,6	6,3	6,3	6,2	6,3	6,4	6,2	6,4	6,3
c) Poisson	0,6	0,7	0,6	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
d) Lait, fromage, œufs	2,7	2,6	2,6	2,5	2,5	2,5	2,5	2,4	2,4	2,2
e) Huiles et graisses	2,9	2,7	2,5	2,4	2,3	2,3	2,2	2,1	2,0	1,9
f) Pommes de terre, légumes et									1	
fruits	3,5	3,4	3,5	3,6	3,6	3,6	3,7	3,3	3,3	3,6
g-h-i) Autres produits alimen-										
taires	2,7	2,8	2,6	2,6	2,4	2,5	2,3	2,2	2,1	2,1
Total des produits alimentaires :	21,4	21,3	20,4	20,3	19,7	19,9	19,9	18,9	18,8	18,7
2. Boissons	4,0	3,7	3,7	3,5	3,6	3,7	3,8	3,6	3,6	3,4
3. Tabac	1,5	1,5	1,5	1,4	1,4	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
	·									
4. Vêtements et effets personnels	7,1	7,2	7,4	7,1	7,0	7,0	7,0	6,8	6,7	6,6
5. Loyers, taxes, eau	9,2	9,8	9,5	9,2	9,0	9,1	9,1	8,6	8,4	8,0
6. Chauffage, éclairage	3,7	3,8	3,8	3,9	3,9	3,6	3,5	3,4	3,3	3,8
7. Articles ménagers durables	5,0	5,1	5,1	5,2	5,5	5,2	5,4	5,8	5,8	5,8
8. Entretien de la maison	3,4	3,4	3,3	3,3	3,3	3,4	3,4	3,3	3,3	3,2
9. Soins personnels et hygiène	3,9	3,9	3,8	3,8	3,8	4,2	4,4	4,4	4,5	4,5
10-11. Transports et communications	5,1	5,3	5,4	5,5	5,6	5,6	5,9	6,2	6,0	5,9
12. Loisirs	5,5	5,3	5,3	5,2	5,3	5,8	5,5	5,2	5,2	5,1
13-14-15. Enseignement, services fi-					- 1-			,	,-	
nanciers et services divers	1,8	1,8	1,8	1,8	1,9	1,9	2,0	2,0	2,0	2,1
16. Dépenses personnelles à l'étran-	-,-			-,0	-,-	_,_	-,-	-,•		
ger	0,6	0.7	08	0.9	1,0	0,8	1,4	1,4	1,3	1,2
17. Moins: Dépenses des non-rési-	~, -					-,,,				-,-
dents en Belgique	0,5	0,7	0,7	- 0,9	- 0,9	- 1,4	1,0	- 1,2	- 1,2	1,0
Total des rubriques 1 à 17 :	71,7	72,1	71,1	70,2	70,1	70,3	71,8	69,9	69,2	68,8
_										
Ajustement statistique	— 0,3 —	- 0,4	- 0,4	- 1,1	- 1,1		- 1,1	— 1,5 ———	— 0,5 —	0,9
CONSOMMATION PRIVÉE	71,4	71,7	70,7	69,1	69,0	68,6	70,7	68,4	68,7	67,9
B. Consommation publique										<u> </u>
1. Rémunérations et pensions	7,7	7,7	7,7	7,6	7,6	8,3	8,4	8,6	8,5	8,7
2. Achats courants de biens et ser-			ļ							1
vices ,	4,3	3,9	3,0	2,9	2,8	3,0	3,1	3,1	2,9	3,3
3-4. Intérêt imputé et amortisse- ment des bâtiments administra-						,				
tifs et des établissements d'en-										
seignement des pouvoirs publics	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5
CONSOMMATION PUBLIQUE	12,4	12,0	11,1	10,9	10,8	11,7	12,0	12,2	11,9	12,5

Tableau III. - 3 (suite).

	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
C. Formation intérieure brute de capital										
1. Agriculture, sylviculture et pêche	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,7	0,8	0,8	0,8	0,7
2. Industries extractives	0,6	0,6	0,5	0,6	0,6	0,5	0,3	0,3	0,2	0,2
3-4. Industries manufacturières et										
construction	3,7	3,6	4,0	4,5	4,2	3,9	3,9	5,0	5,3	5,6
5. Électricité, gaz et eau	0,8	0,8	0,9	0,9	1,0	0,9	1,1	0,9	0,7	0,8
6. Immeubles d'habitation, com-										
merce, banque et assurances	5,5	6,2	5,5	5,8	7,0	5,9	6,6	6,8	7,1	6,9
7. Transports et communications .	2,2	2,1	2,3	2,5	2,3	2,6	2,4	2,5	2,2	2,0
8. Services	2,0	2,2	2,3	2,4	2,1	2,2	2,8	2,7	2,6	2,9
9. Total des rubriques 1 à 8	15,6	16,3	16,3	17,5	18,0	16,7	17,9	19,0	18,9	19,1
10. Variations de stocks	0,4	0,7	— 0,1	0,8	1,3	0,2	— 0,2	0,6	0,7	0,5
Total des rubriques 1 à 10 :	16,0	17,0	16,2	18,3	19,3	16,9	17,7	19,6	19,6	19,6
Ajustement statistique	- 0,1	0,1	- 0,1	0,3	— 0,3	0,4	— 0,3	 0,4	_ 0,1	- 0,3
FORMATION INTÉRIEURE										
BRUTE DE CAPITAL	15,9	16,9	16,1	18,0	19,0	16,5	17,4	19,2	19,5	19,3
D. Exportations nettes de biens et ser-							:			
vices	(90.4)	(90.0)	(22.5)	(26.6)	(05.5)	(22.0)	(00.0)	(0.4.0)	(05.6)	(0 < 0)
1-2. Exportation totale	(29,4)	(29,8)	(33,7)	(36,6)	(35,5)	(33,9)	(32,8)	(34,9)	(35,6)	(36,3)
3-4. Importation totale	(29,1)	(30,4)	(31,6)	(34,6)	(34,3)	(30,7)	(32,9)	(34,7)	(35,7)	(36,0)
EXPORTATION NETTE (exporta-										
tion totale — importation totale)	0,3	 0,6	2,1	2,0	1,2	3,2	— 0, 1	0,2	- 0,1	0,3
PRODUIT NATIONAL BRUT										
AUX PRIX DU MARCHÉ (ajusté)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100.0

Tableau III. - 4. — AFFECTATION DU PRODUIT NATIONAL — ESTIMATIONS AUX PRIX DE 1953 $(\times\ 1\ 000\ 000\ F)$.

	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
CONSOMMATION PRIVÉE										
1. Produits alimentaires						<u> </u>				
a) Pain et produits à base de	! 					j				
céréales :								ĺ		
Pain et produits de la boulan-			<u> </u>							
gerie	7 816	7 779	7 747	7 721	7 777	7 756	7 724	7 689	7 653	7 616
Pâtisserie et biscuits	1 897	2 033	1 996	2 059	2 100	2 205	2 205	2 262	2 289	2 319
Biscottes, pâtes alimentaires			!					1		
et riz	813	791	788	873	815	806	825	839	844	869
Total:	10 526	10 603	10 531	10 653	10 692	10 767	10 754	10 790	10 786	10 804
b) Viande et produits dérivés	26 988	28 070	28 612	29 453	30 022	30 593	31 561	33 006	34 068	36 364
c) Poisson	2 694	2 841	2 938	3 266	3 160	3 192	3 168	3 408	3 661	3 410
d) Lait, fromage, œufs:										
Lait frais et conservé	5 417	5 556	5 874	6 047	6 177	6 192	6 441	6 658	6 809	7 064
Fromage	2 249	2 384	2 401	2 554	2 650	2 702	2 688	2 758	2 862	2 854
Œufs	3 376	3 585	3 724	3 907	3 898	3 933	4 211	3 792	4 231	3 336
Total:	11 042	11 525	11 999	12 508	12 725	12 827	13 340	13 208	13 902	13 254
e) Huiles et graisses :				:						
Beurre	9 547	9 268	9 197	9 028	8 853	8 974	8 593	8 430	8 120	8 330
Huiles et margarine	2 305	2 724	2 930	3 141	2 939	3 389	3 486	3 771	3 845	3 982
Total:	11 852	11 992	12 127	12 169	11 792	12 363	12 079	12 201	11 965	12 312
f) Pommes de terre, légumes et]
fruits:										
Pommes de terre	2 825	2 836	2 851	2 870	2 887	2 911	2 924	2 952	2 976	2 984
Fruits frais exotiques	2 581	2 531	2 735	2 549	2 862	2 820	2 963	3 103	3 102	3 310
Fruits frais indigènes	2 807	2 462	2 440	2 249	1 775	2 391	1 896	2 310	2 328	2 230
Fruits secs et conservés	320	328	332	367	490	455	441	540	596	674
Légumes frais	4 856	4 830	6 596	5 469	6 066	6 717	5 390	6 139	6 758	5 936
•	2 000	1 333	0 0,50				00,0		3 .00	
Légumes secs et conservés	991	1 006	1 215	1 182	1 135	1 120	1 453	1 116	1 215	1 406
Total:	14 380	13 993	16 169	14 686	15 215	16 414	15 067	16 160	16 97 5	16 5 40
g) Café, thé et chicorée	4 490	4 067	4 510	5 106	4 556	4 609	4 634	4 659	4 675	4 689
h) Sucre, confiture, confiserie:										
Chocolat et articles en choco-										
lat	2 093	1 930	2 010	2 399	2 522	2 362	2 286	2 493	2 522	2 841
Autres produits	3 451	3 663	3 681	3 657	3 728	3 818	3 745	3 754	3 788	4 070
Total :	5 544	5 593	5 691	6 056	6 250	6 180	6 031	6 247	6 310	6 911
i) Autres produits alimentaires.	1 311	1 439	1 531	1 804	1 687	1 655	1 752	1 938	2 087	2 313
							<u> </u>			}
Total des produits alimentaires :	88 827	90 123	94 108	95 701	96 099	98 600	98 386	101 617	104 429	106 597
2. Boissons										
a) Eaux minérales et limonades.	1 899	1 932	2 300	2 273	2 735	2 815	3 241	3 148	3 584	3 566
b) Bière	10 459	9 922	10 195	9 943	10 348	10 433	10 887	10 363	10 692	10 575
c) Alcools	2 213	2 284	2 333	2 335	2 489	2 357	2 272	2 873	2 814	3 08
d) Vin et autres boissons	1 990	2 216	2 280	2 482	2 736	2 441	2 548	2 862	3 286	3 075

·	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
3. Tabac	6 432	6 571	6 739	6 896	7 378	7 574	7 622	7 965	8 193	8 613
4. Vêtements et effets personnels						•				
a) Vêtements à l'exclusion de ce		1			İ					
qui suit	21 800	23 300	26 000	26 500	26 500	26 100	26 800	27 600	28 500	29 400
b) Chaussures	.3 793	3 860	3 994	4 184	4 239	4 130	4 410	4 420	4 595	4 504
c) Fourrure, ganterie, maroqui-	1 969	1 483	1 559	1 497	1 602	1 500	7 460	1 405	1 404	1 708
neried) Horlogerie, bijouterie, orfè-	1 263	1 403	1 339	1 497	1 603	1 588	1 460	1 425	1 424	1 100
vrerie, lunetterie	2 531	2 614	2 787	2 835	2 945	3 051	3 125	3 134	3 159	3 083
			ļ 							
Total:	29 387	31 257	34 340	35 016	35 287	34 869	35 795	36 579	37 678	38 695
5. Loyers, taxes, eau	38 205	39 126	40 032	40 249	40 635	40 929	41 270	41 567	41 882	42 140
6. Chauffage, éclairage										
a) Charbon, etc	9 917	10 186	10 467	10 917	10 723	8 486	8 437	8 944	8 915	10 913
b) Gaz de ville	1 598	1 641	1 668	1 710	1 715	1 795	1 757	1 827	1 923	2 218
c) Électricité	2 569	2 731	2 947	3 225	3 422	3 749	3 987	4 502	4 669	5 634
bois	1 382	1 610	2 025	2 323	2 242	2 655	2 785	2 837	3 240	3 921
Total:	15 466	16 168	17 107	18 175	18 102	16 685	16 966	18 110	18 747	22 686
7. Articles ménagers durables		,			·					
a) Textiles, verre et cristal	7 820	8 360	9 240	9 410	10 000	8 100	9 030	10 160	9 810	10 136
b) Meubles et articles en bois	4 112	4 315	4 403	4 771	4 900	5 065	5 048	5 731	6 035	6 268
 c) Articles de tôlerie, de tréfile- rie et de laminage à froid; ac- cessoires métalliques du bâ- 						. 105			2.300	0.010
timent	4 584	5 068 1 586	5 965 1 618	6 127	6 094 2 169	6 135 1 948	6 395	7 312 1 811	8 182 2 065	8 910 2 197
 d) Appareils électro-ménagers e) Appareils de radio et de télé- 	1 363	1 300	1 010	1 776	2 109	1 740	1 949	1 017	2 003	2 191
vision	1 286	1 398	1 403	1 785	2 405	2 482	2 987	5 381	5 217	5 62 5
f) Autres articles	1 601	1 760	1 956	2 059	2 216	2 244	2 277	2 347	2 346	2 344
	90.766		04 505	05 000	97.704	95 074	97 696	32 742	33 655	35 480
Total:	20 766	22 487	24 585	25 928	27 784	25 974	27 686	32 142	33 033	33 46U
8. Entretien de la maison a) Gens de maison	4 956	5 127	5 298	5 382	5 469	5 639	5 810	5 981	6 100	6 250
b) Articles ménagers non dura-	3 930	312.	3 2 3 0	0 002	0 407	3 007	0 010	0 301	0 100	0 200
bles	4 032	4 237	4 376	4 569	4 749	4 494	4 556	4 555	4 532	4 610
c) Services d'entretien	4 964	5 225	5 433	5 558	5 749	5 928	6 047	6 084	6 148	6 284
Total:	13 952	14 589	15 107	15 509	15 967	16 061	16 413	16 620	16 780	17 144
9. Soins personnels et hygiène										
a) Soins personnels:									,	
Articles de toilette, coiffure et	9.057	4 000	4 146	4 030	4 405	4 7 7 7	4 000	F 704	C 047	E 500
soins corporels	3 951	4 039	4 142	4 218	4 427	4 655	4 903	5 124	5 241	5 576
b) Hygiène:										
Soins médicaux et assimilés .	12 244	12 897	13 363	13 749	13 809	15 272	15 779	16 636	17 146	17 911
Total:	16 195	16 936	17 505	17 967	18 236	19 927	20 682	21 760	22 387	23 487
			i l		i I					

	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
10. Transports										
a) Achat de matériel de trans-	ļ									
portb) Utilisation de matériel de	5 601	6 688	7 182	7 539	7 789	7 059	7 706	9 467	9 542	9 975
transport	6 801	7 521	8 439	9 150	9 865	10 398	10 965	11 802	12 698	13 597
c) Transports urbains, trans- ports par chemin de fer vici- naux ou par autobus inter-									-	
urbains	2 862	2 820	2 839	2 864	2 738	2 793	2 594	2 551	2 499	2 587
d) Transports par chemin de fer	3 178	3 230	3 544	3 630	3 713	4 081	4 433	4 142	3 661	3 820
e) Autres services de transport.	1 115	1 118	1 121	1 165	1 203	1 233	1 277	1 385	1 313	1 417
Total:	19 557	21 377	23 125	24 348	25 308	25 564	26 975	29 347	29 713	31 39
11. Communications : P.T.T	1 498	1 576	1 657	1 748	1 825	1 931	1 950	2 032	2 152	2 29
12. Loisirs	!									
a) Divertissements	3 762	3 777	3 833	3 949	3 937	3 931	3 945	3 914	3 707	3 48
b) Hôtels, restaurants, cafésc) Livres, journaux et périodi-	12 442	12 480	13 178	13 166	14 148	14 629	14 502	14 831	15 490	15 66
ques	1 942	1 999	2 081	2 089	2 168	2 239	2 219	2 258	2 386	2 36
d) Autres distractions	4 615	4 700	4 812	4 871	5 093	5 854	5 366	4 999	5 673	6 00
Total :	22 761	22 956	23 904	24 075	25 346	26 653	26 032	26 002	27 256	27 52
13. Enseignement et recherches	900	927	945	972	990	1 026	1 062	1 098	1 134	1 14
14. Services financiers	4 340	4 726	5 195	5 392	5 733	5 782	6 487	6 696	7 155	8 16
15. Services divers	2 142	2 167	2 232	2 267	2 298	2.332	2 366	2 433	2 379	2 79
16. Dépenses personnelles à l'étranger	2 600	2 600	3 600	4 200	4 800	3 800	6 100	6 500	6 500	6 300
17. Moins: dépenses des non-rési-										
dents en Belgique	2 100	-3 000	3 200	-4 100	-4 400	6 500	-4 900	—6 000	6 200	5 600
Total des rubriques 1 à 17 :	297 489	306 940	324 089	331 376	339 696	339 253	349 840	364 314	374 216	389 16
Ajustement statistique	—1 381	212	2 055	1 071	3 714	1 700	3 608	2 659	4 140	4 41
CONSOMMATION PRIVÉE	296 108	307 152	326 144	332 447	343 410	340 953	353 448	366 973	378 356	393 57
							}			
1. Rémunérations et pensions				·	• .	. '				
a) Pouvoir central: Fonction administrative	7 999	7 919	7 839	7 999	8 079	8 399	8 799	8 799	8 879	9 27
Enseignement : Enseignement de l'État	2 175	2 545	2 893	3 263	3 654	4 024	4 459	4 959	5 612	5 65
Subsides-traitements à l'ensei- gnement communal et pro-		1	.,							
vincial	2 876	2 934	2 991	2 991	2 991	3 049	3 049	3 049	3 049	3 07
seignement libre	3 480	3 584	3 654	3 758	3 828	3 967	4 106	4 246	4 385	4 524
Total enseignement :	8 531	9 063	9 538	10 012	10 473	11 040	11 614	12 254	13 046	13 25
							1	i.		ł
Forces armées	7 190	7 765	7.765	7 621	7 406	7 478	7 909	8 053	7 981	8 125

	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
b) Provinces et communes (y										
compris les C.A.P.)	}									
Fonction administrative	5 135	5 654	6 375	5 781	5 427	6 001	6 393	6 112	5 958	5 700
Enseignement (à l'exclusion des subsides-traitements à				•						
charge de l'État)	1 732	1 784	1 801	1 819	1 836	1 871	1 923	1 940	1 974	1 974
Total:	6 867	7 438	8 176	7 600	7 263	7 872	8 316	8 052	7 932	7 674
				Ì						
c) Sécurité sociale (salariés et		į		}						
appointés et indépendants) .	1 312	1 483	1 434	1 443	1 523	1 642	1 831	1 771	1 802	1 802
Total des rémunérations et pensions :	31 899	33 668	34 752	34 675	34 744	36 431	38 469	38 929	39 640	40 136
		[.				{				
2. Achats courants de biens et ser-										
vices					ĺ	1				
	1		1		 					
a) Pouvoir central: Fonction administrative	2 558	2 943	2 586	2 626	2 742	3 030	2 600	2 760	3 116	3 826
Enseignement:	2000	- / - /				0 000	2 000	2.00	0 110	0 020
Enseignement de l'État	260	300	279	343	432	410	735	854	1 043	1 335
Subsides pour frais de fonc- tionnement de l'enseignement										
communal et provincial	15	2	20	-	2	12	423	763	736	816
Subsides pour frais de fonc-	1									
tionnement de l'enseignement	28	5	58	3	4	17	1 208	1 874	1 928	2 128
				ļ		ļ				
Total enseignement:	303	307	357	346	438	439	2 366	3 491	3 707	4 279
Forces armées	11 880	10 294	6 979	7 341	6 304	6 871	6 595	6 323	5 598	7 118
Total a):	14 741	13 544	9 922	10 313	9 484	10 340	11 561	12 574	12 421	15 223
										20 220
b) Provinces et communes (y			1		ł					
compris les C.A.P.) Fonction administrative	1 844	1 908	1 961	1 800	1 871	1 994	2 135	2 163	2 055	2 123
Enseignement (à l'exclusion									_ 000	
des frais de fonctionnement à								262	224	
charge de l'État)	771	840	887	936	972	1 070	574	263	224	167
Total:	2 615	2 748	2 848	2 736	2 843	3 064	2 709	2 426	2 279	2 290
c) Sécurité sociale (des salariés et										
appointés et des indépendants)	324	363	362	391	463	564	604	679	716	705
Total des achats de biens et services :	17 680	16 655	13 132	13 440	12 790	13 9 68	14 874	15 679	15 416	18 218
Total des achais de otens et services :	17 000	10 000	13 132	13 440	12 190	13 900	14 014	13 049	13 410	10 210
3. Intérêt et imputé amortissement des bâtiments administratifs et										
des établissements d'enseigne-				ļ		1				
ment des pouvoirs publics	1 677	1 624	1 735	1 841	1 938	2 041	2 112	2 276	2 467	2 714
CONSOMMATION PUBLIQUE	51 256	51 947	49 619	49 956	49 472	52 440	55 455	56 884	57 523	61 068
USANGUADARENTE OPHIQUE	200	/ X1	UL7		~/ TIM	- 	VU 200	UU UUU	v. 920	V4 VVV
,			İ					,	'	

	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
C. FORMATION INTÉRIEURE BRUTE										
DE CAPITAL		ĺ								
1. Agriculture, sylviculture et pêche	3 201	3 181	3 596	3 542	3 478	3 161	3 311	3 586	3 842	3 538
2. Industries extractives :		İ								
a) Charbonnages y compris leurs	1	Ì	l i		,					
centrales électriques	2 129	2 176	1 865	2 222	2 185	1 812	1 215	745	637	622
b) Autres industries extractives	288	285	262	464	324	434	306	477	430	442
Total:	2 417	2 461	2 127	2 686	2 509	2 246	1 521	1 222	1 067	1 064
3. Industries manufacturières :							:			
a) Alimentation, boissons, tabac	2 652	2 959	2 954	3 163	3 189	3 009	3 157	3 258	3 450	3 418
b) Textiles	1 451	1 488	1 815	1 988	1 964	1 281	1 410	2 211	2 308	2 216
c) Vêtements et chaussures	223	222	235	226	302	232	268	489	478	465
d) Bois et meubles	384	516	484	434	551	392	487	813	890	769
e) Papier, impression, édition .	566	712	941	1 292	902	930	1 011	1 235	1 553	2 030
f) Chimie et activité connexes	2 493	1 784	2 769	3 660	3 095	2 924	2 419	2 553	3 096	3 363
g) Terre cuite, céramique, verre										
et ciment	830	1 148	1 697	1 341	1 312	877	910	1 365	1 410	1 531
h) Fer, acier et métaux non ferreux	2 490	2 163	1 824	2 559	2 600	3 066	3 245	5 803	5 647	5 788
i) Fabrications métalliques et										
constructions navales	2 391	2 485	2 863	2 982	2 574	2 144	2 094	3 016	3 618	3 848
j) Activités diverses n.d.a	400	400	390	390	355	340	355	400	440	453
,,										
Total:	13 880	13 877	15 972	18 035	16 844	15 195	15 3 56	21 143	22 890	23 881
4. Construction	1 543	1 718	1 724	1 937	2 023	1 628	2 053	2 236	2 838	3 009
5. Électricité, gaz et eau	3 379	3 439	3 872	4 134	4 239	4 070	5 013	3 889	3 363	4 043
6. Commerce, banque, assurances,	-									
immeubles d'habitation :										
a) Commerce, banque et assu-										
rances	4 455	4 648	4 601	4 884	4 829	4 278	4 810	5 222	5 700	5 618
b) Immeubles d'habitation	18 259	22 110	19 982	21 274	26 764	21 350	24 214	26 605	27 900	27 000
Total:	22 714	26 758	24 583	26 158	31 593	25 628	29 024	31 827	33 600	32 618
7 There is a second of the sec										
7. Transports et communications a) Transports par voies ferrées .	2 065	2 046	4 000	2.067	2 500	4.045	4.050	2 240	2 471	3 467
b) Transports par votes terrees.	3 865 570	3 946 765	4 998 578	3 967 579	3 528 661	4 045 686	4 058 518	3 342 821	3 471 723	705
c) Transports maritimes, navi-	310	103	310	319	001	000	210	021	(23	103
gation fluviale, ports	2 386	2 592	3 113	3 787	3 369	4 333	3 668	4 628	3 024	3 553
d) Transports aériens	729	689	323	1 230	938	1 192	847	1 680	1 847	572
e) Poste, télégraphe, téléphone,	127	00)	020	1 400	700	1 1/2	0.71	1 000	107.	0.2
radio et télévision	1 547	1 411	1 423	1 648	2 001	1 523	2 129	2 130	2 125	2 495
Total:	9 097	9 403	10 435	11 211	10 497	11 779	11 220	12 601	11 190	10 792
9 Samilar										
8. Services a) Pouvoirs publics (à l'exclusion		,				•				
de l'enseignement)	4 987	5 486	5 596	6 030	5 325	5 852	6 904	6 291	6 538	7 824
b) Enseignement	1 558	1 867	2 473	2 354	1 782	1 352	2 882	3 406	2 928	2 898
c) Autres	2 025	2 110	2 090	2 220	2 190	2 160	2 350	2 450	2 761	2 729
,										
Total:	8 570	9 463	10 159	10 604	9 297	9 364	12 136	12 147	12 227	13 451

	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
9. Total des rubriques 1 à 8	64 801	70 300	72 468	78 307	80 480	73 071	79 634	88 651	91 017	92 396
10. Variations de stocks										
a) Cheptel	368	312	55	14	656	427	773	144	1 179	287
b) Autres stocks	1 395	2 686	355	3 695	5 543	- 73	-1 530	3 803	2 735	2 900
Total:	1 763	2 998	410	3 709	6 199	354	— 757	3 659	3 914	3 187
			ļ							
Total des rubriques 1 à 10 :	66 564	73 298	72 058	82 016	86 679	73 425	78 877	92 310	94 931	95 583
Ajustement statistique	- 309	51	457	264	946	368	814	673	1 048	1 082
FORMATION INTÉRIEURE										
BRUTE DE CAPITAL	66 255	73 349	72 515	82 280	87 625	73 793	79 691	92 983	95 979	96 665
DROTE DE CATITAL	00 200	10 04)	12 010	02 200	0. 020	10.130	• • • • • • • • • • • • • • • • • • •	Ja 700	70 7.7	70 00 0
]					
). EXPORTATIONS NETTES DE BIENS ET SERVICES										
1. Revenus des facteurs reçus du										
reste du monde										
a) Revenus du travail	3 200	3 200	3 100	3 300	3 700	3 700	3 500	3 600	3 600	3 600
b) Autres revenus	4 800	4 800	4 900	5 200	5 600	5 900	6 100	6 100	6 600	6 300
Total:	8 000	8 000	8 000	8 500	9 300	9 600	9 600	9 700	10 200	9 900
2. Exportation de biens et services	05.000	105 600	100 000	700 700	101 000	100 000	100 (00	155 700	150 000	705 500
a) Marchandises (f.o.b.)	1 '		123 800	1		1		157 100 11 600		187 500
b) Transports	6 900	8 500	9 500	11 400	12 800	11 300	12 100	11 000	10 400	10 500
c) Dépenses des non-résidents	2 100	3 000	3 200	4 100	4 400	6 500	4 900	6 000	6 200	5 600
en Belgique	9 100	10 100	12 100	14 500	14 600	16 900	16 000	17 900	20 600	24 200
by Autres services		10 100	12 100	14 000			10 000	11 300	20 000	
Total:	113 900	127 200	148 600	163 100	162 800	165 600	172 600	192 600	207 500	227 800
Exportation totale $(1+2)$:	121 900	135 200	156 600	171 600	172 100	175 200	182 200	202 300	217 700	237 700
3. Revenus des facteurs versés au										
reste du monde	500	500	400	200	600	600	600	700	900	700
a) Revenus du travail b) Autres revenus	500 3 700	500 4 700	400 4 200	300 4 400	600 4 200	5 200	600 7 500	700	800 8 400	700 8 500
b) Autres revenus	3 700	4 700	4 200	4400		3 200		1 100	0 400	0 300
Total:	4 200	5 200	4 600	4 700	4 800	5 800	8 100	7 800	9 200	9 200
4. Importation de biens et services										
a) Marchandises (f.o.b.)	95 500	108 200	121 800	135 900	140 200	133 800		167 300	178 900	195 000
b) Transports	9 900	11 800	9 300	12 100	11 200	9 900	10 500	11 500	12 100	11 600
c) Dépenses des résidents belges	İ							,		
à l'étranger	3 200	3 200	4 300	5 200	5 900	4 600	7 500	8 000	7 900	7 600
d) Autres services	7 700	8 500	10 100	12 400	11 700	14 500	14 900	16 100	16 500	20 400
Total:	116 300	131 700	145 500	165 600	169 000	162 800	180 400	202 900	215 400	234 600
Importation totale (3 + 4)	120 500	136 900	150 100	170 300	173 800	168 600	188 500	210 700	224 600	243 800
EXDUBLISHED NEWLO 1										
EXPORTATION NETTE (exporta- tion totale — importation totale)	+1 400	1 700	+6 500	+1 300	1 700	+6 600	6 300	8 400	—6 900	6 100
									 	
PRODUIT NATIONAL BRUT	415 019						1	L	İ	
AUX PRIX DU MARCHÉ (ajusté).										

Tableau III. - 5. — AFFECTATION DU PRODUIT NATIONAL Indices des estimations aux prix de 1953 (1953 = 100).

	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
. CONSOMMATION PRIVÉE										
1. Produits alimentaires						,				ĺ
 a) Pain et produits à base de céréales : 										
Pain et produits de la boulan-		İ					ļ			1
gerie	100	100	99	99	100	99	99	98	98	97
Pâtisserie et biscuits	100	107	105	109	111	116	116	119	121	122
Biscottes, pâtes alimentaires		į							6. 35. 4	l
et riz	100	97	97	107	100	99	101	103	104	107
Total:	100	101	100	101	102	102	102	103	102	103
	***	100						1	106	
b) Viande et produits dérivés	100	104	106	109	111	113	117	122	126	135
c) Poisson	100	105	109	121	117	118	118	127	136	127
d) Lait, fromage, œufs:	700	103	100	770	114	714	110	123	126	130
Lait frais et conservé	100 100	105	108 107	112	114 118	114 120	119 120	123	127	127
Fromage	100	106	110	114	115	116	125	1123	125	99
Œufs	100	100	110	110	119	110	125	112	125	99
Total:	100	104	109	113	115	116	121	120	126	120
e) Huiles et graisses :	•									
Beurre	100	97	96	95	93	94	90	88	85	. 87
Huiles et margarine	100	118	127	136	128	147	151	164	167	173
Total:	106	101	102	103	99	104	102	103	101	104
f) Pommes de terre, légumes et				}		ļ			,	
fruits:						!				ļ
Pommes de terre	100	100	101	102	102	103	104	104	105	106
Fruits frais exotiques	100	98	106	99	111	109	115	120	120	128
Fruits frais indigènes	100	88	87	80	63	85	68	82	83	79
Fruits secs et conservés	100	103	104	115	153	142	138	169	186	211
Légumes frais	100	99	136	113	125	138	111	126	139	122
Légumes secs et conservés	100	102	123	119	115	113	147	113	123	142
Total :	100	97	112	102	106	114	105	112	118	115
g) Café, thé et chicorée	100	91	100	114	101	103	103	104	104	104
							1			
h) Sucre, confiture, confiserie: Chocolat et articles en choco-										1
<u>'</u>	100	92	96	115	120	113	109	119	120	136
lat Autres produits	100	106	107	106	108	111	109	109	110	117
Total:	100	101	103	109	113	111	109	113	114	125
i) Autres produits alimentaires.	100	110	117	138	129	126	134	148	159	176
				<u></u>					<u>•</u>	·
Total des produits alimentaires :	100	101	106	108	108	111	1111	114	118	120
2. Boissons										
a) Eaux minérales et limonades	100	102	121	120	144	148	171	166	189	188
b) Bière	100	95	97	95	99	100	104	99	102	101
c) Alcools	100	103	105	106	112	107	103	130	127	139
•		111	115	105	137	123	128	144	165	155
d) Vin et autres boissons	100	111	115	125	137	120	120	177	103	100

	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	196
. Tabac	100	102	105	107	115	118	119	124	127	134
. 1										
. Vêtements et effets personnels										
a) Vêtements à l'exclusion de ce	100	100	1,,,	100	100	100	700	105	101	
qui suit	100 100	107 102	119	122 110	122 112	120 109	123 116	127 117	131 121	13
b) chaussuresc) Fourrure, ganterie, maroqui-	100	102	105	110	112	109	110	111	121	11
nerie	100	117	123	119	127	126	116	113	113	13
d) Horlogerie, bijouterie, orfé-	100	1 ***	123	1119	121	120	110	113	113	13
vrerie, lunetterie	100	103	110	112	116	121	123	124	125	12
Total:	100	106	117	119	120	119	122	124	128	13
. Loyers, taxes, eau	100	102	105	105	106	107	108	109	110	11
. Chauffage, éclairage								÷		
a) Charbon, etc	100	103	106	110	108	86	85	90	90	11
b) Gaz de ville	100	103	104	107	107	112	110	114	120	13
c) Électricité	100	106	115	126	133	146	155	175	182	21
d) Gaz en bonbonnes, mazout, bois	100	116	147	168	162	192	202	205	234	28
	100	105	<u> </u>	118		108		!	<u> </u>	14
Total:	100	109	111	110	117	TAO	110	117 ·	121	13
Articles ménagers durables		1]:			1
a) Textiles, verre et cristal	100	107	118	120	128	104	115	130	125	13
b) Meubles et articles en bois	100	105	107	116	119	123	123	139	147	15
A Amialan da solania da succia	-	1	ļ	ļ						
c) Articles de tôlerie, de tréfile- rie et de laminage à froid; ac-					,	i			ļ	1
cessoires métalliques du bâ-										
timent	100	111	130	134	133	134	140	160	178	19
d) Appareils électro-ménagers	100	116	119	130	159	143	143	133	152	16
e) Appareils de radio et de télé-	100	110	119	130	139	145	140	133	132	**
vision	100	109	109	139	187	193	232	418	406	43
f) Autres articles	100	110	122	129	138	140	142	147	147	14
j) national actions										-
Total:	100	108	118	125	134	125	133	158	162	17
. Entretien de la maison				İ				1		
a) Gens de maison	100	103	107	109	110	114	117	121	123	12
b) Articles ménagers non dura-				i			İ			
bles	100	105	109	113	118	111	113	113	112	11
c) Services d'entretien	100	105	109	112	116	119	122	123	124	12
Total :	100	105	108	111	114	115	118	119	120	12
. Soins personnels et hygiène										
a) Soins personnels:								ļ .	1	
Articles de toilette, coiffure et								Ì		
soins corporels	100	102	105	107	112	118	124	130	133	14
b) Hygiène:										
Soins médicaux et assimilés .	100	105	109	112	113	125	129	136	140	14
Total :	100	105	108	111	113	123	128	134	138	14
	14									1
		i i	i	ı	i	I	i	1	1	1

	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
10. Transports										
a) Achat de matériel de trans-		1								
,	100	119	128	135	139	126	138	169	170	178
portb) Utilisation de matériel de	100	119	120	133	139	120	130	109	110	170
transport	100	111	124	135	145	153	161	174	187	200
c) Transports urbains, trans-	100	111	124	100	175	155	101	117	101	200
ports par chemin de fer vici-		į.								
naux ou par autobus inter-										1
urbains	100	99	99	100	96	98	91	89	87	90
d) Transports par chemin de fer	100	102	112	114	117	128	139	130	115	120
e) Autres services de transport.	100	100	101	104	108	111	115	124	118	127
e) Autres services de transport.	100	100	101	104					110	
Total:	100	109	118	124	129	131	138	150	152	161
11. Communications: P.T.T	100	105	111	117	122	129	130	136	144	153
10 T-1-1										
12. Loisirs	100	100	102	105	105	104	105	104	. 99	93
a) Divertissements	100	100	102	105	114	118	117	119	124	126
b) Hôtels, restaurants, cafés	100	100	100	100	114	110	111	119	124	120
c) Livres, journaux et périodi-	100	103	107	108	112	115	114	116	123	122
ques	100	103	104	106	110	127	116	108	123	130
d) Autres distractions		102	104	100	110				123	
Total:	100	101	105	106	111	117	114	114	120	121
13. Enseignement et recherches	100	103	105	108	110	114	-118	122	126	127
14. Services financiers	100	109	120	124	132	133	149	154	165	188
15. Services divers	100	101	104	106	107	109	110	114	111	131
,						-				
16. Dépenses personnelles à l'étranger	100	100	138	162	185	146	235	250	250	242
17. Moins: dépenses des non-rési-					İ					
dents en Belgique	100	143	152	195	210	310	233	286	295	267
CONSOMMATION PRIVÉE	100	104	110	112	116	115	119	124	128	133
. CONSOMMATION PUBLIQUE			-							
1. Rémunérations et pensions										
a) Pouvoir central:			}		1	1				ļ
Fonction administrative	100	99	98	100	101	105	110.	110	111	116
Enseignement :	. 100	"	1	100		100	`			
Enseignement de l'État	100	117	133	150	168	185	205	228	258	260
Subsides-traitements à l'ensei-	200									
gnement communal et pro-	300	100	104	104	104	106	106	106	106	107
vincial	100	102	104	104	104	106	106	106	106	107
Subsides-traitements à l'en-	100	103	105	108	110	114	118	122	126	130
	100	106	112	117	123	129	136	144	153	155
Total enseignement:										
Forces armées	100	108	108	106	103	104	110	112	111	113
Total a):	100	104	106	108	109	113	119	123	126	129
										1

	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
b) Provinces et communes (y				-						
compris les C.A.P.):				}						
Fonction administrative	100	110	124	113	106	117	124	119	116	111
Enseignement (à l'exclusion										}
des subsides-traitements à						1				
charge de l'État)	100	103	104	105	106	108	111	112	114	114
Total:	100	108	119	111	106	115	121	117	116	112
					į					
Sécurité sociale (des salariés,						1				
appointés et indépendants) .	100	113	109	110	116	125	140	135	137	137
Total des rémunérations et pensions :	100	106	109	109	109	114	121	122	124	126
2. Achats courants de biens et ser-										
vices		}								
a) Pouvoir central: Fonction administrative	100	115	101	102	107	110	100	100	100	1,50
Enseignement :	100	113	101	103	107	118	102	108	122	150
Enseignement de l'État	100	115	107	132	166	158	283	328	401	513
Subsides pour frais de fonc-										
tionnement de l'enseignement										
communal et provincial	100	13	133		13	80	2 820	5 087	4 900	5 440
Subsides pour frais de fonc- tionnement de l'enseignement									·.	1
libre	100	18	207	11	14	61	4 314	6 693	6 886	7 600
		·	ļ	ļ	ļ	ļ	- 	-	-	_
Total enseignement:	100	101	118	114	145	145	781	1 152	1 223	1 412
Forces armées	100	87	59	62	53	58	56	53	47	60
Total a):	100	92	67	70	64	70	78	85	84	103
b) Provinces et communes (y							İ			
compris les C.A.P.):					}					
Fonction administrative	100	103	106	98	101	108	116	117	111	115
Enseignement (à l'exclusion						l				
des frais de fonctionnement à charge de l'État)	100	109	115	121	126	120	74	24	00	
- · · · ·		ļ				139	74	34	29	22
Total:	100	105	109	105	109	117	104	93	87	88
c) Sécurité sociale (des salariés,										
appointés et indépendants) .	100	112	112	121	143	174	186	210	221	217
Total des achats de biens et services :	100	94	74	76	72	79	84	89	87	103
3. Intérêt imputé et amortissement		1	1			ļ			1	1
des bâtiments administratifs et)]				1
des établissements d'enseigne-	100	65	100	110	***	100	101	1	,	
ment des pouvoirs publics	100	97	103	110	116	122	126	136	147	162
CONSOMMATION PUBLIQUE	100	101	97	97	97	102	108	111	112	119
		1	1	ŀ	Ι ,	F	1	1	(1

·			l			<u> </u>	<u> </u>		<u> </u>	196
FORMATION INTÉRIEURE BRUTE										
DE CAPITAL										
1. Agriculture, sylviculture et pêche	100	99	112	111	109	99	103	112	120	111
2. Industries extractives:						İ				
a) Charbonnages y compris leurs										
centrales électriques	100	102	88	104	103	85	57	35	30	29
b) Autres industries extractives	100	99	91	161	112	151	106	166	149	15
Total:	100	102	88	111	104	93	63	51	44	. 4
3. Industries manufacturières:										
a) Alimentation, boissons, tabac	100	112	111	119	120	113	119	123	130	129
b) Textiles	100	103	125	137	135	88	97	152	159	15
c) Vêtements et chaussures	100	100	105	101	135	104	120	216	214	209
d) Bois et meubles	100	134	126	113	143	102	127	212	232	200
e) Papier, impression, édition .	100	126	166	228	159	164	179	218	274	359
f) Chimie et activités connexes	100	72	111	147	124	117	97	102	124	13
g) Terre cuite, céramique, verre et ciment	100	138	204	162	158	106	110	164	170	184
h) Fer, acier et métaux non-	700	0.7	70	100	104	100	100	000	995	
ferreux i) Fabrications métalliques et	100	87	73	103	104	123	130	233	227	23
constructions navales	100	104	120	125	108	90	88	126	154	161
j) Activités diverses n.d.a	100	100	98	98	89	85	89	100	110	113
Total:	100	100	115	130	121	109	111	152	165	17:
4. Construction	100	111	112	126	131	106	133	145	184	19
5. Électricité, gaz et eau	100	102	115	122	125	120	148	115	100	120
6. Commerce, banque, assurances,										
immeubles d'habitation :									}	
a) Commerce, banque et assu-					}					
rances	100	104	103	110	108	-96	108	117	128	126
b) Immeubles d'habitation	100	121	109	117	147	117	133	146	153	148
Total:	100	118	108	115	139	113	128	140	148	14
7. Transports et communications										
a) Transports par voies ferrées .	100	102	129	103	91	105	105	86	.90	90
b) Transports par route	100	134	101	102	116	120	91	144	127	124
c) Transports maritimes, navi-										
gation fluviale, ports	100	109	130	159	141	182	154	194	127	149
d) Transports aériens	100	95	44	169	129	164	116	230	253	78
e) Poste, télégraphe, téléphone, radio et télévision	100	91	92	107	129	98	138	138	137	161
Total:	100	103	115	123	115	129	123	139	123	119
_ 3000 0										

	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
8. Services										7.5
a) Pouvoirs publics (à l'exclusion									•	
de l'enseignement)	100	110	112	121	107	117	138	126	131	157
b) Enseignement	100	120	159	151	114	87	185	219	188	186
c) Autres	100	104	103	110	108	107	116	121	136	135
Total:	100	110	119	124	108	109	142	142	143	157
FORMATION INTÉRIEURE										
BRUTE DE CAPITAL (y compris										
les variations des stocks)	100	111	109	124	132	111	120	140	145	146
			,							
ET SERVICES DE BIENS ET SERVICES	·									
Revenus des facteurs reçus du reste du monde										
a) Revenus du travail	100	100	97	103	116	116	109	113	113	113
b) Autres revenus	100	100 :	102	108	117	123	127	127	137	131
Total :	100	100	100	106	116	120	120	121	128	124
2. Exportation de biens et services										•
a) Marchandises (f.o.b.)	100	110	129	139	137	137	146	164	178	196
b) Transports	100	123	138	165	185	164	175	168	151	152
c) Dépenses des non-résidents								}		
en Belgique	100	143	152	195	210	310	233	286	295	267
d) Autres services	100	111	133	159	160	186	176	197	226	266
Total:	100	112	130	143	143	145	152	169	182	200
Exportation totale (1 + 2):	100	111	128	141	141	144	149	166	179	195
3. Revenus des facteurs versés au reste du monde	٠.						٠.			
a) Revenus du travail	100	100	80	60	120	120	12 0	140	160	140
b) Autres revenus	100	127	114	119	114	141	203	192	227	230
) Hudios lovolidas										
Total:	100	124	110	112	114	138	193	186	219	219
4. Importation de biens et services				i	-					
a) Marchandises (f.o.b.)	100	113	128	142	147	140	154	175	187	204
b) Transports	100	119	94	122	113	100	106	116	122	117
c) Dépenses des résidents belges								-		
à l'étranger	100	100	134	163	184	144	234	250	247	2 38
d) Autres services	100	110	131	161	152	188	194	209	214	26 5
Total :	100	113	125	142	145	140	155	174	185	202
Importation totale (3 $+$ 4)	100	114	125	141	144	140	156	175	186	202
PRODUIT NATIONAL BRUT										•
AUX PRIX DU MARCHÉ (ajusté)	100,0	103,8	109,6	112,3	115,4	114,2	116,2	122,5	126,5	131,
							•			
										•
					•					

Tableau III. - 6. — AFFECTATION DU PRODUIT NATIONAL (PRIX DE 1953) : TAUX DE CROISSANCE ANNUELS.

	IAU	\ DE \	CKOISS	MINCE	MININU	ELJ.				
			Taux d'a	ccroissemen	t par rapport	à l'année p	récédente			Taux d'accrois- sement
	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	тоуеи 1953-1962
A. Consommation privée		 	<u> </u>							
1. Produits alimentaires a) Pain et produits à base de							• • •		ļ.	-
céréales	0,7	_ 0,7	1,2	0,4	0,7	0,1	0,3		0,2	0,3
10.77		1.0	0.0					2.6	6.7	
b) Viande et produits dérivés. c) Poisson	4,0 5,5	1,9	2,9 11,2	1,9 3,2	1,9	-3,2 $-0,7$	4,6 7,6	$\begin{array}{c c} 3,2 \\ 7,4 \end{array}$	-6,7	3,4 2,8
d) Lait, fromage, œufs	4,4	4,1	4,2	1,7	0,8	4,0	- i,o	5,3	- 4,7	2,1
e) Huiles et graisses	1,2	1,1	0,4	- 3,1	4,8	2,3	1,0	— 1,9	2,9	0,5
f) Pommes de terre, légumes et fruits	_ 2,7	15,6	_ 9,2	3,6	7,9	- 8,2	7,3	5,0	_ 2,6	1,9
g-h-i) Autres produits alimen-	2,1	15,0	7,2	3,0	1,,,	0,2	1,0	0,0	2,0	1,,,
taires	- 2,2	5,7	10,5	- 3,6	- 0,4	- 0,2	3,4	1,8	6,4	2,4
Total des produits alimentaires :	1,5	4,4	1,7	0,4	- 5,7	8,6	3,3	2,8	2,1	2,1
2. Boissons	1,2	4,6	0,4	7,5	_ 1,4	5,0	1,6	5,9	- 0,4	2,3
3. Tabac	2,2	2,6	2,3	7,0	2,7	0,6	4,5	2,9	5,1	3,3
4 WAA	Z 4	0.0	9.0	0.0		0.7	9.0	20	9.7	3,2
4. Vêtements et effets personnels 5. Loyers, taxes, eau	6,4 2,4	9,9 2,3	2,0 0,5	0,8	$\begin{array}{c c} -1,2\\0,7 \end{array}$	2,7 0,8	2,2 0,7	3,0	2,7 0,6	3,2 1,1
6. Chauffage, éclairage	4,5	5,8	6,2	- 0,4	7,8	1,7	6,7	3,5	21,0	4,6
7. Articles ménagers durables	8,3	9,3	5,5	7,2	- 6,5	6,6	18,3	2,8	5,4	6,3
8. Entretien de la maison	4,6	3,6	2,7 2,6	3,0	0,6	2,2	1,3 5,2	1,0	2,2	2,7 4,2
9. Soins personnels et hygiène 10-11. Transports et communi-	4,6	3,4	2,0	1,5	9,3	3,8	3,2	2,9	4,9	4,2
cations	9,0	8,0	5,3	4,0.	1,3	5,2	8,5	1,5	5,7	5,4
12. Loisirs	0,9	4,1	0,7	5,3	5,2	- 2,3	- 0,1	4,8	1,0	2,2
13-14-15. Enseignement, services financiers et services divers	5,9	7,1	3,1	4,5	1,3	8,5	3,1	4,3	13,5	5,7
16. Dépenses personnelles à	9,72	',-			-,-		-,-	-,-		
l'étranger		38,5	16,7	14,3	- 20,8	60,5	6,6		3,1	12,5
résidents en Belgique	42,9	6,7	28,1	7,3	47,7	- 24,6	22,4	3,3	9,7	13,8
CONSOMMATION PRIVÉE	3,7	6,2	1,9	3,3	- 0,7	3,7	3,8	3,1	4,0	3,2
B. Consommation publique								1.0	1.0	0.6
 Rémunérations et pensions Achats courants de biens et 	5,5	3,2	- 0,2	0,2	4,9	5,6	1,2	1,8	1,3	2,6
services	_ 5,8	- 21,2	2,3	- 4,8	9,2	6,5	5,4	1,7	18,2	0,9
3-4. Intérêt imputé et amortis-				Ĭ .		ĺ	,			
sement des bâtiments admi-					1 . 1					,
nistratifs et des établissements d'enseignement des pouvoirs		<u> </u>								
publics	3,2	6,8	6,1	5,3	5,3	3,5	7,8	8,4	10,0	5,5
CONSOMMATION PUBLIQUE.	1,3	4,5	0,7		6,0	5,7	2,6	1,1	6,2	2,0
CONSOMMATION TODERQUE.	1,0	2,0	0,1	1,0	0,0	٠,٠	2,0		0,2	2,0
C. Formation intérieure brute de capital										
1. Agriculture, sylviculture et	0,6	120	1,5	1,8	9.1	47	8,3	7.1	7,9	1,3
pêche	0,8 1,8	13,0 - 13,6	26,3	— 1,6 — 6,6	- 10,5	4,7 - 32,3	- 19,7	7,1 - 12,7	_ 0,3	9,7
3-4 Industries manufacturières	1,0				10,0	·				
et construction	1,1	13,5	12,9	- 5,5	- 10,8	3,5	34,3	10,0	4,5	7,1
5. Electricité, gaz et eau 6. Immeubles d'habitation, com-	1,8	12,6	6,8	2,5	- 4,0	23,2	- 22,4	- 13,5	20,2	3,0
merce, banque et assurances	17,8	8,1	6,4	20.8	-18.9	13,3	9,7	5,6	2,9	4,8
7. Transports et communications	3,4	11,0	7,4	 6,4	12,2	- 4,7	12,3	- 11,2	3,6	2,2
8. Services	10,4	7,4	4,4	- 12,3	0,7	29,6	0,1	0,7	10,0	5,6
FORMATION INTÉRIEURE BRUTE DE CAPITAL	10,7		13,5	6,5	- 15,8	8,0	16,7	3,2	0,7	4,7
D. Exportations nettes de biens et	·									
services	10.0	15.0	0.1		, ,	4.0		7.0	0.0	7.0
1-2. Exportation totale 3-4. Importation totale	10,9 13,6	15,8 9,6	9,6 13,5	0,3 2,1	- 1,8 3,0	4,0 11,8	11,0 11,8	7,6	9,2 8,5	7,8 8,3
PRODUIT NATIONAL BRUT	-									
AUX PRIX DU MARCHE (ajus-	3,8	5,6	2,5	2,8	_ 1,0	1,8	5,4	3,2	3,9	3,1
w,	3,0	4,0	بورس	~,0	, 2,00	1,0	٠,=	, ,,,,	1 -0,-	~,-

Compte 1. – REVENU NATIONAL ET DÉPENSES DE LA NATION (en milliards de F).

	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
Revenus										
1.1 Rémunération des salariés (3.6)	184,8	190,5	201,9	217,6	239,0	246,3	246,6	265,8	276,1	299,8
1.2 Revenu de l'entreprise échéant aux				,-	,-		,			
entrepreneurs individuels et aux	}									`
sociétés de personnes (3.7)	101,7	105,3	108,6	111,5	115,3	113,6	116,5	121,9	127,9	128,7
1.3 Revenu de la propriété échéant aux			1							
particuliers (y compris les institu-	1									
tions sans but lucratif au service des	}									
particuliers) (3.8)	48,9	53,6	56,9	59,7	61,9	62,1	62,8	66,4	69,6	72,5
particulars) (ore).										,
1.4 Bénéfices réservés des sociétés (4.5)	6,8	9,5	12,3	13,3	10,2	7,2	10,6	11,4	13,9	13,9
20102000 10001 01 201 11010 110 (110)				,.	,-					
1.5 Impôts directs des sociétés de toutes										
formes juridiques (2.12)	7,3	6,9	6,7	8,3	8,7	7,8	7,6	9,2	8,9	9,0
2012100 Juniung Con (2012)	.,,-									
1.6 Revenu de la propriété et de l'en-			ĺ							
treprise échéant à l'État (2.7)	3,4	4,0	4,0	4,2	5,1	4,2	4,4	5,3	5,0	5,3
1.7 Moins: Intérêts de la dette publi-	-,-			,						
que (2.8)	- 8,8	- 9,2	- 10,1	- 11,0	- 11,7	- 11,8	- 12,5	_ 14,5	- 16,7	- 16,9
quo (212)						ļ	ļ	ļ <u>.</u>	ļ	
Revenu national :	344,1	360,6	380,3	403,6	428,5	429,4	436,0	465,5	484,7	512,
.8 Amortissements (4.3)	33,6	35,7	38,5	42,3	43,5	44,2	46,2	48,0	50.0	53,2
.9 Impôts indirects (2.9)	40,7	41,7	46,2	50,8	54,2	55,2	60,1	65,2	73,2	79,5
1.10 Moins: Subventions (2.2)	- 3,4	- 5,0	- 4,1	- 6,5	- 6,5	- 6,9	- 6,4	- 6,5	- 6,7	- 7,8
LIO MONIS , DUDVENCIONS (M.Z)		0,0			0,0					
Produit national brut aux prix du		1								
marché:	415,0	433,0	460,9	490,2	519,7	521,9	535,9	572,2	601,2	637,
		1,					1	,		
				-						
Dépenses		-								
.11 Consommation privée (3.1)	296,1	310,6	325,9	338,6	358,5	358,0	378,7	391,7	413.1	432,8
1.12 Consommation publique (2.1)	51,2	51,9	51,2	53,5	55,9	61,0	64,3	69,5	71,4	79,5
.13 Formation intérieure brute de capi-	,-	,.	,-							
tal (4.1)	66,3	73,1	74,3	88,3	99,0	86,0	93,1	110,0	117,2	123,
.14 Ventes de biens et services à l'étran-	10,0	,-						1		
ger, y compris le revenu des fac-					1				İ	
teurs versé par le reste du monde	-		į							
(5.1)	121,9	129,0	155,2	179,6	184,4	177,1	176,1	199,8	214,3	231,
.15 Moins: Achats de biens et services				,		1			'	
à l'étranger, y compris le revenu des		-	1				.	1		
facteurs versé au reste du monde		1	}	1			1]
	-120, 5	-131,6	-145,7	-169,8	-178,1	-160,2	-176,3	-198,8	-214,8	_229,8
` '		ļ		ļ	ļ				<u> </u>	
Dépense nationale brute aux prix du		1	-		1		1	ļ		
				490,2			535,9			

Compte 2. – OPÉRATIONS COURANTES DE L'ÉTAT (en milliards de F).

		1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
Dép	enses										
2.1	Consommation publique (1.12)	51,2	51,9	51,2	53,5	55,9	61,0	64,3	69,5	71,4	79,5
2.2	Subventions (1.10)	3,4	5,0	4,1	6,5	6,5	6,9	6,4	6,5	6,7	7,8
2.3	Transferts de sécurité sociale aux										
	salariés et aux indépendants (3.9)	27,9	29,7	29,3	32,4	35,0	41,2	46,6	48,2	51,9	56,0
2.4	Autres transferts courants (nets)							1			
	aux particuliers (y compris les ins-										İ
	titutions sans but lucratif au ser-			ŧ							
	vice des particuliers) (3.10)	12,0	10,2	11,5	9,8	9,8	10,5	10,5	12,3	13,0	13,1
2.5	Transferts courants au reste du				i			}	İ		ļ
	monde (5.6)	0,2	0,4	0,4	0,3	0,3	0,2	0,3	0,2	0,3	0,1
2.6	Épargne de l'État (4.4)	_ 4,7	- 6,4	+ 2,0	+ 4,8	+11,1	- 1,1	2,7	2,3	+ 3,8	+ 5,3
	Total des dépenses courantes et de									-	-
	l'épargne de l'État :	90,0	90,8	98,5	107,3	118,6	118,7	125,4	134,4	147,1	161,8
Rec	ettes										
	Revenu de la propriété et de l'en-										
2.7	treprise échéant à l'État (1.6)	3,4	4,0	4,0	4,2	5,1	4,2	4,4	5,3	5.0	5,3
2.8		3,4	2,0	4,0	9,4	3,1	7,2	7,7	3,3	3,0	3,3
	blique (1.7)	8,8	9,2	-10,1	11,0	11,7	11,8	12,5	-14,5	16,7	16,9
2.9	Impôts indirects (1.9)	40,7	41,7	46,2	50,8	54,2	55,2	60,1	65,2	73,2	79,5
2.10	Impôts directs frappant les particu- liers (y compris les institutions sans but lucratif au service des particu-										
	liers) (3.2)	25,9	24,2	26,3	27,4	31,2	30,2	33,1	33,1	37,4	42,7
2.11	Cotisations à la sécurité sociale des										
	salariés (cotisations personnelles et										
	patronales) et des indépendants		1	1							
	(3.8)	21,0	22,3	24,6	26,8	30,5	32,8	32,5	35,9	39,3	42,1
				1	1						ļ
2,12	Impôts directs des sociétés de toutes								at .		
	formes juridiques (1.5)	7,3	6,9	6,7	8,3	8,7	7,8	7,6	9,2	8,9	9,0
2.13	Transferts courants en provenance	,			[1		
	du reste du monde (5.2)	0,5	0,9	0,8	0,8	0,6	0,3	0,2	0,2	_	0,1
	Total des recettes courantes de l'État :	90,0	90,8	98,5	107,3	118,6	118,7	125,4	134,4	147,1	161,8

Compte 3. — OPÉRATIONS COURANTES DES PARTICULIERS (Y COMPRIS LES INSTITUTIONS SANS BUT LUCRATIF AU SERVICE DES PARTICULIERS) (en milliards de F).

	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
Dépenses										
3.1 Consommation privée (1.11)	296,1	310,6	325,9	338,6	358,5	358,0	378,7	391,7	413,1	432,8
3.2 Impôts directs (2.10)	25,9	24,2	26,3	27,4	31,2	30,2	33,1	33,1	37,4	42,7
(2.11)	21,0	22,3	24,6	26,8	30,5	32,8	32,5	35,9	39,3	42,1
monde (5.7)	2,0	1,9	1,8	1,9	1,7	2,2	2,2	2,6	2,6	2,9
3.5 Épargne des particuliers (4.6)	30,9	31,2	30,3	37,1	40,1	52 ,2	39,0	54,2	49,6	54,0
Total des dépenses et de l'Épargne :	375,9	390,2	408,9	431,8	462,0	475,4	485,5	517,5	542,0	574,5
Recettes									-	
6.6 Rémunération des salariés (1.1) 6.7 Revenu de l'entreprise échéant aux entrepreneurs individuels et aux	184,8	190,5	201,9	217,6	239,0	246,3	246,6	265,8	276,1	299,8
sociétés de personnes (1.2)	101,7	105,3	108,6	111,5	115,3	113,6	116,5	121,9	127,9	128,
particuliers (1.3)	48,9	53,6	56,9	59,7	61,9	62,1	62,8	66,4	69,6	72,5
salariés et aux indépendants (2.3) 3.10 Autres transferts courants (nets)	27,9	29,7	29,3	32,4	35,0	41,2	46,6	48,2	51,9	56,0
en provenance de l'État (2.4)	12,0	10,2	11,5	9,8	9,8	10,5	10,5	12,3	13,0	13,1
du reste du monde (5.3)	0,6	0,9	0,7	0,8	1,0	1,7	2,5	2,9	3,5	4,4
Total des recettes :	375,9	390,2	408.9	431,8	462,0	475,4	485,5	517,5	542,0	574,

Compte 4. — OPÉRATIONS EN CAPITAL DE LA NATION (en milliards de F).

	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
Formation brute de capital		:								
4.1 Formation intérieure brute de capital (1.13)	66,3	73,1	74,3	88,3	99,0	86,0	93,1	110,0	117,2	123,3
4.2 Prêt net au reste du monde (5.8)	0,5	3,1	9,0	9,6	6,6	17,5	1,0	0,3	- 0,1	3,4
Total:	66,8	70,0	83,3	97,9	105,6	103,5	94,1	110,3	117,1	126,7
Financement de la formation brute de capital										
4.3 Amortissements (1.8)	-33,6 $-4,7$	35,7 - 6,4	$^{38,5}_{+\ 2,0}$	42,3 + 4,8	$^{43,5}_{+11,1}$	44,2 - 1,1	-46,2 $-2,7$	-48,0 $-2,3$	50,0 + 3,8	$+53,2 \\ +5,3$
4.5 Bénéfice réservé des sociétés (1.4)	6,8	9,5	12,3	13,3	10,2	7,2	10,6	11,4	13,9	13,9
4.6 Épargne des particuliers (y compris les i.s.b.l) (3.5)	30,9	31,2	30,3	37,1	40,1	52,2	39,0	54,2	49,6	54,0
4.7 Transferts (nets) en capital provenant du reste du monde (5.4)	0,2	_	0,2	0,4	0,7	1,0	1,0	1,0	_ 0,2	0,3
Total :	66,8	70,0	83,3	97,9	105,6	103,5	94,1	110,3	117,1	126,7

Compte 5. - TRANSACTIONS DE LA BELGIQUE AVEC LE RESTE DU MONDE (en milliards de F).

		1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
Dép	enses faites par le reste du monde										
5.1	Ventes de biens et services par la Belgique, y compris les prestations de facteurs de production (1.14)	121,9	129,0	155,2	179,6	184,4	177,1	176,1	199,8	214,3	231,4
	de facteurs de production (1.14)	121,7	129,0	100,2	119,0	107,7	A 1 1 1 1 1	1,10,1	199,0	214,5	231,4
	Transferts courants à l'État (2.13) Transferts courants aux particuliers	0,5	0,9	0,8	0,8	0,6	0,3	0,2	0,2	_	0,1
	(y compris i.s.b.l) (3.11) Transferts (nets) en capital à la Bel-	0,6	0,9	0,7	0,8	1,0	1,7	2,5	2,9	3,5	4,4
	gique (4.7)	0,2		0,2	0,4	0,7	1,0	1,0	- 1,0	- 0,2	0,3
	Total:	123,2	130,8	156,9	181,6	186,7	180,1	179,8	201,9	217,6	236,2
Rec	ettes du reste du monde										
5.5	Ventes de biens et services à la Bel- gique, y compris les prestations de										
5.6	facteurs de production (1.15) Transferts courants de l'État au	120,5	131,6	145,7	169,8	178,1	160,2	176,3	198,8	214,8	229,8
	reste du monde (2.5)	0,2	0,4	0,4	0,3	0,3	0,2	0,3	0,2	0,3	0,1
3.1	Transferts courants des particuliers (y compris i.s.b.l.) au reste du monde (3.4)	2,0	1,9	1,8	1,9	1,7	2,2	2,2	2,6	2,6	2,9
5.8	Prêt net au reste du monde (4.2) .	0,5	- 3,1	9,0	9,6	6,6	17,5	1,0	0,3	- 0,1	3,4
	Total :	123,2	130,8	156,9	181,6	186,7	180,1	179,8	201,9	217,6	236,2

Compte 1. – OPÉRATIONS COURANTES DU POUVOIR CENTRAL (en milliards de F).

	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
	<u> </u> 		<u> </u>	<u> </u> 	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u> 	<u> </u> 	1
Dépenses										
Consommation publique	39,0	38,7	36,4	39,2	40,7	43,8	47,6	53,4	55,0	62,7
Subventions	3,4	5,0	4,1	6,5	6,5	6,8	6,3	6,4	6,6	7,7
Transferts courants (nets) aux particu-			}			ļ.		!		
liers (y compris les institutions sans	10.6					0.7	0.6	10.0	10.0	30.0
but lucratif au service des particuliers)	10,6	8,7	10,0	8,2	8,1	8,7	8,6	10,3	10,9	10,9
Transferts courants au reste du monde.	0,2	0,4	0,4	0,3	0,3	0,2	0,3	0,2	0,3	0,1
Transferts de revenus aux Pouvoirs su- bordonnés	6,9	7.5	8,5	8,1	8.4	9,3	9.6	9,5	9,9	9,7
Transferts de revenus à la sécurité so-	0,5	,,,,,	0,3	0,1	0,9	7,3	7,0	,,,,	, ,,,	
ciale	8,4	8,8	7,1	8,8	8,7	12,9	15,8	15,2	13,7	15,6
Excédent du compte des opérations cou-						1				
rantes du Pouvoir central	— 5 , 3	7,0	0,4	1,8	6,9	- 4,9	- 4, 7	- 6,9	0,1	0,6
Total :	63,2	62,1	66,9	72,9	79,6	76,8	83,5	88,1	96,3	107,3
Recettes										
Revenu de la propriété et de l'entreprise	0,5	0,9	0,7	0,6	1,2	_	0,1	0,4	0,1	_ 0,2
Moins : Intérêts de la dette publique	- 8,2	- 8,6	- 9.4	- 10,3	- 10,9	- 10,9	- 11,5	- 13,4	- 15,6	- 15,7
Impôts indirects	39,1	40,0	44,3	48,8	52,0	52,9	57,7	62,6	70,8	77,0
Impôts directs frappant les particuliers								٠		
(y compris les institutions sans but	24.0	22,0	23,8	24,7	28,0	26,7	29,4	29.1	32,3	37,1
lucratif au service des particuliers) Impôts directs des sociétés, quelle que	24,0	22,0	20,0	24,1	20,0	20,1	27,2	2,,1	52,5	0.,.
soit leur forme juridique	7,3	6,9	6,7	8,3	8,7	7,8	7,6	9,2	8,9	9,0
Transferts courants en provenance du								0.4		
reste du monde	0,5	0,9	0,8	8,0	0,6	0,3	0,2	0,2		0,1
Total :	63,2	62,1	66,9	72,9	79.6	76.8	83.5	88.1	96.3	107,3

Compte 2. – OPÉRATIONS COURANTES DES POUVOIRS SUBORDONNÉS (en milliards de F).

	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
Dépenses										
Consommation publiqueSubventions	10,6	11,4	12,9 —	12,3	12,9 —	14,6 0,1	14,0 0,1	13,3 0,1	13,3 0,1	13,5 0,1
Transferts courants (nets) aux particu- liers (y compris les institutions sans but lucratif au service des particuliers)	1,4	1,5	1,5	1,6	1,7	1,8	1,9	2,0	2,1	2,2
Excédent du compte des opérations courantes des Pouvoirs subordonnés	1,0	0,9	_ 0,9	_ 0,4	0,1	0,7	0,3	1,4	2,9	3,1
Total:	11,0	12,0	13,5	13,5	14,5	15,8	16,3	16,8	18,4	18,9
Recettes										
Revenu de la propriété et de l'entreprise Moins : Intérêts de la dette publique Impôts indirects	$-\begin{array}{c} 1,2 \\ 0,6 \\ 1,6 \end{array}$	1,2 0,6 1,7	1,3 0,7 1,9	$-\begin{array}{c} 1,4 \\ 0,7 \\ 2,0 \end{array}$	1,5 0,8 2,2	- 1,6 - 0,9 2,3	-1,6 $-1,0$ $2,4$	1,8 1,1 2,6	$-{2,1\atop 1,1\atop 2,4}$	2,3 — 1,2 2,5
Impôts directs frappant les particuliers (y compris les institutions sans but lucratif au service des particuliers) Transferts de revenus en provenance du	1,9	2,2	2,5	2,7	3,2	3,5	3,7	4,0	5,1	5,6
Pouvoir central	6,9	7,5	8,5	8,1	8,4	9,3	9,6	9,5	9,9	9,7
Total :	11,0	12,0	13,5	13,5	14,5	15,8	16,3	16,8	18,4	18,9

Compte 3. – OPÉRATIONS COURANTES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE (en milliards de F).

	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
Dépenses										
Consommation publique	1,6	1,8	1,9	2,0	2,3	2,6	2,7	2,8	3,1	3,3
Transferts de sécurité sociale aux salariés et aux indépendants	27,9	29,7	29,3	32,4	35,0	41,2	46,6	48,2	51,9	56,0
Excédent du compte des opérations cou- rantes de la sécurité sociale	1,6	1,5	2,5	3,4	4,3	4,5	1,7	3,2	1,0	1,6
Total :	31,1	33,0	33,7	37,8	41,6	48,3	51,0	54,2	56,0	60,9
Recettes										
Revenu de la propriété et de l'entreprise Cotisations à la sécurité sociale des sala-	1,7	1,9	2,0	2,2	2,4	2,6	2,7	3,1	3,0	3,2
riés (cotisations personnelles et patro- nales) et des indépendants	21,0	22,3	24,6	26,8	30,5	32,8	32,5	35,9	39,3	42,1
Transferts de revenus en provenance du Pouvoir central	8,4	8,8	7,1	8,8	8,7	12,9	15,8	15,2	13,7	15,6
Total :	31,1	33,0	33,7	37,8	41,6	48,3	51,0	54,2	56,0	60,9



ÉTUDES PUBLIÉES ANTÉRIEUREMENT

- Le Revenu national de la Belgique de 1948 à 1954, « Bulletin de Statistique, n° 3, 1956.
- L'Evolution du Revenu national belge de 1948 à 1955, « Bulletin de Statistique », n° 9, 1956.
- La Méthode de la Comptabilité nationale et son Application en Belgique, « Bulletin de Statistique », n° 4, 1957.
- La Consommation de Viande et de Produits dérivés, 1948-1956, « Bulletin de Statistique », n° 6, 1957.
- Origine et affectation des moyens financiers des communes Quelques réformes souhaitables en matière de présentation des budgets, « Bulletin de Statistique », n° 11-12, 1957.
- Origine et affectation des moyens financiers des communes Regroupement suivant les critères économiques envisagés en comptabilité nationale des recettes et dépenses figurant aux budgets ordinaires des années 1954 à 1958 et aux budgets extraordinaires des années 1954 à 1957, « Bulletin de Statistique », n° 7-8, 1960.
- Analyse de la demande d'après les enquêtes sur les budgets des ménages effectuées en Belgique en 1948-1949 et 1956-1957, « Bulletin de Statistique », n° 9-10, 1960, et « Etudes statistiques et économétriques », n° 1.
- Croissance du revenu national de 1948 à 1959 et prévisions sur cette base pour les années à venir, « Bulletin de Statistique », n° 1, 1961, et « Etudes statistiques et économétriques », n° 2.
- Quelques chiffres globaux concernant les dépenses de consommation privée, « Bulletin de Statistique », n° 1, 1961, et « Etudes statistiques et économétriques », n° 2.
- -- Les dépenses des ménages en combustibles solides de 1948 à 1959, « Bulletin de Statistique », n° 12, 1960, et « Etudes statistiques et économétriques », n° 2.
- Les dépenses des ménages en électricité de 1948 à 1959, « Bulletin de Statistique », n° 1, 1961, et « Etudes statistiques et économétriques », n° 2.
- Dépenses en gaz de ville des ménages, « Bulletin de Statistique », n° 1,
 1961, et « Etudes statistiques et économétriques », n° 2.
- Les élasticités de la demande des ménages en charbon, gaz et électricité aux prix et aux revenus d'après les séries chronologiques 1948-1959 Prévisions relatives à la consommation des ménages en 1965, « Bulletin de Statistique », n° 1, 1961, et « Etudes statistiques et économétriques », n° 2.
- Sur quelques aspects de la précision d'estimations basées sur les enquêtes de budgets ménagers, « Bulletin de Statistique », n° 4, 1962 et « Etudes statistiques et économétriques », n° 3.
- Répartition par provinces et par régions linguistiques du produit intérieur global et de la valeur ajoutée relative aux diverses branches d'activité, « Bulletin de Statistique », n° 4, 1962 et « Etudes statistiques et économétriques », n° 3.